



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 09.09.26
Du 09.09.2026, N°/2021-2024

Lieu : Grande salle ESM
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Marie Oreiller, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) :

Prise du PV : Kelly Maret, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) :

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
02. Approbation – modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 juin 2026
04. Décision concernant les mesures d'assainissement du groupe ALTIS
05. Coefficient d'impôts pour 2027 de 1.0
06. Taux d'indexation pour 2027 de 176%
07. Développement de la question de MMS. Amos et Moser « Quel outil de maîtrise des coûts pour les grands projets communaux ? » (Q16)
08. Développement de l'interpellation de M. Anthony Corthay « Interpellation suite aux réclamations liées aux courses sportives en montagne » (I03)
09. Réponse à l'interpellation « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
10. Information concernant la création d'un règlement d'aide à la personne
11. Information concernant l'évolution des projets d'aménagement au Châble
12. Divers

Résumés des discussions

01. Contrôle des présences

Modifications de la composition des commissions

Julien Vaudan informe l'assemblée d'une réorganisation au sein de la commission aménagement du territoire, construction et mobilité. Thierry Joris assume désormais la présidence, tandis qu'Alexis Melly conserve son statut de membre. Par ailleurs, l'administration générale a été intégrée à la commission gestion.

Contrôle des présences

Emily Vaudan procède à l'appel nominal. Le pointage confirme la présence de 48 membres, 8 excuses et une abstention.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour

Julien Vaudan informe les participants qu'ils ont reçu, hier ou avant-hier, la modification de l'ordre du jour et ils l'approuvent.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 juin 2026

Approbation du procès-verbal

Julien Vaudan soumet le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 à l'approbation, il considère le document comme approuvé.

04. Décision concernant les mesures d'assainissement du groupe ALTIS

Contexte de la crise et diagnostic

Le groupe Altis traverse une crise financière et de gouvernance depuis un an et demi, révélée par une revue indépendante de PWC. Cette analyse a mis en lumière des manquements au niveau de la direction, de la surveillance des conseils d'administration et de l'actionnaire. Une situation critique de liquidité s'est aggravée en raison d'une gestion défaillante des comptes courants inter-sociétés, où les factures impayées entre les entités (notamment SOGESA) ont créé un effet domino menaçant la solvabilité de sociétés pourtant performantes.

Mesures d'assainissement et décision du Conseil général

Pour rétablir la sérénité financière d'ici au bouclage des comptes 2026, un plan d'assainissement purement financier a été approuvé par le Conseil général (31 voix pour, 7 contre, 9 abstentions). Ce plan comprend un abandon de créances (6,78 millions de francs pour Altis Groupe SA et 11,1 millions pour GECAL SA), une augmentation de capital de 2,6 millions de francs, ainsi que l'octroi de nouveaux prêts et d'un crédit supplémentaire pour les dépenses liées à la crise. L'impact monétaire net sur les liquidités communales s'élève à 12,6 millions de francs, charges compensées par des provisions déjà constituées. Une enveloppe de 300'000 francs est également prévue pour couvrir les frais d'expertise.

Positionnement des commissions et perspectives

La commission SSPTPEE accepte le plan tout en demandant une présentation du fonctionnement de GECAL et de ses solutions pour la transition énergétique, acceptant un délai jusqu'au printemps 2027 pour la stratégie de redressement. La commission de gestion (COGEST) approuve le plan mais exige que les mesures financières reconnaissent l'effort de la commune sans avantager disproportionnellement d'autres actionnaires. Elle insiste sur l'urgence d'élaborer

- **Charges liées aux travaux du Fregnoley** : 9 millions de charges dues à des travaux d'urgence, comptabilisés en charges d'exploitation plutôt qu'en investissements.
- **Provisions pour ALTIS Groupe**: Des provisions ont été faites sur les emprunts octroyés au groupe ALTIS en raison de son surendettement, sans pour autant décider de l'avenir de la société.

Présentation des comptes 2025

- **Chiffres clés** :
 - Charges : 133,8 millions (hausse de 9,5 millions par rapport au budget de 124,3 millions).
 - Revenus : 188,5 millions (hausse de 38,9 millions par rapport au budget de 149,6 millions).
 - Marge d'autofinancement : 54,7 millions.
 - Réévaluations d'actifs : 24,9 millions liées à la situation d'Altis.
 - Excédent de revenus : 9,2 millions.
 - Investissements nets : 40,7 millions (budget prévoyait 59,3 millions).
- **Investissements principaux** :
 - Centre sportif : 7,5 millions.
 - Aménagements routiers et tapis d'hiver : 5,1 millions.
 - Maison de la santé à Sembrancher : 3,5 millions.
 - Remise en état des torrents : 2,5 millions.
 - Maison de commune du Chable : 1,9 million.
- **Bilan** :
 - Total du bilan : 610 millions (en hausse par rapport à 582 millions en 2024).
 - Fortune nette par habitant : 7'329 francs.
- **Frais liés aux intempéries du Fregnoley** :
 - Charges nettes : 8,4 millions (dont 9,3 millions de prestations de tiers qui comprennent 2,1 millions de provisions).

Rapport de révision des comptes : BDO

- **Opinion d'audit** : Les comptes sont conformes aux prescriptions légales.
- **Provisions pour ALTIS Groupe et GECAL** : Justifiées par le surendettement des sociétés et la décision de la commune de surseoir à la procédure de faillite.
- **Indépendance de l'organe de révision** : Aucune incompatibilité n'a été relevée.
- **Recommandation** : Approuver les comptes annuels 2025.

Commissions

- **Agriculture, bâtiments, bourgeoisie, cadastre et population** : La commission accepte les comptes 2025 et remercie Messieurs François Veuthey, Jean-Daniel Troillet et Alexandre Gordio pour leur collaboration.
- **Sécurité, santé publique, travaux publics, environnement et énergie** : La commission accepte les comptes 2025 à la majorité et regrette le délai de publication du rapport commandé par la commune.
- **Culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale** : La commission accepte les comptes 2025 à l'unanimité et souligne le soutien de 4,7 millions accordés aux activités touristiques, sportives et culturelles.

- **Aménagement du territoire, construction et mobilité** : La commission demande la mise en place d'un outil visuel de suivi pour les grands projets communaux et préavise favorablement les comptes 2025.
- **Gestion** : La COGEST émet un préavis favorable aux comptes 2025 et demande un audit de fonctionnement et une analyse organisationnelle pour identifier les synergies potentielles.

Remerciements

Les intervenants expriment leur gratitude pour le travail accompli, notamment les efforts fournis et les questions posées. Le bureau adresse ses remerciements tout particuliers à toutes les personnes ayant contribué, malgré les difficultés de l'exercice. Mélanie, au nom du Conseil municipal, remercie les participants pour leur travail sur les comptes et leur confiance. Elle souligne l'importance du travail estival, notamment concernant la question d'ALTIS Groupe. Elle exprime également sa gratitude à Jérôme pour ses années de collaboration et son engagement pour la commune.

05. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)

Introduction du postulat

Julien Vaudan présente le postulat de Mathieu Tissières concernant la vision de l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques.

Intervention de Mathieu Tissières

Mathieu Tissières expose les défis de l'agriculture dans le Val de Bagnes, notamment les tensions liées à la proximité des habitations, la diminution du nombre d'exploitations, et les contraintes réglementaires. Il souligne la nécessité de définir une vision claire pour l'agriculture, d'assurer une cohabitation harmonieuse entre agriculture, habitat et tourisme, et d'intégrer ces enjeux dans les outils de planification communaux. Il demande à l'exécutif de définir une stratégie cohérente et de proposer des mesures concrètes.

Réponse de l'exécutif

François Veuthey remercie Mathieu Tissières et reconnaît la pertinence du postulat. Il mentionne que certaines thématiques ont déjà été abordées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire menée par la Haute École d'agronomie en 2024. Il propose de compléter cette stratégie par une étude de planification agricole et recommande l'acceptation du postulat pour renforcer la politique agricole communale.

Vote

Le Conseil général accepte le postulat à l'unanimité.

06. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)

Observations et interrogations de la COGEST

La COGEST souligne les difficultés financières d'ALTIS depuis juin 2025 et salue le recours à un organe externe par le Conseil municipal. Elle exprime des observations,

interrogations et attentes envers le Conseil municipal, notamment sur les mesures concrètes prises pour protéger les intérêts de la commune et sur la responsabilité de la commune en tant qu'actionnaire.

Publication du rapport de PWC

La COGEST demande des précisions sur la publication du rapport de PwC, notamment sur le plan de communication formellement défini pour sa mise à disposition au Conseil général et à la population, ainsi que sur les motifs du retard de cette publication.

Gouvernance et structure future

La COGEST interroge le Conseil municipal sur les contours envisagés de la nouvelle structure de gouvernance d'ALTIS Groupe, compte tenu des travaux menés ces derniers mois et de l'entrée en fonction du nouveau directeur. Elle exprime également son étonnement quant à la présence des anciens administrateurs et à la représentation de la commune au Conseil d'administration de SATELD RANSE.

Feuille de route et transparence

La COGEST réclame une feuille de route définissant la vision, les objectifs et les jalons du Conseil municipal pour les futures mesures d'assainissement et les budgets 2027, afin de garantir un processus décisionnel transparent et orienté vers l'intérêt général.

Inquiétude et attentes

La COGEST exprime son inquiétude quant à la gestion de la situation et attend du Conseil municipal des réponses claires et étayées, avec des éléments concrets dès le plénum de juin.

07. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

Rappel du postulat

Julien Vaudan rappelle le postulat concernant l'accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs.

Présentation du postulat et des mesures

Anne-Michèle Lack présente le postulat déposé le 7 mai 2025 par Stéphane Carron, visant à améliorer la sécurité et le climat dans les transports scolaires. Un suivi sur une année a été mené, révélant une situation globalement maîtrisée, mais avec certaines lignes présentant des difficultés.

Projet-pilote et limites

Un projet-pilote avec des éducateurs de proximité a été mis en place, permettant de la prévention et le rappel des règles. Cependant, les limites de ce dispositif ont été identifiées, notamment le manque d'heures pour les éducateurs.

Solution proposée

Une solution ciblée et modulaire est proposée, avec des interventions ponctuelles via un mandat externe. Cette approche est flexible, permet une réaction rapide et évite l'engagement permanent de ressources importantes.

Test et budget

Le dispositif sera testé sur deux ans avec un budget maximal de 10'000 francs par année pour évaluer son efficacité et l'adapter si nécessaire.

Conclusion

Le Conseil municipal propose une approche pragmatique, ciblée et évolutive en cohérence avec les besoins observés sur le terrain.

08. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

État actuel des transports publics

Le postulat de Sacha Martin critique le manque d'ambition du plan de mobilité actuel. Il propose deux phases : instaurer un service de navette en boucle et revoir la politique de parking pour favoriser les transports publics et la mobilité douce. Le Conseil municipal collabore avec le bureau d'ingénieurs Citec et le service cantonal de la mobilité pour étudier ce postulat.

Analyse des transports par bus

1. **Accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population :**
 - 80% de la population réside à moins de 300 mètres d'un arrêt de transport public.
 - Aucune ligne ne dessert 80% de la population en 20 minutes.
 - Une cadence de 20 minutes engendrerait un déficit d'exploitation d'environ 7,75 millions, avec moins de 10% financé par le Canton.
1. **Navettes en boucle:**
 - Aucune des variantes étudiées n'est adaptée au territoire communal.
 - La situation actuelle est la plus pertinente.
1. **Politique de stationnement:**
 - Une étude est en cours pour analyser le fonctionnement actuel des parkings et encourager le report modal vers les transports publics.

Transports publics par câbles

- Aucun couloir ne répond aux critères nécessaires pour juger de la pertinence d'une nouvelle liaison par câble.
- L'axe principal Curala-Lourtier est la ligne la moins adaptée.
- Les dessertes latérales, comme le téléphérique de Sarreyer et la desserte des mayens de Bruson, sont en cours d'étude.

Ambition et planification

L'intervenant encourage la municipalité à être ambitieuse dans ses projets, notamment en profitant du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ) pour prévoir des couloirs, même si la construction de cabines n'est pas immédiate. Il rappelle que des projets autrefois jugés irréalistes, comme la télécabine à Sarreyer, sont aujourd'hui réalisés.

Améliorations concrètes

L'intervenant souligne la nécessité d'améliorations rapides, notamment en matière de mobilité. Il mentionne l'incohérence entre la gratuité du stationnement pour les

voitures à Curala et le paiement requis pour le stationnement des vélos, appelant à des ajustements.

Conclusion

Le système de transport actuel est efficace et correspond à la fréquentation. Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes n'est pas adapté en termes de correspondance, ni soutenable financièrement et écologiquement. Le remplacement des lignes de bus par des téléphériques est techniquement irréaliste. Une optimisation du réseau actuel semble possible, mais devra faire l'objet d'une concertation avec le Canton et le fournisseur de prestations.

09. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)

Contexte et postulat

Le Conseil général a accepté un postulat pour l'aménagement d'une zone publique de baignade à la Gouille des Vernays dès l'été 2026. Ce postulat invite le Conseil municipal à étudier rapidement une offre de baignade extérieure, dans le contexte des travaux du centre sportif et des attentes croissantes de la population.

Évaluation et adaptations

Le Conseil municipal a évalué la faisabilité d'une zone de baignade non surveillée, provisoire, pour l'été 2026. Plusieurs services communaux ont collaboré avec Vaudan SA, le propriétaire du site. La période de baignade envisagée s'étend du 20 juin au 31 août. La responsabilité en cas d'accident est potentiellement partagée entre la commune et Vaudan SA. Des adaptations ont été apportées pour réduire les risques et l'exposition juridique, notamment une limitation des horaires de baignade et une surveillance du périmètre.

Aménagements techniques

Les aménagements prévus sont légers et réversibles, comprenant une signalisation claire, une délimitation stricte de la zone accessible, et la mise à disposition d'équipements de base. Le coût de ces aménagements est estimé à 90'000 francs.

Perspectives d'aménagement

La gouille des Vernays fait l'objet d'une réflexion globale pour réorganiser les usages du site de manière cohérente avec les exigences légales, notamment environnementales. Le projet global prévoit une amélioration de la qualité paysagère, avec des cheminements, des zones de détente et de loisirs, et une meilleure intégration des activités artisanales.

Conclusion

Le Conseil municipal reconnaît la pertinence des préoccupations soulevées dans le postulat, mais constate que la mise en place d'une zone de baignade provisoire implique des contraintes importantes. Néanmoins, il poursuit les démarches nécessaires pour une ouverture dans les meilleurs délais. Une offre de baignade extérieure sera maintenue durant les travaux du centre sportif, et un projet pérenne d'aménagement de la gouille des Vernays est en cours.

10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026

Demande de crédit complémentaire

Le Conseil municipal demande un crédit complémentaire de 90'000 francs pour l'aménagement temporaire d'une zone de baignade non surveillée à la gouille des Vernays. Les aménagements prévus incluent des parois pour délimiter les espaces, un apport de sable, des poubelles, des conteneurs, de la signalétique, des bancs, des places de parc et un cheminement piéton.

Interventions des commissions

- **Commission jeunesse, formation, cohésion sociale, tourisme, culture et sport :** Soutien majoritaire au crédit, avec des réserves sur les délais de réalisation et les exigences de sécurité. L'aménagement est considéré comme une réponse pertinente à un besoin réel.
- **Commission ATCM :** Encouragement à rencontrer les associations sportives et l'association "La Gouille, on se mouille". Le projet est vu comme une œuvre complémentaire naturelle à la future piscine du centre sportif de Verbier.
- **Commission de Gestion :** Préavis favorable pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026, avec un crédit maximum de 90'000 francs. La phase test permettra d'établir un bilan pour affiner le projet.

Décision du Conseil général

Le Conseil général accepte le crédit complémentaire de 90'000 francs pour l'aménagement de la route des Vernays par 46 voix pour et 4 abstentions.

11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique

Présentation du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable de TéléVerbier

Gay Pierre-Yves présente le plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable de TéléVerbier, un projet important pour le développement harmonieux de la région. Ce plan concerne quatre communes, mais est abordé sous l'angle spécifique de Val-de-Bagne. Conformément aux exigences légales, le PAD sera prochainement mis en information publique pour un délai de 30 jours, permettant à chacun de formuler ses observations. Après cette phase et l'intégration des éventuelles modifications, le dossier sera transmis au Canton pour un avis de principe, puis mis à l'enquête publique. Enfin, après traitement des oppositions, le PAD sera soumis au Conseil général pour approbation.

Objectifs et modifications du PAD

Vaucher Laurent détaille les objectifs de la modification du PAD, qui visent à améliorer qualitativement les infrastructures, adapter le domaine skiable, limiter les extensions, optimiser les nouvelles infrastructures et coordonner l'enneigement mécanique. Les principales modifications incluent la suppression des zones réservées non damées et l'ajout de secteurs pour les transports à câbles. Les comparaisons par secteur montrent des réductions significatives des zones réservées et des ajustements des pistes enneigées naturellement et techniquement.

Bilan et conclusion

Le bilan global montre une réduction de près de moitié de la surface du domaine skiable sur les cartes, avec une suppression de 342 hectares de pistes non damées et l'ajout de secteurs pour les installations de transport à câbles. Malgré une légère augmentation de l'enneigement mécanique, les objectifs de la fiche B4 sont atteints grâce à des mesures de réduction et d'optimisation. Les nouveaux projets de remontées mécaniques visent à moderniser les infrastructures et fluidifier les déplacements.

Questions et réponses

Besson Félix pose une question sur les pistes de ski de fond, notamment pour le Plamproz et Fionnay. Vaucher Laurent précise que TéléVerbier s'occupe uniquement de la piste de la Chaux, tandis que pour le Plamproz et Fionnay n'est pas de leur responsabilité.

12. Information sur la situation d'ALTIS

Situation financière d'ALTIS Groupe

Fabien Sauthier présente un rapport intermédiaire sur la situation financière du groupe ALTIS, établi par PwC. Ce document, disponible sur le site internet de la commune, se concentre sur la situation financière du groupe. Les comptes des sociétés d'ALTIS, rendus publics la semaine précédente, permettent d'avoir une vision clarifiée et maîtrisée de la situation. Les nominations de Yvan Michellod et Nicolas Maret, ainsi que les mesures d'assainissement validées par le Conseil municipal, sont des étapes encourageantes pour la pérennisation des activités.

Réforme de la gouvernance

Une réforme profonde de la gouvernance et de la structure d'entreprises est en cours. La commune mandate PwC pour réaliser des analyses complémentaires visant à clarifier les chaînes de décision et de contrôle. Le Conseil municipal a décidé de restreindre la représentation communale à un seul membre par société au sein des conseils d'administration du groupe ALTIS. La stratégie du propriétaire et les nouveaux modèles de gouvernance seront travaillés dans les prochains mois.

Points spécifiques

- **Non-décharge des anciens administrateurs** : Validée à l'unanimité lors de l'assemblée générale d'ALTIS Groupe SA du 3 juin.
- **SATELD RANSE** : Le président du Conseil d'administration a donné sa démission, et un intérim est assuré jusqu'à l'assemblée extraordinaire.
- **Feuille de route** : Elle est dans les mains de la task force, avec des réponses attendues en septembre pour les autres points.

13. Information sur le Centre culturel de Verbier

État d'avancement du centre culturel de Verbier

Modification partielle du plan d'affectation des zones
Les phases d'élaboration de la modification partielle et du plan d'aménagement détaillé (PAD) sont terminées. Les études techniques sont réalisées et l'information publique est close. Le dossier est transmis au service du développement territorial

pour un avis de principe. La mise à l'enquête publique est prévue pour septembre 2026, suivie d'une présentation au Conseil général pour évaluation et adoption.

Projet hôtelier

L'appel à investisseurs et exploitants pour l'hôtel lié au centre culturel est lancé. La commune de Val de Bagnes mettra à disposition le terrain sous forme de droit distinct et permanent (DDP). La société GoodNight Partner SA aide à préparer le cahier des charges. La documentation sera transmise aux investisseurs fin juin, avec un rendu des offres prévu fin septembre 2024. Le Conseil général se prononcera sur les promesses de DDP d'ici fin 2024 ou début 2025. Les DDP définitifs seront validés ultérieurement, avec une autorisation de construire envisagée pour 2028 et une réalisation des projets entre 2029 et 2031.

Présentation du centre culturel

Le projet est à la fin de l'étude de faisabilité. Le centre culturel vise à être un espace polyvalent pour toute la population de Val de Bagnes et la région. Il inclura un auditorium à acoustique exceptionnelle, modulable pour différents types de musique, ainsi que des salles polyvalentes pour la danse, le théâtre et d'autres expressions artistiques. Un accent est mis sur l'éducation et les ateliers pour les enfants et les familles. Deux grands espaces d'exposition sont prévus pour l'art traditionnel et immersif. Le centre culturel inclura également des espaces pour des événements, congrès et séminaires, totalisant environ 1'000 m². La programmation se structurera autour de quatre piliers : spectacle vivant, éducation, art et congrès. Le projet s'inscrit dans la stratégie du masterplan tourisme, complétant l'attrait sportif de la destination. La transparence et l'écoute sont des piliers méthodologiques, avec un engagement à accélérer l'ambition culturelle de Verbier. La durabilité et l'harmonie sont des enjeux majeurs pour le développement du projet.

Vision et engagements du projet

Les intervenants soulignent l'importance de développer le projet de manière durable, harmonieuse et apaisée, avec une vision claire et maîtrisée. Ils insistent sur une culture accessible à tous, habitants et visiteurs, dans une démarche de service pour l'ensemble de la région.

Financement privé

Le projet est 100% financé par le privé, porté par une fondation indépendante du Verbier festival. La fondation assure à la fois la construction et l'exploitation du bâtiment. Un plan d'affaires détaillé, avec des cabinets de conseil, garantit la pérennité économique du projet. Le financement repose sur un mélange de mécénat, philanthropie, billetterie, et diversification des activités.

Relation avec les terrains Besson

Les intervenants soulignent l'importance des terrains Besson, un lieu privilégié de détente et de promenade. Ils s'engagent à sanctuariser un tiers de la parcelle pour maintenir un espace vert accessible à tous. Ils collaborent avec les acteurs locaux, comme l'école suisse de ski, pour intégrer harmonieusement le projet dans le paysage existant.

Intégration dans l'écosystème local

Le projet vise à s'intégrer pleinement dans l'écosystème de Val de Bagnes, en collaborant avec divers acteurs culturels, sportifs et de bien-être. L'objectif est de

créer un lieu polyvalent et évolutif, capable de s'adapter aux besoins futurs de la population.

Collaboration et transparence

Les intervenants remercient les équipes de la commune pour leur collaboration et invitent le Conseil général à une présentation des maquettes et des images du projet lors du festival, le 27 juillet à 17h30 au pavillon des Combins.

14. Divers

Présentation de l'étude de la HES-SO sur la santé à Verbier

Bruno Moulin présente l'état d'avancement de l'étude de la HES-SO sur la santé à Verbier et dans le reste du Val de Bagnes. La cartographie des offres de soins et les enquêtes auprès de la population ont été réalisées. 4'000 questionnaires ont été adressés aux résidents et 2'000 aux non-résidents, avec un taux de retour de 48% pour les résidents et 47% pour les non-résidents. La HES-SO analyse actuellement les résultats et mène des entretiens avec les prestataires de soins et les associations locales. Les propositions de recommandations pour la stratégie d'offre de soins intégrés et la communication seront élaborées prochainement. Le rapport final pourrait être présenté au Conseil général en septembre.

Réponse à la pétition "Ensemble préservons l'âme de nos villages"

François Veuthey répond à la pétition concernant la vie en milieu rural. La commune soutient déjà les activités traditionnelles, les agriculteurs et les sociétés locales. Une charte de bon voisinage a été distribuée et une campagne de sensibilisation sur les chiens est prévue. Le Conseil municipal a validé une campagne de sensibilisation sur les chiens. La création d'une cellule de médiation communale est envisagée. La plupart des points soulevés par la pétition sont déjà traités dans les règlements existants. Le dicastère bâtiments bourgeoisie, agriculture se tient à disposition des pétitionnaires pour en discuter.

Divers

Samuel Amos interroge sur le pack de bienvenue pour les nouveaux arrivants, reporté plusieurs fois. Jean-Daniel Troillet annonce que la soirée de bienvenue aura lieu le 25 août 2026.

Félix Besson signale que certains QR codes dans la brochure d'activités ne sont pas actifs.

Julien Vaudan clôt la séance en remerciant les participants.

PROCES VERBAL :

15. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Je profite pour remercier les citoyens que je vois aussi au fond de la salle qui participe à notre plénum. Merci d'être venus. Je profite aussi, au nom du bureau mais aussi de tout le Conseil général à remercier Jérôme Maret. Je pense que c'est son dernier plénum. Donc un grand merci puisqu'on sait tous ce qu'on te doit en termes d'explications en long, en large et en travers sur les comptes de la commune durant ces très nombreuses années. Donc merci beaucoup Jérôme et tout bon pour la suite. Avant de commencer, nous avons une nomination d'une nouvelle conseillère générale, enfin nouvelle façon de parler, c'est Olivia Heinis, bienvenue, Guillaume Amos, je te laisse la présenter.

Amos Guillaume : Merci, je me permets donc de présenter Olivia pour les membres qui ne la connaîtraient pas encore. Donc, chères et chers collègues, certaines personnes choisissent le Val-de-Bagne, d'autres finissent par comprendre qu'elles ne pourront plus le quitter. Cela pourrait être l'histoire d'Olivia Heinis. Après des études de droit et un brevet d'avocate, elle a même poursuivi ses études à San Francisco, elle est ensuite passée par la FIMA puis elle a trouvé un endroit encore plus glamour pour poursuivre sa carrière puisque c'est dans notre région, entre nos montagnes et parmi notre communauté qu'elle a décidé de poursuivre cette carrière. Maman, femme engagée, avocate, elle est très à l'aise dans l'environnement international. Elle a été déjà élue en 2021 au Conseil général. Elle s'est engagée activement en étant vice-présidente de la commission santé et sécurité publique. A une époque, on pouvait encore annoncer les noms de commissions sans bégayer. Aujourd'hui, elle remet ses compétences au sein du Conseil général, au sein de la commission de gestion. Olivia, nous te souhaitons une bienvenue et plein succès pour cette mission renouvelée.

Vaudan Julien : Merci beaucoup et en restant encore sur les membres du Conseil général, donc nous avons eu la démission de Stève Léger. Un remplacement sera annoncé en temps opportun.
Très bien, nous passons au contrôle des présences.

Vaudan Emily : Merci, bonsoir à tout le monde. Donc, je commence l'appel avec Alter Armand, Amos Guillaume, Amos Samuel, il va arriver, Besse Cédric est excusé, Besson Félix, Bouverat Myriam, Bovsovers Pierre-Henri, Bruchez Celien Bruchez Sarri, Burcher Patrice, Carron Michel, Chevrier Célia, Corthay Anthony est excusé, Corthay-Durer Anne-Claude, Daragon Leyla, Darbellay Baptiste également en retard, Délitroz Gabriel, Delarzes Sophie, Farquet Sarah, Fellay Fanny, Fellay Sébastien, Filliez Olivier, Fournier Romain, Frossard Alain, Gaillard Christophe, Pierre-André Gard, Heinis Olivia, Jelinek Jan, Joris Thierry, Luisier Marie-Gabrielle, Maret Gérard, Maret Valérie, Martin Sacha, Melly Alexis, Mento Yaël, Michellod Alain, Michellod Patrick, Monnard Delphine, Moser Olivier, Luisier Marie-Gabrielle, Maret Gérard, Pembe-Tornay Collette, Perraudin Julian, Roserens Stéphane est excusé, Rossier Gaëtan, Saillen Lionel, Sautier Ludovic, Schraner Malko, Terrettaz Cédric, Tissières Mathieu, Troillet Emmanuel est excusé. Vaudan Christophe, Vaudan Fanny, Vaudan Julien et Vaudan Simon. Et j'ai vu, sauf erreur, arriver Samuel Amos. Donc j'ai 47 présents quand les 2 retardataires seront arrivés, 11 excusés et 1 absent.

16. Approbation ou modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, approbation ou modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour ? Non, donc nous allons appliquer l'ordre du jour que vous avez reçu.

17. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1er avril 2026

Vaudan Julien : Approbation du procès-verbal du plénum du 1er avril 2026. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ou commentaires ? Non, il est donc approuvé.

18. Approbation des comptes 2025 de la Commune

Vaudan Julien : On passe donc tout de suite au compte 2025 de la commune.

Mento Mélanie : Nous sommes à l'issue du travail sur les comptes 2025. Que dire de cet exercice ?

Je mentionnerais 3 gros faits marquants, des recettes fiscales extraordinaires, on a l'impression de répéter cela toutes les années, mais cette année, c'était vraiment encore plus extraordinaire que d'habitude. Toujours des charges liées aux travaux du Fregnoley, donc les travaux d'urgence ont continué avec la création d'une route sur la rive gauche. Cette route, jusqu'à présent, était dans des charges d'exploitation, donc l'ensemble des dépenses qui ont eu lieu au Fregnoley a été comptabilisé en charges d'exploitation et non en investissements. C'est du fait que ces dépenses étaient faites sous la clause d'urgence qui a été décidée par le Canton. Donc, effectivement, 9 millions de charges relatives à cet élément et puis le troisième fait qui nous a beaucoup occupé et qui nous occupera encore cet été, c'est Altis avec des provisions qui ont été faites sur les emprunts que nous avons octroyés au groupe. Donc ces provisions, ce ne sont pas des abandons de créances pour l'instant, c'est vraiment le principe de prudence. Nous nous devons d'avoir la prudence au niveau des comptes et de créer une provision par rapport à ces sommes. L'ensemble des mesures d'assainissement vous seront présentées durant l'été pour une décision souhaitée au mois de septembre mais cette provision ne constitue absolument pas pour l'instant une décision sur l'avenir d'Altis. Je passe la parole à Vanessa pour sa première présentation des comptes.

Venceslau Vanessa : Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2025. Donc quelques chiffres clés pour commencer. L'exercice se caractérise par des charges de 133,8 millions pour un budget de 124,3 millions, soit une hausse de 9,5 millions. Ces charges restent toutefois maîtrisées compte tenu des éléments du frein à lait qui ont engendré des coûts à hauteur de 9,8 millions. Du côté des revenus, nous atteignons un niveau record avec 188,5 millions pour un budget de 149,6 millions, soit une hausse de 38,9 millions. La marge d'autofinancement s'élève ainsi à 54,7 millions. Comme mentionné précédemment, on enregistre également des réévaluations d'actifs de 24,9 millions en lien avec la situation Altis. Le degré d'autofinancement des investissements reste largement supérieur à 100% et la fortune nette par habitant progresse pour atteindre 7'329 francs.

Sur cette diapositive, on retrouve les principaux éléments du compte de résultats. Donc, sur les 3 premières lignes, on a les revenus financiers, les charges financières

ainsi que la marge d'autofinancement présentée précédemment. Il convient ensuite de déduire 27,1 millions pour les amortissements, 24,9 millions pour la réévaluation des actifs ainsi que 6,5 millions pour le prélèvement sur les financements spéciaux. De ce montant, 6 millions concernent le remboursement de fonds des abris PC au Canton. Au final, l'exercice dégage un excédent de revenus de 9,2 millions. Les investissements nets s'élèvent quant à eux à 40,7 millions. Le budget volontairement ambitieux prévoyait 59,3 millions. L'écart s'explique principalement par les travaux du centre sportif moins importants que prévus ainsi que par certaines solutions de provision. Nous obtenons ainsi un excédent de financement de 13,9 millions. A titre de comparaison, le budget prévoyait une insuffisance de financement de 33,9 millions et les comptes 2024 un excédent de 828 millions.

Nous présentons ici les principaux investissements de l'exercice 2025. S'agissant des investissements corporels, on retrouve notamment 7,5 millions pour le centre sportif, 5,1 millions pour les aménagements routiers et tables d'hiver, 3,5 millions pour la maison de la santé à Sembrancher, 2,5 millions pour la remise en état des torrents ainsi que 1,9 million pour la maison de commune du Chable. D'autres investissements concernent notamment la rénovation du cycle d'orientation, la participation au réseau des routes cantonales, le chalet Orny ou encore la sécurité informatique et les infrastructures liées à l'eau. Concernant les investissements financiers, on relève des prêts de 3,7 millions en faveur du GECAL, 2 millions en faveur de l'ALTIS Groupe et 900'000 en faveur de la paroisse de Bagnes. Au total, les investissements présentés ici s'élèvent à 32,9 millions et représentent 80% du total des investissements de l'exercice. Voici à présent la présentation du bilan. Le total du bilan est en hausse, passant de 582 millions en 2024 à 610 millions en 2025.

Le patrimoine financier s'élève à 266 millions pour des capitaux tiers de 186 millions. La différence entre ces deux éléments représente la fortune nette de la commune, soit environ 80 millions. On retrouve la même logique en comparant les capitaux propres au patrimoine administratif, ce qui confirme la solidité financière de la commune.

Voici à présent le détail des frais liés aux intempéries du Fregnoley. Comme mentionné par Mélanie, cela dépose de la clause de police en vigueur jusqu'au 30 juin 2025 qui permettait d'intervenir sans budget préalable. Ces dépenses doivent ensuite être soumises à l'autorité compétente avec les comptes conformément à la loi sur les communes. Les charges de 9,8 millions concernent principalement des prestations de tiers pour un montant de 9,3 millions incluant notamment les travaux du pont de la Nance, de la route en rive gauche, des aménagements liés au torrent ainsi que des mesures urgentes pour le village du Champsec. Ce montant comprend également des provisions pour un montant de 2,1 millions pour des dépenses engagées. On relève également des indemnités versées à des tiers pour un total d'environ 462'000 francs. Du côté des revenus, on enregistre des subventions cantonales à hauteur de 1,2 million ainsi que des indemnités encaissées pour 275'000 francs. Au final, la charge nette pour l'exercice 2025 s'élève ainsi à 8,4 millions.

En conclusion, l'exercice 2025 se caractérise par un niveau de recettes fiscales particulièrement réjouissant, des dépenses urgentes liées au Fregnoely pour 8,4 millions nets, des corrections de valeur liées à 10% des GECAL pour 24,9 millions, une marge d'autofinancement qui permet de couvrir ces réévaluations. Un haut-niveau d'investissements a été maintenu malgré certaines dissolutions de provisions.

Au final, les comptes 2025 reposent sur des bases solides et confirment l'excellente santé financière de la commune. Je vous remercie de votre attention.

BDO (organe de révision) : Mesdames, Messieurs, bonsoir, je vais vous présenter le rapport de révision que vous trouverez dans la brochure des comptes. Je vais vous épargner la lecture intégrale et je vais me concentrer sur les points les plus pertinents, en incluant notamment une demande spécifique formulée par la commission de gestion concernant la question des provisions liées aux frais de GECAL et ALTIS Groupe. Donc, je ferai une transition entre le rapport et puis cette thématique comptable particulière sur l'année 2025.

Pour commencer, notre opinion d'audit, nous avons effectué l'audit des comptes 2025 de la Commune de Val de Bagnes. Selon notre appréciation, les comptes sont conformes aux prescriptions légales, à la Loi sur les Communes et l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes et aux règlements y relatifs. Donc, je fais maintenant la transition sur la partie provision sur les prêts. Je tiens déjà à souligner que l'élément qui ressort du rapport, c'est que c'est le Conseil municipal qui est responsable de l'établissement des comptes annuels, conformément au principe applicable. Dans ce cadre, quel est le principe applicable ? Vous le retrouverez dans l'annexe aux comptes, également dans la brochure. Il est précisé que les prêts qui font partie du patrimoine administratif, puisque ce sont les prêts qui servent à l'exécution d'une tâche publique, sont comptabilisés à leur valeur nominale, ils ne sont pas amortis. Par contre, si l'on décèle des indices ou on prévoit des pertes potentielles futures. Eh bien, dans ce cas-là, on doit envisager de réévaluer ces prêts. C'est ce qu'a fait le Conseil municipal en se positionnant et en identifiant l'incertitude qui découle de caractère recouvrable de ces créances, en provisionnant donc partiellement GECAL et puis totalement le prêt ALTIS Groupe.

De notre côté, l'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes pris en leur ensemble ne contiennent pas d'anomalie significative. Il y a toute une série de mesures qui sont en place, notamment un élément qui ressort également du rapport qui traite particulièrement la situation, c'est que nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations ainsi que des informations de droit. Dans le cadre de nos travaux, on a apprécié l'évaluation du Conseil municipal selon lequel il y a besoin de provisionner à un tel niveau les prêts ALTIS Groupe et GECAL.

En quelques mots, ce qui ressort de nos travaux, Madame Mento l'a mentionné, il y a, d'un côté, la partie juridique formelle où les sociétés ALTIS Groupe et GECAL étaient en surendettement, la commune a décidé d'agir pour sauver les sociétés. Donc, un surendettement, soit vous avisez le juge et vous partez en procédure de faillite du souci concordataire ou alors un créancier accepte de mettre sa créance après toutes les autres. C'est ce qu'a fait la commune afin de surseoir à la vue du juge.

Pour parler de manière peut-être un peu plus familière, si vous prenez une hypothèque, vous avez des cellules, vous avez plusieurs rangs, rang 1, rang 2, etc., typiquement, de postposer sa créance, ça revient à avoir une cellule de rang 2, si elle devient de facto désavantagée par rapport aux autres créanciers. Donc, en cas de faillite de ces deux sociétés, la créance de la commune sera celle qui sera remboursée en dernier. Donc, cette décision a eu comme impact de modifier la nature de cette créance en lui donnant un caractère plus risqué, si on veut, que ce qui était le cas auparavant. Selon notre opinion, la provision qui est totalement justifiée et conforme aux recettes comptables. Et puis, il y a un deuxième aspect qui est plutôt

aussi économique, c'est la capacité de ces sociétés à créer de la plus-value et à générer des liquidités pour rembourser ces créances. Là aussi, on a compris, notamment pour ALTIS Groupe qui est une simple société de service et puis GECAL qui a accueilli des rentabilités, que les plus-values, les autorités générées n'étaient pas suffisantes pour donner une certitude sur le remboursement de ces revenus. Donc, selon notre opinion, ces deux provisions sont totalement conformes à la disposition légale et applicable et puis tout à fait correctes.

Les derniers points qui sont sur la deuxième page du rapport, nous les avons rapidement vus, notamment nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Là, je soulignerais aussi que dans le cadre du renouvellement de notre mandat pour la commune législative 2025-2028, nous avons effectué des amendements procédure, démarche requise selon les directives professionnelles liées à l'indépendance et puis qu'on n'a encore aucun fait incompatible à communiquer. Et puis les derniers éléments, donc l'évaluation des participations et du patrimoine financier est appropriée, le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales, l'endettement net de la commune est nul, la commune est en mesure de faire face à ces engagements, l'entretien final et le Conseil municipal a eu lieu. Et donc, en conclusion, nous vous recommandons ce soir d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. Merci de votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y aura une question ? Nous allons passer aux lectures des rapports. Qui veut commencer ? On va commencer au fond par la commission agriculture. J'ai fait simple en disant agriculture, je m'excuse pour toutes les autres composantes.

Luisier Marie-Gabrielle : Marie-Gabrielle Luisier pour la commission bâtiments, bourgeoisie, agriculture, cadastre et population. La commission s'est réunie le 18 et le 21 mai pour traiter des comptes concernant notre commission. Nous avons eu des réponses à nos questions et les différences entre les comptes et les budgets nous ont été expliqués. La commission accepte les comptes 2025. Et nous remercions Messieurs François Veuthey, Jean-Daniel Troillet ainsi qu'Alexandre Gordio pour leur bonne collaboration et leur disponibilité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. A toi Lionel.

Saillen Lionel : Saillen Lionel pour la commission sécurité, santé publique, travaux publics, environnement et énergie. Notre commission s'est réunie à 2 fois et nous avons constaté les éléments suivants. Les écarts entre les budgets et les comptes pour la santé, sécurité publique restent faibles. Pour les travaux publics et l'environnement, malgré les événements du Fregnoley, les investissements projetés ont pu en grande partie être réalisés, ce qui nous convient pleinement.

Nous tenons à remercier Mesdames Valérie Guigoz et Constance Jaillet et Messieurs Bruno Moulin et Louis-Ernest Sidoli pour leur collaboration. Merci également au bureau, à la COGEST, aux responsables des commissions pour les échanges relatifs à ces comptes 2025. Pour ce qui est de l'énergie, grâce à la mise en place d'un groupe de travail avec des membres de notre commission et de la COGEST, un début de transparence des faits a pu être annoncé. Nous regrettons que PwC n'ait pas

autorisé la publication immédiate du rapport commandé par la commune, celle-ci n'ayant eu lieu que deux mois plus tard en raison de divergences internes au sein de PwC.

Ce délai de 2 mois est extrêmement préjudiciable pour valider la provision de 25 millions. Il faut tout de même relever que ce rapport mandaté par la commune ne constitue ni un audit ni un examen limité au sens des normes suisses d'audit, ni une investigation forensique. Il s'agit exclusivement de travaux d'analyse et non d'un audit complet comme exigé lors du Conseil général d'automne. Nous sommes partiellement à l'aise de voter sur une provision de 25 millions dans les comptes 2025 sans avoir des stratégies pour éviter une nouvelle crise financière. Nous attendons la suite des investigations et des mesures concrètes pour éviter que cela ne se reproduise. La commission accepte, à la majorité des membres présents, les comptes de l'exercice 2025.

A l'image de notre abréviation SSPTPE, nous en avons un peu sec de jouer le rôle de pompiers. Il est plus que nécessaire d'éteindre l'incendie, de s'équiper de manière adéquate et stratégique et peut-être de disposer d'un système de santé raisonnable pour affronter les nouvelles intempéries.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Lionel, je pense que le message a été bien entendu. La commission suivante, c'est la commission culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale.

Vaudan Fanny : En ce qui concerne le dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale, la commission s'est réunie le 27 avril afin d'examiner les comptes de ce dicastère. Malgré un coût par élève en constante augmentation et la difficulté d'établir un budget 15 mois à l'avance, les comptes du dicastère restent bien maîtrisés. L'écart entre le budget initial des charges et les dépenses effectives s'élève à 4%, ce qui respecte pleinement l'objectif fixé par le dicastère de maintenir un écart maximal de 5%. Nous remercions Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour la qualité des échanges et leur présentation qui a permis de répondre à l'ensemble de nos questions. Ensuite, pour ce qui concerne les comptes du dicastère tourisme, culture et sport, ils ont été examinés lors de la séance du 18 mai 2026. La commission tient à souligner le soutien de 4,7 millions accordé aux activités touristiques, sportives et culturelles. Elle se réjouit également de la hausse constante de la fréquentation des infrastructures sportives et culturelles, notamment du centre sportif et des bibliothèques communales. Enfin, nous tenons à remercier Malvine Moulin et Bertrand Delarzes pour leur présentation ainsi que pour les réponses apportées aux questions de la commission et nous acceptons les comptes 2025 à l'unanimité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Fanny. J'en profite pour inviter tout le monde à lire tous ces rapports. En plénum, nous avons seulement le résumé. Les rapports sont disponibles sur Teams, puisqu'il paraît qu'on n'utilise pas encore assez Teams, alors j'en profite. La commission suivante, l'aménagement du territoire, construction et mobilité.

Melly Alexis : La commission ATCM s'est réunie à deux reprises afin d'examiner les comptes 2025. Les réponses obtenues ont permis de clarifier les différents écarts constatés et de confirmer que les finances communales demeurent saines et maîtrisées. La commission souhaite toutefois réitérer une demande déjà formulée l'an dernier, la mise en place d'un outil visuel de suivi pour les grands projets communaux.

Nous avons besoin d'un tableau de bord simple indiquant pour chaque projet important le budget voté, les montants déjà dépensés, les engagements pris, le coût final estimé ainsi que son état d'avancement.

Cet outil apporterait de la clarté autant pour la commission que pour les dicastères concernés. Depuis plus de 10 ans, certains projets ont connu des modifications importantes ou des pertes de plusieurs millions de francs sans qu'un véritable retour d'expérience n'ait été réalisé. Concernant ALTIS Groupe, à la suite de la lecture du rapport, la commission accepte aujourd'hui la provision proposée mais elle attend désormais des résultats. Nous voulons une stratégie claire, des mesures concrètes et des contrôles renforcés. La commission attend aussi que toutes les responsabilités soient établies. Si les éléments du rapport le justifient, nous attendons que des suites pénales soient engagées.

Nous ne souhaitons pas simplement entendre qu'il faut désormais regarder vers l'avenir. Lorsqu'une société perd plusieurs dizaines de millions de francs, il est indispensable de comprendre les erreurs qui ont été commises, d'identifier les responsabilités et d'en tirer toutes les conséquences nécessaires. Enfin, nous estimons qu'il est temps de renforcer la supervision des grands projets et des entités stratégiques par des professionnels qualifiés, disposant de compétences nécessaires pour assurer un meilleur suivi, une meilleure gouvernance et une meilleure maîtrise des risques.

Pour conclure, la commission préavise favorablement les comptes 2025 de la Commune de Val de Bagnes. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Alexis, nous passons à la commission de Gestion.

Chevrier Célia : Bonsoir à toutes et à tous, Célia Chevrier pour la Commission de Gestion. Ce n'est pas un résumé de notre côté. Considérant les chiffres clés présentés dans le message introductif du fascicule, la COGEST ne peut que se réjouir de la situation financière de la commune. En effet, les revenus financiers sont en hausse et les charges financières maîtrisées.

En référence au précédent rapport de la COGEST sur les comptes, il est important de relever l'effort entrepris par les différents dicastères pour contenir leurs charges de personnel. En lien avec la fusion et compte tenu du nombre important de projets en cours ainsi que des défis à venir, la COGEST est convaincue que la modernisation de l'administration publique constitue un enjeu essentiel. Elle salue les mesures déjà mises en œuvre ainsi que les réflexions actuellement menées dans ce domaine par le secrétariat général et le dicastère administration générale. Dans cette perspective, la COGEST estime qu'un audit de fonctionnement complété par une analyse organisationnelle permettrait d'identifier les synergies potentielles, d'optimiser les processus internes et de clarifier la répartition des compétences et des responsabilités.

Une telle démarche offrirait également l'opportunité d'évaluer les pratiques de pilotage et de gestion de projets. Le départ de plusieurs contribuables fortunés souvent installés de longue date dans notre région interpelle notre commission. Une des raisons est l'insuffisance de services socio-médicaux pour personnes âgées à Verbier. Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'ouvrir une réflexion globale sur l'offre médicale et notamment autour des futures infrastructures du centre sportif.

Pourquoi ne pas envisager, en parallèle de ce projet, le développement d'une résidence médicalisée ou d'une clinique dédiée au bien vieillir ? Au-delà de l'enjeu humain, il s'agit également d'une vision stratégique pour notre commune, garder cette population aisée dans la région, attirer de nouveaux contribuables et offrir une

solution médicale pérenne pour l'ensemble de la population. Concernant les investissements, force est de constater que le taux de réalisation comptable est élevé. Cependant, la réalité du terrain montre une certaine difficulté à initier et concrétiser les chantiers, ce qui provoque des provisions relativement conséquentes, voire des demandes de crédit supplémentaires. La COGEST tient à préciser que la conseillère municipale Mélanie Mento et le dicastère des finances assurent une gestion rigoureuse afin d'optimiser l'utilisation des budgets. A ce propos, la COGEST réitère sa demande d'obtenir une planification financière consolidée des projets et politiques publiques prioritaires à 15 ans.

Un tel outil est indispensable pour disposer d'une vision globale cohérente et planifier des projets et investissements communaux, tout en permettant de mieux évaluer les implications financières et les coûts induits pour la collectivité. La COGEST rappelle que les investissements de renouvellement sont déjà conséquents et représentent environ 25 millions par année pour notre commune. Il est donc primordial de garder notre capacité d'investissement intacte durablement. La COGEST constate que les recettes continuent de faire l'objet d'estimations prudentes et qu'au moment des comptes, ces dernières sont exceptionnelles, induisant donc une marge d'autofinancement largement supérieure à celle budgétée, ce qui a permis d'absorber les charges extraordinaires en lien avec l'incident du Fregnoley et la crise ALTIS Groupe. Les intempéries du Haut-Val de Bagnes ont laissé une empreinte au-delà des aspects financiers. La COGEST tient à saluer l'engagement des autorités, des dicastères concernés et des différents acteurs sur le terrain dont les actions ont permis de mettre en œuvre des solutions pragmatiques et rassurantes. Avant de terminer, la COGEST souhaite mentionner qu'elle continuera à apporter une attention particulière à la stratégie de politique énergétique de la commune durant cette législature. Notre commission a d'ailleurs fait part de ces interrogations et attentes envers le Conseil municipal dans le cadre d'une interpellation déposée en mai dernier concernant la crise ALTIS Groupe.

Notre commission souhaite rappeler que le Conseil général se positionne aujourd'hui sur une provision de 25 millions dans le cadre du bouclage des comptes et se prononcera sur chaque mesure d'assainissement l'automne prochain. Il est important de souligner que cette provision représente une obligation comptable au vu de la situation de surendettement des sociétés ALTIS Groupe SA et GECAL SA.

A l'issue des différents échanges avec les autorités communales, la COGEST se déclare partiellement rassurée. Elle attend cependant des clarifications et des engagements concrets de la part du Conseil municipal. En particulier concernant la gouvernance et les orientations stratégiques des sociétés concernées. Ces éléments seront déterminants pour permettre à l'ensemble du Conseil général d'apprécier la pertinence et la crédibilité des mesures d'assainissement qui seront soumises au vote l'automne prochain. Après évaluation de l'ensemble des éléments ci-dessus, la COGEST émet un préavis favorable aux comptes de l'exercice 2025. Pour conclure, notre commission souhaite remercier non seulement Fabien Sauthier, Mélanie Mento, Jean-Daniel Troillet, Anne-Michèle Lack et leurs dicastères respectifs pour tout le travail réalisé mais aussi les autres commissions du CG pour leurs analyses et conclusions pertinentes.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour tous ces rapports. Je propose qu'on passe au vote. Alors la question qui vous est posée, approuvez-vous les comptes 2025 de la

Municipalité de Val de Bagnes ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Les comptes sont acceptés par 43 oui, 2 abstentions et 2 refus.

Merci beaucoup. Ce n'était pas un exercice facile. Les résultats sont bons, c'est vrai. Mais le travail que vous avez fourni, les questions que vous avez posées et les interrogations sont tout à fait légitimes et pertinentes. Merci beaucoup.

Mento Mélanie : Au nom du Conseil municipal, je tiens également à tous vous remercier par rapport au travail sur ces comptes et de la confiance que vous nous accordez. On se tiendra bien entendu à disposition pour débattre de l'ensemble des points présents dans vos rapports et je pense que le travail de l'été sera vraiment important par rapport à ça, surtout par rapport à la question d'ALTIS Groupe.

A mon tour maintenant de remercier Jérôme pour qui effectivement, c'est le dernier plénum, donc ça a été fait en début de plénum par Julien, mais je tiens tout particulièrement à remercier Jérôme pour les longues années de collaboration et, au nom du Conseil municipal, un tout grand merci pour tout ce que tu as fait pour notre commune.

19. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)

Vaudan Julien : Donc le point suivant, c'est le développement et le vote du postulat de Mathieu Tissières, quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? Merci de présenter le postulat.

Tissières Mathieu : Bonsoir, Messieurs, Mesdames, Messieurs, dans ce postulat, nous souhaitons ouvrir une réflexion sur l'avenir de l'agriculture dans le Val de Bagnes et sur sa place dans un territoire qui évolue rapidement. L'agriculture est un pilier essentiel de notre commune. Elle participe à notre économie, entretient nos paysages, préserve nos traditions et contribue directement à l'attractivité touristique de notre région. Pourtant, elles doivent aujourd'hui faire face à de nombreux défis. Historiquement, les exploitations agricoles étaient situées à l'écart des villages. Avec le développement du territoire, elles se retrouvent désormais souvent à proximité immédiate des habitations. Cette situation engendre parfois des tensions liées au bruit, aux odeurs et au trafic agricole. Dans le même temps, le nombre d'exploitations a fortement diminué alors que le cheptel est resté relativement stable.

Les exploitations restantes se sont agrandies et ont besoin d'infrastructures adaptées pour poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions. Parallèlement, le développement du tourisme quatre-saisons et l'essor des activités de plein air entraîne une fréquentation croissante de l'ensemble du territoire, y compris des zones agricoles et des alpages. Nous sommes bien conscients que le tourisme contribue à valoriser et à faire connaître nos produits locaux. Cette évolution génère également de nouveaux défis pour les agriculteurs, notamment en matière de cohabitation, de circulation et de respect des espaces de production. Aujourd'hui, de nombreuses exploitations souhaitent moderniser ou développer leur infrastructure afin de répondre aux exigences actuelles en matière de production et de bien-être animal.

Pourtant, ces projets se heurtent souvent à des contraintes réglementaires importantes qui rendent leur réalisation difficile. Face à ces constats, nous estimons qu'il est nécessaire de définir une vision claire pour l'agriculture du Val de Bagnes.

Quelle place souhaitons-nous lui accorder dans les prochaines décennies ?

Comment accompagner l'évolution des exploitations ?

Comment assurer une cohabitation harmonieuse entre agriculture, habitat et tourisme et comment intégrer ces enjeux dans les outils de planification communaux, notamment dans le cadre du PAZ et du RCCZ ?

Par ce postulat, nous demandons simplement à l'exécutif d'apporter des réponses à ces questions et de définir une stratégie cohérente pour l'avenir. Nous pensons qu'une réflexion globale doit être menée sur la prise en compte des besoins agricoles dans l'aménagement du territoire, sur la modernisation des infrastructures, sur la sensibilisation des habitants et des visiteurs ainsi que sur la gestion des flux touristiques dans les secteurs sensibles.

L'objectif de ce postulat n'est pas d'opposer l'agriculture, le tourisme et l'habitat. Au contraire, ces trois composantes sont complémentaires et participent ensemble à la richesse, à l'identité et à l'attractivité de notre commune. Nous tenons également à remercier la Commune de Val de Bagnes pour le soutien constant qu'elle apporte au monde agricole et pour les efforts déjà entrepris en faveur de ce développement. Il est aujourd'hui essentiel de définir une vision claire et ambitieuse à long terme afin de garantir la pérennité de notre agriculture, tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usages de notre territoire. Au-delà de cette vision, nous attendons également des propositions concrètes, pragmatiques et rapidement réalisables afin d'apporter des améliorations tangibles sur offre de terrain. Nous souhaitons que cette réflexion débouche sur des mesures opérationnelles et non uniquement sur des constats. Sans qu'un travail collaboratif associant l'exécutif, les milieux agricoles, les acteurs du tourisme et la commission concernée serait particulièrement pertinente afin de construire ensemble des solutions adaptées aux réalités du Val de Bagnes. Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Mathieu, la parole à l'exécutif.

Veuthey François : Bonsoir à tout le monde. Merci Mathieu pour ton intervention. Ce postulat met en évidence des éléments qui nous semblent très pertinents et sur lesquels nous travaillons déjà avec le service communal de l'agriculture. Il reflète les préoccupations d'un monde agricole qui est en évolution constante et qui doit s'adapter au cadre légal, à l'évolution du climat et tout cela dans un territoire de plus en plus sollicité par d'autres acteurs. Certaines de ces thématiques ont déjà été soulevées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire qui a été menée par la Haute École d'agronomie en 2024 dans notre commune, avec la participation de représentants des agriculteurs et aussi de représentants du tourisme. Il découle de cette stratégie un catalogue de mesures concrètes qu'il nous appartient maintenant d'analyser et de prioriser. Nous réfléchissons également à l'opportunité de compléter cette stratégie par une étude de planification agricole qui permettrait de prendre en considération des aspects plus généraux liés entre autres à l'aménagement du

territoire. Nous pensons que ce postulat est une opportunité de renforcer notre politique agricole communale et dans cette optique, le Conseil municipal vous recommande de l'accepter.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Alors on va voter. Est-ce qu'il y a des conseillers qui s'opposent à ce postulat ? Y a-t-il des abstentions ? Il est donc accepté à la majorité. Je vous en remercie à l'unanimité.

Vote

Le Conseil général valide, à l'unanimité ce postulat.

Ont voté en faveur: 47

Ont voté contre: 0

Se sont abstenus: 0

20. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)

Vaudan Julien : Nous passons au développement de l'interpellation de la COGEST qui s'intitule crise ALTIS et devoir de diligence.

Chevrier Célia : Depuis juin 2025, les difficultés financières d'ALTIS Groupe sont connues et en automne dernier, tout un chacun a pris conscience de l'état de crise auquel le groupe et les différentes parties prenantes font face. Dans son rôle de surveillance de la gestion du Conseil municipal et à la suite de la consultation du rapport de revue indépendante de PwC. La COGEST tient à faire part de ces observations, interrogations et attentes envers le Conseil municipal au travers de cette intervention. La COGEST salue le recours à un organe externe par le Conseil municipal et notamment les démarches actuelles visant à disposer d'une consolidation de la situation financière de toutes les sociétés du groupe et à approfondir certains constats sensibles du rapport, tel le recours massif aux consultants.

Des responsabilités ont certes été identifiées à ce stade. Toutefois, du point de vue de la COGEST, seule une analyse juridique formelle permettrait d'écarter ou de confirmer l'existence de comportements répréhensibles. Dans ce contexte, la COGEST souhaite savoir quelles mesures concrètes le Conseil municipal a prises pour protéger les intérêts de la commune de Val de Bagnes en sa qualité d'actionnaire et si une action en responsabilité a été intentée dans les délais légaux ou du moins envisagés. De plus, la COGEST souhaite connaître l'appréciation du Conseil municipal quant à la responsabilité de la commune en tant qu'actionnaire et organe de surveillance dans les dysfonctionnements constatés à ce jour ainsi que les conséquences institutionnelles, financières ou juridiques pouvant découler d'une absence de mesures appropriées prises dans les délais requis.

Concernant la publication du rapport de PwC, le Conseil municipal peut-il indiquer si, conformément à l'engagement pris lors du plénum du 1er avril 2026, un plan de communication a été formellement défini afin d'en assurer la mise à disposition au Conseil général et à la population après caviardage et préciser pour quel motif cette publication n'est à ce jour pas intervenu malgré les promesses exprimées. Nous savons aujourd'hui qu'il y a des choses qui ont évolué par rapport à cette interpellation. Dans la perspective de garantir la pérennité des activités du groupe

ALTIS Groupe, la gouvernance représente un enjeu central. A ce propos, le Conseil municipal peut-il indiquer quels sont à ce stade les contours envisagés de la nouvelle structure compte tenu des travaux menés ces derniers mois par les différentes parties ? Et de l'entrée en fonction du nouveau directeur et préciser selon quel calendrier ces éléments seront formellement présentés ?

La COGEST est profondément étonnée que les anciens administrateurs soient toujours en fonction, ce que la COGEST comprend comme une situation approuvée par le Conseil municipal. La représentation actuelle de notre commune au Conseil d'administration de SATELD RANSE SA interroge particulièrement notre commission.

Enfin, en lien avec les décisions sur les futures mesures d'assainissement et les budgets 2027, la COGEST réclame au Conseil municipal une feuille de route définissant sa vision, ses objectifs et les jalons pour y parvenir, ceci afin de garantir un processus décisionnel transparent, assumé et orienté vers l'intérêt général. En conclusion, la COGEST tient à exprimer son inquiétude quant à la gestion de cette situation, d'autant plus que plusieurs interpellations du Conseil général lors des précédentes législatures n'ont manifestement pas reçu l'attention requise. La COGEST rend également attentif le Conseil municipal que le groupe ALTIS Groupe n'est pas sorti de la crise et que sa gouvernance actuelle reste fragile malgré une équipe de direction reconstituée. Compte tenu de l'importance stratégique du groupe ALTIS pour notre commune, des montants en jeu ainsi que des attentes de la population, la COGEST attend du Conseil municipal des réponses claires et étayées et souhaite disposer d'éléments concrets dès le plénum de juin, indépendamment de la réponse officielle annoncée pour septembre 2026.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Il y aura le point d'information sur la situation d'ALTIS où on parlera des étapes suivantes. Il y aura donc une partie de réponse. Merci. Nous passons au point suivant.

21. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

Vaudan Julien : La réponse au postulat concernant l'accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs. Merci d'effectuer un petit résumé de cette demande.

Lack Anne-Michèle : C'était un postulat qui avait été déposé le 7 mai 2025 par Monsieur Stéphane Carron relatif à l'accompagnement dans les transports scolaires pour les élèves. Ce dernier visait à identifier les mesures permettant d'améliorer la sécurité et le climat au sein des transports scolaires. Sur le terrain, un suivi a été mené sur une année, piloté par le dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale, avec l'appui d'éducateurs de proximité, avec des observations régulières dans les transports ainsi que les retours des chauffeurs qui ont pu partager leurs observations au fil de l'année. Le constat est aujourd'hui est nuancé.

D'un côté, la situation est globalement bien maîtrisée et le réseau fonctionne de manière satisfaisante, mais, d'un autre côté, une à deux lignes trouvent davantage de difficultés que les autres, souvent en fonction des dynamiques de groupe ou de certaines périodes spécifiques. Sur ces lignes, on peut voir apparaître des comportements plus agités, parfois des conflits ou encore des situations qui peuvent poser un enjeu en matière de sécurité et de climat entre les employés. Les retours

des chauffeurs confirment d'ailleurs ces constats. Un projet-pilote a donc été mis en place avec des éducateurs de proximité.

Cela a permis de faire de la prévention, de rappeler les règles de travailler directement avec les élèves, notamment à travers une charte du bus scolaire. Ce travail a été positif, mais il a aussi mis en évidence les limites importantes. L'éducateur de proximité ne dispose pas de suffisamment d'heures pour suivre durablement ce type de problématique compte tenu des nombreuses sollicitations du service. Dans ce contexte, la réflexion s'est naturellement orientée vers une solution plus souple.

L'idée n'est pas de mettre en place un dispositif généralisé, ce ne serait ni nécessaire ni proportionnel. La solution proposée repose plutôt sur une approche ciblée et modulaire. Concrètement, il s'agit de pouvoir intervenir uniquement lorsque cela est nécessaire, sur les lignes ou lors des périodes identifiées comme sensibles. Pour cela, il est proposé de recourir à un mandat externe permettant des interventions ponctuelles adaptées aux besoins du terrain. Cette solution présente plusieurs avantages. Elle est flexible, elle permet une réaction rapide et elle évite d'engager des ressources importantes de manière permanente. Enfin, ce dispositif sera l'objet d'un test sur deux ans afin d'en évaluer concrètement l'efficacité et d'adapter la réponse si nécessaire avec un budget maximal de 10'000 francs par année. En conclusion, le Conseil municipal propose une approche pragmatique, ciblée et évolutive en cohérence avec les besoins observés sur le terrain.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. C'était très clair.

22. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Vaudan Julien : Nous avons une réponse à un deuxième postulat, c'était le postulat de Sacha Martin. Je vais lire le titre finalement, ça va résumer le postulat, on ne va pas le relire. Cher ami, la parole est à vous.

Gay Pierre-Yves : Pour rappel, le postulat dénonce le manque d'ambition du plan de mobilité actuel face aux défis majeurs auxquels notre commune devra faire face dans les années à venir. C'est pourquoi. Il demande au Conseil municipal d'étudier la proposition suivante qui s'articule en deux phases. Mettre en place dès que possible un service de navette en boucle similaire à celui de Verbier à l'échelle des villages de la vallée. Par ailleurs, revoir la politique de parking, besoin, dimensionnement, localisation et tarification afin d'encourager l'accessibilité aux transports publics et à la mobilité douce. Dans un second temps, étudier la faisabilité des transports par câbles à l'échelle de la vallée.

En préambule, vous avez tous reçu le rapport détaillé concernant ce postulat. C'est pour ça que si les slides sont parfois difficilement lisibles, vous pouvez vous référer à la présentation qui vous a été transmise.

Afin de conserver un point de vue neutre et strictement théorique, le Conseil municipal a choisi de développer la réponse avec l'appui du bureau d'ingénieur à mobilité Citec, le service cantonal de la mobilité, en tant que commanditaire principal a été sollicité

pour valider les hypothèses du bureau d'ingénieur et fournir l'état des lieux actuels. Le prestataire actuel des transports, TMR, n'a pas participé à l'étude.

Sont exposés ci-après, l'état actuel de la desserte, la réponse au postulat et les pistes de réflexion que l'étude a permis d'identifier.

Il est important de rappeler le fonctionnement actuel du transport public. Le Canton et la Confédération ont l'obligation légale de desservir chaque village de plus de 100 habitants en transports publics. En Valais, le transport public est organisé comme suit : trafic grande ligne, financé directement par les recettes, transport régional voyageurs, autrement dit TRV, sous réserve de remplir les critères de l'Office Fédéral des transports, financement réparti entre la Confédération 63%, le Canton 37% et les communes participent pour le 25% des 37% du Canton. Transports urbains ou d'agglomération, le 100% à la charge des communes, le Canton du Valais peut subventionner 30% des coûts non couverts, transports scolaires 100% à la charge des communes et transports touristique, les recettes devraient couvrir les coûts. Le déficit éventuel est à 100% à la charge des communes. Le Canton du Valais peut subventionner au maximum 50% des coûts non couverts par les recettes de transport.

Sur le territoire communal, la desserte en bus des villages est assurée selon le système de TRV, trafic régional voyageur. La Confédération et le Canton sont donc les commanditaires des prestations de transport. Il en assure le financement principal en coordination avec les communes. Pour information, le réseau de bus de Verbier est organisé sous forme de transports urbains. Le coût annuel est de 3,5 millions hors prestations complémentaires. Le Canton participe à hauteur de 100'000 francs.

Trois éléments ont été identifiés pour ce chapitre transports publics par bus.
En A, garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population.
En B, organiser les navettes sous forme de boucle et en C, développer une politique de stationnement.

Concernant le point 1, garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population. Selon l'analyse faite, 80% de la population réside actuellement à moins de 300 mètres, environ 5 minutes à pied d'un arrêt de transport public. 0% de la population est desservie par une ligne à 20 minutes. L'enjeu du postulat réside donc clairement sur le 20 minutes et non sur le 80%. Les trains à Chablais-Martigny en connexion sur le réseau des grandes lignes sont cadencés à la demi-heure ou à l'heure. Il faut donc viser une cadence multiple de 15, 15, 30 ou 60 et non du 20 minutes afin de maximiser ainsi le nombre de correspondances entre bus et trains. Cinq variantes de cadencement ont été étudiées afin de couvrir différents scénarios allant de la situation actuelle des dessertes jusqu'à la cadence de 20 minutes émise par le postulat.

Le bureau s'est basé sur l'hypothèse de référence dans le milieu des transports publics qui présume que doubler l'offre provoque une augmentation de la demande de 40%.

Organisation de l'offre TRV, la Confédération et le Canton organisent le fonctionnement des lignes TRV de manière à garantir certains critères de rentabilité en lien avec le taux de fréquentation. En effet, plus on augmente les cadences, plus les coûts augmentent et plus le taux de couverture, recettes, coûts, diminuent. Un critère pour qu'une ligne soit reconnue comme transport régional voyageur et financée en tant que telle est de maintenir un taux de couverture de plus de 20%.

C'est-à-dire que les recettes d'une ligne doivent couvrir au moins 20% des coûts engendrés. Le nombre de paires de courses ou la cadence attribuée par ligne est donc directement lié à sa fréquentation. La situation actuelle des bus TRV sur notre territoire communal génère un déficit d'exploitation d'environ 1,8 million. Le nombre de courses actuel est en lien avec la fréquentation des bus et respecte les critères émis par l'OFT, l'Office Fédéral de transport. Grâce à cela, 83% du déficit est financé par la Confédération et le Canton. La part restante à la charge de la commune se monte à 218'000 francs. Une cadence à 20 minutes au sens strict du postulat engendrerait un déficit d'exploitation d'environ 7,75 millions. Moins de 10% serait financé par le Canton à cause du non-respect des critères OFT. Soit un coût d'environ 6,9 millions à charge de la commune. Différentes variantes ont été étudiées et se trouvent dans les annexes que vous avez reçues, dont on a discuté avant. Il faut également considérer l'impact environnemental que représenterait la circulation des bus cadencés à 20 minutes, majoritairement sous-fréquentés.

Concernant le point B, sous forme de navette en boucle, similaire à Verbier. La géométrie du réseau a été remise en question en première partie d'étude. 4 variantes ont été évaluées et sont consultables dans le rapport cité précédemment. Il apparaît qu'aucune des variantes n'est adaptée au territoire communal et n'a donc été retenue. La situation actuelle est la plus pertinente. La variante en boucle, selon le postulat, n'est pas applicable sur notre territoire. Il y a principalement une seule route d'accès permettant la circulation des bus en aller-retour. Lorsqu'un réseau secondaire existe, il n'est pas adapté à la circulation de gros véhicules.

Concernant le point c, politique de stationnement, une première étude a été menée courant 2025 pour analyser finement le fonctionnement actuel de chaque parking sur le territoire communal. Leur taux d'occupation et le roulement des usagers dans chacun d'entre eux. L'étude est en cours de complément. L'objectif est d'encourager un report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics, infrastructure du prestataire correspondance avec les horaires scolaires. Concernant le point 2 transports publics par câbles, pour qu'un transport câblé représente une solution intéressante, il doit répondre en premier lieu aux critères suivants, forte pente à franchir pour que ce soit efficace par rapport à la route, nombre restreint d'arrêts intermédiaires, peu adapté à des tracés avec des angles même petits, dessert au minimum 100 habitants à l'année, forte contrainte d'intégration et de survol du bâti et ne pas engendrer de double desserte TRV par rapport au taux de couverture mentionné précédemment.

L'analyse du bureau d'ingénieur en mobilité démontre qu'aucun couloir ne répond aux caractéristiques nécessaires pour juger de la pertinence d'une nouvelle liaison par câble assurant le trafic régional voyageurs. L'axe principal Curala-Lourtier est la ligne la moins adaptée. Remplacer le bus par le câble nécessiterait de nombreuses gares intermédiaires avec des problématiques de survol du bâti. Les angles nécessaires à suivre la vallée représentent des contraintes techniques et financières importantes. Finalement, le faible dénivelé à franchir n'apporte pas d'avantage aux câbles en comparaison à la route. Concernant les dessertes latérales, les deux opportunités principales sont en cours d'étude. Le maintien du téléphérique de Sarreyer qui certainement aurait été impossible à mettre en place sans la mesure d'urgence liée aux intempéries. Et la desserte des mayens de Bruson, lié au projet de développement, grâce à un arrêt intermédiaire sur la ligne existante de la télécabine de Châble-Bruson. Les contraintes techniques énoncées précédemment et le faible

pourcentage de la population habitant le reste des villages latéraux ne permettent pas d'entrer en matière sur le remplacement des bus par des liaisons câblées. Desservir 80%. Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes ne semble ni adapté en termes de correspondance, ni soutenable financièrement. L'impact environnemental généré par un tel trafic serait difficilement justifiable en relation avec la sous-fréquentation résumée. L'étude permet de vérifier les difficultés techniques que représenterait le remplacement de la desserte en bus par un transport câblé.

Le potentiel de notre territoire ne répondant pas aux critères nécessaires pour retenir cette solution de transport. A noter que les couloirs de Châble-Verbier, Châble-mayens de Bruson, Champsec-Sarreyer sont actuellement exploités ou en cours de réflexion. Si tous aboutissent, Val de Bagnes deviendra une commune précurseur en termes de transports publics câblés.

Le Conseil municipal a conscience du potentiel d'optimisation qui semble possible sur les lignes les plus fréquentées pour tendre vers une cadence à 30 ou 60 minutes en fonction des périodes de la journée. Ces améliorations restent conditionnées à la faisabilité opérationnelle, à l'infrastructure du prestataire, à la correspondance avec les horaires scolaires et à l'accord du Canton. L'amélioration de l'amplitude horaire de certaines lignes et des renforts de cadence en haute période touristique sont également en cours de réflexion. En conclusion, le système de transport actuel est efficace. Il correspond à la fréquentation et s'approche du maximum permis par les critères OFT. Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes n'est pas adapté en termes de correspondance. Cette solution est également difficilement soutenable financièrement et écologiquement. Le remplacement des lignes de bus par des téléphériques à l'échelle de la vallée est techniquement irréaliste. Une optimisation du réseau actuel semble possible mais devra faire l'objet d'une concertation avec le Canton et le fournisseur de prestations dans le but de tendre vers une cadence à 30 ou 60 minutes à certains horaires et sur certaines lignes en maintenant au maximum. Les critères de l'OFT en termes de taux de couverture, une extension des horaires, amplitude sur un certain nombre de lignes et des renforts de cadence en haute période touristique à noter ces interventions, ces améliorations plutôt pourraient intervenir au plus tôt pour le changement d'horaire 2029 2030.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Martin Sacha : Sacha Martin, vice-président de la commission ATC, en tant que postulant, je voulais déjà remercier le Conseil municipal et le Conseil général d'avoir soutenu ce postulat. Merci d'avoir fait le travail sérieusement. Nous avons déjà eu l'occasion d'être conviés avec les bureaux d'études pour en apprendre plus sur le sujet.

Je pense qu'au-delà des analyses techniques, l'enjeu est surtout politique. Déjà, on parle de 2029, donc je vois qu'on a bien fait de poser le postulat en 2025 parce que les choses prendront du temps. Il faut se dire aussi que la mobilité, c'est un peu comme la poule et l'œuf, c'est-à-dire : qui vient d'abord ? Est-ce qu'on met en place la ligne et ensuite elle se remplit ou on doit attendre qu'il y ait vraiment un besoin pour la mettre en place ? C'est peut-être ce que n'avait pas attendu à l'époque nos aïeux Roger Bonvin et Wily Ferrez quand ils ont imaginé les transports câblés et la mobilité dans notre commune.

C'est dans ce sens-là qu'on demande être ambitieux, d'autant plus qu'on a le PAZ qui arrive, donc profiter de ce PAZ pour au moins envisager des couloirs, même si un jour aucune cabine sera construite, mais au moins qu'on a déjà des couloirs prévus. Et puis, je tiens aussi à rappeler que je pense qu'il y a 3 ans en arrière, si on avait dit qu'il y aurait une télécabine à Sarreyer, on aurait dit que c'est irréaliste et aujourd'hui, on en a un qui est opérationnel. Donc, le mot irréaliste n'est pas forcément le futur de demain. Donc, j'encourage la municipalité à continuer à essayer d'être ambitieuse. Et dernier point, j'espère quand même qu'il y a 2 ou 3 petites choses rapidement qui vont évoluer. Notamment quand on parle de mobilité quant à Curala, on peut se parquer gratuitement mais qu'à vélo on doit payer pour parquer son vélo, je pense qu'il y a quand même pas mal d'améliorations encore à faire. Donc, prenons notre courage et soyons ambitieux pour la suite de la mobilité. Merci.

Vaudan Julien : Merci, messieurs. Nous passons au point suivant, s'il n'y a pas d'autres questions.

23. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)

Vaudan Julien : On continue avec l'aménagement de la zone publique de baignade.

Gay Pierre-Yves : Pour rappel, le contexte déposé au Conseil général et accepté en séance du 1er avril 2026 par 41 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, le postulat pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 invite le Conseil municipal à étudier la mise en place rapide d'une offre de baignade extérieure, notamment dans le contexte des travaux du centre sportif et des attentes croissantes de la population.

Le Conseil municipal rappelle en préambule que, comme indiqué lors du plénum du 1er avril 2026, un accès à un bassin de baignade extérieure sera maintenu durant l'été, malgré les travaux du centre sportif, conformément aux engagements pris. Le postulat met toutefois en avant la nécessité de développer une offre complémentaire, notamment à la gouille des Vernays et s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur les usages de ce site ainsi que sur les attentes en matière de loisirs, de tourisme et de qualité de vie. A la suite de l'acceptation du postulat, le Conseil municipal a immédiatement engagé un travail d'évaluation portant sur la faisabilité d'une zone de baignade non surveillée, provisoire à la gouille des Vernays pour l'été 2026. Cette analyse a fait l'objet d'un rapport de demande de crédit déposé auprès du Conseil général le 28 avril 2026, lequel contient les principaux éléments d'évaluation présentés ci-après. Ce travail d'évaluation a mobilisé plusieurs services communaux en coordination étroite avec le propriétaire du site, la société Vaudan SA.

La période de baignade non surveillée envisagée s'étend du 20 juin au 31 août et a été convenue avec l'entreprise Vaudan SA.

La localisation envisagée pour une éventuelle zone de baignade non surveillée se limiterait à une portion restreinte des abords de la gouille afin de limiter les conflits avec les activités industrielles existantes. La question de la responsabilité constituée l'enjeu central de ce dossier. L'analyse juridique réalisée met en évidence une responsabilité potentiellement partagée entre la commune et Vaudan SA en cas

d'accident. Dans ce contexte, l'objectif principal consiste à réduire au maximum les risques ainsi que l'exposition juridique des deux partis. Plusieurs adaptations importantes ont été apportées au projet.

Une convention a notamment été élaborée entre Vaudan SA et la commune afin de définir les modalités d'utilisation du site, les aménagements nécessaires ainsi que la répartition des responsabilités. Ces adaptations prévoient notamment une limitation des horaires de baignade non surveillée en dehors des périodes d'activité de l'entreprise, ainsi qu'une surveillance du périmètre destinée à garantir le respect des zones autorisées et la gestion des flux de visiteurs.

Les horaires actuellement envisagés sont les suivants en semaines de 18 heures à 20 heures, les week-ends de 10 heures à 20 heures durant la période d'arrêt estival du chantier du 25 juillet au 9 août, tous les jours de 10 heures à 20 heures.

Sur le plan technique, les aménagements prévus se veulent volontairement légers, fondés sur des interventions contenues et réversibles, en cohérence avec le caractère temporaire de la démarche. Ils comprennent notamment l'installation d'une signalisation claire, visible et exhaustive relative aux restrictions d'accès aux dangers et aux règles d'utilisation. Une délimitation stricte de la zone accessible au public afin de garantir la sécurité des usagers, une délimitation au sein du plan d'eau afin de garantir la sécurité des usagers et d'empêcher les nageurs d'atteindre l'autre rive. La mise à disposition d'équipements de base, tels que des poubelles, des accès piétons et un stationnement limité. Le coût de ces aménagements est estimé à 90'000 francs qui se rapporte à la demande des crédits qu'on traitera après auxquels s'ajoutent les coûts de fonctionnement liés à l'entretien et à la surveillance du site. Perspectives d'aménagement du site des Vernays. Le Conseil municipal tient à rappeler que la gouille des Vernays fait en parallèle l'objet d'une réflexion globale dans le cadre de la modification partielle du plan d'affectation des zones et de l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé.

Cette démarche vise à réorganiser les usages du site de manière cohérente avec les exigences légales, notamment environnementales. Elle doit également tenir compte des contraintes en termes d'affectation de zones en vigueur, la gouille et ses alentours étant situés en zone de protection du paysage à aménager. A terme, la propriété du site de la gouille et de ses alentours sera transférée à la commune. Avec l'ambition de restituer cet espace à la population et à la nature.

Le Conseil municipal précise qu'aucune zone artisanale n'est prévue sur le pourtour direct de la gouille. Les activités artisanales seront réorganisées dans des secteurs adaptés, compatibles avec les exigences de l'aménagement du territoire et clairement séparés de la gouille. Par ailleurs, le projet global lié à la révision partielle prévoit une amélioration de la qualité paysagère de l'ensemble du site des Vernays. L'objectif est notamment de requalifier les secteurs destinés aux activités artisanales et de mieux les intégrer au site grâce à des transitions paysagères, telles que des condons boisés, entre les espaces destinés à la population et ceux consacrés aux activités artisanales.

En termes de programmation, un cheminement est prévu sur le pourtour de la gouille, permettant à la population de profiter pleinement de ces aménagements. Une zone détente et de loisirs avec un accès à l'eau pour la baignade est également prévue. Des études techniques approfondies ont été réalisées et un suivi est assuré afin de

concilier les dimensions, les dimensions paysagères et les usages récréatifs, détente, baignade, pêche, promenade. Désormais, deux perspectives immersives vous sont présentées afin d'illustrer l'aspect que pourrait revêtir la future gouille des Vernays et ses abords.

Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit à ce stade de principe d'aménagement. La programmation détaillée et définitive du site sera définie ultérieurement dans le cadre de la procédure en cours. Pour chacune de ces perspectives, une comparaison entre l'état, l'état actuel et l'état projeté du site est proposé. La première perspective présente la vue depuis la rive est de la gouille des Vernays à l'heure actuelle sur le slide présent, ce secteur occupé, comme vous le savez, comme vous le connaissez par les activités de Vaudan SA. Dans l'état projeté, la rive sera réaménagée afin d'accueillir un espace de détente et de loisirs accessibles à l'ensemble de la population. Ce secteur offrira notamment un accès direct à l'eau destinée à la baignade. L'illustration que vous avez à l'écran met en évidence cette ouverture vers le plan d'eau et les possibilités de baignade qu'elle permettra. Plus largement, l'ensemble du secteur de détente et de loisirs à vocation de devenir un lieu de séjour et de convivialité propice aux activités de plein air.

La seconde perspective concerne la rive ouest de la gouille. A terme, ce secteur fera l'objet d'aménagements à caractère naturel visant à renforcer la biodiversité tout en valorisant son attractivité paysagère. Un cheminement sera notamment aménagé autour de la gouille permettant à la population de se promener au bord de l'eau et de découvrir le site dans un cas naturel préservé. Par ailleurs, des pontons seront ponctuellement intégrés le long du parcours comme illustré sur l'image. Ces aménagements permettront notamment de faciliter l'accès à l'eau pour certaines activités de loisirs. Il est dès lors important de souligner. La mise à disposition temporaire d'une zone de baignade pour l'été 2026, objet du présent postulat, ne saurait être considérée comme une préfiguration de l'état futur du site dans le cadre de la révision partielle. En effet, cette dernière repose sur un concept global fondé sur des études techniques approfondies, environnementales, territoriales, etc. Au vu des éléments qui précèdent. Le Conseil municipal reconnaît la pertinence des préoccupations exprimées dans le postulat, notamment en matière d'offre, de baignade et de qualité de vie. Il constate toutefois que la mise en place d'une zone de baignade non surveillée provisoire à la gouille des Vernays implique des contraintes importantes, notamment en matière de sécurité, de responsabilité et de délai. Dans ce contexte, une ouverture pour le 20 juin 2026 apparaît difficile à garantir à ce stade. Malgré ces réserves, la commune poursuit les démarches nécessaires afin de permettre une mise en œuvre dans les meilleurs délais et dans le respect des exigences légales et sécuritaires. Bien que la date du 20 juin ait été identifiée comme le début possible de la mise en œuvre, celle-ci ne constitue pas une échéance stricte qui empêcherait une ouverture ultérieure durant l'été, notamment en début du mois de juillet. Il rappelle en parallèle qu'une offre de baignade extérieure sera maintenue durant les travaux du centre sportif.

Un projet de fond est en cours pour l'aménagement pérenne de la gouille des Vernays incluant la possibilité d'une baignade adaptée dans le cadre de la procédure de modification partielle. En conclusion, le Conseil municipal reconnaît la pertinence des préoccupations soulevées dans le postulat. Il constate que la mise en place d'une zone de baignade provisoire implique des contraintes importantes en matière de sécurité, de responsabilité et de délai, il poursuit néanmoins les démarches nécessaires afin de permettre une ouverture du site dans les meilleurs délais et dans

le respect des exigences légales et sécuritaires. Il rappelle qu'une offre de baignade extérieure sera maintenue durant les travaux du centre sportif. Il souligne qu'un projet pérenne d'aménagement de la gouille des Vernays est en cours dans le cadre d'une modification partielle. Le Conseil municipal remercie les auteurs du postulat pour leur contribution à la réflexion menée autour du site des Vernays.

Martin Sacha : Je parle donc au nom de Sari et moi-même qui avons déposé le postulat. Merci de l'avoir mis à l'ordre du jour. On se réjouit et on espère qu'il va vraiment avoir lieu cet été, raison pour laquelle on l'avait déposé fin d'année dernière en espérant justement que vous ayez eu le temps de mettre ça en place. Pour la petite anecdote, en faisant quelques petites recherches sur le Nouvelliste, nous sommes tombés sur un article du 24 août 1991. Le titre, c'était Les bagnards veulent une piscine, c'est du moins l'avis du Conseil général qui réclame aux responsables du Département des sports une étude avant la fin de l'année. On était en 91. Sous la photo, il s'est marqué la gouille à Vaudan réaménagée pour la baignade, pourquoi pas ? De l'avis du Conseil municipal, on pourrait, à moindre frais, réaménager une partie de l'étang afin d'offrir à la population un espace de détente et de loisirs, un peu dans le style du Rosel qui fait le bonheur des Martignerins. Donc, comme vous voyez, ce n'est pas un sujet récent, c'est depuis 1991. Donc, j'espère que cette fois-ci, on n'est pas sur un faux départ, on est proche de l'arrivée. Alors merci à tout le monde.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Si on veut nager à la gouille, il va falloir passer d'abord par une votation.

24. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026

Vaudan Julien :

Gay Pierre-Yves : Alors, concernant la demande de crédit complémentaire de la gouille des Vernays, je ne vais pas tout répéter ce que j'ai déjà dit, rassurez-vous. En continuité de la réponse apportée au postulat précédemment traité, le Conseil municipal vous soumet une demande de crédit complémentaire de 90'000 francs pour l'aménagement temporaire d'une zone de baignade non surveillée à la gouille des Vernays selon les éléments transmis précédemment. Ce projet vise à mettre en place. Un accès provisoire à l'eau dès cet été en améliorant l'accueil et les conditions d'usage tout en assurant une cohabitation claire avec les activités voisines. Les aménagements prévus comprennent notamment la mise en place de parois afin de délimiter les espaces, un apport de sable pour améliorer l'accessibilité des berges, l'installation de poubelles et de conteneurs ainsi que de la signalétique et des panneaux d'information. Quelques bancs viendront également compléter l'aménagement pour le confort des usagers. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'accessibilité du site avec la création d'une dizaine de places de parc en tournant et l'aménagement d'un cheminement piéton praticable jusqu'à la gouille. Par cette démarche, il s'agit de proposer un aménagement provisoire, mesuré et répondant aux attentes de la population en attendant la concrétisation de la modification partielle des zones en cours et rappelé lors de la réponse au postulat.

Vaudan Julien : Merci. Est-ce qu'il y a des rapports de commission ?

Vaudan Fanny : Commission jeunesse, formation, cohésion sociale, tourisme, culture et sport. La commission a examiné le projet lors de sa séance du 18 mai 2026. Les échanges ont mis en évidence un soutien majoritaire au crédit, tout en faisant émerger certaines réserves quant à sa mise en œuvre. Les membres favorables au projet ont relevé l'intérêt marqué de la population, illustré notamment par une pétition et la création d'une association d'aider. Dans un contexte d'été de plus en plus chaud et alors que la piscine extérieure de Verbier est en rénovation, l'aménagement d'un espace de baignade accessible à toutes et tous a été considéré comme une réponse pertinente à un besoin réel. Ces aménagements temporaires ont l'avantage de pouvoir être mis en place rapidement afin d'en bénéficier dès cet été. Quelques réserves ont néanmoins été exprimées, principalement en lien avec les délais de réalisation et les exigences de sécurité liées à un site de baignade publique. La commission accepte ce crédit complémentaire et salue le travail mené par l'exécutif afin de permettre à la population de profiter d'une zone de baignade cet été.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Melly Alexis : La commission ATCM remercie le Conseil communal d'avoir traité le postulat rapidement, permettant ainsi d'offrir un accès à la baignade non surveillée dès cet été à la gouille des Vernays, conformément aux souhaits exprimés par de nombreux citoyens. Ce projet répond notamment au deuxième sujet le plus fréquemment soulevé dans les lettres d'observation de la population suite à la publication du futur PAZ. Nous encourageons l'exécutif à rencontrer au plus vite les associations sportives. Et l'association La gouille, on se mouille, qui regroupe 850 signatures citoyennes afin de garantir une cohabitation harmonieuse des lieux et qui ont déjà mené des réflexions conséquentes.

Nous espérons que cette impulsion pérennisera l'utilisation de ces espaces été après été. Nous rappelons qu'à notre sens, la baignade à la gouille constitue une œuvre complémentaire naturelle à la future piscine du centre sportif de Verbier. Finalement, nous pensons qu'il devrait être possible, avec quelques aménagements de sécurisation des abords, d'offrir l'accès à la gouille sans restriction d'horaire. Nous sommes convaincus que cette phase test permettra de guider et documenter le futur aménagement du PAZ. C'est pourquoi notre commission encourage l'ensemble des conseillers à octroyer les 90'000 francs constituant une première étape pour ce nouveau lieu de vie qui rencontrera, nous espérons, autant de succès que les autres gouilles du Valais. Comme les îles de Sion, la gouille à Martigny, la gouille de Gironde à Sierre, etc. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Chevrier Célia : Lors du plénum du 1er avril 2026, le Conseil général et le Conseil municipal se sont positionnés favorablement au postulat. De plus, un mouvement citoyen, la gouille en se mouille, s'est fortement mobilisée pour offrir un espace aquatique naturel à un public large, tout en assurant un dialogue constructif avec les autorités communales, l'entreprise exploitante et les associations impliquées, pêche, motoclub, triathlon. La récolte de plus de 800 signatures en faveur d'une ouverture du site à la baignade témoigne aussi du soutien dont bénéficie cette initiative au sein de la population. Au vu de ces éléments et après examen du dossier relatif à une phase test d'ouverture de la gouille à la baignade, la commission de gestion considère

que ce projet constitue une réelle opportunité pour la commune et répond à une attente clairement exprimée par la population.

Aménager une zone de baignade dès cet été offrirait un complément à la piscine provisoire du centre sportif à Verbier. Il contribuerait à pallier l'éventuelle absence de piscine durant la durée des travaux du centre sportif si le projet est reconduit en 2027 et 2028. Dans un contexte où les épisodes de forte chaleur sont de plus en plus fréquents, les besoins en espaces de baignade, de détente et de fraîcheur continueront de croître. Le Val de Bagnes a la chance de disposer d'un lieu naturel remarquable dont la valorisation apporterait une plus-value évidente pour la population.

Par ailleurs, l'instauration d'une phase test permettrait d'établir un bilan dont les enseignements pourraient servir à affiner le projet actuellement porté par le Conseil municipal. Notre commission tient à saluer tout particulièrement le travail réalisé par l'association la gouille on se mouille, la conseillère municipale Malvine Moulin et le dicastère culture, tourisme et sport dont l'engagement a largement contribué à faire émerger et avancer ce projet. Il est nécessaire que la commune se base sur le travail réalisé et reste en étroite collaboration avec l'association. Notre commission est consciente que le délai de mise en œuvre est relativement court, tout en sachant que des questions relatives aux responsabilités et à la sécurité sont à clarifier. Toutefois, elle estime qu'au vu des travaux préparatoires déjà réalisés et de l'engagement des différentes parties prenantes, il est possible d'envisager l'implémentation de ce projet. En effet, les démarches initiées reposent sur une approche pragmatique, progressive et respectueuse des activités existantes avec des aménagements légers, réversibles et peu impactant pour l'environnement. A ce propos, la COGEST remercie le Conseil municipal Pierre-Yves Guex et le dicastère ATCM pour les réflexions y relatives. Tout en souhaitant encourager un projet d'utilité publique à échelle humaine et considérant le caractère limité, réversible et expérimental du projet, la Commission de Gestion émet un préavis favorable pour l'aménagement d'une zone publique de beignets dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 à hauteur d'un crédit maximum de 90'000 francs.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je pense qu'il n'y a plus d'autres rapports. Non, alors, acceptez-vous le crédit complémentaire de 90'000 francs pour l'aménagement de la gouille des Vernays ? Y a-t-il des refus ? Les abstentions ?

Vote

Le Conseil général accepte, par 43 voix pour et 4 abstentions le crédit complémentaire pour la gouille des Vernays.

Ont voté en faveur: 43

Ont voté contre: 0

Se sont abstenus: 4

25. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique

Vaudan Julien : On passe de la natation au ski ! Prochain point, PAD du domaine skiable.

Gay Pierre-Yves : Présentation du plan d'aménagement détaillé du domaine skiable de TéléVerbier. C'est avec plaisir que nous vous présentons aujourd'hui le plan d'aménagement détaillé PAD du domaine skiable de TéléVerbier. Ce plan concerne

4 communes mais il est abordé ici sous l'angle spécifique de notre commune de Val de Bagnes. Ce projet représente une étape importante dans la planification et le développement harmonieux de notre domaine skiable, un élément central de notre attractivité touristique, de notre économie locale et de la qualité de notre offre hivernale. Conformément aux exigences légales, ce PAD sera prochainement mis en information publique.

Cette étape obligatoire ouvrira un délai de 30 jours durant lesquels chacune et chacun pourra prendre connaissance du projet et formuler ses observations. Ces contributions seront analysées avec attention et pourront, le cas échéant, conduire à des ajustements si besoin du projet. A l'issue de cette phase et après intégration des éventuelles modifications, le dossier sera transmis au Canton pour un avis de principe. Il sera ensuite mis à l'enquête publique conformément à la procédure en vigueur. Enfin, après traitement des éventuelles oppositions, le PAD sera soumis au Conseil général pour approbation. Cette démarche illustre notre volonté d'avancer de manière structurée, transparente et participative en tenant compte des attentes de la population, des enjeux environnementaux et des impératifs de développement. Pour vous présenter plus en détail ce plan d'aménagement du domaine skiable de TéléVerbier. J'ai le plaisir de passer la parole à Monsieur Laurent Vaucher, CEO de TéléVerbier.

Vaucher Laurent : Bonsoir Mesdames et Messieurs, merci pour l'invitation. Voici quelques informations sur la modification du plan d'aménagement détaillé du domaine skiable de notre belle commune de Téléverbier et puis comme l'a dit Pierre-Yves qui est sur 4 communes. Le contenu de la présentation, je vais vous faire part des objectifs de la modification de ce PAD. La comparaison, quelques images de la comparaison entre l'actuelle version et celle qui vous sera soumise et puis aussi une conclusion. Alors, les objectifs de la modification de ce plan détaillé de domaine skiable, quand on lit l'extrait des principes de la fiche B4 du Canton, il a pour but d'améliorer qualitativement les infrastructures, d'adapter ou d'optimiser le domaine skiable en conformité avec l'aménagement du territoire, limiter et concentrer les projets d'extension et de liaison, optimiser les nouvelles infrastructures et puis coordonner l'enneigement mécanique. Sur votre gauche, vous avez l'actuel plan d'aménagement du domaine skiable et des équipements et sur votre droite, vous avez ce qui vous sera présenté.

Alors les grandes différences, c'est qu'il y a une suppression des zones réservées non damées. Et puis, vous avez l'ajout des secteurs transports à câbles. Nous devons mettre maintenant ces couloirs pour les remontées mécaniques. Et puis, comment on a pu faire cette suppression des zones réservées pour le damage ?

Tout simplement, sur la droite, maintenant, on a des GPS et on sait exactement ce qu'on dame chaque jour, on sait l'amplitude qu'on prend pour nos pistes de ski, tandis qu'avant, on avait dessiné un petit peu des grandes bulles où on pouvait imaginer des pistes de ski. Donc, on voit une forte réduction entre avant et après. Et puis, si on fait des comparaisons des versions par secteur, si on prend le secteur de Savoleyres, à droite, à gauche, vous avez l'état actuel de ce qui existe et dans le futur, c'est toujours l'existant mais qui a été rationalisé. On voit l'arrivée du TéléMix, notamment depuis les Esserts qui passent au Planard avec ce grand couloir en rouge. On voit aussi une petite modification, c'est le télésiège des Etalons qui sera prolongée dans le futur aussi jusqu'à l'arrivée du télésiège des Taillets. Quand on fait un petit bilan, le secteur des pistes enneigées naturellement diminue de 41%, le secteur des pistes enneigées techniquement de moins 1%, parce qu'on n'a vraiment plus tout mesuré, et puis les surfaces de zones réservées supprimées de 154

hectares. Du côté des Ruinettes, la même chose. Les pistes enneigées, naturellement, avec ces grosses bulles bleues qu'on voit en haut, il y a une diminution de 60%. Pour le secteur des pistes enneigées, techniquement, il y a plus de 20% d'augmentation parce qu'on voit du côté des Atelas, notamment là où il y a la piste FIS, où il y a les courses de ski, coupe d'Europe, là on aimerait passer à un enneigement mécanique. C'est important pour nous. Il y a aussi 2-3 petites portions du côté de La Chaux qui sont renforcées au niveau enneigement mécanique. Et puis, on a une suppression des surfaces réservées qui sont ces grosses bulles bleues que vous voyez sur le haut, en bas, elles disparaissent parce que, bien sûr, on peut mesurer exactement ce qu'on travaille chaque nuit avec nos dameuses.

Et puis du côté de Bruson, on a aussi une diminution des pistes enneigées naturellement, parce qu'on voit bien cette différence, surtout au sommet de la Pasey. On voit l'apparition des couloirs, des remontées mécaniques. Vous voyez là sur la droite, il y en a deux, il y a le Six-Blanc et le Chargerat. Il avait été décidé par le Conseil général de passer au télésiège du Six-Blanc. Maintenant, avec la commune, nous avons mis ce projet en stand-by pour l'instant et puis ça nous permet d'avoir ces deux couloirs et de rediscuter parce qu'on a entendu, on entend souvent pas mal de réflexions, lequel il faut faire des deux, soit un soit l'autre, sûrement pas les deux parce que je crois que ça ferait un petit peu trop et que ces croisements, ça serait un petit peu compliqué, mais au moins ça nous laisse la possibilité de pouvoir rediscuter lequel sera construit dans le futur.

Et puis, on a dû aussi s'occuper du haut de Val de Bagnes. Alors là, on n'a pas de dameuse qui mesure exactement les pistes qui sont damées du côté de Lourtier. C'est pour ça qu'on a fait une grande bulle bleue, comme ça, ça permet de préserver le télésiège qui y figure et puis de créer une piste de ski. Donc, on l'a mis aussi dans ce plan des équipements de TéléVerbier.

Et puis, pour conclure, là on ne voit pas très bien les couleurs mais on voit le bilan global. Avant l'enneigement mécanique, les surfaces réservées et les surfaces damées, aujourd'hui, ça représente 905 hectares et puis avec ces réductions et ces optimisations, sur le plan, ça représente 546 hectares. C'est assez fabuleux parce qu'en fait, on diminue presque de moitié le domaine skiable mais les pistes demeurent donc on réduit ces surfaces théoriques qui avaient été définies à l'époque. Par contre, on voit une apparition du rouge. En fait, avant, on ne signalait pas ces couloirs pour les remontées mécaniques et cette fois, elles s'y sont. Alors, il y a une diminution de plus de la moitié du secteur mais ce n'est pas physiquement, c'est sur des cartes. Il y a une légère augmentation des surfaces de pistes enneigées. Une suppression de 342 hectares de pistes non damées, parce qu'on ne les damera jamais, parce qu'on ne peut pas déborder, comment on pensait le faire, comment on avait prévu de le faire ou imaginé que ça serait possible. Il y a eu l'ajout des secteurs d'installation transport à câbles, donc 163 hectares et puis une diminution de plus de la moitié de la surface des pistes allouées au domaine skiable.

Ce qui fait qu'en conclusion, pour ce bilan, le bilan de ce PAD projeté. En ce qui concerne les pistes, il y a une atteinte des objectifs par rapport à cette fiche B4, il y a une diminution globale de la surface du domaine skiable et puis, malgré une légère augmentation de l'enneigement mécanique, tout cela est maîtrisé avec des mesures de réduction et d'optimisation. Au côté des bilans des remontées mécaniques, il y a aussi l'atteinte des objectifs parce qu'il n'y a pas une expansion des remontées

mécaniques à outrance, il y a vraiment une modernisation, notamment sur le plan qualitatif. Les nouveaux projets sont justifiés, comme je viens de le dire, par le besoin d'améliorer qualitativement l'infrastructure, fluidifier les déplacements, créer les bons couloirs pour qu'on puisse gérer correctement les flux. Et puis toutes les opportunités d'optimisation, elles ont été considérées et mises dans ce nouveau plan d'aménagement du domaine skiable qui est en observation maintenant et qui vous sera soumis ultérieurement. Je vous remercie pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions / remarques ?

Besson Félix : Est-ce que les pistes de ski de fond doivent être dessus ? Je parle surtout pour le Plamproz pour monter à Fionnay ou est-ce que ce n'est pas Téléverbier qui s'occupe ?

Vaucher Laurent : Alors, Plamproz et Fionnay, ce n'est pas nous qui nous occupons, par contre, celle de la Chaux elle y figure.

Vaudan Julien : Très bien, merci beaucoup.

26. Information sur la situation d'ALTIS

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, le point sur la situation d'ALTIS Groupe.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous. Bien que prioritairement dédiée au compte 2025, cette séance appelle les explications complémentaires sur la situation d'ALTIS Groupe et il m'échoie de la responsabilité de le faire. Ceci est devenu une systématique instaurée à chaque CG pour le parfait suivi de la situation. Vous savez l'importance de ce dossier pour l'ensemble de la commune, les actionnaires et les employés d'ALTIS Groupe.

Je vous rappelle que la décision la plus importante dans ce dossier a été prise par votre assemblée lors du Conseil général du 8 octobre 2025. En choisissant de sauver Altis et donc d'assurer la continuité des services régaliens pour la population, vous avez tracé la voie du redressement. Aujourd'hui, nous préparons la suite en étroite collaboration avec le Conseil d'administration du groupe, la Commission de Gestion et le groupe de travail énergie. Je les remercie pour l'implication et le sérieux démontré à ce jour.

Un rapport intermédiaire sur la situation du groupe ALTIS, établi par PwC, sera disponible dès ce soir sur le site internet de la commune. Destiné à la population dans un souci de transparence, ce document se focalise essentiellement sur la situation financière du groupe. Sans entrer à ce stade dans le détail des chiffres, afin de permettre aux commissions de poursuivre sereinement leurs travaux. Cet état des lieux, couplé à l'important travail effectué par la direction d'Altis ces derniers mois, servira de base à des discussions objectives en vue des décisions à venir. D'autres documents sont également à disposition pour préparer ces échéances, notamment les comptes de l'ensemble des sociétés d'ALTIS Groupe, rendus publics sur le site internet d'Altis la semaine passée.

Ces différentes données permettent aujourd'hui au groupe de disposer d'une vision clarifiée et maîtrisée de la situation financière. Le Conseil d'administration et sa direction ont ainsi pu identifier et présenter les enjeux et les besoins nécessaires à la pérennisation des activités. On l'a déjà dit, mais les nominations du nouveau directeur général Yvan Michellod et d'un nouveau directeur financier Nicolas Maret, constituent d'autres exemples nous permettant d'envisager ce renouveau avec confiance. Celui-ci passera également par des propositions de mesures d'assainissement validées par le Conseil municipal fin mai et présentées dans la foulée aux commissions législatives, dont la commission de gestion. Vous venez de valider les comptes 2025 qui confirment une situation financière très solide. Cette stabilité permettra de mener à bien l'assainissement d'Altis et surtout d'envisager l'avenir de notre société-fille avec confiance au vu des défis énergétiques à venir.

Je tiens à saluer l'important travail entrepris par les équipes d'Altis pour identifier les solutions d'économies reprioriser les projets et assainir la comptabilité des 6 sociétés. Cette démarche, essentielle pour envisager l'avenir sereinement et retrouver la confiance nécessaire, devait être engagée en urgence bien avant les décisions d'assainissement de l'automne prochain afin de disposer d'une vision financière claire. Parallèlement aux aspects financiers, une réforme profonde de la gouvernance et de la structure d'entreprises sera menée. Comme le souligne le rapport, l'organisation particulièrement complexe d'ALTIS et de ses filiales doit être simplifiée.

Dans cette optique, la commune mandate PwC pour réaliser des analyses complémentaires visant à clarifier les chaînes de décision et de contrôle, notamment concernant l'attribution des mandats. Lors de l'assemblée générale d'ALTIS Groupe SA du 3 juin à Bovernier, en tant que représentant de l'actionnaire majoritaire et dans le but de protéger les intérêts des actionnaires, le Conseil municipal a demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour, la non-décharge des anciens administrateurs de la société pour la gestion de l'exercice 2024. Ce point a été validé à l'unanimité des actionnaires présents. Cette mesure me paraissait nécessaire et justifiée à la lecture du rapport commandé par la commune auprès de la société PwC, dont vous avez désormais pu prendre connaissance.

Ce rapport met en lumière des problèmes de gouvernance et de gestion interne qu'il s'agira de préciser encore dans le cadre des mesures d'analyse complémentaires identifiées. Dès ma prise de fonction en janvier 2025, j'ai affirmé que la participation du président de la commune ou de personnalités politiques au Conseil d'administration limitait la liberté d'action. Conformément à ce principe, je ne siège dans aucun organe dirigeant des sociétés parapubliques de la commune. Cette vision a été adoptée par le Conseil municipal qui a décidé de restreindre la représentation communale à un seul membre par société au sein des conseils d'administration du groupe ALTIS. Agir ainsi permet à l'exécutif de travailler avec l'indépendance requise sur ce sujet hautement sensible et important. Les modèles de gouvernance et la stratégie de l'actionnaire seront travaillés dans les prochains mois par la task-force mise en place entre la commune et ALTIS Groupe afin de répondre à la situation de manière concertée et efficace. Le Conseil général sera naturellement impliqué dans ces réflexions, comme nous l'avons déjà répété.

Il nous faut rebâtir en prenant en compte les erreurs passées et les défis de demain. Alors que la transition énergétique, la fluctuation des coûts et les défis environnementaux sont plus cruciaux que jamais, saisissons cette opportunité pour

travailler tous ensemble en bonne intelligence. Pour en revenir au rapport de la COGEST, voici quelques points dont je peux répondre ce soir. Concernant l'analyse juridique, elle fait partie des mesures complémentaires identifiées. Concernant la non-décharge que l'on n'a pas donnée le 3 juin, nous sommes encore dans les délais légaux si une action devait être entreprise, nous avons 12 mois pour le faire. Publication PwC, vous avez été orientés dans mon message, à résumer et distribuer ce soir comme déjà dit. Stratégie du propriétaire fait partie des mesures encore en développement, nécessaire d'avoir encore des mesures d'études complémentaires pour établir une stratégie du propriétaire solide. Gouvernances nouvelles structures encore trop tôt, vu que l'AG vient d'avoir lieu le 3 juin. Tout le monde a été reconduit, les sociétés dans leurs structures mais les mesures d'études porteront sur un modèle de nouvelle gouvernance. SATELDRANSE, l'AG de SATELDRANSES s'est tenue fin mai. Le président du Conseil d'administration a donné sa démission et le vice-président assurera l'intérim jusqu'à l'assemblée extraordinaire qui donnera bien sûr un nouveau président pour cette société. Concernant la feuille de route, elle est dans les mains de la task force.

Pour les autres points, ils seront répondus en septembre. Merci pour votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour ce point. On passe à la suite.

27. Information sur le Centre culturel de Verbier

Vaudan Julien : On arrive au centre culturel de Verbier.

Gay Pierre-Yves : Un point d'information concernant l'état d'avancement de la procédure de modification partielle du plan d'affectation des zones, lié au projet du centre culturel de Verbier et de l'hôtel adossé, ainsi que du plan d'aménagement détaillé qui l'accompagne. A ce jour, les phases d'élaboration de la modification partielle et du PAD, ainsi que les études techniques ont été réalisées. L'information publique qui constitue une étape légale s'est tenue et la période d'observation est aujourd'hui close.

Le dossier a été transmis au service du développement territorial pour l'obtention d'un avis de principe actuellement en cours. Sous réserve de cet avis, la mise à l'enquête publique est prévue pour septembre 2026 avec l'ouverture des droits d'opposition conformément à la procédure en vigueur. Par la suite, le projet sera présenté au Conseil général pour évaluation adoption avant la publication officielle de la modification partielle et du plan d'aménagement détaillé ainsi que leur annonce dans le bulletin officiel. Ce processus suit son cours de manière conforme et structurée et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines étapes. Concernant le projet hôtelier. Ce point d'information pour vous présenter le lancement de l'appel à investisseurs et exploitants pour le projet d'hôtel lié au futur centre culturel de Verbier. Ce sujet d'appel à investisseurs est porté par la commune de Val de Bagnes qui mettra à disposition le terrain sous la forme d'un droit distinct et permanent d'DDP sans intervenir financièrement dans la réalisation de l'établissement. L'investissement et l'exploitation de l'hôtel reposeront ainsi entièrement sur un partenaire privé sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre. Pour la préparation du cahier des charges et l'organisation de cette procédure, la commune s'appuie sur l'expertise de la société GoodNight Partner SA, spécialisée dans ce type de mandat.

Le cahier des charges, aujourd'hui finalisé, intègre l'ensemble des exigences et des synergies attendues, tant au niveau constructif que dans l'exploitation future, afin d'assurer une complémentarité forte avec le centre culturel. La documentation sera transmise aux investisseurs intéressés à la fin de ce mois de juin. S'ouvrira alors une phase de questions-réponses avant un rendu des offres prévues à fin septembre. L'objectif est de pouvoir désigner un lauréat en janvier 2027 au plus tard afin d'engager le développement du projet en étroite coordination avec celui du Centre culturel. S'agissant des aspects institutionnels, le Conseil général sera amené à se prononcer sur les promesses de DDP. Pour les tarifs concernés, tant pour l'hôtel que pour le centre culturel, d'ici la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Les DDP définitifs seront quant à eux appelés à validation ultérieurement en lien avec l'obtention de l'autorisation de construire, actuellement envisagée à l'horizon 2028, pour une réalisation des projets entre 2029 et 2031. Je passe maintenant la parole à Monsieur Hervé Boissière, directeur de la fondation du centre culturel de Verbier pour la présentation du point d'avancement du centre culturel lui-même.

Boissière Hervé : On est très heureux, au nom du Conseil de fondation, d'être devant vous ce soir parce que c'était important qu'on vous tienne au courant sur l'avancement du projet. Quand on a fait notre première présentation publique au cinéma de Verbier au mois de décembre, on s'était engagé, en termes de méthodes sur le développement de ce projet, à travailler dans un esprit de transparence, d'écoute et de partage de toutes les étapes de ce projet. C'est vraiment super de pouvoir être là ce soir. On est, d'une certaine façon, à la fin de l'étude de faisabilité.

C'était aussi essentiel pour nous que l'on puisse le faire avant l'été, avant le festival de Verbier puisque, évidemment, ce sera l'occasion. Pour le public, pour la population, pour toutes les parties prenantes de prendre connaissance de nouvelles images, de nouvelles maquettes, de faire un point de situation et du coup, c'était important de le faire en avant-première auprès de vous et de façon anticipée. Nous allons rentrer un petit peu dans le détail du projet parce que depuis presque 2 ans, on a beaucoup travaillé sur sa conception et sur sa définition. Vous l'avez compris, ça on l'a bien expliqué, j'espère, en tout cas le message est bien passé, ce n'est pas la salle du Verbier festival. C'était une question légitime qui se posait et je pense qu'on y a répondu de façon claire et j'espère définitive. C'est bien le centre culturel pour toute la population de Val de Bagnes, pour toute la région et c'est vraiment fondamental. Avant de vous parler des engagements qu'on prend et qui correspondent à la synthèse de tout ce qu'on a entendu, de tout ce qu'on a discuté avec la population depuis bientôt deux ans, on voulait vous donner un aperçu un peu levé fiables, concrets, des fonctions de ce projet et des espaces qui vont exister dans ce projet.

Vous le voyez, cette salle, c'est évidemment le cœur du projet, c'est de doter Verbier-Val de bagnes d'un auditorium à l'acoustique exceptionnel. On veut vraiment que cette salle de concert, cette salle de musique, elle attire des artistes et des mélomanes du monde entier. Verbier est connu pour son excellence. Dans tous les domaines, le sport, l'extrême, sa montagne, la musique aussi, puisqu'il y a depuis longtemps un Verbier festival qui rayonne mondialement. Donc, c'est vraiment important que cette salle soit d'un très haut-niveau. Mais il ne faut pas que ce soit une salle uniquement de musique classique, il faut que ce soit une salle qui soit adaptée à toutes les musiques. Donc, cette salle sera modulable, flexible. Ce que vous voyez là au niveau de son parterre peut être complètement aménagé en fonction des

répertoires, en fonction des artistes, des propositions et elle sera complétée par plusieurs salles de musique actuelles. C'est très important que toutes les expressions puissent avoir lieu et que l'on ne soit pas uniquement dans une approche de musique classique mais de toutes les musiques. Mais bien au-delà de danse aussi, de théâtre, d'expressions diverses et variées. Donc, vraiment la musique au cœur du projet avec ce grand auditorium et des salles polyvalentes, adaptables, modulables. L'autre chose très importante, c'est tout ce qui est éducation, tout ce qui est atelier. On en reviendra après parce que c'est vraiment aussi un point fort du projet. Pour que le lieu soit le plus connecté à la population et le soit le plus utile pour la population, on va mettre beaucoup d'espace, beaucoup l'accent sur l'éducation, les pratiques artistiques, les pratiques musicales, éducatives et on a vraiment l'objectif de réunir, de regrouper, de fédérer autour de ce lieu des choses qui sont aujourd'hui parfois dispersées, donc de les regrouper ou qui parfois ont manque d'infrastructures et donc on pourra donc les accueillir, les abriter au sein du centre culturel de Verbier et je pense que c'est très important aussi par rapport aux familles, par rapport aux enfants et par rapport à toutes les générations. Donc les enfants, là aussi, il y aura vraiment beaucoup d'espace, il y aura une zone kids, il y aura des ateliers pour faire vraiment de la pratique artistique et musicale. C'est un autre élément qui sera vraiment mis en avant dans le projet. On avait dit aussi qu'il faut aller au-delà du spectacle vivant, il y aura donc deux grands espaces d'exposition qui sont prévus. Paradoxalement, Verbier manque de grands espaces d'exposition d'art. On parle donc d'exposition traditionnelle de peinture, de sculpture, de photographie, d'installation et aussi d'expérience immersive. On aura des beaux espaces pour pouvoir abriter cela. Et puis, l'élément essentiel évidemment qui intéresse tout le monde au niveau du développement et de l'économie, de l'emploi et aussi d'un complément d'attractivité pour la destination Verbier. Là aussi, on sait, c'est un peu comme l'hôtellerie, qu'il y a des besoins, il y a des envies mais parfois limitées par la structure actuelle, le potentiel actuel d'accueil et donc le centre culturel.

Il doit être aussi une réponse très concrète pour organiser, pour accueillir des événements, des congrès, des séminaires et ça de le faire avec l'écosystème actuel. On y reviendra mais c'est essentiel que les démarches actuelles puissent profiter de l'arrivée du centre culturel pour pouvoir les déployer avec plus d'ambition et que ce soit un cercle vertueux qui se crée entre les acteurs actuels et le centre culturel aujourd'hui. Quand on somme un peu tous les espaces qui vont être mis en place, on est à peu près sur 1'000 m². En plus, il y a tous les foyers et en plus, il y a la grande salle. Vous voyez que cela va complètement changer la donne et nous rendre beaucoup plus compétitifs par rapport à d'autres destinations, soit dans la région, soit sur le lac Léman.

Voilà, c'est un petit peu le résumé d'autres idées, d'autres hypothèses, on s'est dit qu'on va essayer maintenant de vraiment concentrer tout ça avec les choses fondamentales, la programmation, elle va se structurer autour de ça, du spectacle vivant, de l'éducation, de l'art et du congrès. Ce sont vraiment les 4 piliers qui vont exister. Pendant toutes ces séances de travail, de discussions, de rencontres avec la population, on a essayé, alors évidemment on n'a pas fini le tour d'autres idées, d'autres hypothèses, mais on s'est dit on va essayer maintenant de vraiment concentrer tout ça avec les choses fondamentales, la programmation, elle va se structurer autour de ça, du spectacle vivant, de l'éducation, de l'art et du congrès. On a essayé de rencontrer beaucoup de monde, d'écouter beaucoup de monde. On a dit transparence et écoute, ce sont vraiment les deux piliers de la méthode dans laquelle

on s'est engagé. On a essayé de résumer un petit peu nos quatre engagements parce qu'on a beaucoup écouté, on a beaucoup appris et aujourd'hui, on vous propose de partager, de s'engager sur quatre objectifs.

Le premier, c'est vraiment d'accélérer l'ambition culturelle de Verbier et donc de sa région. On l'a dit, aujourd'hui, il y a une vraie suite logique à ce que vous avez déjà discuté, ce que vous avez choisi, c'est le masterplan tourisme. C'est quelque chose qui a été vraiment réfléchi par l'ensemble de la population et donc par ses représentants.

Donc, très logiquement, ça s'inscrit dans la suite de doter la destination d'un deuxième pilier.

Le sport est extrêmement fort, extrêmement puissant, un attrait touristique majeur et, aujourd'hui, la culture peut être un complément dans toute sa diversité, dans toute sa richesse. Donc, le Centre culturel, évidemment, est une étape concrète et majeure de cette stratégie que vous avez déjà réfléchi et souhaitée. On ne parle pas de nulle part, il y a un festival de musique qui rayonne mondialement. Vous savez qu'il y a eu cette année une étape majeure en Chine, des tournées dans le monde entier de l'audiovisuel. Le Verbier Festival est en train vraiment de prendre une dimension nouvelle, de rentrer peut-être dans les 5 plus attractifs festivals au monde de musique classique. C'est évidemment une chance folle et n'oublions pas l'extraordinaire richesse qu'il y a aujourd'hui. Sur le terrain, avec le Palp, avec le Polaris, avec des associations, avec les Chorales, on a un terrain culturel qui est très riche et évidemment ce centre doit être une opportunité pour leur donner des espaces d'expression et de motivation. Il faut vraiment évidemment que ce projet soit réalisé pour les habitants, sinon ça n'a pas de sens, un centre culturel qui n'est pas approprié par la population, ça va être une coquille vide et ça n'intéressera pas grand monde. Il faut donc vraiment que pendant les prochaines étapes de travail participatif, on puisse être vraiment complètement dans la même équipe. Il faut vraiment qu'on arrive maintenant que le programme est défini, que les grands choix architecturaux et programmatiques sont connus. Il faut maintenant qu'on aille dans le détail pour écouter, pour travailler et construire le projet le plus adapté aux besoins. C'est évidemment essentiel. Tout cela dans une vision harmonieuse. Je pense qu'il y a des vrais sujets de durabilité aujourd'hui autour de nous et au cœur de notre vie.

Comment on fait tout ce développement de façon durable, de façon harmonieuse, de façon apaisée ? C'est un grand enjeu avec une vraie vision maîtrisée et on est là aussi pour le faire. On veut une culture pour tous, vraiment pour les habitants mais aussi pour des visiteurs et comment ça s'inscrit dans une cohérence en termes de durabilité. Il y a beaucoup de belles pistes aujourd'hui pour le réussir.

C'est notre premier engagement vraiment d'avoir une vision pour la population et dans une démarche et une dynamique de service pour l'ensemble de la région.

Le deuxième engagement, il est essentiel, c'est qu'on l'a dit aussi dès le départ, c'est que c'est 100% financé par le privé. Je crois que ce message semble-t-il est mal passé, donc c'était à nous d'être plus pédagogues et d'être meilleurs communicants, mais dans toutes les rencontres qu'on a faites, on a entendu, on a vu que le message n'était pas assez bien passé. Donc là, on le passe ce soir à vous pour que vous en soyez les ambassadeurs.

A votre tour, mais c'est très clair, c'est porté par une fondation donc indépendante du Verbier Festival, on a monté une fondation dédiée au développement de ce projet et bientôt à son exploitation et donc elle est 100% privée sur la construction du bâtiment et sur l'exploitation puisque l'un ne va pas sans l'autre. Parfois, on trouve de l'argent pour en construire. Encore plus important, il faut de l'argent pour exploiter et surtout lancer le projet avec succès. Donc, pour cela, on a tout un plan d'affaires, on a des cabinets de conseil sur le sujet des modèles économiques aujourd'hui qui sont mobilisés, qui sont en travail. On arrive à bout touchant justement des grands chiffres fondateurs de la pérennité et de la fiabilité économique de ce projet avec un recours aux privés bien sûr.

Il y aura 4 business unit, il y aura la billetterie bien entendu, il y aura le mécénat, la philanthropie, c'est essentiel. On voit qu'aujourd'hui, il y a quand même des gros contributeurs dans le monde de la culture et puis, évidemment, après, il y aura toute la diversification et l'exploitation. Donc, il y a une part de mécénat qui va être vraiment importante pour arriver à donner un socle qui soit solide. On parle d'à peu près la moitié du budget qui sera pour eux. Donc, je le disais, l'exploitation est essentielle pour que quelques années après l'ouverture du centre, cela ne revienne pas dans une problématique de financement. On a un fonds de dotation, donc la levée de fonds pour l'ensemble du projet, intègre un fonds de dotation qui est très conséquent, on parle de plus de 20 millions, qu'on va sanctuariser pour pouvoir en faire un fonds de réserve pour soutenir l'exploitation et surtout le lancement puisque l'on a permis avec le mécénat et la philanthropie.

Un business plan avec 3 phases, la phase d'ouverture qui est la plus difficile parce qu'on part d'une page blanche, même si, on l'a dit, il y a un beau tissu culturel, mais bon. Ensuite, il y a la phase de lancement, donc c'est vraiment cette phase-là de montée en puissance et puis après, il y a vraiment la vitesse de croisière et donc il faut qu'on arrive à bien séquencer ça. On a fait un plan sur 10 ans avec des fonds qui seront levés pour justement garantir une pérennité, une sécurité financière, une fiabilité financière une fois le bâtiment ouvert. Et puis, on l'a dit, un modèle diversifié, il ne faut pas qu'on soit dépendant d'une seule recette, parce que ça, c'est très dangereux.

Donc, on a vraiment 4 activités, la culture, les offres, les expositions, les spectacles qui seront pour à peu près 30%, le mécénat, donc qui tout ce qui est fondation, mécénat, philanthropie, sponsoring bien sûr pour à peu près 50% et puis donc après on aura la diversification avec le mais qui viendra compléter mais on voit qu'on aura un taux de financement entre. L'exploitation billet de prix et le mécénat et le sponsoring sont très élevés, autour de 80%. Donc ça, c'est plutôt très rassurant sur sa capacité à bien développer le projet.

On retrouve les 4 piliers, la musique, le spectacle, l'art avec les expositions, l'éducation et les congrès. Voilà donc vraiment une vision à long terme, on essaie vraiment là dans les levées de fonds qu'on organise, on parle de 15 ans, de 20 ans, on n'est pas du tout à demander de l'argent pour 5 ans, ça serait beaucoup trop risqué. On est vraiment sur une vision à long terme, on crée un lieu pour les générations futures, on veut vraiment doter Val de Bagnes d'un lieu qui va aller bien au-delà de notre génération. C'est un équipement pour la population et pour les générations futures et donc il faut qu'il soit très solide, très sain. C'est très bien réfléchi, très bien construit au niveau de son modèle.

C'est le deuxième engagement, qui est 100% privé au niveau de son financement. Le troisième engagement, ça on l'a vraiment entendu très fortement et très rapidement, c'est l'extraordinaire relation affective avec les terrains Besson aujourd'hui. On a vraiment compris que ce terrain était un jardin privilégié avec son parc de loisirs, ce lieu de détente, de promenade et donc on a tout de suite intégré. On le connaissait mais on a vraiment mesuré son extraordinaire force de la part des retours de la population, des citoyens. On a pris plusieurs engagements là-dessus, c'est de sanctuariser un tiers de la parcelle. Donc 30%, vous rappelez que la parcelle fait à peu près 10'000 m², la surface au sol n'occupera pas plus que 6'000 de façon à garder en permanence ouvert jour et nuit et accessible à toutes et à tous une partie de jardin et puis évidemment cela va se faire en parfaite qualité coordination, synergie avec les acteurs principaux, c'est-à-dire vous et l'exploitant actuel, l'école suisse de ski. On a eu des discussions avec Philippe May, très concrètes au niveau de la patinoire, du mini-golf, du terrain de pétanque, etc. On va dans le détail pour vraiment organiser des solutions qui plaisent à la population et qui rendent le sujet complètement compris et accepté. Et ça évidemment, il faut le réfléchir avec la nouvelle place de l'Hermitage puisque quelque part, il y a une forme de transfert de l'espace vert qui va être moins généreux, c'est clair, il y aura un centre culturel, un hôtel construit sur ce terrain.

Mais compte tenu de la transformation de la place de l'Hermitage qui va être végétalisée, qu'il n'y aura plus le parking qui sera souterrain, etc., il faut voir la chose en synergie globalement et de se dire qu'on va recréer un nouvel élément très intéressant pour garder ce côté jardin, loisirs, activités ludiques en synergie avec la place de l'Hermitage. Voilà donc une cohabitation harmonieuse entre architecture, nature et puis l'usage quotidien des familles, des enfants, des grands-parents qui amènent leurs petits-enfants à la patinoire ou au mini-golf, très important. Enfin, le quatrième engagement, on l'a dit beaucoup, ce projet ne réussira que s'il est intégré à l'écosystème, c'est la clé du projet. Si c'est quelque chose d'isolé et qui n'est pas un relai soit pour accueillir, soit pour inciter, inspirer, ce sera très compliqué, donc il faut absolument l'inclure.

Dans l'écosystème de Val de Bagnes, il faut vraiment que ce lieu soit le partenaire de tous les acteurs, qu'il soit des acteurs culturels déjà, mais pas que. On peut imaginer beaucoup d'autres choses au niveau du sport, on discute avec l'Extrême par exemple. Il y a des synergies à faire, il y a des choses à imaginer au niveau du bien-être, au niveau du yoga, au niveau de plein de choses. On n'est pas dans un centre culturel. On est dans une activité de loisirs généreuse, ouverte, riche pour la population. Bien sûr, sa fonction première, c'est l'art et la culture et l'éducation, mais on peut imaginer ensemble des choses qui répondent parfaitement à la vie et surtout aux changements d'usage puisque, dans 10 ans, peut-être que la population aura envie et besoin d'autres choses que celles qu'on connaît aujourd'hui. On peut être vraiment très ouvert et ne pas avoir de modèle préétabli. C'est toujours très dangereux. Donc, évidemment, dans ce contexte, n'oublions pas l'hôtel, Pierre-Yves en a parlé, c'est quelque chose d'important aussi pour enrichir évidemment les capacités hôtelières et puis il y aura une très bonne synergie pour le maïs et les séminaires puisque le gros de l'activité maïs en termes de meeting se fera dans le centre culturel mais évidemment le restaurant de l'hôtel ou les chambres de l'hôtel. Nous la permettrons aussi de compléter le dispositif qui sera proposé à ces futurs clients de congrès et de séminaires. Voilà, évidemment, on voit tout de suite des retombées économiques intéressantes, concrètes. Je rappelle que les études qui avaient été

faites sur le Verbier Festival, c'est à peu près 30 millions de francs de retours économiques par festival dans la région, dans le canton.

On parle quand même de retours qui sont significatifs et évidemment, on se réjouit puisque l'on a tous besoin pour y investir et y financer. Une vision durable pour les générations futures, c'est vraiment la clé. Il faut que ce lieu soit le lieu de la population, de la communauté, du territoire et qu'il y ait une vision à long terme et qu'il soit capable d'évoluer aussi, d'être agile parce que ce qu'on va faire de notre mieux pour créer le plus bel équipement possible pour la population, il faut qu'il soit capable de changer, d'évoluer, de s'adapter et ça, c'est un challenge qui est toujours très fort. Cela vous donne un aperçu de là où on en est.

On a aujourd'hui quand même une vision assez concrète du projet. Pour conclure, je voulais vous dire deux choses. D'abord, remercier toutes les équipes de la commune parce que ce travail se fait dans une synergie totale avec la commune. La fondation est cofondée par la Commune de Val de Bagnes.

Bien sûr, les membres du Conseil de fondation mais aussi toutes les équipes de la commune qui font beaucoup de travail, que ce soit à l'aménagement du territoire ou à la culture. Un grand merci pour leur soutien. On va vous inviter, pendant le festival, le lundi 27 juillet puisque lors du festival, on va en profiter pour présenter les nouvelles maquettes, les nouvelles images afin de faire un point d'information pour que toute la population, tout le public puisse voir plus concrètement les choses et on voulait vous proposer, avant la soirée de la commune, on trouverait sympa et utile d'inviter le Conseil général à venir à 17h30 au pavillon des Combins. On vous présentera les maquettes, les photos, là c'était très rapide et très général, mais si cela vous intéresse, si vous êtes disponibles, venez un petit peu avant l'invitation que vous a fait la commune pour le concert du festival, 17h30 à l'intérieur du pavillon et là on pourra vous présenter plus concrètement tout cela. Voilà, c'était un peu ce que l'on voulait vous dire et donc je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Hervé. Est-ce qu'il y aurait des questions ? On aura un petit verre après, on pourra aussi discuter en tête-à-tête. Merci beaucoup pour cette présentation.

28. Divers

Vaudan Julien : Nous passons aux divers.

Moulin Bruno : Bonsoir à toutes et à tous. A la demande du président de la commission SSPTPEE, Lionel Saillen, je vais vous présenter l'état d'avancement de l'étude de la HES-SO sur la santé à Verbier dans le reste du Val de Bagnes. Donc la cartographie des offres, le soin de la commune de Val de Bagnes et à la maison de la santé de Sembrancher a été réalisée. Les questionnaires, enquêtes auprès de la population résidente, permanent et temporaire ont été élaborés et adressés à la population résidente et non résidente de manière aléatoire. 4'000 questionnaires adressés aux résidents et 2'000 aux non-résidents. Les relances ont été faites et les retours sont particulièrement réjouissants avec 2'895 questionnaires en retour, ce qui fait 48% de retours. Le taux de retour pour les résidents est de 48% et pour les non-résidents de 47%. On ne s'attendait pas du tout à un retour aussi important, particulièrement de la part des non-résidents, ce qui dénote l'intérêt qui est porté à ce sujet.

Actuellement, la HES-SO analyse les résultats du questionnaire, les entretiens avec les prestataires des soins de santé médico-thérapeutiques de la commune de la Debagne et de la maison de la santé, comme les médecins, les pharmaciens, les physios et autres prestataires de la santé, ainsi qu'auprès de. L'association des seniors de Verbier et de certains membres du Conseil général, tous ces entretiens devraient être à ce jour, je pense, quasiment terminés. Ce qui reste à faire pour la HES-SO sont les propositions de recommandation concernant la stratégie d'offre de soins intégrés et la stratégie communicationnelle auprès de la population. Il s'agit d'élaborer le rapport final et en faire la présentation. Au stade de l'élaboration du rapport, la commission SSPTPEE sera associée pour donner son point de vue avant la rédaction du rapport final. Le rapport pourrait être, selon le planning établi, présenté au Conseil général lors du plénum de septembre. Merci de me poser des questions. Sinon, je vous remercie de votre attention.

Vaudan Julien : Merci. Au point suivant.

Veuthey François : Vous avez certainement vu passer dans les médias régionaux ou alors sur les réseaux sociaux, la pétition ensemble préservons l'âme de nos villages concernant la vie en milieu rural. Certains d'entre vous l'ont probablement signée.

Cette pétition a été adressée à votre président Julien Vaudan, puis transmise au Conseil municipal pour traitement.

En préambule, je me permets juste de vous rappeler qu'une pétition, contrairement à une intervention officielle comme un postulat, ça n'engage pas forcément le Conseil municipal à apporter une réponse. Mais, au vu des sujets abordés, on a choisi d'y répondre ce soir devant vous et en présence des représentants des pétitionnaires qui, à notre information, sont aussi dans la salle.

Pour nous, c'est l'occasion ce soir de vous présenter dans les grandes lignes ce qui se fait déjà au niveau de la commune par rapport au sujet mentionné dans la pétition. Comme cette pétition traite principalement de la vie en milieu rural, c'est le dicastère bâtiments bourgeoisie et agriculture qui a accusé réception de cette pétition et qui a ensuite coordonné le traitement des questions abordées en collaboration avec les autres dicastères concernés que je remercie au passage pour leur implication.

La pétition demande les éléments suivants.

Le respect et la reconnaissance des activités traditionnelles conformes aux usages locaux, la reconnaissance officielle du caractère rural, agricole et vivant de nos villages, par exemple les fêtes patronales, les bruits et odeurs spécifiques à l'agriculture, les clochers qui sonnent, etc.

Elles demandent aussi le soutien clair aux agriculteurs et aux jeunesses de la commune qui contribuent activement à l'entretien du territoire à la préservation du paysage et au maintien de notre patrimoine culturel. Au niveau de l'agriculture, à la commune, on a un préposé agricole qui est engagé à un taux de 80% et qui apporte quotidiennement un soutien administratif aux agriculteurs. On a aussi une directive communale de soutien aux exploitations agricoles, aux laiteries et aux alpages de la commune avec annuellement une enveloppe financière de plus de 2,5 millions. Et

puis, en ayant pris conscience de la problématique des conflits entre le monde rural et le monde urbain, le service de l'agriculture a créé en 2022 une charte de bon voisinage en milieu rural que vous voyez à l'écran. Cette charte a été rédigée en français et en anglais et distribuée à ce moment-là à tous les ménages de la commune. Elle était aussi mise à disposition à l'office de la population.

A la suite de cette pétition, on a décidé de redonner « un coup de frais » à cette charte. Nous ferons certainement une nouvelle distribution de manière généralisée et ce flyer devrait également à l'avenir faire partie du pack de bienvenue qui sera distribué aux nouveaux arrivants de la commune.

On peut aussi vous informer que le Conseil municipal a récemment validé le visuel d'une campagne de sensibilisation par rapport à la problématique des chiens, avec la problématique du ramassage des crottes, des chiens qui se baladent librement dans les prés, dans les forêts, etc. Cette campagne de sensibilisation devrait débuter prochainement avant la haute-saison touristique et elle est le résultat d'une collaboration entre les milieux touristiques et les différents dicastères de la commune.

Au niveau culturel, il y a un important soutien qu'a apporté aux différentes sociétés locales avec un budget, par exemple, de 590'000 francs pour l'année 2026 pour le soutien aux sociétés locales. Il y a aussi un important soutien pour les sociétés de jeunesse qui sont reconnues comme primordiales pour le maintien de nos traditions culturelles et aussi pour la cohésion sociale de nos villages. Le service de la culture collabore à l'entretien du patrimoine entre autres par la réflexion de bâtiments d'intérêts historiques et aussi par des recherches et des publications sur le patrimoine. On peut mentionner, à titre d'exemple, le soutien qui a été apporté au dictionnaire du patois de Bagnes ou des travaux de recherche qui sont réalisés en collaboration avec le CREPA.

Le Service de la culture dispose également d'importantes collections d'objets patrimoniaux et d'expositions permanentes dans les différentes maisons du patrimoine. Il est à noter aussi que la pétition ouvre un large champ de réflexion sur ce qu'on entend par une tradition et sur les modes de transmission et l'officialisation de ces traditions. Et à ce propos, on peut faire le lien avec la liste des traditions vivantes de Suisse et la liste du patrimoine immatériel valaisan qui sont des listes officielles de traditions reconnues. Et par rapport à cela, les institutions culturelles peuvent y contribuer grâce à leur collection mais également grâce à des projets en cours qui touchent cette thématique.

La pétition demande également la promotion systématique du dialogue, de la médiation et de la recherche de solutions locales avant toute procédure conflictuelle. Alors à ce sujet, il y a eu une rencontre en avril dernier entre les différents dicastères mentionnés précédemment et l'autorité judiciaire de la commune avec le Vice-juge Romain Joris et il en est ressorti que ce serait certainement bénéfique de pouvoir mettre en place une possibilité officielle de médiation au sein de la commune en cas de conflit entre citoyens. Et à la suite de ces réflexions, le Conseil municipal a donc chargé le dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale de travailler sur cette thématique et de revenir avec une proposition concrète pour une éventuelle création d'une cellule de médiation communale.

Et enfin, la pétition demande l'étude et l'introduction dans le règlement communal d'une disposition reconnaissant les points susnommés. Alors ce dernier point a été soumis à un avis juridique et il en ressort qu'il ne nous paraît pas très opportun d'élaborer un règlement communal supplémentaire en la matière, d'autant plus que plusieurs règlements et directives existent déjà. Et que la plupart des points soulevés par les pétitionnaires sont déjà traités dans les règlements existants. On peut prendre un petit exemple, le règlement communal de police mentionne noir sur blanc que les vaches peuvent porter des sonnettes. Donc, c'est un petit point qui démontre que si on cherche dans les règlements actuels de la commune, on trouve déjà réponse à plusieurs des questions qui sont posées dans le cadre de cette pétition. Donc, pour conclure, le dicastère bâtiments bourgeoisie et agriculture se tient volontiers à disposition des représentants des pétitionnaires pour une rencontre et pour pouvoir discuter de vive voix des réponses s'ils en émettent le souhait. Je remercie les différents collaborateurs qui ont pris du temps pour répondre à cette pétition et je vous remercie pour votre attention.

Vaudan Julien : est-ce qu'il y a encore des points dans les divers ?

Amos Samuel : Je profite juste de rebondir parce que cela a été mentionné ce soir, on l'a vu dans les comptes aussi, sur le pack de bienvenue et la diffusion de ce genre d'information. Le pack de bienvenue avait été réalisé selon le rapport d'activité de la commune en 2023. Plus de nouvelles en 2024, budgété en 2025, les comptes 2025 ont montré qu'il n'avait pas été réalisé et puis, d'après nos dernières informations, prévu d'être reporté pour le budget 2026 ou 2027. Est-ce qu'avec ces va-et-vient, est-ce qu'on peut savoir si c'est un projet qui est porté par un dicastère ou si ça va et vient en fonction des demandes ? C'était même un objectif de législature sous l'ancienne législature.

Troillet Jean-Daniel : Oui, alors effectivement, il y a eu des va-et-vient mais il y a eu des problèmes de disponibilité de salles et puis c'est pour ça que ça a été reporté et la soirée aura lieu le 25 août de cette année à l'Espace Saint-Marc. Après, cette année, ce sera fait pour l'année 2023-2024 et puis après, ce sera récupéré chaque année et puis on aura chaque année cette soirée citoyenne de bienvenue. C'est par le dicastère contribution, office de la population et cadastre. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup et s'il fallait une preuve que les comptes sont lus dans les détails, chercher le pacte de bienvenue, bravo. Autre divers ? Oui Félix.

Besson Félix : Dans la brochette d'activité qu'on a reçue, il y a plusieurs QR code qui ne sont pas actifs.

Vaudan Julien : Merci. Encore une bonne preuve qu'on lit ce qu'on nous donne. Activer les QR-codes.

Voilà, s'il n'y a plus rien, je vous invite à rester pour partager un verre. Je vous remercie beaucoup pour le travail qui a été fait sur ces comptes et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h02

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Emily Vaudan
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Rapports des commissions



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil général de Val de Bagnes

Du 10.06.2026

Lieu : Salle polyvalente de Verbier
Heure : 19h30
Aux : Membres du Conseil général
Copie aux : Conseil municipal, Direction opérationnelle et Secrétariat général
Invités : /

11 mai 2026

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation – modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (*montant et rubrique communiqués ultérieurement*)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Commune de Val de Bagnes



Julien Vaudan
Président du Conseil général

Rétroplanning (délais) pour l'approbation des comptes			10.06.26
<i>Approbation des comptes par la COFI avec BDO SA</i>			08.04.26
<i>Approbation des comptes par le CM</i>			14.04.26
J - 50	Transmission des documents		21.04.26
J - 45	Présentation à la COGEST		26.04.26
J - 38	Travail en commissions		03.05.26
J - 33	Réponses aux questions par l'exécutif		08.05.26
J - 24	Séance de commissions pour préavis et rapport		17.05.26
J - 17	Séance de la COGEST pour préavis et rapport		24.05.26
J - 5	Publication des rapports		05.06.26
J - 2	Analyse par la COFI et transmission des conclusions à l'Exécutif		08.06.26
J - 1	Validation / Modifications / Refus des propositions par le CM		09.06.26
J - 0	Plenum		10.06.26

Plénium du 10.06.2026

Annexe - 01.01

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1			Monsieur	Joris	Thierry	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1			Monsieur	Léger	Steve			
Monsieur	Amos	Samuel	1			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besse	Cédric		1		Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besson	Félix	1			Madame	Maret	Valérie	1		
Madame	Bouverat	Myriam		1		Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bovsoyers	Pierre-Henri	1			Monsieur	Melly	Alexis	1		
Monsieur	Bruchez	Célen	1			Madame	Mento	Yael	1		
Madame	Bruchez	Sari	1			Monsieur	Michellod	Alain	1		
Monsieur	Burcher	Patrice	1			Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Carron	Fabien		1		Madame	Monnard	Delphine	1		
Monsieur	Carron	Michel	1			Monsieur	Moser	Olivier	1		
Madame	Chevrier	Célia	1			Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Corthay	Anthony		1		Madame	Orellier	Marie	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude		1		Monsieur	Pasche	Benjamin	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène	1			Madame	Pembre Tornay	Colette Mlandabu	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			Madame	Perraudin	Julian		1	
Monsieur	Déltroz	Gabriel	1			Monsieur	Roserens	Stéphane		1	
Madame	Deslarzes	Sophie		1		Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Madame	Farquet	Sarah	1			Monsieur	Sailien	Lionel	1		
Madame	Fellay	Fanny	1			Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Monsieur	Schraner	Malco	1		
Monsieur	Filliez	Jean-Henri			1	Monsieur	Terretaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1			Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Troillet	Emmanuel		1	
Monsieur	Frossard	Alain		1		Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gaillard	Christophe	1			Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Madame	Heinis	Olivia	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Jélinek	Jan	1			Monsieur	Vaudan	Simon	1		

22 7 1

26 3 0

48 10 1

81%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

COMPTES DE L'EXERCICE **2025**

Approuvés par le Conseil municipal
le 14 avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Présentation par le Président de la Commune

5-15

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES COMPTES ANNUELS

Comptes de résultats et des investissements

18

Compte de résultats échelonnés

19

Tableau de flux de trésorerie

20

Compte de résultats selon les tâches

21-24

Compte de résultats selon les natures

25-27

Compte d'investissements selon les tâches

28-30

Compte d'investissements selon les natures

31

Tableau des crédits d'engagement

32

Tableau des crédits supplémentaires

33

FONCTIONNEMENT

Classification fonctionnelle :

0 Administration générale

35

1 Ordre et sécurité publique, défense

45

2 Formation

55

3 Culture, sports et loisirs, culte

61

4 Santé

75

5 Prévoyance sociale

79

6 Trafic

95

7 Protection et aménagement de l'environnement

101

8 Économie publique

115

9 Finances et impôts

125

INVESTISSEMENTS

Classification fonctionnelle :

0 Administration générale

131

1 Ordre et sécurité publique, défense

131

2 Formation

131

3 Culture, sports et loisirs, culte

137

4 Santé

137

5 Prévoyance sociale

137

6 Trafic

143

7 Protection et aménagement de l'environnement

143

8 Économie publique

143

BILAN

Bilan final

152

Indicateurs financiers

153-156

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes

158-189

RAPPORT SUCCINCT DE L'INSTANCE DE RÉVISION DES COMPTES

Rapport BDO

190-191

MESSAGE INTRODUCTIF

AUX COMPTES 2025

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Au moment de vous présenter les comptes 2025, les éléments majeurs qui ont impactés leur bouclage de manière générale et le comparatif budgétaire en particulier sont les suivants :

- Les intempéries 2024 et leurs conséquences sur le torrent du Fregnoley sont sujettes au plan d'urgence décrété par le Conseil d'Etat pour la Commune de Val de Bagnes qui s'étendait jusqu'à fin juin 2025. Couplés aux nouvelles ravines de juin 2025, ces coûts atteignent CHF 9.8 mios, hors subventions de CHF 1.5 mio.
- Les turbulences liées à ALTIS Groupe SA et le contenu du rapport du réviseur particulier nommé pour faire la lumière sur les causes et responsabilités nous ont conduit à corriger les valeurs des prêts et participations à ALTIS Groupe SA pour CHF 6.8 mios et les prêts à GECAL SA pour CHF 18 mios. Ces corrections sont comprises dans la ligne réévaluation dans le tableau ci-après.

- La bonne santé des marchés financiers nous a permis de réaliser une plus-value comptable sur notre portefeuille sous gestion de CHF 0.9 mio.

- Le marché de l'électricité, moins volatile que les dernières années, a généré une heureuse surprise qui, compte tenu d'un budget prudent suite aux mauvaises expériences des derniers exercices, conduit à un écart budgétaire favorable de CHF 1.6 mio.

- Enfin, les gains immobiliers de l'exercice sont exceptionnels (plus de CHF 22 mios), ils impactent directement les recettes fiscales dans leur ensemble qui dépassent le budget pour plus de CHF 35.8 mios. Nous y revenons en détails ci-après.

En résumé, l'intérêt porté à notre commune et son parc immobilier ne faiblit pas et compte tenu des facteurs favorables évoqués ci-dessus auxquels s'ajoute une bonne gestion des charges, les comptes de l'exercice sont excellents, permettant l'absorption des coûts liés à ALTIS et clôturant sur un excédent de revenus de CHF 9.1 mios.

Ils présentent les chiffres clés suivants :

	Comptes 2025	Budget 2025	Variation %	Comptes 2024	Variation %
1 Revenus financiers	188'470'022	149'605'300	25.98%	174'232'595	8.17%
2 Charges financières	133'791'068	124'255'960	7.67%	124'214'142	7.71%
3 = 1 - 2 Marge d'autofinancement	54'678'955	25'349'340	115.70%	50'018'453	9.32%
4a Amortissements	27'086'897	28'656'900	-5.48%	26'611'897	1.78%
4b Réévaluation	24'949'998	0	n/a	0	n/a
5 Prélèvement (-) / Attribution (+) sur financements spéciaux	-6'517'771	-1'181'500	451.65%	1'875'093	-447.60%
6 = 3 - 4a - 4b - 5 Excédent de revenus [charges]	9'159'830	-2'126'060	-530.84%	21'531'463	-57.46%
7 Investissements nets	40'747'596	59'281'800	-31.26%	49'189'675	-17.16%
8 = 3 - 7 Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	13'931'359	-33'932'460	-141.06%	828'778	1580.95%

Revenus financiers

Les revenus financiers atteignent CHF 188'470'022 en croissance de 25.98 % par rapport au budget, soit CHF 38'864'722. Ce montant exceptionnel repose sur un volume inattendu de gains immobiliers et de droits de mutation, ainsi que des recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales qui demeurent très élevées.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 133'791'068, en hausse de 7.67 % par rapport au montant planifié, soit un dépassement de CHF 9'535'108. Cet écart s'explique quasi exclusivement par les charges liées aux intempéries, qui totalisent à elles seules CHF 9'848'899. La marge d'autofinancement atteint quant à elle CHF 54'678'955, soit CHF 29'329'615 de plus que le budget.

Les investissements nets se montent à CHF 40'747'596 (comptes 2024: CHF 49'189'675), soit une baisse de CHF 18'534'204 par rapport au budget principalement expliquée par le chantier du Centre sportif (CHF 5'552'084 de moins que le budget). Au niveau des services délégués ALTIS, la nouvelle direction financière a totalement revu les estimations des provisions sur investissements et ceci a conduit à une dissolution comptable de CHF 5'473'360. De ce fait, les investissements des services des eaux et ceux de l'irrigation sont même globalement négatifs sur l'exercice 2025.

Compte tenu du niveau d'investissements et du résultat d'exercice, un excédent de financement de CHF 13'931'359 est constaté, largement supérieur à l'insuffisance budgétée de CHF 33'932'460, ce qui permettra d'alléger le recours à l'emprunt prévu dans notre planification financière.

Les revenus globaux atteignent CHF 188'470'022 (budget 2025: CHF 149'605'300 ; comptes 2024: CHF 174'232'595). L'écart budgétaire de CHF 38'864'722 mérite une attention particulière. Le tableau comparatif ci-après le détaille en lien avec l'exercice précédent.

	en mios de CHF	
	vs budget 2025	vs comptes 2024
Récapitulation de la composition tant de l'écart budgétaire que de l'écart avec l'exercice précédent		
Impôts personnes physiques et personnes morales	35.801	22.327
Recettes de l'énergie (8711)	1.590	0.971
Subvention intempérie (791)	1.493	-1.127
Revenus d'intérêts et autres revenus financiers (96x)	0.637	-1.461
Recettes de la décharge du Merdenson (769)	0.518	0.677
Hausse des recettes de l'aide sociale (572)	0.397	0.375
Hausse recettes de l'administration générale (0220) et Etat-major (0222)	0.288	0.037
Hausse des recettes du tourisme (TPT) (840)	0.209	0.099
Hausse des recettes du centre sportif (3411)	0.204	0.067
Hausse des revenus locatifs et autres revenus des bâtiments (029)	0.149	0.174
Hausse des recettes parking et de la police (111)	0.123	0.165
Augmentation des recettes des crèches y. c. unité de restauration (545x)	0.105	-0.056
Hausse produits transports publics (622) et Travaux publics (615)	0.078	-0.132
Baisse des recettes des services des eaux et assainissements (710, 720)	0.047	0.105
Redevances hydrauliques (950)	0.034	-1.453
Dissolution de provision	-	-2.277
Recettes de l'énergie EVB (8713)	-0.920	-1.062
Baisse des produits liés à la subvention des tarifs électriques	-2.500	-4.137
Autres	0.612	0.945
Total des variations des produits vs budget 2025 et comptes 2024	38.865	14.237

*chiffres entre parenthèse correspondent aux numéros de section dans les comptes

Les recettes fiscales expliquent donc une part significative de l'excédent budgétaire (+CHF 35,8 mios).

- Les impôts sur le revenu des personnes physiques, sans l'impôt confiscatore, dépassent le budget de CHF 11.5 mios alors que celui de la fortune régresse de CHF 3.7 mios.
- Les estimations pour l'impôt à forfait sont excellentes, dépassant les prévisions budgétaires de CHF 2.5 mios. En 2025, 38 nouveaux contribuables se sont domiciliés sur la commune.
- L'impôt à la source dépasse le budget de CHF 0.7 mio.
- Les gains immobiliers et les droits de mutations atteignent CHF 28.1 mios, soit un écart de 14.2 mios par rapport au budget (selon les chiffres de l'Etat ces transactions atteignent CHF 745 mios pour 564 cas).
- L'impôt sur les successions dépasse le budget de CHF 3.7 mios cette année en raison d'une donation exceptionnelle sur Verbier.
- Les revenus des personnes morales dépassent le budget de CHF 2.8 mios.

Concernant les produits de la valorisation de l'énergie, la volatilité du marché de l'électricité a été moins grande en 2025 que les années précédentes, ce qui nous a permis d'atteindre un niveau de recettes de CHF 7'187'956, soit un excédent de CHF 1'056'064 par rapport à 2024.

Enfin, le compte intempéries, en raison de différentes facturations adressées au Service cantonal de la mobilité (SDM) et des divers soutiens obtenus, enregistre des recettes de CHF 1'493'734.

Charges financières

Les charges financières atteignent CHF 133'791'068 y compris les dépenses du compte intempéries de CHF 9'848'899 soit un montant net de CHF 123'942'169 inférieur de CHF 313'791 au budget 2025.

La diminution des charges financières se détaille comme suit:

- Les frais de personnel sont supérieurs de CHF 513'201 au budget qui ne prévoyait que les adaptations de poste dans les crèches exigées par le canton. Ils comprennent une provision pour des prétentions salariales d'un ancien collaborateur. A noter également que les remboursements de traitement liés aux maladies et accidents sont présentés dans les produits et totalisent plus de CHF 870'000.
- Le faible enneigement sur l'année civile a généré des économies budgétaires de frais de déblaiement de CHF 250'900.
- La douceur printanière couplée aux mesures d'économie d'énergie a provoqué un niveau de charges de consommation d'énergie de nos bâtiments en baisse de CHF 242'455.
- La programmation culturelle de l'Espace St-Marc a repris sans atteindre l'objectif concrétisé dans le budget. Il en résulte des économies de charges de marchandises, de prestations de tiers de quelque CHF 244'286.
- Le soutien aux manifestations est inférieur de CHF 624'048 au budget présenté, résultant d'événements qui n'ont pas eu lieu.
- L'aide au logement et le soutien au patrimoine présentent une économie budgétaire de CHF 521'598, les demandes ayant été moins nombreuses que budgétées.

Marge d'autofinancement et autres faits marquants du fonctionnement

La marge d'autofinancement se monte à CHF 54'678'955 (Comptes 2024: CHF 50'018'453; budget 2025: CHF 25'349'340). Par rapport au budget, la variation globale de CHF 29'329'615 se résume ainsi:

	Ecart	Totaux
en mios de CHF		
Contributions fiscales		35.801
Gains immobiliers et droits de mutation	13.919	
Autres impôts personnes physiques et personnes morales (910 et 911)	21.882	
Intempéries		-8.355
Sinistre torrent du Fregnoley, net de subventions	-8.355	
Services en gestion déléguée		1.405
Variation du résultat de la production d'électricité (8711) et du fermage (8712)	1.435	
Marge contributive eaux, assainissement (710, 720)	-0.030	
Sécurité		-5.994
Variation des coûts protection civile (remboursement fonds abri PC) (162)	-5.994	
Travaux publics et environnement		1.208
Décharge du Merdenson (769)	0.518	
Frais d'entretien réseau routier (615)	0.561	
Environnement (7790)	0.129	
Culture, tourisme et sport		1.087
Coûts St-Marc et manifestations	0.883	
Coûts nets du Centre sportif	0.204	
Autres variations		4.177
Aménagement du territoire et transports publics	0.996	
Coûts nets des bâtiments (029) et agriculture (811)	0.904	
Crèches et unités d'accueil, formations	0.814	
Aide sociale (572)	0.435	
Soutien à l'hôtellerie et autres revenus du patrimoine financier	1.441	
Autres	-0.413	
		29.329

Hormis les éléments susmentionnés jusqu'ici, les autres faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Au niveau du traitement des déchets, à la suite des adaptations tarifaires décidées par le Conseil municipal, l'exercice clôt avec un excédent de CHF 141'550 par rapport au déficit légèrement inférieur à celui de l'année précédente de CHF 173'790. Compte tenu des soldes déficitaires du passé, le fonds de financement spécial y relatif présente un solde actif au 31 décembre 2025 de CHF 987'606. Cet excédent dégagé respecte les projections établies au moment des dernières décisions tarifaires.
- Le service de l'eau potable présente un prélèvement sur financement spécial de CHF 402'410 (budget CHF 1'396'500) et celui des eaux usées de CHF 1'248'826 proche du montant planifié de CHF 1'007'000. Ces prélèvements sont conformes à l'effet voulu par les nouveaux règlements. Les écarts budgétaires sont principalement expliqués par l'effet de la dissolution de provisions sur la charge annuelle d'amortissement.
- Le canton du Valais nous a demandé de procéder aux remboursements du fonds abri PC. La Commune a opté pour un remboursement global de CHF 6'000'000 en 2025. Selon les exigences MCH2, ce remboursement transite par le compte de fonctionnement dans le service 162.
- En termes de ressources humaines, le nombre final d'EPT effectifs (moyenne sur 12 mois) en 2025 est de 296.57 (comptes 2024: 281.35 et budget 2025: 295.49). Ils comprennent 19.6 apprentis et correspondent à 446 personnes en moyenne sur l'année.
- Les amortissements se montent à CHF 27'086'897 (budget: CHF 28'656'900). Ils sont calculés de manière uniforme et selon les taux définis dans l'annexe des comptes. La baisse par rapport au budget est principalement expliquée par la dissolution de provisions dans les services communaux sous gestion ALTIS.
- Les réévaluations pour CHF 24'949'998 correspondent aux corrections de valeur sur les prêts GECAL SA et ALTIS Groupe SA de même que les participations dans ALTIS Groupe SA et dans la Fondation du Centre culturel de Verbier.
- Compte tenu des bons résultats de la production d'électricité, une attribution au fonds de valorisation des produits de l'énergie de CHF 1'853'555 a été effectuée.
- L'exercice 2025 clôt sur un résultat net favorable de CHF 9'159'830 (budget 2025: excédent de charges de CHF 2'126'060, comptes 2024: excédent de revenus de CHF 21'531'463).

Principaux investissements

Les dépenses d'investissement de l'exercice (y compris les provisions de fin d'exercice moins les provisions à fin 2024) ont été les suivantes :

Investissements corporels et incorporels	CHF
Aménagements routiers et tapis divers	5'137'775
Centre sportif	7'477'916
Dépenses liées à l'eau potable et l'eau usée (nettes des taxes de raccordement)	480'640
Maison de commune du Châble	1'900'000
Maison de la Santé (MS4) à Sembrancher	3'455'000
Cure du Châble	686'445
Remise en état des torrents	2'489'189
Sécurité informatique	669'274
Chalet Orny	800'000
Rénovation du Cycle d'Orientation	903'789
Maison de la raclette	600'000
Laiterie de Lourtier	396'285
Participation au réseau des routes cantonales	866'161
Grange de Moay	480'000
Sous-total investissements corporels	26'342'474

Investissements financiers (prêts et participations)	CHF
Paroisse de Bagnes	900'000
GECAL SA	3'700'000
ALTIS Groupe SA	2'000'000
Sous-total investissements financiers	6'600'000
Valeurs nettes des investissements	32'942'474

Ce montant de CHF 32.9 mios représente 80.8 % des investissements de l'année.

Les investissements bruts 2025 atteignent CHF 41'763'097, montant inférieur au budget 2025 de CHF 18'925'903 et inférieur aux comptes 2024 de 11'180'462. Comme mentionné précédemment, l'écart est essentiellement expliqué par le Centre sportif pour lequel un budget de CHF 13'000'000 était planifié, alors que les dépenses effectives atteignent CHF 7'477'916 et une dissolution de provisions sur investissements des services sous gestion ALTIS. Les recettes d'investissement atteignent CHF 1'015'500, inférieures de CHF 391'700 au budget principalement en raison d'annulation de taxes de raccordement des eaux usées en lien avec le centre sportif.

Analyse des indicateurs financiers

Conformément à l'article 42 al. 2 de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers:

1. **Taux d'endettement net:** -59.2%. Cet indicateur renseigne sur le nombre de tranches annuelles d'impôt qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. En l'occurrence, moins d'une tranche annuelle suffirait pour couvrir la dette nette de la municipalité. Selon les valeurs indicatives, il est jugé bon.
2. **Degré d'autofinancement:** 134.2%. Cet indicateur informe sur la part des investissements que la municipalité peut financer par ses propres moyens. Dans notre situation, la marge d'autofinancement dépasse les investissements nets de l'année. Nous restons bien évidemment dans le constat indicatif de haute conjoncture [seuil à 100%] comme les deux derniers exercices, l'autofinancement augmentant cette année grâce au niveau de recettes fiscales (2024: 101.7%).
3. **Part des charges d'intérêts:** -0.9%. Cet indicateur établit le rapport entre les charges d'intérêts nets et les revenus courants. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. La situation communale est donc qualifiée de bonne puisque nous n'avons pas de charge nette.

4. **Dette brute par rapport aux revenus:** 58.3%. Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette par rapport aux revenus dégagés. Dans notre cas, il est jugé comme bon puisque la dette brute est légèrement supérieure au 50% des revenus.
5. **Proportion des investissements:** 24%. Cet indicateur met en évidence l'effort d'investissement élevé déployé par la Commune de Val de Bagnes. Il détermine le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales. Le taux ressortant des comptes 2025 sous le seuil des 30% fait toujours état d'un effort d'investissement élevé bien que plus bas en 2025.
6. **Part du service de la dette:** 25.5%. Cet indicateur mesure l'importance des charges financières (intérêts et amortissements) pesant sur le budget et les comptes. En dépassant la barre des 15%, celui-ci indique une charge forte en 2025.
7. **Dette nette en francs par habitant:** Cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune touristique comme Val de Bagnes étant donné qu'il n'y a pas de relation directe entre le nombre d'habitants et les infrastructures à mettre en œuvre et à financer pour assumer les tâches publiques. Le patrimoine financier de la Commune de Val de Bagnes étant supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant qui passe de CHF 5'559 en 2024 à 7'329 en 2025.
8. **Taux d'autofinancement:** Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la Commune peut consacrer au financement de ses investissements. Il établit le rapport entre les revenus de la Commune et sa marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est encore le cas en 2025 (27.8%) comme les trois derniers exercices.

Autres observations

Les comptes 2025 détaillent l'état du patrimoine dans le bilan, des investissements et du fonctionnement et ce de manière comparable tant avec la présentation du budget que des comptes de l'exercice précédent. A noter que quelques éléments du budget ont été reclassés de compte à compte pour permettre la comparaison (services 0222 et 0223 notamment). Pour rappel, ils incluent le service 791 intempéries tel que demandé par le canton du Valais pour les dépenses liées aux sinistres du torrent du Fregnoley. Ce service comprend les coûts suivants :

- les heures supplémentaires effectivement payées pour les personnes impliquées.
- Les prestations de tiers, que ce soit en termes de génie civil, sécurité, informations à la population, divers aménagements et autres. Elles couvrent notamment la création de la route rive gauche et la réalisation du pont sur la Dranse à la Sasse, ainsi que divers aménagements de protection et de dépôt.
- Les indemnités versées pour les soutiens aux commerces, de même que les coûts de l'énergie des logements du camping de Champsec que la Commune assume depuis l'interdiction d'accès au lieu.

Dans les revenus figurent les participations attendues du canton. Il faut également rappeler que des expertises pour déterminer le type d'événements et de responsabilités liés sont en cours.

Conclusion

Le résultat comptable 2025 est terni par les corrections de valeurs découlant de l'affaire ALTIS, mais il faut garder en mémoire le niveau historique des recettes fiscales de l'exercice. Une analyse attentive du fascicule qui vous est soumis vous en convaincra.

BDO SA a révisé les comptes. La mise en place d'une plateforme d'échange d'informations numériques et une très bonne collaboration entre les deux parties a permis le déroulement dans les délais de leur travail.

Nous remercions plus particulièrement M. Loïc Rossé, nouveau réviseur responsable [successeur de Bastien Forré qui a exercé le mandat pour deux périodes législatives consécutives, durée maximale prévue par la loi] sans oublier ses collaborateurs, pour leur flexibilité et les compétences qu'ils ont mises à disposition de la Commune de Val de Bagnes au cours de leur mandat. En parfaite collaboration avec le Service financier, BDO SA a élargi son champ d'investigations. Ces analyses ont été complètes, rapides et critiques.

Il tient à cœur à la Municipalité de remercier les cadres et l'ensemble du personnel de l'administration et leur équipe pour leur travail qui concrétise les décisions prises par les autorités. Notre gratitude va également à Jérôme Maret, Vanessa Venceslau, Camille Morelato, Christophe Coccia, Alexandre Gordio, Nicolas Maret, Virginie Bochatay, et à leurs collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la Commission des finances pour l'excellent travail réalisé.

Les comptes 2025 ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 14 avril 2026. La Municipalité ne peut que vous recommander de les accepter.

Nous tenons finalement à vous remercier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de votre engagement en vous rappelant que les membres du Conseil municipal sont à votre disposition pour tous les renseignements que vous solliciterez auprès d'eux.

En vous souhaitant une bonne lecture et un excellent travail d'analyse, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, nos meilleures salutations.

Le Châble, le 14 avril 2026



Fabien Sauthier
Président de la Commune

RÉCAPITULATION

Présentation du compte résultat	18-19
Présentation du tableau de flux de trésorerie	20
Classification globale par natures et par tâches	21-31
Tableau des crédits d'engagement	32
Tableau des crédits supplémentaires	33

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte 2025 Budget 2025 Comptes 2024

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	133'791'067.63	124'255'960.00	124'214'142.04
Revenus financiers	+ CHF	188'470'022.34	149'605'300.00	174'222'655.08
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	54'678'954.71	25'349'340.00	50'018'453.04
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	54'678'954.71	25'349'340.00	50'018'453.04
Amortissements planifiés	- CHF	27'086'897.25	28'656'900.00	26'611'897.46
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	3'122'435.26	1'649'000.00	5'733'605.06
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	9'640'205.95	2'830'500.00	3'878'212.13
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	24'800'000.00	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	149'998.00	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	2'126'060.00	-
Excédent de revenus	= CHF	9'159'830.15	-	21'531'462.65
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	41'763'096.50	60'689'000.00	52'943'558.95
Recettes	- CHF	1'015'500.43	1'407'200.00	37'593'683.94
Investissements nets	= CHF	40'747'596.07	59'281'800.00	49'189'675.01
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	54'678'954.71	25'349'340.00	50'018'453.04
Investissements nets	- CHF	40'747'596.07	59'281'800.00	49'189'675.01
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	33'932'460.00	-
Excédent de financement	= CHF	13'931'358.64	-	828'778.03

Compte de résultats échelonné					Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
Charges d'exploitation							
30	Charges de personnel	CHF			33'956'801.02	33'443'600.00	32'411'580.49
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF			56'155'529.23	43'252'260.00	45'834'161.90
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF			26'056'024.85	27'604'200.00	25'565'421.31
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF			3'122'435.26	1'649'000.00	5'753'305.06
36	Charges de transferts	CHF			67'948'504.90	46'718'500.00	46'045'848.27
37	Subventions redistribuées	CHF			–	–	–
	Total des charges d'exploitation	CHF			187'239'295.26	152'667'560.00	155'610'317.03
Revenus d'exploitation							
40	Revenus fiscaux	CHF			134'995'149.81	99'011'000.00	112'585'982.52
41	Patentes et concessions	CHF			5'769'940.50	5'737'000.00	7'212'762.33
42	Taxes	CHF			32'716'859.53	30'063'100.00	33'645'144.17
43	Revenus divers	CHF			–	–	–
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF			9'640'205.95	2'830'500.00	3'878'212.13
46	Revenus de transferts	CHF			6'572'975.81	7'230'300.00	12'244'201.42
47	Subventions à redistribuer	CHF			–	–	–
	Total des revenus d'exploitation	CHF			189'695'131.60	144'871'900.00	169'566'302.57
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation				2'455'836.34	-7'795'660.00	13'955'985.54
34	Charges financières	CHF			4'152'086.75	470'000.00	943'027.53
44	Revenus financiers	CHF			7'119'280.56	6'139'600.00	8'518'504.64
R2	Résultats provenant de l'activité de financement	CHF			6'703'993.81	5'669'600.00	7'575'477.11
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)				9'159'830.15	-2'126'060.00	21'531'462.65
38	Charges extraordinaires	CHF			–	–	–
48	Revenus extraordinaires	CHF			–	–	–
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF			–	–	–
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF			9'159'830.15	-2'126'060.00	21'531'462.65

Tableau de flux de trésorerie Flux

		Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs		provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	Flux
Résultat ordinaire du compte de résultats		CHF			9'159'830.15
Résultat extraordinaire du compte de résultats		CHF			-
Amortissements planifiés		CHF			27'086'897.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux		CHF			3'122'435.26
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		CHF			9'640'205.95
Réévaluations des prêts du PA		CHF			24'800'000.00
Réévaluations des participations du PA		CHF			149'998.00
Attributions au capital propre		CHF			-
Prélèvements sur le capital propre		CHF			-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire					54'678'954.71
Dépenses d'investissements					
50	Immobilisations corporelles	CHF			-30'221'002.21
51	Investissements pour le compte de tiers	CHF			-
52	Immobilisations incorporelles	CHF			3'066'209.40
54	Prêts	CHF			6'867'981.00
55	Participations et capital social	CHF			1'200'000.00
56	Propres subventions d'investissement	CHF			-
57	Subventions d'investissement redistribuées	CHF			1'687'903.89
Recettes d'investissements					-
60	Transferts au patrimoine financier				13'510.00
61	Remboursements				-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles				-
63	Subventions d'investissement acquises				600'083.90
64	Remboursement de prêts				401'906.53
65	Transferts de participations				-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres				-
67	Subventions d'investissement à redistribuer				-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement					-40'747'596.07
		Etat 31.12.2025	Etat 31.12.2024		
100	Disponibilités et placements à court terme	38'024'135.42	32'586'529.89		-3'596'443.27
101	Créances	-132'597'878.13	-168'582'241.40		-10'017'173.53
102	Placements financiers à court terme	25'105'083.32	15'058'369.79		-13'342'438.88
104	Actifs de régularisation	167'493'032.85	138'358'788.97		635'658.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	26'041.52	32'398.10		2'693'552.00
107	Placements financiers	4'112'488.54	4'376'443.54		-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	13'002'001.00	13'002'001.00		-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-		-
200	Engagements courants	111'815'945.10	81'328'739.55		30'487'105.55
201	Engagements financiers à court terme	-	-		-
204	Passifs de régularisation	54'362'774.24	47'625'920.28		6'736'853.96
205	Provisions à court terme	1'020'000.00	1'020'000.00		-
206	Engagements financiers à long terme	2'959'510.00	3'186'510.00		-2'360'000.00
208	Provisions à long terme	781'4912.20	1'901'2032.72		-11'397'220.52
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	7'802'159.83	13'700'807.40		-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement					-8'505'753.11
29	Capital propre	424'425'781.14	415'885'074.11		5'425'605.53
Disponibilités et placements à court terme		38'024'135.42	32'586'529.89		5'425'605.53

Compte de résultats selon les tâches

Compte 2024

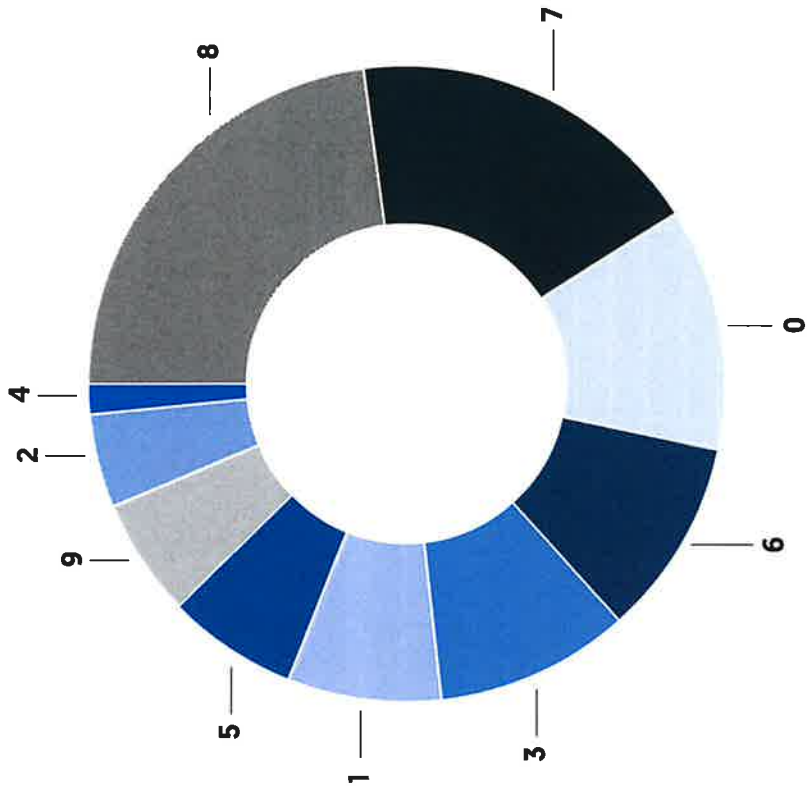
Budget 2025

Compte 2025

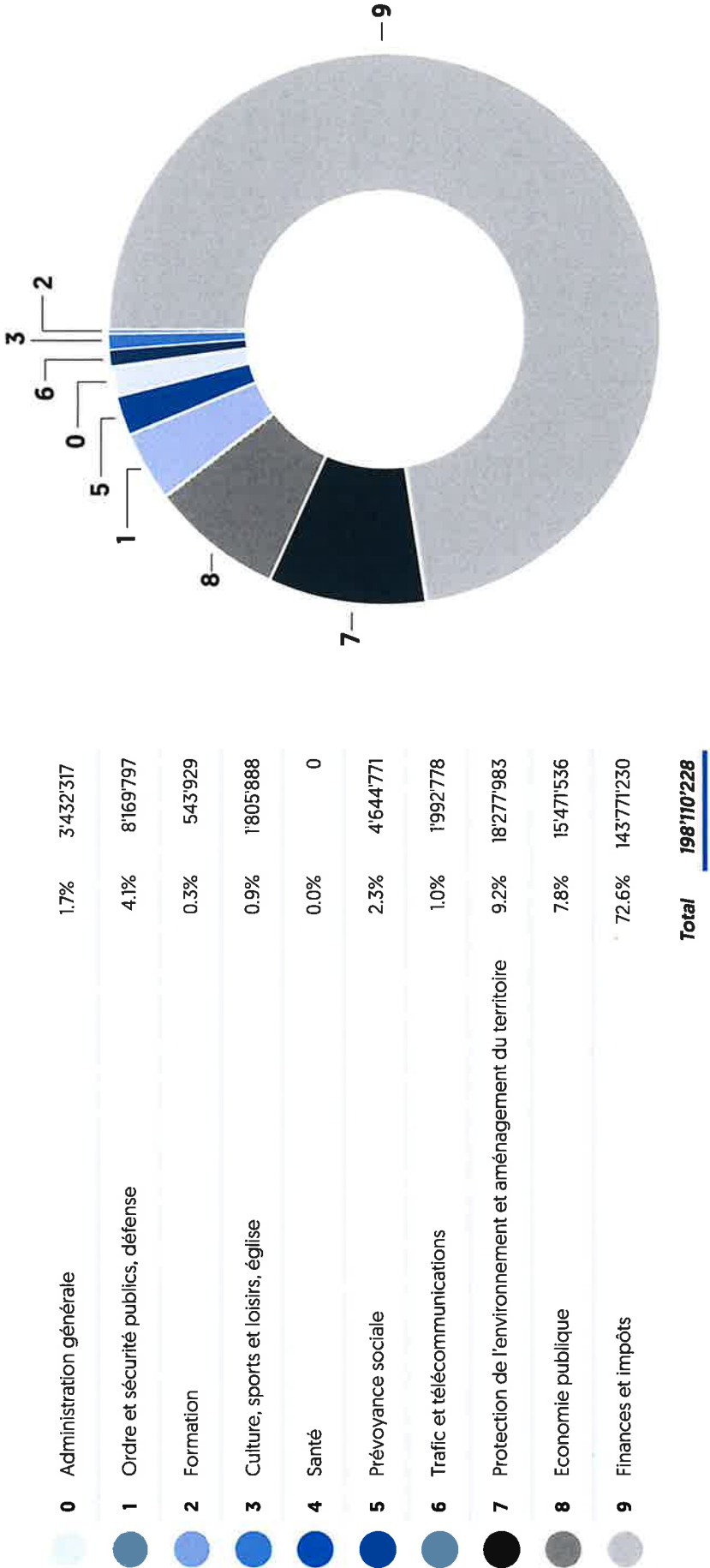
		Compte 2025		Budget 2025		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	23'621'246.33	3'432'317.21	23'018'750.00	3'094'500.00	23'627'249.36	2'224'760.43
1	Ordre et sécurité publics, défense	14'923'023.44	8'169'796.88	9'348'700.00	1'922'000.00	9'318'464.29	2'910'502.25
2	Formation	8'982'848.30	543'928.93	9'427'600.00	3'355'500.00	8'638'777.38	491'819.64
3	Culture, sports et loisirs, église	18'592'075.49	1'805'887.77	20'610'900.00	1'561'300.00	18'198'246.44	1'684'062.26
4	Santé	2'864'692.86	-	2'721'700.00	-	2'649'059.21	-
5	Prévoyance sociale	12'172'857.02	4'644'770.54	12'704'710.00	4'137'800.00	11'766'514.56	4'832'486.02
6	Trafic et télécommunications	18'722'186.18	1'992'777.72	19'680'800.00	1'984'500.00	18'474'087.72	2'165'523.18
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	34'321'820.15	18'277'983.29	25'885'300.00	16'738'400.00	29'172'831.25	18'972'671.48
8	Économie publique	43'073'869.53	15'471'536.38	19'369'400.00	15'216'800.00	23'009'834.80	20'615'889.25
9	Finances et impôts	11'675'778.84	14'377'229.57	11'794'000.00	10'724'500.00	11'724'279.46	18'471'569.20
Total des charges et des revenus		188'950'398.14	198'110'228.29	154'561'860.00	152'435'800.00	156'579'344.56	178'110'807.21
Excédent de charges			-		2'126'060.00		-
Excédent de revenus		9'159'830.15				21'531'462.65	

Compte de résultats selon les tâches, charges

0	Administration générale	12.5%	23'621'246
1	Ordre et sécurité publics, défense	7.9%	14'923'023
2	Formation	4.8%	8'982'848
3	Culture, sports et loisirs, église	9.8%	18'592'075
4	Santé	1.5%	2'864'693
5	Prévoyance sociale	6.4%	12'172'857
6	Trafic et télécommunications	9.9%	18'722'186
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	18.2%	34'321'820
8	Économie publique	22.8%	43'073'870
9	Finances et impôts	6.2%	11'675'779
Total			188'950'398



Compte de résultats selon les tâches, revenus



Compte de résultats selon les natures

Compte 2024

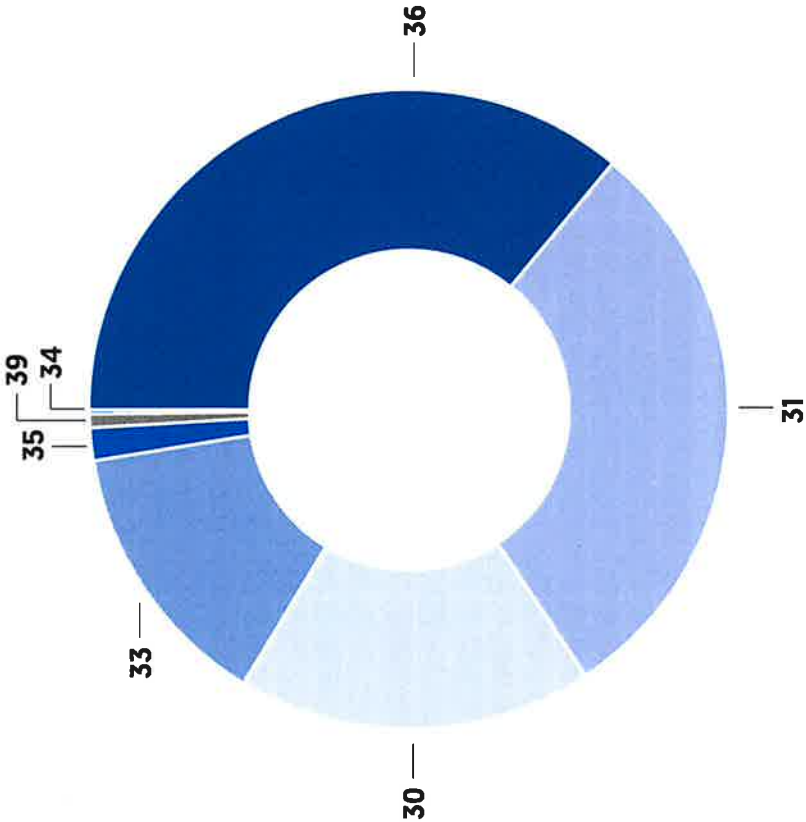
Budget 2025

Compte 2025

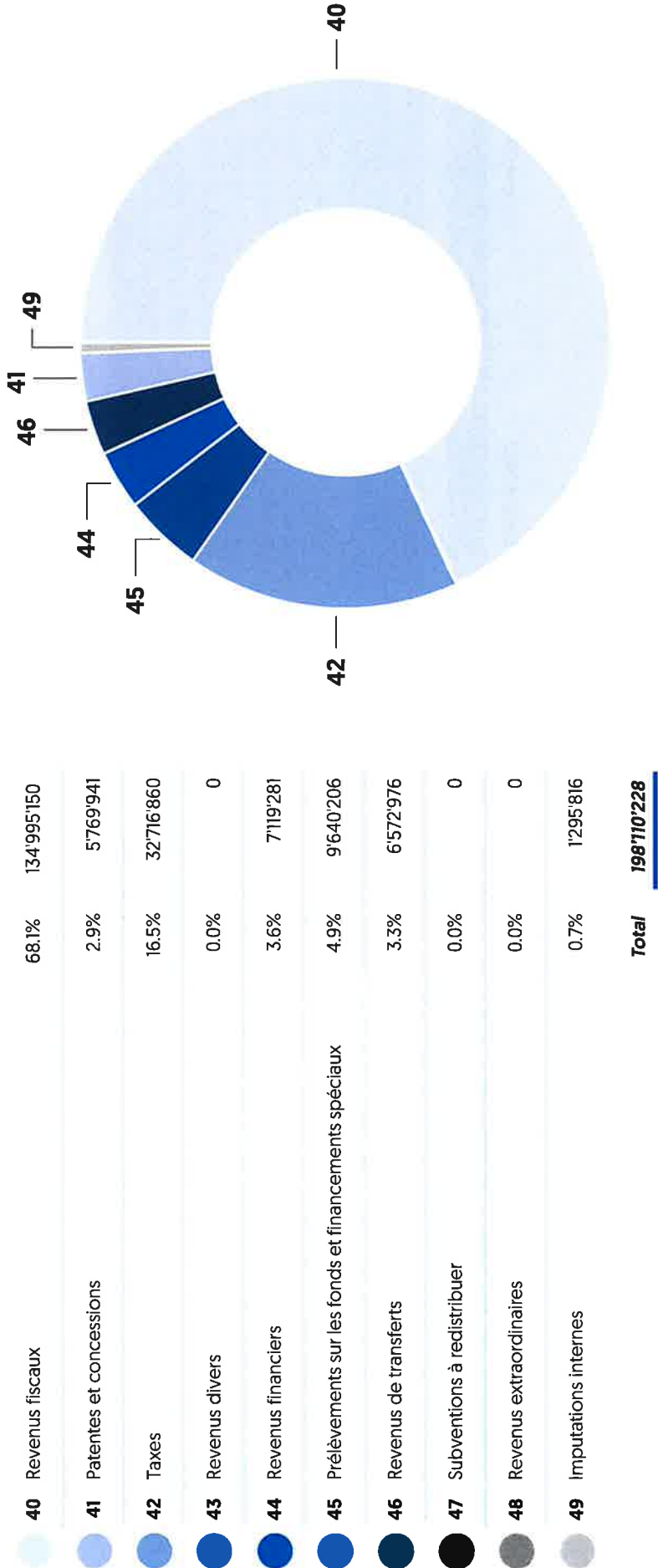
	Compte 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	33'956'801.02		33'443'600.00		32'411'580.49	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56'155'529.23		43'252'260.00		45'834'161.90	
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'056'024.85		27'604'200.00		25'565'421.31	
33 Charges financières	4'152'086.75		470'000.00		943'027.53	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'122'435.26		1'649'000.00		5'768'305.06	
36 Charges de transferts	67'948'504.90		46'718'500.00		46'045'848.27	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	1'295'816.13		1'424'300.00		26'000.00	
40 Revenus fiscaux		134'995'149.81		99'011'000.00		112'585'982.52
41 Patentes et concessions		5'769'940.50		5'737'000.00		7'212'762.33
42 Taxes		327'16'859.53		30'063'100.00		33'645'144.17
43 Revenus divers						
44 Revenus financiers		7'119'280.56		6'139'600.00		8'518'504.64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		9'640'205.95		2'830'500.00		3'878'212.13
46 Revenus de transferts		6'572'975.81		7'230'300.00		12'244'201.42
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires						
49 Imputations internes		1'295'816.13		1'424'300.00		26'000.00
Total des charges et des revenus	188'950'398.14	198'110'228.29	154'561'860.00	152'435'800.00	156'579'344.56	178'110'807.21
Excédent de charges		-		2'126'060.00		-
Excédent de revenus	9'159'830.15		-		21'531'462.65	

Compte de résultats selon les natures, charges

30	Charges de personnel	18.0%	33'956'801
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29.7%	55'989'573
33	Amortissements du patrimoine administratif	13.8%	26'056'025
34	Charges financières	0.2%	415'287
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.7%	3'122'435
36	Charges de transferts	36.0%	67'948'505
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	0.0%	0
39	Imputations internes	0.7%	1'295'816
Total			188'950'398



Compte de résultats selon les natures, revenus



Compte des investissements selon les tâches

Compte 2025

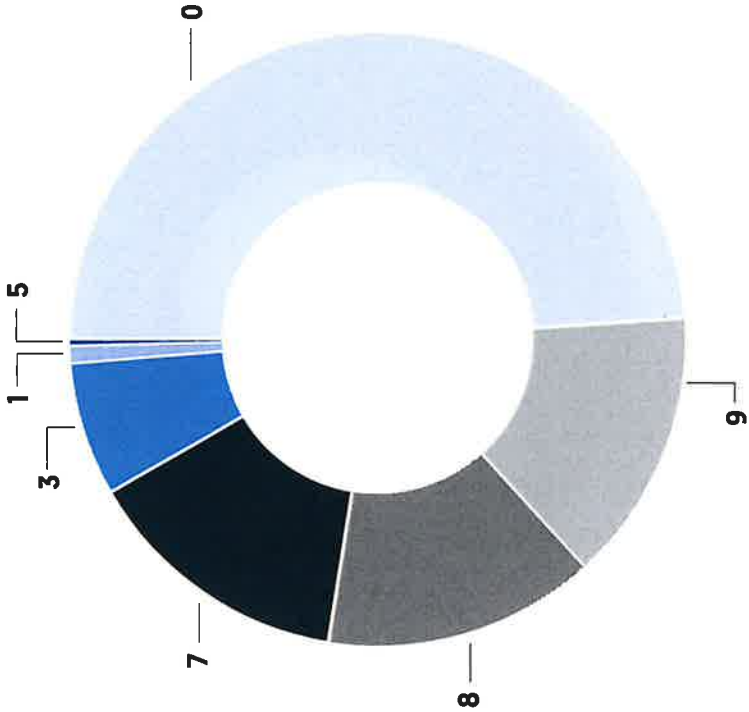
Budget 2025

Compte 2024

	Compte 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	20'435'153.98	234'400.00	25'397'000.00	655'000.00	13'802'864.85	365'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	37'057.59	-	387'000.00	-	1'245'262.60	838'200.00
2 Formation	2'981.00	9'200.00	-	2'200.00	4'520.00	18'500.00
3 Culture, sports et loisirs, église	2'939'068.92	-	3'217'000.00	-	629'847.75	-
4 Santé	-282.60	-	-	-	18'000.00	-
5 Prévoyance sociale	156'000.00	-	156'000.00	-	110'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	6'003'935.59	-	7'195'000.00	-	6'593'022.19	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5'910'144.83	602'193.90	14'596'000.00	650'000.00	15'817'739.76	2'432'183.94
8 Economie publique	5'945'037.19	169'706.53	9'741'000.00	100'000.00	14'722'501.80	166'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	41'763'096.50	1'015'500.43	60'689'000.00	1'407'200.00	52'943'558.95	3'753'183.94
Excédent de charges		40'747'596.07		59'281'800.00		49'189'675.01
Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-

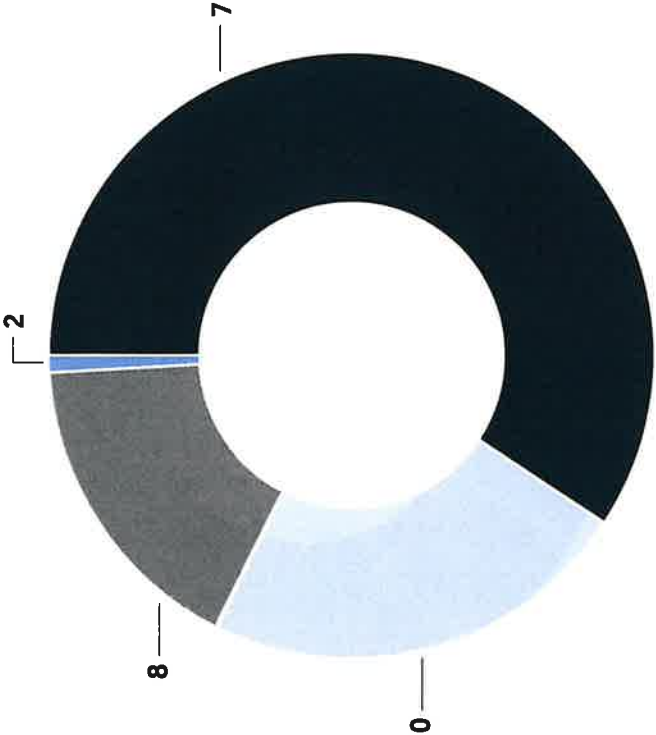
Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0	Administration générale	48.9%	20'435'154
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.9%	371'058
2	Formation	0.0%	2'981
3	Culture, sports et loisirs, église	7.0%	2'939'069
4	Santé	0.0%	-283
5	Prévoyance sociale	0.4%	156'000
6	Trafic et télécommunications	14.4%	6'003'936
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	14.2%	5'910'145
8	Economie publique	14.2%	5'945'037
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			41'763'097



Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	23.1%	234'400
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.9%	9'200
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	59.3%	602'194
8	Economie publique	16.7%	169'707
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			1'015'500



Compte des investissements selon les natures	Compte 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	30'221'002.21	-	47'694'000.00	-	38'257'959.14	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	3'066'209.40	-	3'567'000.00	-	3'046'378.91	-
54 Prêts	6'667'981.00	-	7'616'000.00	-	10'645'420.00	-
55 Participations et capital social	120'000.00	-	70'000.00	-	277.06	-
56 Propres subventions d'investissement	1'687'903.89	-	1'742'000.00	-	992'983.30	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	13'510.00	-	-	-	1624.76
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	600'083.90	-	650'000.00	-	3'268'859.19
64 Remboursement de prêts	-	40'1906.53	-	757'200.00	-	453'650.00
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	41'763'096.50	1'015'500.43	60'689'000.00	1'407'200.00	52'943'558.95	3'753'883.94
Excédent de charges		40'747'596.07		59'281'800.00		49'189'675.01
Excédent de revenus	-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles conseil général

Crédit Initial			Crédit complémentaire									
Compte	Libellé, ouvrage	Montant Investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal Décision du	Montant	Conseil Général Décision du	Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
			Conseil Municipal	Conseil Général								
0220.5000.01 / 5550.03	Parcelles Mayens-de-Bruson						13'640'000.00	07.10.2020	13'640'000	13'640'000	0	07.10.2028
029.5040.40	Centre sportif Verbier	44'800'000		12.09.2011			13'478'000.00	12.06.2019	58'278'000			
029.5040.18	Ecole de Verségères	18'000'000		17.12.2014			41'700'000.00	13.09.2023	99'978'000	43'534'224	56'443'776	13.09.2031
710-720.5030.11 / 14 / 730.5040.85	Aqueduc-Louvie La Chaux	20'500'000		17.12.2017			2'500'000	07.10.2020	21'600'000	21'600'053	-53	06.10.2028
*8713.5440.02	Nouvelle déchetterie	4'900'000		09.06.2020			1'600'000.00	23.11.2022	20'500'000	2'636'393	17'863'607	16.12.2025
790.5290.18	Turbine Rivego	8'000'000		11.12.2019					6'500'000	5'824'383	675'617	23.11.2030
790.5290.65	Etudes Curala	3'000'000		02.12.2020					3'000'000	1'500'000	1'500'000	02.12.2028
873.5440.01	Parking St-Marc	600'000		02.12.2020					600'000	600'000	0	02.12.2028
029.5040.50	Développement du CAD	20'000'000		02.12.2020					20'000'000	19'250'000	750'000	02.12.2028
029.5040.50	Crèche de Vollèges	15'400'000		19.11.2025					15'400'000	98'863	15'301'137	19.11.2033

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

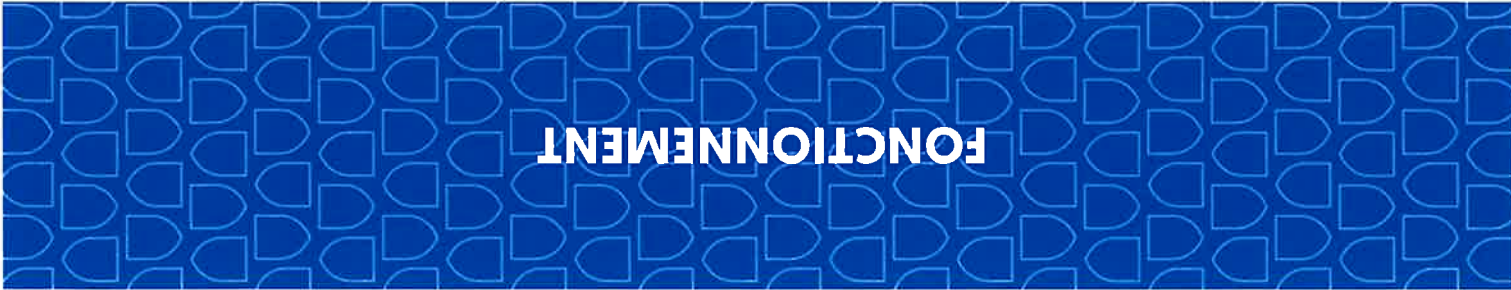
* Les CHF 675'617 correspondent à des dissolutions de provisions sur les 2 dernières années

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires Conseil général
Lco, art. 30 al. 1 lit. b) et OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget ordinaire	Crédit supplémentaire	Total budget	Compte	Ecart en %	Ecart en francs	Date décision
Crédit budgétaire								
029.5040.09	Maison de commune		1'900'000	1'900'000	1'900'000	0%	0	10.12.2025

Crédit supplémentaires

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 10 % ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseiller/ère responsable :

01	Législatif et exécutif	Fabien Sauthier
011	Législatif	36
012	Exécutif	36
02	Services généraux	Mélanie Mento, Fabien Sauthier, François Veuthey
0220	Administration des finances & contributions	37
0221	Informatique	39
0222	Secrétariat général & délégués	40
0223	Administration générale	41
029	Bâtiments - Edilité et Urbanisme	43

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23'621'246.33	3'432'317.21	23'018'750	3'094'500	23'627'249.36	2'224'760.43
01 LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	387'981.55	9'895.40	400'900	12'000	487'797.62	105'098.85
011 LÉGISLATIF	163'163.40		140'900		156'749.05	
011.30 Charges de personnel	134'813.80		109'400		100'602.15	
011.300 Autorités et commissions	129'050.00		105'000		97'300.00	
011.3000 Traitements des autorités et juges	129'050.00		105'000		97'300.00	
011.305 Cotisations patronales	5'763.80		4'400		3'302.15	
011.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	3'983.25		3'000		2'293.20	
011.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	58.35				40.05	
011.3054 Cotisations allocations familiales	1'706.15		1'400		968.90	
011.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	16.05					
011.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28'349.60		31'500		56'146.90	
011.310 Charges de matières et de marchandises	17'012.15		28'500		43'974.00	
011.3100 Matériel de bureau	10'001.80		23'500		20'471.55	
011.3102 Imprimés, publications	7'010.35		5'000		23'502.45	
011.313 Prestations de service et honoraires	2'837.45		3'000		3'672.90	
011.3130 Prestations de services de tiers	2'837.45		3'000		3'672.90	
011.317 Dédommagements	8'500.00				8'500.00	
011.3170 Frais de déplacement et autres frais	8'500.00				8'500.00	
012 EXÉCUTIF	224'818.15	9'895.40	260'000	12'000	331'048.57	105'098.85
012.30 Charges de personnel	-3'251.55				88'333.80	
012.300 Autorités et commissions					77'694.60	
012.3000 Traitements des autorités et juges					77'694.60	
012.305 Cotisations patronales	-3'251.55				10'639.20	
012.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	-1'003.90				3'158.40	
012.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	-2'256.00				4'512.00	
012.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents					933.60	
012.3054 Cotisations allocations familiales	8.35				1'334.40	
012.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie					700.80	
012.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	178'070.70		260'000		242'714.77	
012.310 Charges de matières et de marchandises	1'089.70		4'500		905.70	
012.3100 Matériel de bureau	865.70		2'000		80.00	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
012.3102	Imprimés, publications	224.00		2'500		826.70	
012.313	Prestations de service et honoraires						
012.3130	Prestations de services de tiers	175'759.70		245'500		237'528.57	
		175'759.70		245'500		237'528.57	
012.317	Dédommagements	32.45				4'280.50	
012.3170	Frais de déplacement et autres frais	32.45				4'280.50	
012.319	Diverses charges d'exploitation	1'188.85		10'000			
012.3199	Autres charges d'exploitation	1'188.85		10'000			
012.36	Charges de transferts	49'999.00					
012.365	Réévaluations, participations PA	49'999.00					
012.3650	Réévaluations, participations PA	49'999.00					
012.42	Taxes et redevances		9'895.40		12'000		105'098.85
012.426	Remboursements		9'895.40		12'000		105'098.85
012.4260	Remboursements de tiers		9'895.40		12'000		105'098.85
02	SERVICES GÉNÉRAUX	23'067'308.25	3'422'421.81	22'617'850	3'082'500	23'139'451.74	2'119'661.58
022	SERVICES GÉNÉRAUX	15'123'699.32	2'050'243.44	14'497'250	1'899'100	15'839'819.17	762'449.44
0220	ADM. DES FINANCES ET CONTRIBUTIONS	7'163'441.80	591'589.65	6'571'450	381'000	9'069'086.97	561'645.28
0220.30	Charges de personnel	2'591'761.95		2'451'700		2'429'981.31	
0220.300	Autorités et commissions	71'051.40		92'400		129'356.60	
0220.3000	Traitements des autorités et juges	71'051.40		92'400		129'356.60	
0220.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2'004'020.50		1'854'700		1'833'057.65	
0220.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	2'004'020.50		1'854'700		1'833'057.65	
0220.305	Cotisations patronales	525'959.25		469'600		433'817.36	
0220.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	113'970.45		126'900		115'653.76	
0220.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	306'731.20		221'400		205'951.05	
0220.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	33'761.25		38'600		34'825.30	
0220.3054	Cotisations allocations familiales	47'752.55		54'200		51'012.45	
0220.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	23'743.80		28'500		26'374.80	
0220.309	Autres charges de personnel	-9'269.20		35'000		33'749.70	
0220.3090	Formation et perfectionnement du personnel	-9'269.20		35'000		33'749.70	
0220.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	638'035.35		1'097'350		1'025'834.81	
0220.310	Charges de matières et de marchandises	20'172.23		3'000		15'687.68	
0220.3100	Matériel de bureau	19'962.23		1'500		12'915.38	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3102 Imprimés, publications	210.00		1'500		2'623.30	
0220.3103 Littérature spécialisée, magazines					149.00	
0220.311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	13'361.27		25'000		84'724.31	
0220.3110 Meubles et appareils de bureau	13'361.27		10'000		2'755.30	
0220.3113 Matériel informatique			15'000		81'969.01	
0220.313 Prestations de service et honoraires	438'429.40		861'500		841'839.67	
0220.3130 Prestations de services de tiers	286'571.70		336'500		323'231.77	
0220.3132 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	83'211.00		45'000		41'807.90	
0220.3137 Impôts et taxes	68'646.70		480'000		476'800.00	
0220.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles			5'000			
0220.3150 Entretien de meubles et d'appareils de bureau			5'000			
0220.316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	36'600.00		40'000		36'600.00	
0220.3160 Loyers et fermages des biens-fonds	36'600.00		40'000		36'600.00	
0220.317 Dédommagements	19'910.45		40'000		34'470.55	
0220.3170 Frais de déplacement et autres frais	19'910.45		40'000		34'470.55	
0220.318 Réévaluations sur créances	1'712.00		10'000		182.40	
0220.3181 Pertes sur créances effectives	1'712.00		10'000		182.40	
0220.319 Diverses charges d'exploitation	107'850.00		112'850		12'330.20	
0220.3199 Autres charges d'exploitation	107'850.00		112'850		12'330.20	
0220.33 Amortissements du patrimoine administratif	3'203'778.60		2'288'400		2'895'270.85	
0220.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	3'198'678.60		2'283'300		2'884'970.85	
0220.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	3'198'678.60		2'283'300		2'884'970.85	
0220.332 Amortissements des immobilisations incorporelles PA	5'100.00		5'100		10'300.00	
0220.3320 Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	5'100.00		5'100		10'300.00	
0220.35 Attributions aux fonds et financements spéciaux					2'000'000.00	
0220.351 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés sous Capital Propre					2'000'000.00	
0220.3510 Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres					2'000'000.00	
0220.36 Charges de transferts	646'300.00		646'000		718'000.00	
0220.366 Amortissement, subvention d'investissement	646'300.00		646'000		718'000.00	
0220.3660 Amortissement, subvention d'investissement	646'300.00		646'000		718'000.00	
0220.39 Imputations internes	83'565.90		88'000			
0220.391 Prestations de services	81'565.90		86'000			

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3910.00 Prestations de service	81'565.90		86'000			
0220.393 Frais administratifs et d'exploitation						
0220.3930 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	2'000.00		2'000			
	2'000.00					
0220.42 Taxes et redevances		411'359.65		180'000		393'350.28
0220.426 Remboursements		400'109.65		170'000		317'400.28
0220.4260 Remboursements de tiers		400'109.65		170'000		317'400.28
0220.427 Amendes		11'250.00		10'000		75'950.00
0220.4270 Amendes		11'250.00		10'000		75'950.00
0220.45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				10'000		
0220.451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre				10'000		
0220.4510 Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres				10'000		
0220.46 Revenus de transferts		154'230.00		165'000		142'295.00
0220.461 Dédommagements des collectivités publiques		154'230.00		165'000		142'295.00
0220.4611 Dédommagements des cantons et des concordats		154'230.00		165'000		142'295.00
0220.49 Imputations internes		26'000.00		26'000		26'000.00
0220.493 Frais administratifs et d'exploitation		26'000.00		26'000		26'000.00
0220.4930 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		26'000.00		26'000		26'000.00
0221 INFORMATIQUE	2'855'592.85	1'229'754.13	3'014'200	1'368'100	2'271'762.91	9'250.45
0221.30 Charges de personnel	336'066.05		451'900		326'620.75	
0221.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	275'966.00		356'700		264'985.40	
0221.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	275'966.00		356'700		264'985.40	
0221.305 Cotisations patronales	60'100.05		85'200		57'365.40	
0221.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	17'706.85		23'000		17'176.60	
0221.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	25'306.35		40'300		24'113.20	
0221.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'389.75		6'600		4'843.60	
0221.3054 Cotisations allocations familiales	7'669.15		10'000		7'364.40	
0221.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	4'027.95		5'300		3'867.60	
0221.309 Autres charges de personnel			10'000		4'269.95	
0221.3090 Formation et perfectionnement du personnel			10'000		4'269.95	
0221.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'845'765.75		1'868'000		1'725'715.72	
0221.310 Charges de matières et de marchandises	3'161.16					
0221.3100 Matériel de bureau	3'161.16					

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0221.311 0221.3113	861'832.81 861'832.81		885'000 885'000		923'504.40 923'504.40	
0221.313 0221.3130	975'971.78 975'971.78		976'600 976'600		801'484.57 801'484.57	
0221.317 0221.3170	4'800.00 4'800.00		6'400 6'400		726.75 726.75	
0221.33	673'761.05		694'300		219'426.44	
0221.330 0221.3300	289'886.60 289'886.60		330'000 330'000		120'959.79 120'959.79	
0221.332 0221.3320	383'874.45 383'874.45		364'300 364'300		98'466.65 98'466.65	
0221.42		27'638.00		37'500		9'250.45
0221.426 0221.4260		27'638.00 27'638.00		37'500 37'500		9'250.45 9'250.45
0221.49		1'202'116.13		1'330'600		
0221.491.00 0221.4910.00		1'202'116.13 1'202'116.13		1'330'600 1'330'600		
0222	2'602'206.71	64'498.42	2'784'400		4'498'969.29	191'553.71
0222.30	1'434'271.55		1'475'900		2'604'582.39	
0222.301 0222.3010	1'171'139.20 1'171'139.20		1'173'600 1'173'600		2'087'850.20 2'087'850.20	
0222.305 0222.3050 0222.3052 0222.3053 0222.3054 0222.3055	250'043.30 75'089.70 102'725.80 22'397.65 32'684.70 17'165.45		285'900 74'400 139'000 23'600 31'700 17'200		465'838.09 133'514.32 207'095.45 38'473.00 56'828.52 29'926.80	
0222.309 0222.3090 0222.3099	13'089.05 13'089.05		16'400 16'400		50'894.10 20'864.10 30'030.00	
0222.31	947'952.02		1'032'600		1'847'207.90	
0222.310	2'624.80		2'500		124'830.20	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0222.3100	2'624.80		2'500		124'830.20	
0222.311	6'679.60		2'000		7'778.60	
0222.3110	6'537.80		2'000		6'140.70	
0222.3112	141.80				160.60	
0222.3113					1'477.30	
0222.313	899'652.12		1'005'000		1'657'646.01	
0222.3130	899'652.12		1'005'000		1'138'114.14	
0222.3132					192'916.37	
0222.3134					326'615.50	
0222.317	38'995.50		23'100		56'953.09	
0222.3170	38'995.50		23'100		56'953.09	
0222.33	25'800.00		72'200		15'100.00	
0222.330	25'800.00		72'200		15'100.00	
0222.3300	25'800.00		72'200		15'100.00	
0222.36	92'355.00		92'500		32'079.00	
0222.363	32'355.00		32'500		32'079.00	
0222.3632	32'355.00		32'500		32'079.00	
0222.366	60'000.00		60'000			
0222.3660	60'000.00		60'000			
0222.39	101'828.14		111'200			
0222.391	100'128.14		109'500			
0222.3910.00	100'128.14		109'500			
0222.393	1'700.00		1'700			
0222.3930	1'700.00		1'700			
0222.42		50'758.20			191'553.71	
0222.426		50'758.20			191'553.71	
0222.4260		50'758.20			191'553.71	
0222.46		13'740.22				
0222.463		13'740.22				
0222.4631		13'740.22				
0223	2'502'457.96	164'401.24	2'127'200	150'000		
0223.30	1'509'466.45		1'263'400			

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0223.300 0223.3000 Autorités et commissions Traitements des autorités et juges	18'461.40 18'461.40					
0223.301 0223.3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation Traitements du personnel administratif et d'exploitation	1'150'535.55 1'150'535.55		966'000 966'000			
0223.305 0223.3050 0223.3052 0223.3053 0223.3054 0223.3055 Cotisations patronales Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs Cotisations de l'employeur aux caisses de pension Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents Cotisations allocations familiales Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	275'094.60 69'156.85 138'817.60 21'938.80 29'605.90 15'576.45		234'800 61'100 114'200 19'300 26'100 14'100			
0223.309 0223.3090 0223.3099 Autres charges de personnel Formation et perfectionnement du personnel Autres charges de personnel	65'374.90 34'564.90 30'810.00		62'600 13'600 49'000			
0223.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	904'691.51		738'500			
0223.310 0223.3100 Charges de matières et de marchandises Matériel de bureau	68'795.49 68'795.49		22'500 22'500			
0223.311 0223.3110 0223.3111 0223.3112 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif Meubles et appareils de bureau Machines, appareils et véhicules Vêtements, linge, rideaux	12'356.45 6'810.65 860.75 4'685.05		2'000 2'000			
0223.313 0223.3130 0223.3132 0223.3134 Prestations de service et honoraires Prestations de services de tiers Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc. Primes d'assurance de choses	795'896.57 168'727.17 263'864.12 363'305.28		695'000 155'000 250'000 290'000			
0223.317 0223.3170 Dédommagements Frais de déplacement et autres frais	27'643.00 27'643.00		19'000 19'000			
0223.33 Amortissements du patrimoine administratif	8'000.00					
0223.330 0223.3300 Amortissements Immobilisations corporelles PA Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	8'000.00 8'000.00					
0223.39 Imputations internes	80'300.00		125'300			
0223.391 0223.3910.00 Prestations de services Prestations de service	76'500.00 76'500.00		121'500 121'500			
0223.393 0223.3930 Frais administratifs et d'exploitation Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	3'800.00 3'800.00		3'800 3'800			

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0223.42	Taxes et redevances		164'401.24		150'000		
0223.426	Remboursements		164'401.24		150'000		
0223.4260	Remboursements de tiers		164'401.24		150'000		
029	BÂTIMENTS - EDILITÉ ET URBANISME	8'109'565.46	1'372'178.37	8'120'600	1'183'400	7'299'632.57	1'357'212.14
029.30	Charges de personnel	3'871'088.74		3'678'400		3'675'417.96	
029.300	Autorités et commissions	26'000.40		24'000		24'000.00	
029.3000	Traitements des autorités et juges	26'000.40		24'000		24'000.00	
029.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3'069'703.75		2'890'400		2'940'210.85	
029.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	3'069'703.75		2'890'400		2'940'210.85	
029.305	Cotisations patronales	724'911.29		739'000		678'640.17	
029.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	195'805.49		190'900		172'681.02	
029.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	316'781.45		339'800		301'337.95	
029.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	86'747.35		85'100		88'649.55	
029.3054	Cotisations allocations familiales	82'301.60		80'700		76'046.15	
029.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	43'275.40		42'500		39'925.50	
029.309	Autres charges de personnel	50'473.30		25'000		32'566.94	
029.3090	Formation et perfectionnement du personnel	50'473.30		25'000		32'566.94	
029.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'959'076.72		4'147'300		3'453'714.61	
029.310	Charges de matières et de marchandises	139'228.27		160'000		158'566.24	
029.3100	Matériel de bureau	15'526.34		20'000		17'191.92	
029.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	123'701.93		140'000		141'374.32	
029.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	85'935.03		97'000		77'725.66	
029.3111	Machines, appareils et véhicules	37'385.36		20'000		49'537.35	
029.3112	Vêtements, linge, rideaux	10'029.07		27'000		28'188.31	
029.3113	Matériel informatique	38'520.60		50'000			
029.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	1'571'344.76		1'813'800		1'622'124.36	
029.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'571'344.76		1'813'800		1'622'124.36	
029.313	Prestations de service et honoraires	9'184.85		82'500		70'110.75	
029.3130	Prestations de services de tiers	9'184.85		82'500		70'110.75	
029.314	Gros entretien et entretien courant	1'752'187.72		1'740'000		1'309'001.60	
029.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	1'752'187.72		1'740'000		1'309'001.60	
029.316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	370'956.53		205'000		180'000.00	
029.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	370'956.53		205'000		180'000.00	
029.317	Dédommagements	30'239.56		49'000		36'186.00	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
029.3170	Frais de déplacement et autres frais	30'239.56		49'000		36'186.00	
029.33	Amortissements du patrimoine administratif	171'800.00		171'800		140'500.00	
029.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	86'800.00		86'800		90'500.00	
029.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	86'800.00		86'800		90'500.00	
029.332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	85'000.00		85'000		50'000.00	
029.3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	85'000.00		85'000		50'000.00	
029.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	30'000.00		30'000		30'000.00	
029.350	Attributions aux financements spéciaux	30'000.00		30'000		30'000.00	
029.3500	Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers	30'000.00		30'000		30'000.00	
029.39	Imputations internes	77'600.00		93'100			
029.391	Prestations de services	67'500.00		83'000			
029.3910.00	Prestations de service	67'500.00		83'000			
029.393	Frais administratifs et d'exploitation	10'100.00		10'100			
029.3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	10'100.00		10'100			
029.42	Taxes et redevances		129'525.75		100'000		228'698.60
029.424	Taxes d'utilisation et prestations de service					940.00	940.00
029.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service						
029.426	Remboursements		129'525.75		100'000		227'758.60
029.4260	Remboursements de tiers		129'525.75		100'000		227'758.60
029.44	Revenus financiers		1'232'956.70		1'083'400		1'058'491.75
029.447	Produit des immeubles PA		1'232'956.70		1'083'400		1'058'491.75
029.4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA		1'232'956.70		1'083'400		1'058'491.75
029.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		9'695.92			70'021.79	
029.450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		9'695.92			70'021.79	
029.4500	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers		9'695.92			70'021.79	

ORDRES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE

Conseiller/ère responsable :

11	Sécurité publique	Bruno Moulin
111	Police	46
12	Justice	Jean-Daniel Troillet
120	Juge de commune	47
122	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	48
14	Questions juridiques	Jean-Daniel Troillet
1400	Cadastre	48
1401	Office de la population	49
15	Feu et sécurité	Bruno Moulin
1500	Service du feu	51
1501	Service de sécurité	51
16	Défense	Bruno Moulin
161	Stand de tir	53
162	Protection civile	53

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1						
ORDRES ET SÉCURITÉS PUBLICS, DÉFENSE						
11						
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
111						
POLICE						
	14'923'023.44	8'169'796.88	9'348'700	1'922'000	9'318'464.29	2'910'502.25
	4'476'944.68	1'421'727.55	4'465'950	1'207'000	4'241'961.65	1'134'409.98
	4'476'944.68	1'421'727.55	4'465'950	1'207'000	4'241'961.65	1'134'409.98
Charges de personnel	3'238'417.78		3'176'400		3'061'940.71	
111.30						
Autorités et commissions	24'308.65		21'200		28'653.35	
Traitements des autorités et juges	24'308.65		21'200		28'653.35	
111.300						
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2'557'847.19		2'476'200		2'429'027.40	
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	2'557'847.19		2'476'200		2'429'027.40	
111.301						
Cotisations patronales	556'847.94		579'000		507'747.22	
Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	167'838.54		163'300		151'741.77	
Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	229'071.25		259'300		205'999.10	
Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	52'832.90		50'500		47'538.45	
Cotisations allocations familiales	70'293.45		69'400		67'184.60	
Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	36'811.80		36'500		35'283.30	
111.305						
Autres charges de personnel	99'414.00		100'000		96'512.74	
Formation et perfectionnement du personnel	99'414.00		100'000		96'512.74	
111.309						
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	904'512.43		942'700		879'524.49	
111.31						
Charges de matières et de marchandises	41'885.50		55'000		45'833.40	
Matériel de bureau	14'681.50		20'000		17'548.60	
Matériel d'exploitation, fournitures	27'204.00		35'000		28'284.80	
111.310						
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	76'999.04		81'500		97'345.12	
Meubles et appareils de bureau	2'249.00		5'000		965.17	
Machines, appareils et véhicules	28'405.92		30'000		29'778.04	
Vêtements, linge, rideaux	46'344.12		46'500		25'248.70	
Matériel informatique					41'353.21	
111.311						
Prestations de service et honoraires	352'146.10		372'000		315'813.80	
Prestations de services de tiers	352'146.10		370'500		315'813.80	
Primes d'assurance de choses			1'500			
111.313						
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	369'771.87		360'000		344'722.72	
Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	369'771.87		360'000		344'722.72	
111.315						
Dédommagements	63'709.92		73'200		75'809.45	
Frais de déplacement et autres frais	63'709.92		73'200		75'809.45	
111.317						
Diverses charges d'exploitation			1'000			
111.319						

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
111.3199	Autres charges d'exploitation		1'000			
111.33	Amortissements du patrimoine administratif		233'291.80	235'000	287'194.90	
111.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA		233'291.80	235'000	287'194.90	
111.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA		233'291.80	235'000	287'194.90	
111.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		365.85	3'000	441.95	
111.350	Attributions aux financements spéciaux		365.85	3'000	441.95	
111.3500	Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers		365.85	3'000	441.95	
111.36	Charges de transferts		12'718.10	15'000	12'859.60	
111.361	Dédommagements à des collectivités publiques		12'718.10	15'000	12'859.60	
111.3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats		12'718.10	15'000	12'859.60	
111.39	Imputations internes		87'638.72	93'850		
111.391	Prestations de services		81'988.72	88'200		
111.3910.00	Prestations de service		81'988.72	88'200		
111.393	Frais administratifs et d'exploitation		5'650.00	5'650		
111.3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		5'650.00	5'650		
111.42	Taxes et redevances		1'005'823.80	882'000	839'971.23	
111.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		781'583.79	682'000	687'265.19	
111.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		781'583.79	682'000	687'265.19	
111.426	Remboursements		76'565.52	50'000	46'403.45	
111.4260	Remboursements de tiers		76'565.52	50'000	46'403.45	
111.427	Amendes		147'674.49	150'000	106'302.59	
111.4270	Amendes		147'674.49	150'000	106'302.59	
111.46	Revenus de transferts		415'903.75	325'000	294'438.75	
111.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		415'903.75	325'000	294'438.75	
111.4632	Subventions des communes et des associations de communes		415'903.75	325'000	294'438.75	
12	JUSTICE		391'861.15	347'400	331'701.90	17'421.34
120	JUGE DE COMMUNE		47'942.50	37'400	29'606.70	17'421.34
120.30	Charges de personnel		31'902.40	20'400	17'040.40	
120.300	Autorités et commissions		21'512.50	18'600	15'612.50	
120.3000	Traitements des autorités et juges		21'512.50	18'600	15'612.50	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
120.305	Cotisations patronales	2'139.90		1'800		1'427.90	
120.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	1'399.25		1'100		931.10	
120.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	142.60		200		103.40	
120.3054	Cotisations allocations familiales	598.05		500		393.40	
120.309	Autres charges de personnel	8'250.00					
120.3090	Formation et perfectionnement du personnel	8'250.00					
120.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'287.30		12'000		6'704.20	
120.313	Prestations de service et honoraires	10'257.30		10'000		6'017.75	
120.3130	Prestations de services de tiers	10'257.30		10'000		6'017.75	
120.317	Dédommagements	30.00		2'000		686.45	
120.3170	Frais de déplacement et autres frais	30.00		2'000		686.45	
120.36	Charges de transferts	5'752.80		5'000		5'862.10	
120.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	5'752.80		5'000		5'862.10	
120.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	5'752.80		5'000		5'862.10	
120.42	Taxes et redevances		14'369.12		25'000		17'421.34
120.421	Emoluments pour actes administratifs		14'369.12		25'000		17'421.34
120.4210	Emoluments administratifs		14'369.12		25'000		17'421.34
122	AUTORITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE	343'918.65		310'000		302'095.20	
122.36	Charges de transferts	343'918.65		310'000		302'095.20	
122.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	343'918.65		310'000		302'095.20	
122.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	343'918.65		310'000		302'095.20	
14	QUESTIONS JURIDIQUES	1'415'377.72	499'133.50	1'590'800	492'000	1'295'882.93	507'836.38
140	QUESTIONS JURIDIQUES (CADASTRE, CONTRÔLE DES HABITANTS, POLICE DES CONSTRUCTION)	1'415'377.72	499'133.50	1'590'800	492'000	1'295'882.93	507'836.38
1400	CADASTRE	434'650.82	90'680.00	508'700	112'000	492'589.69	104'724.80
1400.30	Charges de personnel	301'796.40		323'300		316'060.55	
1400.300	Autorités et commissions	10'399.80		12'000		12'000.00	
1400.3000	Traitements des autorités et juges	10'399.80		12'000		12'000.00	
1400.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	229'734.00		245'600		240'064.00	
1400.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	229'734.00		245'600		240'064.00	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1400.305	Cotisations patronales	60'270.60		65'700		62'553.95	
1400.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	15'657.60		17'100		16'226.00	
1400.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	29'432.85		32'100		31'076.00	
1400.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	4'998.05		5'500		4'796.45	
1400.3054	Cotisations allocations familiales	6'675.95		7'200		6'855.10	
1400.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	3'506.15		3'800		3'600.40	
1400.309	Autres charges de personnel	1'392.00				1'442.60	
1400.3090	Formation et perfectionnement du personnel	1'392.00				1'442.60	
1400.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	124'754.42		177'400		164'129.14	
1400.313	Prestations de service et honoraires	123'517.97		175'000		162'663.54	
1400.3130	Prestations de services de tiers	123'517.97		175'000		162'663.54	
1400.317	Dédommagements	1'236.45		2'400		1'465.60	
1400.3170	Frais de déplacement et autres frais	1'236.45		2'400		1'465.60	
1400.33	Amortissements du patrimoine administratif	8'100.00		8'000		12'400.00	
1400.330	Amortissements immobilisations corporelles PA	8'100.00		8'000		12'400.00	
1400.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	8'100.00		8'000		12'400.00	
1400.42	Taxes et redevances		90'680.00		112'000		104'724.80
1400.421	Emoluments pour actes administratifs		69'615.00		90'000		69'463.00
1400.4210	Emoluments administratifs		69'615.00		90'000		69'463.00
1400.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		21'065.00		20'000		29'555.00
1400.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		21'065.00		20'000		29'555.00
1400.426	Remboursements				2'000		5'706.80
1400.4260	Remboursements de tiers				2'000		5'706.80
1401	OFFICE DE LA POPULATION	980'726.90	408'453.50	1'082'100	380'000	803'293.24	403'111.58
1401.30	Charges de personnel	612'887.40		635'700		607'352.55	
1401.300	Autorités et commissions	10'399.80		12'000		12'000.00	
1401.3000	Traitements des autorités et juges	10'399.80		12'000		12'000.00	
1401.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	480'192.95		475'000		472'386.20	
1401.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	480'192.95		475'000		472'386.20	
1401.305	Cotisations patronales	120'244.65		123'700		120'736.35	
1401.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	31'095.15		32'100		31'324.20	
1401.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	58'585.10		60'600		59'768.90	
1401.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	10'169.10		10'200		9'372.85	
1401.3054	Cotisations allocations familiales	13'261.50		13'600		13'234.20	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1401.3055	Colisations indemnités journalières en cas de maladie	7'133.80		7'200		7'036.20	
1401.309	Autres charges de personnel	2'050.00		25'000		2'230.00	
1401.3090	Formation et perfectionnement du personnel	2'050.00		25'000		2'230.00	
1401.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	191'422.74		276'900		192'440.69	
1401.310	Charges de matières et de marchandises	172'762.00		185'000		166'147.83	
1401.3100	Matériel de bureau	5'421.30		15'000		11'953.93	
1401.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	167'340.70		170'000		154'193.90	
1401.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	10'900.35		15'000		5'237.95	
1401.3111	Machines, appareils et véhicules	10'427.05		15'000		4'779.60	
1401.3113	Matériel informatique	473.30				458.35	
1401.313	Prestations de service et honoraires	2'574.44		70'000		13'780.51	
1401.3130	Prestations de services de tiers	2'574.44		70'000		13'780.51	
1401.317	Dédomnagements	5'185.95		6'900		7'274.40	
1401.3170	Frais de déplacement et autres frais	5'185.95		6'900		7'274.40	
1401.33	Amortissements du patrimoine administratif	3'200.00		3'200		3'500.00	
1401.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	3'200.00		3'200		3'500.00	
1401.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	3'200.00		3'200		3'500.00	
1401.39	Imputations internes	173'216.76		166'300			
1401.391	Prestations de services	168'816.76		161'900			
1401.3910.00	Prestations de service	168'816.76		161'900			
1401.393	Frais administratifs et d'exploitation	4'400.00		4'400			
1401.3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	4'400.00		4'400			
1401.42	Taxes et redevances		408'453.50		380'000	403'111.58	
1401.421	Emoluments pour actes administratifs		266'973.00		240'000	263'861.00	
1401.4210	Emoluments administratifs		266'973.00		240'000	263'861.00	
1401.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		139'725.80		140'000	135'306.60	
1401.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		139'725.80		140'000	135'306.60	
1401.426	Remboursements		1'754.70			3'943.98	
1401.4260	Remboursements de tiers		1'754.70			3'943.98	
15	SERVICE DU FEU	2'466'589.20	215'799.21	2'717'750	185'000	2'420'276.55	298'731.55
150	SERVICE DU FEU ET SÉCURITÉ	2'466'589.20	215'799.21	2'717'750	185'000	2'420'276.55	298'731.55

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
 Brochure des Comptes - Fonctionnement
 Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1500 SERVICE DU FEU	1'030'296.88	161'506.75	997'900	160'000	985'509.87	184'027.65
1500.30 Charges de personnel	6'145.15		6'200		7'933.45	
1500.300 Autorités et commissions	4'840.55		4'800		6'779.65	
1500.3000 Traitements des autorités et juges	4'840.55		4'800		6'779.65	
1500.305 Cotisations patronales	1'304.60		1'400		1'063.80	
1500.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	441.15		400		315.60	
1500.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	489.00		500		451.20	
1500.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	108.60		200		93.60	
1500.3054 Cotisations allocations familiales	189.65		200		133.20	
1500.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	76.20		100		70.20	
1500.309 Autres charges de personnel						
1500.3090 Formation et perfectionnement du personnel					90.00	
1500.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	480.00		4'000		90.00	
1500.311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif					475.90	
1500.3112 Vêtements, linge, rideaux					475.90	
1500.317 Dédommagements	480.00		2'000			
1500.3170 Frais de déplacement et autres frais	480.00		2'000			
1500.33 Amortissements du patrimoine administratif	155'806.44		148'700		179'267.70	
1500.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	155'806.44		148'700		179'267.70	
1500.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	155'806.44		148'700		179'267.70	
1500.36 Charges de transferts	867'865.29		839'000		797'832.82	
1500.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	867'865.29		839'000		797'832.82	
1500.3632 Subventions aux communes et aux associations de communes	867'865.29		839'000		797'832.82	
1500.42 Taxes et redevances		161'506.75		160'000		184'027.65
1500.420 Taxes de compensation		161'506.75		160'000		184'027.65
1500.4200 Taxes d'exemption		161'506.75		160'000		184'027.65
1501 SERVICE DE SÉCURITÉ (CHARGÉ DE SÉCURITÉ ET POLICE DU FEU)	1'436'292.32	54'292.46	1'719'850	25'000	1'434'766.68	114'703.90
1501.30 Charges de personnel	918'725.20		1'154'100		914'865.69	
1501.300 Autorités et commissions	32'311.80		20'400		33'056.60	
1501.3000 Traitements des autorités et juges	32'311.80		20'400		33'056.60	
1501.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	693'257.10		900'000		685'602.65	
1501.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	693'257.10		900'000		685'602.65	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Libellé						
1501.305	183'655.90		233'700		187'730.70	
Cotisations patronales	47'585.65		59'100		47'080.30	
Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	83'713.00		109'700		85'870.90	
Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	21'465.35		26'100		24'503.25	
Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	20'442.15		23'300		20'064.60	
Cotisations allocations familiales	10'449.75		13'500		10'211.65	
Cotisations indemnités journalières en cas de maladie						
1501.3055	9'500.40				8'475.74	
Autres charges de personnel	9'500.40				8'475.74	
1501.309	235'601.64		230'100		183'644.68	
Formation et perfectionnement du personnel						
1501.31	24'428.03		20'000		20'514.58	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24'428.03		20'000		20'514.58	
1501.310	14'437.71		17'000		7'533.65	
Charges de matières et de marchandises	11'804.43		15'000		6'386.95	
Matériel de bureau	2'633.28		2'000		1'146.70	
1501.311	173'909.66		165'000		134'160.75	
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	173'909.66		165'000		134'160.75	
Machines, appareils et véhicules						
Vêtements, linge, rideaux						
1501.313	2'554.55		8'000		4'666.45	
Prestations de service et honoraires	2'554.55		8'000		4'666.45	
Prestations de services de tiers			3'000		1'631.50	
1501.315	2'554.55		5'000		3'034.95	
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2'554.55		5'000		3'034.95	
Entretien de meubles et d'appareils de bureau						
Entretien de machines, appareils, véhicules et outils						
1501.317	21'271.69		20'100		16'769.25	
Dédommagements	21'271.69		20'100		16'769.25	
Frais de déplacement et autres frais						
1501.33	39'522.95		40'000		23'600.00	
Amortissements du patrimoine administratif	39'522.95		40'000		23'600.00	
1501.330	39'522.95		40'000		23'600.00	
Amortissements Immobilisations corporelles PA	39'522.95		40'000		23'600.00	
Amortissements planifiés, terrains bâtis PA						
1501.36	172'042.53		215'000		312'656.31	
Charges de transferts	172'042.53		215'000		312'656.31	
1501.363	172'042.53		215'000		312'656.31	
Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	172'042.53		215'000		312'656.31	
Subventions aux communes et aux associations de communes						
1501.39	69'400.00		80'650			
Imputations internes	69'400.00		80'650			
1501.391	65'250.00		76'500			
Prestations de services	65'250.00		76'500			
Prestations de service						
1501.393	4'150.00		4'150			
Frais administratifs et d'exploitation	4'150.00		4'150			
Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation						
1501.42	13'269.81		10'000			
Taxes et redevances	13'269.81		10'000			
						73'547.85

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
 Brochure des Comptes - Fonctionnement
 Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1501.424						
Taxes d'utilisation et prestations de service						
1501.4240		7'722.15		5'000		48'613.35
		7'722.15		5'000		48'613.35
1501.426						
Remboursements						
1501.4260		5'547.66		5'000		24'934.50
		5'547.66		5'000		24'934.50
1501.46						
Revenus de transferts						
1501.463		41'022.65		15'000		41'156.05
1501.4631		41'022.65		15'000		41'156.05
		41'022.65		15'000		41'156.05
16						
DÉFENSE						
161	6'172'250.69	6'018'767.50	226'800	13'000	1'028'641.26	952'103.00
161.36						
STAND DE TIR	31'260.50		34'900		16'221.00	
161.361						
Charges de transferts	31'260.50		34'900		16'221.00	
161.3612	16'360.50		20'000		16'221.00	
	16'360.50		20'000		16'221.00	
161.366						
Amortissement, subvention d'investissement	14'900.00		14'900			
161.3660	14'900.00		14'900			
162						
PROTECTION CIVILE						
162.30	6'140'990.19	6'018'767.50	191'900	13'000	1'012'420.26	952'103.00
162.300						
Charges de personnel	43'609.34		90'600		76'182.76	
162.3000	-359.65		4'800		6'779.65	
	-359.65		4'800		6'779.65	
162.301						
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	35'112.24		68'100		54'612.26	
162.3010	35'112.24		68'100		54'612.26	
162.305						
Cotisations patronales	8'856.75		17'700		14'790.85	
162.3050	2'407.76		4'500		3'920.35	
162.3052	3'774.70		7'900		6'317.10	
162.3053	1'133.78		2'200		2'027.10	
162.3054	1'025.35		2'000		1'656.20	
162.3055	515.20		1'100		870.10	
162.31						
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'030'870.30		37'600		865'187.85	
162.311						
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			1'000		148.30	
162.3111			1'000		148.30	
162.313						
Prestations de service et honoraires	733.65		3'000		918.85	
162.3130	733.65		3'000		918.85	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
162.314	Gros entretien et entretien courant						
162.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	29'106.00		30'000		23'145.15	
		29'106.00		30'000		23'145.15	
162.317	Dédommagements	1'030.65		3'600		2'775.55	
162.3170	Frais de déplacement et autres frais	1'030.65		3'600		2'775.55	
162.319	Diverses charges d'exploitation						
162.3199	Autres charges d'exploitation	6'000'000.00				838'200.00	
		6'000'000.00				838'200.00	
162.33	Amortissements du patrimoine administratif	63'800.00		63'700		69'300.00	
162.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA						
162.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	63'800.00		63'700		69'300.00	
		63'800.00		63'700		69'300.00	
162.36	Charges de transferts	2'710.55				1'749.65	
162.361	Dédommagements à des collectivités publiques	2'710.55				1'749.65	
162.3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	2'710.55				1'749.65	
							1'000
162.42	Taxes et redevances						1'000
162.426	Remboursements						1'000
162.4260	Remboursements de tiers						1'000
162.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		6'011'817.50		5'000		945'153.00
162.450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		6'011'817.50		5'000		945'153.00
162.4500	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers		6'011'817.50		5'000		945'153.00
			6'950.00		7'000		6'950.00
162.46	Revenus de transferts						6'950.00
162.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		6'950.00		7'000		6'950.00
162.4631	Subventions des cantons et des concordats		6'950.00		7'000		6'950.00

FORMATION

21 Sclarité obligatoir		Conseiller/ère responsable :	Anne-Michèle Lack
212	Ecoles primaires		
213	Ecoles secondaires		
22 Ecoles spécialisées			
220	Ecoles spécialisées		Anne-Michèle Lack
23 Formation professionnelle initiale			
230	Formation professionnelle initiale - apprentis		Anne-Michèle Lack
25 Ecole de formation générale			
251	Ecole de formation générale		Anne-Michèle Lack
29 Autres systèmes éducatifs			
299	Formation non-mentionnée ailleurs		Anne-Michèle Lack

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 FORMATION						
21 SCOLARITÉ OBLIGATOIRE						
212 ECOLES PRIMAIRES	8'982'848.30	543'928.93	9'427'600	535'500	8'638'777.38	491'819.64
Charges de personnel	8'494'188.90	396'722.15	8'861'700	361'000	8'203'253.03	344'194.85
Autorités et commissions	6'065'145.25	177'630.30	6'304'400	140'000	5'812'611.99	135'354.80
Traitements des autorités et juges	699'316.35		647'900		575'798.70	
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18'500.40		12'400		12'080.00	
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	18'500.40		12'400		12'080.00	
Personnel enseignant	45'657.15		43'500		40'227.20	
Traitements des enseignants	45'657.15		43'500		40'227.20	
Coûts patronales	178'509.25		154'700		154'493.65	
Coûts AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	178'509.25		154'700		154'493.65	
Coûts de l'employeur aux caisses de pension	55'399.25		47'300		44'741.95	
Coûts de l'employeur aux assurances-accidents	15'442.05		13'800		13'270.65	
Coûts allocations familiales	25'640.85		20'400		19'197.30	
Coûts indemnités journalières en cas de maladie	4'585.05		4'300		3'833.90	
Autres charges de personnel	6'605.80		5'800		5'606.60	
Formation et perfectionnement du personnel	3'125.50		3'000		2'833.50	
Autres charges de personnel	401'250.30		390'000		324'255.90	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'250.00		390'000		805.95	
Charges de matières et de marchandises	398'000.30		1'137'100		323'449.95	
Matériel d'exploitation, fournitures	953'692.10		229'800		951'663.94	
Matériel didactique	195'683.66		1'500		214'008.43	
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	15.30		228'300		364.15	
Meubles et appareils de bureau	42'384.28		61'000		213'644.28	
Matériel informatique	34'988.00		36'000		48'820.57	
Prestations de service et honoraires	7'386.28		25'000		30'431.90	
Prestations de services de tiers	678'060.01		770'100		18'388.67	
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	678'060.01		770'100		637'531.01	
Dédommagements	10'696.25		35'000		637'531.01	
Frais de déplacement et autres frais	10'696.25		35'000		27'234.65	
	26'867.90		41'200		27'234.65	
	26'867.90		41'200		24'069.28	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
 Brochure des Comptes - Fonctionnement
 Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
212.33 Amortissements du patrimoine administratif	1'365'714.00		1'427'200		1'449'644.00	
212.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA						
212.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	1'365'714.00		1'427'200		1'449'644.00	
212.36 Charges de transferts	2'977'002.80		3'022'800		2'835'505.35	
212.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers						
212.3631 Subventions aux cantons et aux concordats	2'977'002.80		3'022'800		2'835'505.35	
212.3632 Subventions aux communes et aux associations de communes	2'941'902.80		2'971'500		2'792'305.35	
212.39 Imputations internes	35'100.00		51'300		43'200.00	
212.391 Prestations de services	69'420.00		69'400			
212.3910 Prestations de service	69'420.00		69'400			
212.42 Taxes et redevances	69'420.00		69'400			
212.426 Remboursements		2'875.30				3'366.90
212.4260 Remboursements de tiers		2'875.30				3'366.90
212.46 Revenus de transferts		174'755.00		140'000		131'987.90
212.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers						
212.4631 Subventions des cantons et des concordats		174'755.00		140'000		131'987.90
213 ECOLES SECONDAIRES						
213.30 Charges de personnel	2'429'043.65	219'091.85	2'557'300	221'000	2'390'641.04	208'840.05
213.300 Autorités et commissions	423'804.50		419'200		438'567.85	
213.3000 Traitements des autorités et juges	18'727.20		12'400		12'570.00	
213.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18'727.20		12'400		12'570.00	
213.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	46'635.75		52'100		55'889.65	
213.302 Personnel enseignant	46'635.75		52'100		55'889.65	
213.3020 Traitements des enseignants	81'116.55		83'500		77'645.10	
213.305 Cotisations patronales	81'116.55		83'500		77'645.10	
213.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	24'344.45		21'200		24'902.75	
213.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	7'834.50		5'300		8'368.30	
213.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	9'769.20		10'500		9'785.45	
213.3054 Cotisations allocations familiales	2'164.00		1'900		2'015.85	
213.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	3'346.45		2'300		3'535.80	
213.309 Autres charges de personnel	1'230.30		1'200		1'197.35	
213.3090 Formation et perfectionnement du personnel	252'980.55		250'000		267'560.35	
213.3099 Autres charges de personnel	3'250.00		742.75		742.75	
	249'730.55		250'000		266'817.60	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
213.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	604'975.65		747'500		593'306.07	
213.310	Charges de matières et de marchandises	189'727.46		246'300		189'858.07	
213.3101	Matériel d'exploitation; fournitures	84'653.56		1'000		73'132.67	
213.3104	Matériel didactique	105'073.90		125'300		116'725.40	
213.3105	Denrées alimentaires	19'253.80		120'000		33'404.57	
213.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	16'378.95		40'000		12'722.48	
213.3110	Meubles et appareils de bureau	2'874.85		20'000		20'682.09	
213.3113	Matériel informatique	368'776.39		426'800		355'449.62	
213.313	Prestations de service et honoraires	366'191.39		424'000		355'449.62	
213.3130	Prestations de services de tiers	2'585.00		2'800			
213.3134	Primes d'assurance de choses	19'681.60		20'000		6'833.35	
213.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	19'681.60		20'000		6'833.35	
213.3150	Entretien de meubles et d'appareils de bureau	7'536.40		14'400		7'760.46	
213.317	Dédommagements	7'536.40		14'400		7'760.46	
213.3170	Frais de déplacement et autres frais	215'288.90		214'900		155'400.00	
213.33	Amortissements du patrimoine administratif	215'288.90		214'900		155'400.00	
213.330	Amortissements immobilisations corporelles PA	215'288.90		214'900		155'400.00	
213.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	1'184'974.60		1'175'700		1'203'367.12	
213.36	Charges de transferts	1'184'974.60		1'175'700		1'203'367.12	
213.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	997'836.80		978'000		1'001'523.40	
213.3631	Subventions aux cantons et aux concordats	187'137.80		197'700		201'843.72	
213.3637	Subventions aux ménages						
213.42	Taxes et redevances	150'214.85			151'000	137'561.65	
213.424	Taxes d'utilisation et prestations de service	142'780.35			151'000	129'836.60	
213.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	142'780.35			151'000	129'836.60	
213.426	Remboursements	7'434.50				7'725.05	
213.4260	Remboursements de tiers	7'434.50				7'725.05	
213.46	Revenus de transferts	68'877.00		70'000		71'278.40	
213.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	68'877.00		70'000		71'278.40	
213.4631	Subventions des cantons et des concordats	68'877.00		70'000		71'278.40	
22	ECOLES SPÉCIALISÉES	109'483.40		115'200		64'588.10	
220	ECOLES SPÉCIALISÉES	109'483.40		115'200		64'588.10	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
220.36 Charges de transferts						
220.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers						
220.3631 Subventions aux cantons et aux concordats	109'483.40		115'200		64'588.10	
220.46 Revenus de transferts	109'483.40		115'200		64'588.10	
220.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	109'483.40		115'200		64'588.10	
220.4631 Subventions des cantons et des concordats		160.00				
23 FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE						
230 FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE - APPRENTIS						
230.30 Charges de personnel	220'065.25	76'335.78	247'200	84'500	215'492.05	76'587.59
230.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	220'065.25	76'335.78	247'200	84'500	215'492.05	76'587.59
230.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	50'566.85		55'700		47'706.00	
230.305 Cotisations patronales	45'037.75		50'800		41'463.00	
230.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	45'037.75		50'800		41'463.00	
230.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	5'529.10		4'900		6'198.00	
230.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	17'16.90		1'200		2'041.25	
230.3054 Cotisations allocations familiales	2'249.35		2'300		2'460.95	
230.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	561.65		600		537.45	
230.309 Autres charges de personnel	732.65		500		862.25	
230.3090 Formation et perfectionnement du personnel	268.55		300		296.10	
230.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation					45.00	
230.317 Dédommagements	1'500.10		1'500		45.00	
230.3170 Frais de déplacement et autres frais	1'500.10		1'500		1'167.45	
230.36 Charges de transferts	1'500.10		1'500		1'167.45	
230.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	167'998.30		190'000		166'618.60	
230.3634 Subventions aux entreprises publiques	167'998.30		190'000		166'618.60	
230.3637 Subventions aux ménages	138'117.30		160'000		136'518.60	
230.42 Taxes et redevances	29'881.00		30'000		30'100.00	
230.426 Remboursements		2'253.75		1'000		3'124.64
230.4260 Remboursements de tiers		2'253.75		1'000		3'124.64
230.46 Revenus de transferts						
230.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	74'082.03		83'500		73'462.95	
	74'082.03		83'500		73'462.95	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
230.4631	Subventions des cantons et des concordats		74'082.03		83'500		73'462.95
25	ECOLE DE FORMATION GÉNÉRALE	140'152.00	70'711.00	180'000	90'000	146'338.35	71'037.20
251	ECOLE DE FORMATION GÉNÉRALE	140'152.00	70'711.00	180'000	90'000	146'338.35	71'037.20
251.36	Charges de transferts	140'152.00		180'000		146'338.35	
251.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	140'152.00		180'000		146'338.35	
251.3634	Subventions aux entreprises publiques	140'152.00		180'000		146'338.35	
251.46	Revenus de transferts		70'711.00		90'000		71'037.20
251.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		70'711.00		90'000		71'037.20
251.4631	Subventions des cantons et des concordats		70'711.00		90'000		71'037.20
29	AUTRES SYSTÈMES ÉDUCATIFS	18'958.75		23'500		9'105.85	
299	FORMATION, NON MENTIONNÉ AILLEURS	18'958.75		23'500		9'105.85	
299.36	Charges de transferts	18'958.75		23'500		9'105.85	
299.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	18'958.75		23'500		9'105.85	
299.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	8'958.75		10'000		9'105.85	
299.3636	Autres subventions	10'000.00		13'500			

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, CULTÉ

Conseiller/ère responsable :

31	Héritage culturel		
311	Musée de Bagnes - expositions		
32	Culture, autres	62	Malvine Moulin
321	Bibliothèque, ludothèque		
3290	Culture & Patrimoine	63	Malvine Moulin
3291	Manifestations	64	
3292	Salle culturelle St-Marc	66	
3293	Tente VFA	66	
3294	Archives	68	
34	Sport et loisirs	68	
3410	Sports		Malvine Moulin, Valérie Guigoz
3411	Centre sportif	69	
3420	Loisirs	70	
3421	Parcs, jardins	71	
3422	Sentiers pédestres	72	
35	Eglises et affaires religieuses	73	
350	Eglises et affaires religieuses		François Veuthey
		74	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, CULTE	18'592'075.49	1'805'887.77	20'610'900	1'561'300	18'198'246.44	1'684'062.26
31	HÉRITAGE CULTUREL	875'790.44	39'156.21	884'800	32'500	817'870.88	63'352.34
311	MUSÉES DE BAGNES - EXPOSITIONS	875'790.44	39'156.21	884'800	32'500	817'870.88	63'352.34
311.30	Charges de personnel	374'980.65		381'200		340'640.25	
311.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	297'864.55		301'200		269'784.05	
311.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	297'864.55		301'200		269'784.05	
311.303	Travailleurs temporaires	3'465.00				3'328.50	
311.3030	Travailleurs temporaires	3'465.00				3'328.50	
311.305	Cotisations patronales	71'741.10		72'000		65'521.25	
311.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	19'589.05		19'700		17'970.90	
311.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	33'240.30		33'300		30'706.25	
311.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	6'255.05		6'300		5'312.45	
311.3054	Cotisations allocations familiales	8'354.95		8'300		7'592.90	
311.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	4'301.75		4'400		3'938.75	
311.309	Autres charges de personnel	1'910.00		8'000		2'006.45	
311.3090	Formation et perfectionnement du personnel	1'910.00		8'000		2'006.45	
311.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	474'020.31		477'000		471'330.63	
311.310	Charges de matières et de marchandises	62'340.24		62'000		62'653.36	
311.3100	Matériel de bureau	3'114.81		5'000		3'288.98	
311.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	59'225.43		57'000		59'364.38	
311.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	35'198.61		35'000		35'060.00	
311.3110	Meubles et appareils de bureau	35'198.61		35'000		35'060.00	
311.313	Prestations de service et honoraires	365'418.06		367'000		364'492.12	
311.3130	Prestations de services de tiers	365'418.06		367'000		364'492.12	
311.316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	7'010.50		7'000		6'731.10	
311.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	7'010.50		7'000		6'731.10	
311.317	Dédommagements	4'052.90		6'000		2'394.05	
311.3170	Frais de déplacement et autres frais	4'052.90		6'000		2'394.05	
311.33	Amortissements du patrimoine administratif	5'300.00		5'100		5'900.00	
311.330	Amortissements immobilisations corporelles PA	5'300.00		5'100		5'900.00	
311.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	5'300.00		5'100		5'900.00	

Libellé		Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
311.39	Imputations internes	21'489.48		21'500			
311.391	Prestations de services	21'489.48		21'500			
311.3910.00	Prestations de service	21'489.48		21'500			
311.42	Taxes et redevances						
311.424	Taxes d'utilisation et prestations de service	9'156.21		10'000		10'852.34	
311.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	2'190.50		2'000		2'631.50	
311.425	Recettes sur ventes	2'190.50		2'000		2'631.50	
311.4250	Ventes	6'965.71		8'000		8'220.84	
311.46	Revenus de transferts	6'965.71		8'000		8'220.84	
311.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	30'000.00		22'500		52'500.00	
311.4631	Subventions des cantons et des concordats	30'000.00		22'500		52'500.00	
32	CULTURE, AUTRES						
321	BIBLIOTHÈQUE, LUDOTHÈQUE	8'455'229.38	563'033.88	9'602'700	642'000	8'828'223.42	589'042.96
321.30	Charges de personnel	652'963.70	52'909.40	669'200	37'000	580'571.36	41'994.15
321.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	436'799.90		439'900		391'011.15	
321.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	360'845.15		358'600		319'757.50	
321.305	Cotisations patronales	360'845.15		358'600		319'757.50	
321.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	72'054.75		73'300		67'149.55	
321.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	22'619.35		23'000		20'831.50	
321.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	27'671.00		27'800		27'133.05	
321.3054	Cotisations allocations familiales	7'166.50		7'500		5'984.30	
321.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	9'648.25		9'700		8'800.90	
321.309	Autres charges de personnel	4'949.65		5'300		4'389.80	
321.3090	Formation et perfectionnement du personnel	3'900.00		8'000		4'104.10	
321.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'900.00		8'000		4'104.10	
321.310	Charges de matières et de marchandises	164'063.80		177'200		178'660.21	
321.3100	Matériel de bureau	70'971.79		75'000		85'403.43	
321.3103	Littérature spécialisée, magazines	6'239.68		10'000		15'867.17	
321.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	64'732.11		65'000		69'536.26	
321.3110	Meubles et appareils de bureau	26'192.35		29'000		24'890.70	
321.3113	Matériel informatique	14'684.00		15'000		24'890.70	
321.313	Prestations de service et honoraires	11'508.35		14'000			
321.3130	Prestations de services de tiers	51'609.47		54'700		38'782.25	
		51'609.47		54'700		38'782.25	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
321.315 321.3151	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	2'561.85 2'561.85		5'000 5'000		20'450.78 20'450.78	
321.317 321.3170	Dédommagements Frais de déplacement et autres frais	5'619.35 5'619.35		7'000 7'000		4'405.35 4'405.35	
321.319 321.3199	Diverses charges d'exploitation Autres charges d'exploitation	7'108.99 7'108.99		6'500 6'500		4'727.70 4'727.70	
321.33	Amortissements du patrimoine administratif	7'100.00		7'100		10'900.00	
321.330 321.3300	Amortissements Immobilisations corporelles PA Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	7'100.00 7'100.00		7'100 7'100		10'900.00 10'900.00	
321.39	Imputations internes	45'000.00		45'000			
321.391 321.3910.00	Prestations de services Prestations de service	45'000.00 45'000.00	7'801.40	45'000 45'000	2'000		3'727.15
321.42	Taxes et redevances		2'917.35		2'000		3'727.15
321.424 321.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service Taxes d'utilisation et prestations de service		2'917.35		2'000		3'727.15
321.426 321.4260	Remboursements Remboursements de tiers		4'884.05 4'884.05		35'000		38'267.00
321.46	Revenus de transferts		45'108.00		35'000		38'267.00
321.463 321.4631	Subventions de collectivités publiques et de tiers Subventions des cantons et des concordats		45'108.00 45'108.00		35'000		38'267.00
329	ART ET CULTURE	7'802'265.68	510'124.48	8'933'500	605'000	8'247'652.06	547'048.81
3290	CULTURE, AUTRES	1'738'998.42	16'996.30	1'833'900		1'587'967.17	444.25
3290.30	Charges de personnel	598'156.90		597'900		590'481.65	
3290.300 3290.3000	Autorités et commissions Traitements des autorités et juges	9'957.50 9'957.50		10'800 10'800		16'102.30 16'102.30	
3290.301 3290.3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation Traitements du personnel administratif et d'exploitation	464'832.55 464'832.55		455'700 455'700		453'106.80 453'106.80	
3290.305 3290.3050 3290.3052 3290.3053	Cotisations patronales Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs Cotisations de l'employeur aux caisses de pension Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	117'992.05 30'850.20 56'649.70 10'290.20		116'400 30'300 56'000 10'300		114'606.05 30'193.80 54'843.25 9'950.00	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3290.3054 Colisations allocations familiales	13'289.25		12'900		12'853.00	
3290.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	6'912.70		6'900		6'766.00	
3290.309 Autres charges de personnel	5'374.80		15'000		6'666.50	
3290.3090 Formation et perfectionnement du personnel	5'374.80		15'000		6'666.50	
3290.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104'442.03		140'800		148'277.77	
3290.311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	10'787.95					
3290.3111 Machines, appareils et véhicules	10'458.25		22'000		22'351.70	
3290.3112 Vêtements, linge, rideaux	329.70		2'000		142.05	
3290.313 Prestations de service et honoraires	79'649.05		93'000		111'538.95	
3290.3130 Prestations de services de tiers	79'649.05		93'000		111'538.95	
3290.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	5'554.26		8'000		1'797.30	
3290.3150 Entretien de meubles et d'appareils de bureau	3'962.05		6'000		1'797.30	
3290.3151 Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'592.21		2'000			
3290.317 Dédommagements	8'450.77		17'800		12'589.82	
3290.3170 Frais de déplacement et autres frais	8'450.77		17'800		12'589.82	
3290.33 Amortissements du patrimoine administratif	471'834.55		477'900		351'608.45	
3290.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	471'834.55		477'900		351'608.45	
3290.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	471'834.55		477'900		351'608.45	
3290.36 Charges de transferts	519'696.50		576'900		497'599.30	
3290.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	510'696.50		568'000		487'699.30	
3290.3636 Autres subventions	510'696.50		568'000		487'699.30	
3290.366 Amortissement, subvention d'investissement	9'000.00		8'900		9'900.00	
3290.3660 Amortissement, subvention d'investissement	9'000.00		8'900		9'900.00	
3290.39 Imputations internes	44'868.44		40'400			
3290.391 Prestations de services	37'468.44		33'000			
3290.3910.00 Prestations de service	37'468.44		33'000			
3290.393 Frais administratifs et d'exploitation	7'400.00		7'400			
3290.3930 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	7'400.00		7'400			
3290.42 Taxes et redevances		16'996.30				
3290.424 Taxes d'utilisation et prestations de service		15'000.00				444.25
3290.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		15'000.00				
3290.426 Remboursements		1'996.30				444.25

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3290.4260	Remboursements de tiers	3'537'490.75	1'996.30	4'295'800		4'053'208.89	
3291	MANIFESTATIONS			116'300			
3291.30	Charges de personnel			93'600			
3291.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation			93'600			
3291.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation			22'700			
3291.305	Cotisations patronales			6'300			
3291.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs			10'300			
3291.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension			2'100			
3291.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents			2'600			
3291.3054	Cotisations allocations familiales			1'400			
3291.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie					102'637.14	
3291.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	101'539.26		115'000			
3291.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			5'000			
3291.3113	Matériel informatique	101'539.26		110'000		102'637.14	
3291.313	Prestations de service et honoraires	101'539.26		110'000			
3291.3130	Prestations de services de tiers					3'950'571.75	
3291.36	Charges de transferts	3'435'951.49		4'060'000			
3291.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	3'435'951.49		4'060'000		3'950'571.75	
3291.3635	Subventions aux entreprises privées	1'370'000.00		1'370'000		1'354'281.25	
3291.3636	Autres subventions	2'065'951.49		2'690'000		2'596'290.50	
3291.39	Imputations internes			4'500			
3291.391	Prestations de services			4'500			
3291.3910.00	Prestations de service	1'349'614.22	213'128.18	1'606'900	325'000	1'443'747.80	266'604.56
3292	SALLE CULTURELLE ST-MARC			521'500		490'352.95	
3292.30	Charges de personnel	510'192.60		411'700		387'642.00	
3292.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	406'788.70		411'700		387'642.00	
3292.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	406'788.70				4'380.00	
3292.303	Travailleurs temporaires					4'380.00	
3292.3030	Travailleurs temporaires					97'114.25	
3292.305	Cotisations patronales	101'813.90		103'800		26'528.70	
3292.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	26'480.10		27'200		44'399.55	
3292.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	47'388.45		48'100		10'735.55	
3292.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	107'17.35		10'900			

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3292.3054 3292.3055	11'285.45 5'932.55		11'500 6'100		10'786.20 5'664.25	
3292.309 3292.3090	1'590.00 1'590.00		6'000 6'000		1'216.70 1'216.70	
3292.31	456'113.67		700'400		558'994.85	
3292.310 3292.3100 3292.3101	26'593.03 4'954.80 21'638.23		30'000 5'000 25'000		31'254.45 6'201.65 25'052.80	
3292.311 3292.3111 3292.3112	27'939.75 27'748.35 191.40		42'000 40'000 2'000		9'475.98 9'431.66 44.32	
3292.312 3292.3120	130'517.11 130'517.11		160'000 160'000		145'740.00 145'740.00	
3292.313 3292.3130	164'633.75 164'633.75		285'000 285'000		229'722.83 229'722.83	
3292.314 3292.3144	50'899.15 50'899.15		100'000 100'000		80'767.88 80'767.88	
3292.315 3292.3150 3292.3151	22'315.56 17'744.96 4'570.60		35'000 30'000 5'000		23'827.33 19'807.08 4'020.25	
3292.316 3292.3160	28'673.85 28'673.85		40'000 40'000		31'668.30 31'668.30	
3292.317 3292.3170	4'541.47 4'541.47		8'400 8'400		6'538.08 6'538.08	
3292.33	372'057.95		371'500		394'400.00	
3292.330 3292.3300	372'057.95 372'057.95		371'500 371'500		394'400.00 394'400.00	
3292.39	11'250.00		13'500			
3292.391 3292.3910.00	11'250.00 11'250.00		13'500 13'500			
3292.42		70'944.88				
3292.424 3292.4240					128'776.76	
			195'000			
			25'000			
			25'000			
					3'070.00	
					3'070.00	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3292.425 Recettes sur ventes						
3292.4250 Ventes		66'864.38		170'000		125'706.76
		66'864.38		170'000		125'706.76
3292.426 Remboursements						
3292.4260 Remboursements de tiers		4'080.50				
		4'080.50				
3292.44 Revenus financiers						
		142'183.30		130'000		137'827.80
3292.447 Produit des immeubles PA						
3292.4472 Paiements pour utilisation des immeubles PA		142'183.30		130'000		137'827.80
		142'183.30		130'000		137'827.80
3293						
	700'570.17	280'000.00	656'800	280'000	737'588.74	280'000.00
TENTE VFA						
	666'654.22		623'000		706'688.74	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
	666'654.22		623'000		706'688.74	
	666'654.22		623'000		706'688.74	
Prestations de service et honoraires						
Prestations de services de tiers	33'915.95		33'800		30'900.00	
Amortissements du patrimoine administratif						
	33'915.95		33'800		30'900.00	
	33'915.95		33'800		30'900.00	
	33'915.95		33'800		30'900.00	
Amortissements immobilisations corporelles PA						
Amortissements planifiés, terrains bâtis PA		280'000.00		280'000		280'000.00
		280'000.00		280'000		280'000.00
		280'000.00		280'000		280'000.00
Revenus financiers						
Produit des immeubles PA						
Loyers et fermages, biens-fonds PA						
	475'592.12		540'100		425'139.46	
ARCHIVES						
	241'854.65		241'900		146'451.20	
Charges de personnel						
	194'188.45		192'100		117'036.20	
Salaires du personnel administratif et d'exploitation						
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	194'188.45		192'100		117'036.20	
	47'256.20		47'800		28'708.20	
Colisations patronales						
Colisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	12'373.40		12'800		7'725.05	
Colisations de l'employeur aux caisses de pension	22'700		22'700		13'797.55	
Colisations de l'employeur aux assurances-accidents	4'003.25		4'000		2'282.05	
Colisations allocations familiales	5'278.65		5'400		3'263.75	
Colisations indemnités journalières en cas de maladie	2'696.80		2'900		1'639.80	
Autres charges de personnel						
Formation et perfectionnement du personnel	410.00		2'000		706.80	
	410.00		2'000		706.80	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
	215'737.47		280'200		278'688.26	
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif						
	9'066.87		12'000		4'448.77	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3294.3111 Machines, appareils et véhicules	9'066.87		12'000		4'448.77	
3294.313 Prestations de service et honoraires	204'461.40		263'000		272'240.94	
3294.3130 Prestations de services de tiers	204'461.40		263'000		272'240.94	
3294.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles			2'500		678.30	
3294.3150 Entretien de meubles et d'appareils de bureau			2'500		678.30	
3294.317 Dédommagements	2'209.20		2'700		1'320.25	
3294.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'209.20		2'700		1'320.25	
3294.39 Imputations internes	18'000.00		18'000			
3294.391 Prestations de services	18'000.00		18'000			
3294.3910.00 Prestations de service	18'000.00		18'000			
34 SPORT ET LOISIRS						
341 SPORTS	8'196'995.42	1'203'697.68	9'058'200	886'800	7'544'293.77	1'031'666.96
3410 SPORTS	5'890'159.26	976'226.73	6'630'100	745'800	5'376'268.34	896'378.51
3410.30 Charges de personnel	1'117'971.30		1'212'000		1'179'925.49	
3410.300 Autorités et commissions	25'398.55		26'000		36'051.50	
3410.3000 Traitements des autorités et juges	19'915.70		21'600		32'204.50	
3410.305 Cotisations patronales	19'915.70		21'600		32'204.50	
3410.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	5'382.85		4'400		3'847.00	
3410.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	1'657.60		900		1'218.40	
3410.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	1'955.40		2'100		1'353.60	
3410.3054 Cotisations allocations familiales	433.20		500		420.00	
3410.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	833.05		500		538.40	
3410.309 Autres charges de personnel	303.60		400		315.60	
3410.3090 Formation et perfectionnement du personnel	100.00					
3410.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	100.00					
3410.313 Prestations de service et honoraires	12'333.50		53'000		9'059.50	
3410.3130 Prestations de services de tiers	10'413.50		45'000		7'347.30	
3410.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	10'413.50		45'000		7'347.30	
3410.3151 Entretien de machines, appareils, véhicules et outils			3'000			
3410.317 Dédommagements			3'000			
3410.3170 Frais de déplacement et autres frais	1'920.00		5'000		1'712.20	
3410.33 Amortissements du patrimoine administratif	1'920.00		5'000		1'712.20	
	299'334.25		295'900		286'989.85	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
 Brochure des Comptes - Fonctionnement
 Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3410.330 3410.3300	299'334.25 299'334.25		295'900 295'900		286'989.85 286'989.85	
3410.36 3410.3630	780'905.00		837'100		847'824.64	
3410.363 3410.3636 3410.3637	734'805.00 528'485.00 206'320.00		791'000 600'000 191'000		796'624.64 614'694.64 181'930.00	
3410.366 3410.3660	46'100.00 46'100.00		46'100 46'100		51'200.00 51'200.00	
3411 3411.30	4'772'187.96 1'055'428.35	976'226.73	5'418'100 1'004'300	745'800	4'196'342.85 973'694.60	896'378.51
3411.301 3411.3010	854'668.70 854'668.70		806'300 806'300		775'531.60 775'531.60	
3411.305 3411.3050 3411.3052 3411.3053 3411.3054 3411.3055	199'139.65 53'165.75 91'703.50 19'759.25 22'686.90 11'824.25		192'000 51'500 87'200 19'500 22'000 11'800		183'415.50 50'001.20 82'706.50 18'639.25 21'125.15 10'943.40	
3411.309 3411.3090	1'620.00 1'620.00		6'000 6'000		14'747.50 14'747.50	
3411.31 3411.3100	1'151'243.90		1'074'800		1'079'170.54	
3411.310 3411.3100	7'173.77 7'173.77		6'500 6'500		7'853.26 7'853.26	
3411.311 3411.3111 3411.3112	12'402.33 8'259.06 4'143.27		6'000 4'000 2'000		13'079.47 6'792.36 6'287.11	
3411.313 3411.3130 3411.3134 3411.3137	107'329.77 95'868.90 11'460.97 -0.10		119'000 89'000 30'000		100'519.47 89'966.54 10'552.93	
3411.315 3411.3150 3411.3151	164'335.43 84'017.85 80'317.58		160'000 100'000 60'000		143'074.86 90'450.95 52'623.91	
3411.316	807'495.37		737'800		768'176.09	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3411.3160 Loyers et fermages des biens-fonds	807'405.37		737'800		768'176.09	
3411.317 Dédommagements	51'047.23		45'000		46'017.39	
3411.3170 Frais de déplacement et autres frais	51'047.23		45'000		46'017.39	
3411.319 Diverses charges d'exploitation	1'550.00		500		450.00	
3411.3199 Autres charges d'exploitation	1'550.00		500		450.00	
3411.33 Amortissements du patrimoine administratif	2'547'515.71		3'321'000		2'143'477.71	
3411.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	2'547'515.71		3'321'000		2'143'477.71	
3411.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	2'547'515.71		3'321'000		2'143'477.71	
3411.39 Imputations internes	18'000.00		18'000			
3411.391 Prestations de services	18'000.00		18'000			
3411.3910.00 Prestations de service	18'000.00		18'000			
3411.42 Taxes et redevances						
3411.424 Taxes d'utilisation et prestations de service	908'226.73		704'000		841'815.33	
3411.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	624'486.58		454'000		582'088.93	
3411.426 Remboursements	624'486.58		454'000		582'088.93	
3411.4260 Remboursements de tiers	283'740.15		250'000		259'726.40	
3411.44 Revenus financiers	283'740.15		250'000		259'726.40	
3411.447 Produit des immeubles PA	68'000.00		41'800		54'563.18	
3411.4472 Paiements pour utilisation des immeubles PA	68'000.00		41'800		54'563.18	
342 LOISIRS ET AUTRES						
3420 LOISIRS	2'306'836.16	227'470.95	2'428'100	141'000	2'168'025.43	135'288.45
3420.30 Charges de personnel	818'916.02	141'389.00	920'500	133'500	865'431.46	131'820.05
3420.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	193'639.05		167'400		189'307.45	
3420.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	132'851.55		132'900		128'240.15	
3420.303 Travailleurs temporaires	132'851.55		132'900		128'240.15	
3420.3030 Travailleurs temporaires	26'560.15				28'461.30	
3420.305 Cotisations patronales	26'560.15				28'461.30	
3420.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	34'227.35		34'500		32'606.00	
3420.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	8'659.55		8'800		8'452.85	
3420.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	16'473.60		16'500		15'170.70	
3420.3054 Cotisations allocations familiales	3'461.40		3'500		3'535.75	
3420.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	3'693.25		3'700		3'571.10	
	1'939.55		2'000		1'875.60	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3420.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	291'106.89		306'200		286'741.71	
3420.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	7'928.40		11'000		7'048.17	
3420.3111	Machines, appareils et véhicules	7'928.40		11'000		7'048.17	
3420.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	45'263.50		54'700		53'525.45	
3420.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	45'263.50		54'700		53'525.45	
3420.313	Prestations de service et honoraires	7'413.57		22'000		22'929.98	
3420.3130	Prestations de services de tiers	7'413.57		22'000		22'929.98	
3420.314	Gros entretien et entretien courant	129'681.20		125'000		120'597.11	
3420.3140	Entretien des terrains	129'681.20		125'000		120'597.11	
3420.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	74'960.07		65'000		68'206.10	
3420.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	74'960.07		65'000		68'206.10	
3420.316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	24'000.00		24'000		10'700.00	
3420.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	24'000.00		24'000		10'700.00	
3420.317	Dédommagements	1'860.15		4'500		3'734.90	
3420.3170	Frais de déplacement et autres frais	1'860.15		4'500		3'734.90	
3420.33	Amortissements du patrimoine administratif	334'170.08		446'900		389'382.30	
3420.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	334'170.08		446'900		389'382.30	
3420.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	334'170.08		446'900		389'382.30	
3420.42	Taxes et redevances		141'389.00		133'500		131'820.05
3420.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		7'889.00				9'820.05
3420.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		7'889.00				9'820.05
3420.426	Remboursements		133'500.00		133'500		122'000.00
3420.4260	Remboursements de tiers		133'500.00		133'500		122'000.00
3421	PARCS, JARDINS	528'504.91	80'980.41	472'400		400'105.70	
3421.30	Charges de personnel	222'477.91		152'700		94'988.84	
3421.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	187'931.84		120'800		76'342.43	
3421.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	187'931.84		120'800		76'342.43	
3421.305	Cotisations patronales	34'546.07		30'400		18'375.56	
3421.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	7'066.15		8'100		5'023.31	
3421.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	19'581.83		13'400		7'634.27	
3421.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	3'327.97		3'700		2'481.04	
3421.3054	Cotisations allocations familiales	2'996.50		3'400		2'122.32	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3421.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	1'573.62		1'800		1'114.62	
3421.309 Autres charges de personnel						
3421.3090 Formation et perfectionnement du personnel			1'500		270.85	
3421.3099 Autres charges de personnel			1'500			
3421.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
3421.310 Charges de matières et de marchandises	306'027.00		319'700		305'116.86	
3421.3101 Matériel d'exploitation, fournitures	42'557.55		50'000		46'046.92	
3421.311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	42'557.55		50'000		46'046.92	
3421.3111 Machines, appareils et véhicules	3'562.95		7'000		3'246.74	
3421.3112 Vêtements, linge, rideaux	3'562.95		5'000		3'246.74	
3421.313 Prestations de service et honoraires			2'000			
3421.3130 Prestations de services de tiers	256'927.55		260'000		255'352.20	
3421.314 Gros entretien et entretien courant	256'927.55		260'000		255'352.20	
3421.3141 Entretien des routes / voies de communication	72.65					
3421.317 Dédommagements	72.65					
3421.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'906.30		2'700		471.00	
3421.42 Taxes et redevances	2'906.30		2'700		471.00	
3421.426 Remboursements		80'980.41				
3421.4260 Remboursements de tiers		80'980.41				
3422 SENTIERS PÉDESTRES						
3422.30 Charges de personnel	959'415.23	5'101.54	1'035'200	7'500	902'488.27	3'468.40
3422.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	500'092.58		524'900		416'867.37	
3422.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	401'953.86		416'900		334'129.59	
3422.305 Cotisations patronales	401'953.86				334'129.59	
3422.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	96'918.72		106'000		80'090.46	
3422.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	28'163.29		27'500		21'863.85	
3422.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	41'830.42		48'500		33'291.96	
3422.3054 Cotisations allocations familiales	11'868.82		12'300		10'818.61	
3422.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	11'182.95		11'600		9'255.27	
3422.309 Autres charges de personnel	5'873.24		6'100		4'860.77	
3422.3090 Formation et perfectionnement du personnel	1'220.00		2'000		2'647.32	
3422.3099 Autres charges de personnel	1'220.00		2'000		2'647.32	
3422.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	225'397.71		264'600		264'073.90	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3422.310	Charges de matières et de marchandises	8'965.95		16'000		8'533.98	
3422.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'965.95		16'000		8'533.98	
3422.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	8'162.90		10'000		5'427.09	
3422.3111	Machines, appareils et véhicules	4'968.15		5'000		4'957.84	
3422.3112	Vêtements, linge, rideaux	3'194.75		5'000		469.25	
3422.313	Prestations de service et honoraires	2'628.00		5'000		3'753.90	
3422.3130	Prestations de services de tiers	2'628.00		5'000		936.40	
3422.3134	Primes d'assurance de choses					2'817.50	
3422.314	Gros entretien et entretien courant	168'307.75		200'000		197'946.88	
3422.3141	Entretien des routes / voies de communication	168'307.75		200'000		197'946.88	
3422.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	12'721.20		24'000		32'972.05	
3422.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	12'721.20		24'000		32'972.05	
3422.317	Dédommagements	24'611.91		9'600		15'440.00	
3422.3170	Frais de déplacement et autres frais	24'611.91		9'600		15'440.00	
3422.33	Amortissements du patrimoine administratif	233'924.94		245'700		221'547.00	
3422.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	233'924.94		245'700		221'547.00	
3422.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	233'924.94		245'700		221'547.00	
3422.42	Taxes et redevances		5'101.54		7'500		3'468.40
3422.426	Remboursements		5'101.54		7'500		3'468.40
3422.4260	Remboursements de tiers		5'101.54		7'500		3'468.40
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	1'064'060.25		1'065'200		1'007'858.37	
350	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	1'064'060.25		1'065'200		1'007'858.37	
350.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23'779.45		40'000		33'500.00	
350.313	Prestations de service et honoraires	23'779.45		40'000		33'500.00	
350.3130	Prestations de services de tiers	23'779.45		40'000		33'500.00	
350.33	Amortissements du patrimoine administratif	206'646.80		205'200		165'100.00	
350.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	206'646.80		205'200		165'100.00	
350.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	206'646.80		205'200		165'100.00	
350.36	Charges de transferts	833'634.00		820'000		809'258.37	
350.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	833'634.00		820'000		809'258.37	
350.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	833'634.00		820'000		809'258.37	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	2'864'692.86		2'721'700		2'649'059.21	
		918'799.13		800'000		799'328.32	
41	HÔPITAUX, HOMES MÉDICALISÉS	918'799.13		800'000		799'328.32	
412	HOMES MÉDICALISÉS ET MAISONS POUR PERSONNES ÂGÉES	918'799.13		800'000		799'328.32	
412.36	Charges de transferts	918'799.13		800'000		799'328.32	
412.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	918'799.13		800'000		799'328.32	
412.3634	Subventions aux entreprises publiques	918'799.13		800'000		799'328.32	
		1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
42	SOINS AMBULATOIRES	1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
421	CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE L'ENTREMENT	1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
421.36	Charges de transferts	1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
421.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
421.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	1'130'420.72		1'100'000		990'691.50	
		286'611.75		240'000		281'231.00	
43	PRÉVENTION	286'611.75		240'000		281'231.00	
433	SERVICE MÉDICAL DES ÉCOLES	286'611.75		240'000		281'231.00	
433.36	Charges de transferts	286'611.75		240'000		281'231.00	
433.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	286'611.75		240'000		281'231.00	
433.3631	Subventions aux cantons et aux concordats	10'537.05		10'000		10'659.30	
433.3637	Subventions aux ménages	276'074.70		230'000		270'571.70	
49	AUTRES DÉPENSES DE SANTÉ	528'861.26		581'700		577'808.39	
490	SANTÉ PUBLIQUE	528'861.26		581'700		577'808.39	
490.30	Charges de personnel	20'365.36		23'900		43'035.36	
490.300	Autorités et commissions	3'761.65		19'200		27'118.55	
490.3000	Traitements des autorités et juges	3'761.65		19'200		27'118.55	
490.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	12'087.11				9'514.71	
490.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	12'087.11				9'514.71	
490.305	Cotisations patronales	4'516.60		4'700		6'402.10	
490.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	1'525.75		1'400		1'881.00	
490.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	1'727.20		1'900		2'751.50	
490.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	357.70		500		557.70	
490.3054	Cotisations allocations familiales	656.25		600		794.80	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
490.3055 Colisations indemnités journalières en cas de maladie	249.70		300		417.10	
490.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
490.313 Prestations de service et honoraires					71'841.98	
490.3130 Prestations de services de tiers	97'373.35		90'000			
490.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles					69'938.33	
490.3150 Entretien de meubles et d'appareils de bureau	96'893.35		85'000		69'938.33	
490.317 Dédommagements						
490.3170 Frais de déplacement et autres frais	480.00		1'000			
	480.00		1'000			
490.33 Amortissements du patrimoine administratif					1'903.65	
					1'903.65	
490.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA						
490.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	191'900.00		191'900		213'000.00	
490.36 Charges de transferts						
490.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	191'900.00		191'900		213'000.00	
490.3631 Subventions aux cantons et aux concordats	191'900.00		191'900		213'000.00	
490.3636 Autres subventions	219'222.55		275'900		249'931.05	
490.3637 Subventions aux ménages	193'105.15		245'500		220'931.05	
	189'105.15		243'000		216'661.05	
	4'000.00		2'500		4'000.00	
490.366 Amortissement, subvention d'investissement						
490.3660 Amortissement, subvention d'investissement	26'117.40		30'400		29'000.00	
	26'117.40		30'400		29'000.00	

PRÉVOYANCE SOCIALE

Conseiller/ère responsable :

52	Invalidité		Jean-Daniel Troillet
523	Foyers pour invalides	80	
53	Vieillesse et survivants		Jean-Daniel Troillet
531	Assurance vieillesse et survivants AVS	80	
532	Prestations complémentaires AVS/AI	80	
533	Prestations aux retraités	81	
535	Prestations de vieillesse	81	
54	Famille et Jeunesse		Anne-Michèle Lack
543	Avance et recouvrement de pensions alimentaires	81	
544	Protection de la jeunesse	81	
5450	Restaurant unité d'accueil et C.O.	83	
5451	Crèche - Vollèges	84	
5452	UAPE - Vollèges	85	
5453	UAPE - Les Moussaillons	86	
5454	Crèche - Les Moussaillons	87	
5455	UAPE - Verbier	88	
5456	Crèche - Verbier	89	
5457	UAPE - Versegères	89	
5458	Crèche - Versegères	90	
5459	Structure Maison Verte	91	
57	Aide sociale et domaine de l'asile		Jean-Daniel Troillet
572	Aide sociale	92	
574	Fonds cantonal pour l'emploi	93	
579	Autres assistances	93	
59	Actions d'entraide		Jean-Daniel Troillet
592	Actions d'entraide dans le pays	94	
593	Actions d'entraide à l'étranger	94	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	12'172'857.02	4'644'770.54	12'704'710	4'137'800	11'766'514.65	4'332'486.02
52	INVALIDITÉ	1'173'970.03		1'139'300		1'125'283.80	
523	FOYERS POUR INVALIDES	1'173'970.03		1'139'300		1'125'283.80	
523.33	Amortissements du patrimoine administratif	8'300.00		8'300		9'000.00	
523.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	8'300.00		8'300		9'000.00	
523.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	8'300.00		8'300		9'000.00	
523.36	Charges de transferts	1'165'670.03		1'131'000		1'116'283.80	
523.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	1'165'670.03		1'131'000		1'116'283.80	
523.3631	Subventions aux cantons et aux concordats	1'165'670.03		1'131'000		1'116'283.80	
53	VEILLESSE ET SURVIVANTS	1'461'681.24	37'049.00	1'528'800	35'000	1'639'573.08	34'335.80
531	ASSURANCE VIEILLESSE ET SURVIVANTS AVS	129'693.35	37'049.00	190'300	35'000	181'993.45	34'335.80
531.30	Charges de personnel	129'459.20		190'300		181'923.45	
531.301	Salaire du personnel administratif et d'exploitation	103'231.10		152'500		145'023.75	
531.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	103'231.10		152'500		145'023.75	
531.305	Cotisations patronales	24'028.10		37'800		34'539.70	
531.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	6'745.00		10'100		9'542.55	
531.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	10'758.25		17'800		16'027.15	
531.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	2'148.20		3'300		2'821.15	
531.3054	Cotisations allocations familiales	2'869.70		4'300		4'031.45	
531.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	1'506.95		2'300		2'117.40	
531.309	Autres charges de personnel	2'200.00				2'360.00	
531.3090	Formation et perfectionnement du personnel	2'200.00				2'360.00	
531.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	234.15				70.00	
531.317	Dédommagements	234.15				70.00	
531.3170	Frais de déplacement et autres frais	234.15				70.00	
531.46	Revenus de transferts		37'049.00		35'000		34'335.80
531.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		37'049.00		35'000		34'335.80
531.4631	Subventions des cantons et des concordats		37'049.00		35'000		34'335.80
532	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI	560'998.45		552'000		546'576.46	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
532.36 Charges de transferts	560'998.45		552'000		546'576.46	
532.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	560'998.45		552'000		546'576.46	
532.3631 Subventions aux cantons et aux concordats	560'998.45		552'000		546'576.46	
533 PRESTATIONS AUX RETRAITÉS						
533.30 Charges de personnel	480'590.96		466'500		589'400.31	
533.306 Prestations de l'employeur	480'590.96		466'500		589'400.31	
533.3064 Rentes transitoires ou de rattachement	480'590.96		466'500		589'400.31	
535 PRESTATIONS DE VIEILLESSE						
535.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	290'398.48		320'000		321'602.86	
535.319 Diverses charges d'exploitation	38'796.72		50'000		41'268.10	
535.3199 Autres charges d'exploitation	38'796.72		50'000		41'268.10	
535.36 Charges de transferts	251'601.76		270'000		280'334.76	
535.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	239'001.76		270'000		266'334.76	
535.3636 Autres subventions	233'517.85		253'000		249'928.00	
535.3637 Subventions aux ménages	5'483.91		17'000		16'406.76	
535.366 Amortissement, subvention d'investissement	12'600.00				14'000.00	
535.3660 Amortissement, subvention d'investissement	12'600.00				14'000.00	
54 FAMILLE ET JEUNESSE						
543 AVANCE ET RECouvreMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES	8'280'835.20	4'036'912.52	8'545'410	3'930'800	7'586'882.79	4'103'663.36
543.36 Charges de transferts	22'223.67		23'000		25'301.54	
543.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	22'223.67		23'000		25'301.54	
543.3637 Subventions aux ménages	22'223.67		23'000		25'301.54	
544 PROTECTION DE LA JEUNESSE						
544.30 Charges de personnel	2'398'238.81	21'496.00	2'568'300	20'000	1'956'574.17	32'150.96
544.300 Autorités et commissions	549'056.45		587'700		505'166.40	
544.3000 Traitements des autorités et juges	37'000.20		24'000		24'000.00	
544.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	37'000.20		24'000		24'000.00	
544.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	401'050.10		402'500		377'533.65	
544.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	401'050.10		402'500		377'533.65	
544.305 Cotisations patronales	105'751.35		106'200		96'594.55	
544.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	28'396.05		28'000		25'803.30	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
544.426	Remboursements						10'230.96
544.4260	Remboursements de tiers						10'230.96
545	PROTECTION DE LA JEUNESSE (CRÊCHES -JUAPE)	5'860'372.72	4'015'416.52	5'954'110	3'910'800	5'605'007.08	4'071'512.40
5450	RESTAURATION UNITÉ D'ACCUEIL ET C.O.	870'342.58	634'841.05	952'700	777'700	824'849.59	668'571.05
5450.30	Charges de personnel	496'668.05		447'500		446'945.00	
5450.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	404'256.00		357'900		359'360.75	
5450.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	404'256.00		357'900		359'360.75	
5450.305	Cotisations patronales	92'232.05		89'600		85'484.25	
5450.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	23'426.15		23'700		23'026.45	
5450.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	46'074.85		43'100		40'775.35	
5450.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	7'483.65		7'500		6'845.50	
5450.3054	Cotisations allocations familiales	9'997.00		10'000		9'728.30	
5450.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	5'250.40		5'300		5'108.65	
5450.309	Autres charges de personnel	180.00				2'100.00	
5450.3090	Formation et perfectionnement du personnel	180.00				2'100.00	
5450.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	373'674.53		505'200		377'904.59	
5450.310	Charges de matières et de marchandises	346'197.33		449'000		343'367.37	
5450.3100	Matériel de bureau	468.30		1'000		624.30	
5450.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	14'540.31		29'000		34'928.40	
5450.3105	Denrées alimentaires	331'188.72		419'000		307'814.67	
5450.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	4'649.65		13'000		7'802.71	
5450.3111	Machines, appareils et véhicules	2'545.65		7'500		6'172.01	
5450.3112	Vêtements, linge, rideaux	2'104.00		5'500		1'630.70	
5450.313	Prestations de service et honoraires	6'087.90		17'500		3'001.70	
5450.3130	Prestations de services de tiers	6'087.90		17'500		3'001.70	
5450.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	11'811.70		21'000		19'173.12	
5450.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	11'811.70		21'000		19'173.12	
5450.317	Dédommagements	4'927.95		4'700		4'559.69	
5450.3170	Frais de déplacement et autres frais	4'927.95		4'700		4'559.69	
5450.42	Taxes et redevances		634'841.05		777'700		668'571.05
5450.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		589'450.35		777'700		660'972.95
5450.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		589'450.35		777'700		660'972.95
5450.426	Remboursements		45'390.70				7'598.10
5450.4260	Remboursements de tiers		45'390.70				7'598.10

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5451	523'838.96	343'051.00	541'400	340'000	502'959.91	360'571.29
CRÊCHE - VOLLÈGES						
5451.30	459'731.30		458'100		433'589.56	
Charges de personnel						
5451.301	371'446.95		373'500		351'184.25	
Salaires du personnel administratif et d'exploitation						
5451.3010	371'446.95		373'500		351'184.25	
Traitements du personnel administratif et d'exploitation						
5451.305	82'632.35		84'600		78'308.75	
Cotisations patronales						
5451.3050	23'834.45		24'700		22'809.55	
Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs						
5451.3052	35'580.05		36'100		34'029.45	
Cotisations de l'employeur aux caisses de pension						
5451.3053	7'677.65		7'900		6'772.05	
Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents						
5451.3054	10'165.50		10'400		9'636.80	
Cotisations allocations familiales						
5451.3055	5'374.70		5'500		5'060.90	
Cotisations indemnités journalières en cas de maladie						
5451.309	5'652.00				4'096.56	
Autres charges de personnel						
5451.3090	5'652.00				4'096.56	
Formation et perfectionnement du personnel						
5451.31	64'107.66		83'300		68'816.05	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
5451.310	52'864.56		66'500		58'365.53	
Charges de matières et de marchandises						
5451.3100	1'613.65		2'000		713.97	
Matériel de bureau						
5451.3101	2'773.87		5'000		3'491.47	
Matériel d'exploitation, fournitures						
5451.3104	4'718.54		4'500		5'052.09	
Matériel didactique						
5451.3105	43'758.50		55'000		49'108.00	
Denrées alimentaires						
5451.313	5'670.57		10'800		7'402.17	
Prestations de service et honoraires						
5451.3130	5'670.57		10'800		7'402.17	
Prestations de services de tiers						
5451.317	4'826.25		5'000		2'742.55	
Dédommagements						
5451.3170	4'826.25		5'000		2'742.55	
Frais de déplacement et autres frais						
5451.319	746.28		1'000		305.80	
Diverses charges d'exploitation						
5451.3199	746.28		1'000		305.80	
Autres charges d'exploitation						
5451.36					554.30	
Charges de transferts						
5451.363					554.30	
Subventions à des collectivités publiques et à des tiers						
5451.3637					554.30	
Subventions aux ménages						
5451.42	203'633.75	215'000		215'000		201'166.39
Taxes et redevances						
5451.424	201'023.30	215'000		215'000		197'140.20
Taxes d'utilisation et prestations de service						
5451.4240	201'023.30	215'000		215'000		197'140.20
Taxes d'utilisation et prestations de service						
5451.426	2'610.45				4'026.19	
Remboursements						
5451.4260	2'610.45				4'026.19	
Remboursements de tiers						
5451.46	139'417.25	125'000		125'000		159'404.90
Revenus de transferts						

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5451.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		139'417.25		125'000		159'404.90
5451.4631 Subventions des cantons et des concordats		139'417.25		125'000		159'404.90
5452 U A P E - VOLLÈGES	423'260.01	310'535.70	451'200	289'600	423'028.38	302'294.19
5452.30 Charges de personnel	332'658.70		332'900		322'865.44	
5452.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	271'258.30		270'600		261'318.45	
5452.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	271'258.30		270'600		261'318.45	
5452.305 Cotisations patronales	61'400.40		62'200		58'815.95	
5452.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	17'427.95		17'900		16'733.05	
5452.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	27'003.65		27'000		26'277.15	
5452.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'607.75		5'700		5'023.00	
5452.3054 Cotisations allocations familiales	7'433.95		7'600		7'069.45	
5452.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	3'927.10		4'000		3'713.30	
5452.309 Autres charges de personnel					2'731.04	
5452.3090 Formation et perfectionnement du personnel					2'731.04	
5452.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90'601.31		118'400		100'162.94	
5452.310 Charges de matières et de marchandises	88'330.69		115'400		93'180.19	
5452.3101 Matériel d'exploitation, fournitures	5'038.55		5'000		2'876.51	
5452.3104 Matériel didactique	2'461.24		2'500		2'281.98	
5452.3105 Denrées alimentaires	80'830.90		107'900		88'021.70	
5452.313 Prestations de service et honoraires	208.40		2'500		5'566.05	
5452.3130 Prestations de services de tiers	208.40		2'500		5'566.05	
5452.317 Dédommagements	1'715.95				1'210.50	
5452.3170 Frais de déplacement et autres frais	1'715.95				1'210.50	
5452.319 Diverses charges d'exploitation	346.27		500		206.20	
5452.3199 Autres charges d'exploitation	346.27		500		206.20	
5452.42 Taxes et redevances		216'189.75		205'600		194'632.34
5452.424 Taxes d'utilisation et prestations de service		214'327.95		205'600		187'969.38
5452.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		214'327.95		205'600		187'969.38
5452.426 Remboursements		1'861.80				6'662.96
5452.4260 Remboursements de tiers		1'861.80				6'662.96
5452.46 Revenus de transferts		94'345.95		84'000		107'661.85
5452.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		94'345.95		84'000		107'661.85
5452.4631 Subventions des cantons et des concordats		94'345.95		84'000		107'661.85

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5453	621'530.06	443'861.55	641'310	338'900	582'253.38	407'585.72
5453.30	495'457.70		478'100		459'480.05	
5453.301	402'143.45		387'600		372'173.45	
5453.3010	402'143.45		387'600		372'173.45	
5453.305	93'314.25		90'500		83'080.20	
5453.3050	25'531.50		24'800		24'115.25	
5453.3052	42'879.40		41'300		36'124.30	
5453.3053	8'237.75		8'200		7'232.35	
5453.3054	10'892.25		10'500		10'188.45	
5453.3055	5'773.35		5'700		5'419.85	
5453.309					4'226.40	
5453.3090					4'226.40	
5453.31	126'072.36		163'210		122'773.33	
5453.310	111'088.64		144'810		108'867.37	
5453.3100	1'226.45		2'000		817.60	
5453.3101	10'632.05		10'210		122.90	
5453.3104	3'801.34		4'000		3'316.07	
5453.3105	95'429.80		128'600		102'610.80	
5453.311			500			
5453.3111			500			
5453.313	6'949.26		10'300		13'249.06	
5453.3130	6'949.26		10'300		13'249.06	
5453.317	5'806.65		5'600		2'656.90	
5453.3170	5'806.65		5'600		2'656.90	
5453.319	2'227.81		2'000			
5453.3199	2'227.81		2'000			
5453.42		278'602.25		217'900		231'783.57
5453.424		271'994.75		217'900		231'423.87
5453.4240		271'994.75		217'900		231'423.87
5453.426		6'607.50				359.70
5453.4260		6'607.50				359.70
5453.46		165'259.30		121'000		175'802.15
5453.463		165'259.30		121'000		175'802.15

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5453.4631 Subventions des cantons et des concordats		165'259.30		121'000		175'802.15
5454 CRÈCHE - LES MOUSSAILLONS	827'370.24	598'804.31	841'500	487'000	787'236.36	612'520.64
5454.30 Charges de personnel	748'021.04		716'800		684'390.40	
5454.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	603'213.00		581'400		558'258.30	
5454.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	603'213.00		581'400		558'258.30	
5454.305 Cotisations patronales	139'974.50		135'400		124'622.50	
5454.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	38'298.80		37'100		36'174.90	
5454.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	64'318.40		61'900		54'187.00	
5454.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	12'356.55		12'200		10'845.90	
5454.3054 Cotisations allocations familiales	16'340.20		15'700		15'283.85	
5454.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	8'661.55		8'500		8'130.85	
5454.309 Autres charges de personnel	4'833.54				1'509.60	
5454.3090 Formation et perfectionnement du personnel	4'833.54				1'509.60	
5454.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	79'349.20		124'700		102'845.96	
5454.310 Charges de matières et de marchandises	77'247.80		124'700		99'154.13	
5454.3101 Matériel d'exploitation, fournitures	3'356.50		3'800		5'692.90	
5454.3104 Matériel didactique	2'912.65		4'500		6'164.68	
5454.3105 Denrées alimentaires	70'978.65		116'400		87'296.55	
5454.311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif					864.25	
5454.3111 Machines, appareils et véhicules					533.35	
5454.3113 Matériel informatique					330.90	
5454.313 Prestations de service et honoraires	69.00				-155.40	
5454.3130 Prestations de services de tiers	69.00				-155.40	
5454.317 Dédommagements	2'032.40				1'208.00	
5454.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'032.40				1'208.00	
5454.319 Diverses charges d'exploitation					1'774.98	
5454.3199 Autres charges d'exploitation					1'774.98	
5454.42 Taxes et redevances		352'187.46		305'000		350'991.89
5454.424 Taxes d'utilisation et prestations de service		342'120.66		305'000		350'452.34
5454.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		342'120.66		305'000		350'452.34
5454.426 Remboursements		10'066.80				539.55
5454.4260 Remboursements de tiers		10'066.80				539.55
5454.46 Revenus de transferts		246'616.85		182'000		261'528.75

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5454.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		246'616.85		182'000		261'528.75
5454.4631	Subventions des cantons et des concordats		246'616.85		182'000		261'528.75
5455	U A P E - VERBIER	419'266.36	310'053.32	448'000	333'500	409'353.44	338'594.41
5455.30	Charges de personnel	306'525.00		284'400		291'032.21	
5455.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	254'022.60		231'200		235'355.40	
5455.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	254'022.60		231'200		235'355.40	
5455.305	Cotisations patronales	57'040.40		53'200		51'334.05	
5455.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	16'416.80		15'300		14'930.00	
5455.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	24'688.35		23'100		22'355.50	
5455.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'251.75		4'900		4'428.10	
5455.3054	Cotisations allocations familiales	7'004.95		6'500		6'307.55	
5455.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	3'678.55		3'400		3'312.90	
5455.309	Autres charges de personnel	-4'538.00				4'342.76	
5455.3090	Formation et perfectionnement du personnel	-4'538.00				4'342.76	
5455.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	112'741.36		163'600		118'321.23	
5455.310	Charges de matières et de marchandises	103'721.63		145'900		102'355.66	
5455.3100	Matériel de bureau	2'093.50		2'000		1'227.59	
5455.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	1'396.08		3'500		1'223.70	
5455.3104	Matériel didactique	4'277.75		5'000		8'396.42	
5455.3105	Denrées alimentaires	95'954.30		135'400		91'507.95	
5455.313	Prestations de service et honoraires	6'652.03		11'300		12'962.72	
5455.3130	Prestations de services de tiers	6'652.03		11'300		12'962.72	
5455.317	Dédommagements	2'267.55		5'900		2'514.55	
5455.3170	Frais de déplacement et autres frais	2'267.55		5'900		2'514.55	
5455.319	Diverses charges d'exploitation	100.15		500		488.30	
5455.3199	Autres charges d'exploitation	100.15		500		488.30	
5455.42	Taxes et redevances		222'102.37		253'500		243'438.06
5455.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		220'373.81		253'500		232'942.39
5455.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		220'373.81		253'500		232'942.39
5455.426	Remboursements		1'728.56				10'495.67
5455.4260	Remboursements de tiers		1'728.56				10'495.67
5455.46	Revenus de transferts		87'950.95		80'000		95'156.35
5455.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		87'950.95		80'000		95'156.35
5455.4631	Subventions des cantons et des concordats		87'950.95		80'000		95'156.35

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5456 CRÈCHE - VERBIER	877'941.17	571'885.14	820'800	575'500	809'294.90	565'116.72
5456.30 Charges de personnel	804'640.80		730'500		745'041.34	
5456.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	653'199.80		594'200		605'199.70	
5456.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	653'199.80		594'200		605'199.70	
5456.305 Cotisations patronales	146'676.00		136'300		132'000.80	
5456.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	42'216.65		39'200		38'389.55	
5456.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	63'482.35		59'400		57'487.70	
5456.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	13'507.70		12'400		11'385.55	
5456.3054 Cotisations allocations familiales	18'012.65		16'600		16'220.20	
5456.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	9'466.65		8'700		8'517.80	
5456.309 Autres charges de personnel	4'765.00				7'840.84	
5456.3090 Formation et perfectionnement du personnel	4'765.00				7'840.84	
5456.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	73'300.37		90'300		64'253.56	
5456.310 Charges de matières et de marchandises	66'532.55		86'300		62'633.93	
5456.3101 Matériel d'exploitation, fournitures	5'166.26		5'000		4'149.80	
5456.3104 Matériel didactique	3'713.84		4'000		3'744.13	
5456.3105 Denrées alimentaires	57'662.45		77'300		54'740.00	
5456.313 Prestations de service et honoraires	2'175.65		3'500		649.48	
5456.3130 Prestations de services de tiers	2'175.65		3'500		649.48	
5456.317 Dédommagements	2'076.55				970.15	
5456.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'076.55				970.15	
5456.319 Diverses charges d'exploitation	2'515.62		500			
5456.3199 Autres charges d'exploitation	2'515.62		500			
5456.42 Taxes et redevances	340'627.94			370'500		324'863.12
5456.424 Taxes d'utilisation et prestations de service	336'182.95			370'500		297'874.44
5456.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	336'182.95			370'500		297'874.44
5456.426 Remboursements	4'444.99				26'988.68	
5456.4260 Remboursements de tiers	4'444.99				26'988.68	
5456.46 Revenus de transferts	231'257.20			205'000		240'253.60
5456.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	231'257.20			205'000		240'253.60
5456.4631 Subventions des cantons et des concordats	231'257.20			205'000		240'253.60
5457 U A P E - VERSEGÈRES	382'349.80	259'103.26	392'500	240'000	386'533.37	258'706.67

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5457.30	Charges de personnel		278'600		296'407.40	
5457.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		227'200		242'591.65	
5457.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation		227'200		242'591.65	
5457.305	Cotisations patronales		51'400		53'334.55	
5457.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs		14'800		15'477.10	
5457.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension		22'100		23'146.50	
5457.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents		4'800		4'676.60	
5457.3054	Cotisations allocations familiales		6'300		6'537.85	
5457.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie		3'400		3'496.50	
5457.309	Autres charges de personnel				481.20	
5457.3090	Formation et perfectionnement du personnel				481.20	
5457.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		113'900		90'125.97	
5457.310	Charges de matières et de marchandises		98'300		79'008.86	
5457.3100	Matériel de bureau		2'000		1'195.15	
5457.3101	Matériel d'exploitation, fournitures		3'500		9'261.76	
5457.3104	Matériel didactique		5'000		3'018.20	
5457.3105	Denrées alimentaires		87'800		65'533.75	
5457.313	Prestations de service et honoraires		8'400		8'649.58	
5457.3130	Prestations de services de tiers		8'400		8'649.58	
5457.317	Dédommagements		5'900		2'378.23	
5457.3170	Frais de déplacement et autres frais		5'900		2'378.23	
5457.319	Diverses charges d'exploitation		1'300		89.30	
5457.3199	Autres charges d'exploitation		1'300		89.30	
5457.42	Taxes et redevances			152'000		141'003.82
5457.424	Taxes d'utilisation et prestations de service			152'000		139'240.68
5457.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service			152'000		139'240.68
5457.426	Remboursements			20'733.71		1'763.14
5457.4260	Remboursements de tiers			20'733.71		1'763.14
5457.46	Revenus de transferts			88'000		117'702.85
5457.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers			88'000		117'702.85
5457.4631	Subventions des cantons et des concordats			88'000		117'702.85
5458	CRÊCHE - VERSEGÈRES		811'000	514'400	836'321.59	544'195.11
5458.30	Charges de personnel		715'900		765'269.10	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5458.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation						
5458.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	649'452.30 649'452.30		584'000 584'000		623'807.25 623'807.25	
5458.305 Cotisations patronales						
5458.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	142'233.90 39'224.85		131'900 38'000		137'145.05 39'794.85	
5458.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	64'571.80		56'900		59'517.80	
5458.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	12'765.90		12'300		12'027.75	
5458.3054 Cotisations allocations familiales	16'731.10		16'100		16'813.35	
5458.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	8'940.25		8'600		8'991.30	
5458.309 Autres charges de personnel						
5458.3090 Formation et perfectionnement du personnel	8'520.00 8'520.00				4'316.80 4'316.80	
5458.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
5458.310 Charges de matières et de marchandises	70'209.39		95'100		71'052.49	
5458.3100 Matériel de bureau	64'051.59		88'100		65'903.49 20.55	
5458.3101 Matériel d'exploitation, fournitures	6'413.79		6'500		4'521.27	
5458.3104 Matériel didactique	2'686.65		4'000		2'862.17	
5458.3105 Denrées alimentaires	54'951.15		77'600		58'499.50	
5458.313 Prestations de service et honoraires						
5458.3130 Prestations de services de tiers	1'224.90 1'224.90		1'900 1'900		586.80 586.80	
5458.317 Dédommagements						
5458.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'373.15 2'373.15				1'802.60 1'802.60	
5458.319 Diverses charges d'exploitation						
5458.3199 Autres charges d'exploitation	2'559.75 2'559.75		5'100 5'100		2'759.60 2'759.60	
5458.42 Taxes et redevances						
5458.424 Taxes d'utilisation et prestations de service	295'360.54			288'400		244'337.71
5458.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	266'636.40 266'636.40			288'400 288'400		239'803.90 239'803.90
5458.426 Remboursements						
5458.4260 Remboursements de tiers	28'724.14 28'724.14					4'533.81 4'533.81
5458.46 Revenus de transferts						
5458.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	234'830.95			226'000		299'857.40
5458.4631 Subventions des cantons et des concordats	234'830.95			226'000		299'857.40
5459 STRUCTURE MAISON VERTE						
5459 Charges de personnel	44'057.95 40'580.10	13'089.70	53'700 42'500	14'200	43'176.16 38'602.10	13'356.60
5459.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation						
5459.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	32'485.30 32'485.30		36'200 36'200		31'873.90 31'873.90	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

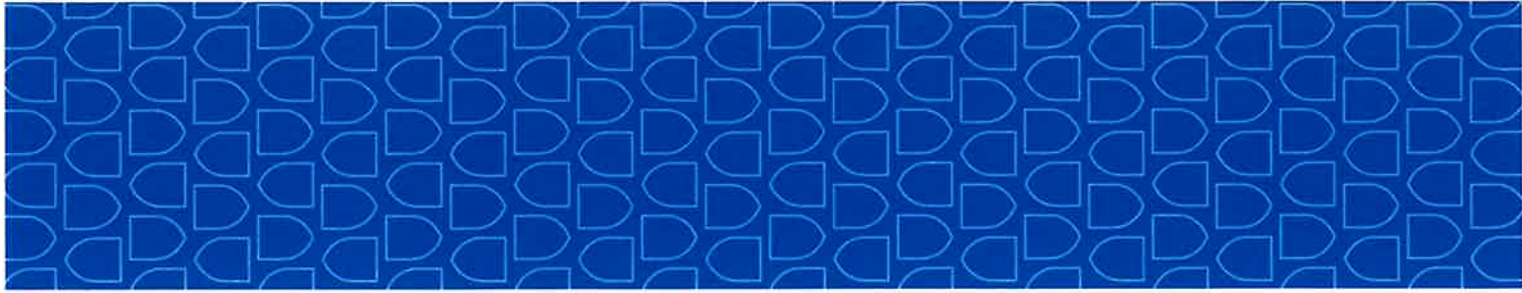
	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5459.305	Cotisations patronales	5'124.80		6'300		5'128.20	
5459.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	2'116.90		2'400		2'097.55	
5459.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	1'889.50		2'500		1'933.75	
5459.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	215.25		300		210.80	
5459.3054	Cotisations allocations familiales	903.15		1'100		886.10	
5459.309	Autres charges de personnel	2'970.00				1'600.00	
5459.3090	Formation et perfectionnement du personnel	2'970.00				1'600.00	
5459.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'477.85		11'200		4'574.06	
5459.310	Charges de matières et de marchandises	702.25		4'000		1'783.49	
5459.3100	Matériel de bureau			500		1'253.95	
5459.3101	Matériel d'exploitation, fournitures			500			
5459.3104	Matériel didactique	580.10		2'500		328.49	
5459.3105	Denrées alimentaires	122.15		500		201.05	
5459.313	Prestations de service et honoraires	1'648.60		6'000		1'932.15	
5459.3130	Prestations de services de tiers	1'648.60		6'000		1'932.15	
5459.317	Dédommagements	1'127.00		1'200		858.42	
5459.3170	Frais de déplacement et autres frais	1'127.00		1'200		858.42	
5459.42	Taxes et redevances		589.70		200		556.60
5459.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		589.70		200		556.60
5459.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		589.70		200		556.60
5459.46	Revenus de transferts		12'500.00		14'000		12'800.00
5459.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		12'500.00		14'000		12'800.00
5459.4631	Subventions des cantons et des concordats		12'500.00		14'000		12'800.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	1'174'967.35	570'809.02	1'390'200	172'000	1'325'624.98	194'486.86
572	AIDE SOCIALE	938'791.88	497'161.95	1'137'000	110'000	1'082'541.24	122'854.93
572.30	Charges de personnel	66'277.00					
572.300	Autorités et commissions	10'400.40					
572.3000	Traitements des autorités et juges	10'400.40					
572.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	38'566.70					
572.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	38'566.70					
572.305	Cotisations patronales	10'877.55					
572.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	3'180.05					
572.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	4'603.35					

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
572.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	1'018.50					
572.3054	Cotisations allocations familiales	1'360.80					
572.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	714.85					
572.309	Autres charges de personnel	6'432.35					
572.3090	Formation et perfectionnement du personnel	6'432.35					
572.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'948.65		50'000		53'368.00	
572.313	Prestations de service et honoraires	963.15				45'690.00	
572.3130	Prestations de services de tiers	963.15				45'690.00	
572.316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation			50'000		7'678.00	
572.3160	Loyers et fermages des biens-fonds			50'000		7'678.00	
572.317	Dédommagements	985.50					
572.3170	Frais de déplacement et autres frais	985.50					
572.36	Charges de transferts	870'566.23		1'087'000		1'029'173.24	
572.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	870'566.23		1'087'000		1'029'173.24	
572.3637	Subventions aux ménages	870'566.23		1'087'000		1'029'173.24	
572.42	Taxes et redevances		497'161.95		100'000		122'854.93
572.426	Remboursements		497'161.95		100'000		122'854.93
572.4260	Remboursements de tiers		497'161.95		100'000		122'854.93
572.46	Revenus de transferts				10'000		
572.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers				10'000		
572.4631	Subventions des cantons et des concordats				10'000		
574	FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	59'499.97		58'000		65'748.89	
574.36	Charges de transferts	59'499.97		58'000		65'748.89	
574.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	59'499.97		58'000		65'748.89	
574.3631	Subventions aux cantons et aux concordats	59'499.97		58'000		65'748.89	
579	AUTRES ASSISTANCES	176'675.50	73'647.07	195'200	62'000	177'334.85	71'631.93
579.30	Charges de personnel	146'634.30		136'500		133'001.85	
579.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	122'372.90		113'600		110'779.75	
579.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	122'372.90		113'600		110'779.75	
579.305	Cotisations patronales	24'261.40		22'900		22'222.10	
579.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	7'859.65		7'600		7'067.10	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
579.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	8'314.65		7'500		7'813.60	
579.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	2'975.05		2'900		2'787.20	
579.3054 Cotisations allocations familiales	3'352.20		3'200		2'986.10	
579.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	1'759.95		1'700		1'568.10	
579.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30'041.20		58'700		44'333.00	
579.313 Prestations de service et honoraires	28'656.40		58'700		42'911.95	
579.3130 Prestations de services de tiers	28'656.40		58'700		42'911.95	
579.317 Dédommagements	1'384.80				1'421.05	
579.3170 Frais de déplacement et autres frais	1'384.80				1'421.05	
579.42 Taxes et redevances		5'685.07				7'677.93
579.426 Remboursements		5'685.07				7'677.93
579.4260 Remboursements de tiers		5'685.07				7'677.93
579.46 Revenus de transferts		67'962.00		62'000		63'954.00
579.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		67'962.00		62'000		63'954.00
579.4631 Subventions des cantons et des concordats		67'962.00		62'000		63'954.00
59 PRÉVOYANCE SOCIALE NON MENTIONNÉE AILLEU RS	81'403.20		101'000		89'150.00	
592 ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS	76'553.20		91'000		79'150.00	
592.36 Charges de transferts	76'553.20		91'000		79'150.00	
592.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	76'553.20		91'000		79'150.00	
592.3636 Autres subventions	76'553.20		91'000		79'150.00	
593 ACTION D'ENTRAIDE À L'ÉTRANGER	4'850.00		10'000		10'000.00	
593.36 Charges de transferts	4'850.00		10'000		10'000.00	
593.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	4'850.00		10'000		10'000.00	
593.3636 Autres subventions	4'850.00		10'000		10'000.00	



TRAFIC

Conseiller/ère responsable :

61	Circulation routière		Valérie Guigoz
613	Routes cantonales	96	
615	Routes communales	96	
617	Atelier mécanique	98	
62	Transports publics		Pierre-Yves Gay
622	Entreprises de trafic régional	99	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	18'722'186.18	1'992'777.72	19'680'800	1'984'500	18'474'087.72	2'165'523.18
61	13'658'042.48	991'204.47	14'283'300	1'106'500	13'857'471.77	1'157'683.53
613	1'665'847.80		1'510'900		1'550'793.80	
613.33	303'861.05		310'900		261'515.60	
613.330	303'861.05		310'900		261'515.60	
613.36	1'361'986.75		1'200'000		1'289'278.20	
613.363	1'361'986.75		1'200'000		1'289'278.20	
615	11'439'733.18	438'742.97	12'143'900	478'000	11'708'443.58	559'449.14
615.30	3'154'231.25		3'155'100		3'553'848.26	
615.300	52'000.20		48'000		77'694.60	
615.305	605'658.07		641'600		701'424.29	
615.3051	160'436.30		163'800		180'803.29	
615.3052	273'157.72		299'700		319'772.47	
615.3053	69'346.47		72'400		87'081.39	
615.3054	67'347.79		69'300		74'647.16	
615.3055	35'368.79		36'400		39'119.98	
615.309	26'047.60		25'000		31'012.85	
615.3090	26'047.60		25'000		29'002.00	
615.3099					2'010.85	
615.31	3'839'988.66		4'406'100		3'834'088.73	
615.310	53'882.76		95'000		56'687.77	
615.3101	40'858.86		65'000		51'942.47	
615.3102	13'023.90		30'000		4'745.30	
615.311	324'068.77		392'000		362'891.65	
615.3110	6'154.05		7'000		6'172.42	
615.3111	306'177.42		360'000		347'997.48	
615.3112	11'737.30		25'000		8'721.75	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
615.312 Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	67'256.60		60'000		53'025.00	
615.3120	67'256.60		60'000		53'025.00	
615.313 Prestations de service et honoraires	1'989'712.86		2'329'500		1'923'847.69	
615.3130	1'971'533.84		2'254'500		1'865'234.42	
615.3134	19'714.20		35'000		20'668.50	
615.3137	-1'536.18		40'000		37'944.77	
615.314 Gros entretien et entretien courant	1'003'648.36		1'140'000		1'004'855.01	
615.3141	1'003'648.36		1'140'000		1'004'855.01	
615.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	336'254.09		312'900		347'430.34	
615.3151	330'482.30		305'000		337'706.22	
615.3158	5'771.79		7'900		9'724.12	
615.316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	7'367.15		15'000		12'510.55	
615.3160	7'367.15		15'000		12'510.55	
615.317 Dédommagements	49'897.82		51'700		64'499.67	
615.3170	49'897.82		51'700		64'499.67	
615.319 Diverses charges d'exploitation	7'900.25		10'000		8'341.05	
615.3192	7'900.25		10'000		8'341.05	
615.33 Amortissements du patrimoine administratif	4'373'074.54		4'516'000		4'320'506.59	
615.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	4'367'674.54		4'510'600		4'309'706.59	
615.3300	4'367'674.54		4'510'600		4'309'706.59	
615.332 Amortissements des Immobilisations incorporelles PA	5'400.00		5'400		10'800.00	
615.3320	5'400.00		5'400		10'800.00	
615.39 Imputations internes	72'438.73		66'700			
615.391 Prestations de services	61'838.73		56'100			
615.3910.00	61'838.73		56'100			
615.393 Frais administratifs et d'exploitation	10'600.00		10'600			
615.3930	10'600.00		10'600			
615.42 Taxes et redevances	238'580.91			152'000		235'856.13
615.424 Taxes d'utilisation et prestations de service	138'825.37			152'000		149'293.43
615.4240	138'825.37			152'000		149'293.43
615.426 Remboursements	99'755.54					86'562.70
615.4260	99'755.54					86'562.70

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
615.44	Revenus financiers	114'469.81		130'000		126'077.46
615.447	Produit des immeubles PA	13'320.95		25'000		13'922.15
615.4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	13'320.95		25'000		13'922.15
615.449	Autres revenus financiers	101'148.86		105'000		112'155.31
615.4499	Autres revenus financiers	101'148.86		105'000		112'155.31
615.46	Revenus de transferts	85'692.25		196'000		197'515.55
615.461	Dédommagements des collectivités publiques	85'692.25		96'000		148'789.80
615.4610	Dédommagements de la Confédération	76'000.00		76'000		70'305.25
615.4611	Dédommagements des cantons et des concordats	9'692.25		20'000		78'484.55
615.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers			100'000		48'725.75
615.4631	Subventions des cantons et des concordats			100'000		48'725.75
617	ATELIER MÉCANIQUE	552'461.50	628'500	628'500	598'234.39	598'234.39
617.30	Charges de personnel	156'984.34	209'200		187'218.39	
617.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	126'535.57	165'500	165'500	150'861.89	
617.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	126'535.57	165'500		150'861.89	
617.305	Cotisations patronales	30'448.77	43'700		36'356.50	
617.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	8'323.90	11'000		9'939.05	
617.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	12'650.21	20'600		15'104.29	
617.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	4'110.54	5'000		4'908.04	
617.3054	Cotisations allocations familiales	3'517.23	4'600		4'199.46	
617.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	1'846.89	2'500		2'205.66	
617.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	395'477.16	419'300		411'016.00	
617.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	17'039.15	30'000		24'962.98	
617.3111	Machines, appareils et véhicules	17'039.15	30'000		24'962.98	
617.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	16'859.66	20'000		16'851.80	
617.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	16'859.66	20'000		16'851.80	
617.313	Prestations de service et honoraires	1'144.90	2'000		1'415.30	
617.3134	Primes d'assurance de choses	1'144.90	2'000		1'270.80	
617.3137	Impôts et taxes				144.50	
617.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	360'433.45	367'000		367'763.92	
617.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	360'433.45	367'000		367'763.92	
617.317	Dédommagements		300		22.00	
617.3170	Frais de déplacement et autres frais		300		22.00	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
617.42 Taxes et redevances		552'461.50		628'500		598'234.39
617.424 Taxes d'utilisation et prestations de service		552'461.50		628'500		598'234.39
617.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		552'461.50		628'500		598'234.39
62 TRANSPORTS PUBLICS	5'064'143.70	1'001'573.25	5'397'500	878'000	4'616'615.95	1'007'839.65
622 ENTREPRISES DE TRAFIC RÉGIONAL						
622.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'064'143.70	1'001'573.25	5'397'500	878'000	4'616'615.95	1'007'839.65
622.31 Prestations de service et honoraires	4'723'820.00		5'030'000		4'311'021.50	
622.313 Prestations de services de tiers	4'723'820.00		5'030'000		4'311'021.50	
622.3137 Impôts et taxes	4'749'792.05		5'050'000		4'331'316.07	
	-25'972.05		-20'000		-20'294.57	
622.33 Amortissements du patrimoine administratif	4'800.00		17'500		-15'800.00	
622.330 Amortissements immobilisations corporelles PA	4'800.00		17'500		-15'800.00	
622.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	4'800.00		17'500		-15'800.00	
622.36 Charges de transferts	335'523.70		350'000		321'394.45	
622.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	335'523.70		350'000		321'394.45	
622.3631 Subventions aux cantons et aux concordats	335'523.70		350'000		321'394.45	
622.42 Taxes et redevances		758'264.25		650'000		662'816.65
622.426 Remboursements		758'264.25		650'000		662'816.65
622.4260 Remboursements de tiers		758'264.25		650'000		662'816.65
622.46 Revenus de transferts		243'309.00		228'000		345'023.00
622.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		243'309.00		228'000		345'023.00
622.4631 Subventions des cantons et des concordats		243'309.00		228'000		345'023.00



PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Conseiller/ère responsable:

71	Approvisionnement en eau		Fabien Sauthier
710	Eaux potables	102	
72	Traitement des eaux usées		Fabien Sauthier
720	Eaux usées	103	
73	Traitement des déchets		Valérie Guigoz
730	Traitement des déchets	104	
74	Aménagements		Valérie Guigoz, Bruno Moulin
741	Correction des eaux	106	
742	Ouvrages de protection autres [dangers naturels]	107	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement		Valérie Guigoz
769	Décharge Merdenson	107	
77	Protection de l'environnement, autres		François Veuthey, Valérie Guigoz
771	Cimetière	108	
7790	Environnement	108	
7791	Service congélateurs	110	
79	Aménagement		Pierre-Yves Gay, Valérie Guigoz
790	Aménagement du territoire	110	
791	Intempéries	112	
799	Autorisation de construire	112	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION + AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT	34'321'820.15	18'277'983.29	25'885'300	16'738'400	29'172'831.25	18'972'671.48
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	5'926'889.90	5'926'889.90	6'660'500	6'660'500	6'375'082.59	6'375'082.59
710	EAUX POTABLES - SIB	5'926'889.90	5'926'889.90	6'660'500	6'660'500	6'375'082.59	6'375'082.59
710.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'419'249.90		3'817'500		3'676'713.01	
710.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	334'914.70		400'000		239'226.25	
710.3111	Machines, appareils et véhicules	334'914.70		400'000		239'226.25	
710.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	215'711.56		175'000		167'508.05	
710.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	215'711.56		175'000		167'508.05	
710.313	Prestations de service et honoraires	80'750.86		130'000		133'343.39	
710.3130	Prestations de services de tiers	29'300.30		30'000		26'987.24	
710.3134	Primes d'assurance de choses	51'450.56		100'000		106'356.15	
710.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2'779'093.72		3'102'000		3'137'710.23	
710.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	2'779'093.72		3'102'000		3'137'710.23	
710.316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	4'483.90				4'136.21	
710.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	4'483.90				4'136.21	
710.319	Diverses charges d'exploitation	4'295.16		10'500		-5'211.12	
710.3199	Autres charges d'exploitation	4'295.16		10'500		-5'211.12	
710.33	Amortissements du patrimoine administratif	2'056'429.56		2'412'000		2'313'841.63	
710.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	2'056'429.56		2'412'000		2'313'841.63	
710.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	2'056'429.56		2'412'000		2'313'841.63	
710.36	Charges de transferts	451'210.44		431'000		384'527.95	
710.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	451'210.44		431'000		384'527.95	
710.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	451'210.44		431'000		384'527.95	
710.42	Taxes et redevances		5'499'271.31		5'264'000		5'204'108.89
710.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		5'499'271.31		5'264'000		5'204'108.89
710.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		5'499'271.31		5'264'000		5'204'108.89
710.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		402'410.44		1'396'500		1'170'973.70
710.451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre		402'410.44		1'396'500		1'170'973.70
710.4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres		402'410.44		1'396'500		1'170'973.70

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
710.46	Revenus de transferts		25'208.15				
710.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		25'208.15				
710.4631	Subventions des cantons et des concordats		25'208.15				
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	5'775'961.68	5'775'961.68	5'722'000	5'722'000	5'692'866.35	5'692'866.35
720	EAUX USEES - SIB	5'775'961.68	5'775'961.68	5'722'000	5'722'000	5'692'866.35	5'692'866.35
720.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'816'294.61		3'407'000		3'614'875.41	
720.310	Charges de matières et de marchandises	29'194.20		30'000		44'043.23	
720.3100	Matériel de bureau	29'194.20		30'000		44'043.23	
720.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	364'313.39		439'000		475'249.94	
720.3111	Machines, appareils et véhicules	364'313.39		439'000		475'249.94	
720.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	284'269.35		280'000		289'711.45	
720.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	284'269.35		280'000		289'711.45	
720.313	Prestations de service et honoraires	511'832.25		485'000		409'685.01	
720.3130	Prestations de services de tiers	511'832.25		485'000		409'685.01	
720.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2'537'684.00		2'088'000		2'301'636.06	
720.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	2'537'684.00		2'088'000		2'301'636.06	
720.319	Diverses charges d'exploitation	89'001.42		85'000		94'549.72	
720.3199	Autres charges d'exploitation	89'001.42		85'000		94'549.72	
720.33	Amortissements du patrimoine administratif	1'482'810.41		1'884'000		1'688'998.49	
720.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	1'482'810.41		1'884'000		1'688'998.49	
720.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	1'482'810.41		1'884'000		1'688'998.49	
720.36	Charges de transferts	476'856.66		431'000		388'992.45	
720.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	476'856.66		431'000		388'992.45	
720.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	476'856.66		431'000		388'992.45	
720.42	Taxes et redevances		4'527'134.82		4'715'000		4'717'886.06
720.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		4'527'134.82		4'715'000		4'717'886.06
720.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		4'527'134.82		4'715'000		4'717'886.06
720.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1'248'826.86		1'007'000		974'980.29
720.451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre		1'248'826.86		1'007'000		974'980.29
720.4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres		1'248'826.86		1'007'000		974'980.29

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
73	TRAITEMENT DES DÉCHETS	2'282'846.61	2'282'846.61	2'243'000	2'243'000	2'190'677.41	2'190'677.41
730	TRAITEMENT DES DÉCHETS	2'282'846.61	2'282'846.61	2'243'000	2'243'000	2'190'677.41	2'190'677.41
730.30	Charges de personnel	650'965.40		596'900		557'113.59	
730.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	517'016.17		473'200		450'177.01	
730.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	517'016.17		473'200		450'177.01	
730.305	Cotisations patronales	133'209.23		123'700		106'726.58	
730.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	33'086.07		31'300		28'996.48	
730.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	63'705.94		58'300		44'442.80	
730.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	14'897.47		14'000		14'442.92	
730.3054	Cotisations allocations familiales	14'110.75		13'200		12'355.39	
730.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	7'410.00		6'900		6'488.99	
730.309	Autres charges de personnel	740.00				210.00	
730.3090	Formation et perfectionnement du personnel	740.00				210.00	
730.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	822'914.04		872'400		801'789.94	
730.310	Charges de matières et de marchandises	7'877.50		14'000		8'410.89	
730.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'104.65		11'000		8'189.29	
730.3102	Imprimés, publications	1'772.85		3'000		221.60	
730.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	9'175.42		20'000		9'059.02	
730.3111	Machines, appareils et véhicules	9'175.42		20'000		9'059.02	
730.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	12'931.49		15'000		19'098.30	
730.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	12'931.49		15'000		19'098.30	
730.313	Prestations de service et honoraires	734'122.54		716'800		697'153.13	
730.3130	Prestations de services de tiers	841'185.90		801'800		805'052.10	
730.3134	Primes d'assurance de choses	1'988.90				1'818.70	
730.3137	Impôts et taxes	-109'053.26		-85'000		-109'717.67	
730.314	Gros entretien et entretien courant	31'761.15		80'000		52'709.63	
730.3141	Entretien des routes / voies de communication	31'761.15		80'000		52'709.63	
730.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	7'396.75		22'000		13'964.80	
730.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	7'396.75		22'000		13'964.80	
730.317	Dédommagements	3'327.60		3'400		364.85	
730.3170	Frais de déplacement et autres frais	3'327.60		3'400		364.85	
730.318	Réévaluations sur créances	16'321.59		1'200		1'029.32	
730.3181	Pertes sur créances effectives	16'321.59		1'200		1'029.32	
730.33	Amortissements du patrimoine administratif	363'038.60		413'700		422'090.35	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
730.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	363'038.60		413'700		422'090.35	
730.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	363'038.60		413'700		422'090.35	
730.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	141'550.02				173'790.66	
730.351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés sous Capital propre	141'550.02				173'790.66	
730.3510	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	141'550.02				173'790.66	
730.36	Charges de transferts	304'378.55		360'000		235'892.87	
730.361	Dédommagements à des collectivités publiques	119'033.50		200'000		82'613.77	
730.3612	Dédommagements aux communes et aux associations de communes	119'033.50		200'000		82'613.77	
730.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	185'345.05		160'000		153'279.10	
730.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	185'345.05		160'000		153'279.10	
730.42	Taxes et redevances		2'203'146.61		2'151'300		2'155'677.41
730.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		2'018'133.40		2'000'000		2'006'272.84
730.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		2'018'133.40		2'000'000		2'006'272.84
730.425	Recettes sur ventes	146'043.56			141'300		137'404.57
730.4250	Ventes	146'043.56			141'300		137'404.57
730.426	Remboursements		8'069.65				
730.4260	Remboursements de tiers		8'069.65				
730.427	Amendes		30'900.00		10'000		12'000.00
730.4270	Amendes		30'900.00		10'000		12'000.00
730.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				12'000		
730.451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre				12'000		
730.4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres				12'000		
730.46	Revenus de transferts		12'000.00		12'000		35'000.00
730.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		12'000.00		12'000		35'000.00
730.4632	Subventions des communes et des associations de communes		12'000.00		12'000		35'000.00
730.49	Imputations internes		67'700.00		67'700		
730.493	Frais administratifs et d'exploitation		67'700.00		67'700		
730.4930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		67'700.00		67'700		
74	AMÉNAGEMENTS	2'739'347.91	292'261.55	2'774'700	260'000	2'852'825.55	412'209.18

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

741	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
741	CORRECTION DES EAUX	2'692'337.57	292'261.55	2'674'500	260'000	2'777'925.26	412'209.18
741.30	Charges de personnel	399'825.00		321'100		389'696.89	
741.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	319'692.21		253'900		316'232.47	
741.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	319'692.21		253'900		316'232.47	
741.305	Cotisations patronales	80'132.79		67'200		73'464.42	
741.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	20'064.39		16'800		19'738.53	
741.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	37'831.40		31'900		30'718.25	
741.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	9'210.60		7'600		9'983.02	
741.3054	Cotisations allocations familiales	8'540.74		7'100		8'539.73	
741.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	4'485.66		3'800		4'484.89	
741.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	286'455.75		335'400		515'168.52	
741.310	Charges de matières et de marchandises	30.00				188.00	
741.3102	Imprimés, publications	30.00				188.00	
741.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	12'192.30		25'000		18'817.45	
741.3111	Machines, appareils et véhicules	12'192.30		25'000		18'817.45	
741.314	Gros entretien et entretien courant	268'359.85		310'000		490'443.07	
741.3141	Entretien des routes / voies de communication	268'359.85		310'000		490'443.07	
741.317	Dédommagements	5'873.60		400		5'720.00	
741.3170	Frais de déplacement et autres frais	5'873.60		400		5'720.00	
741.33	Amortissements du patrimoine administratif	1'661'170.82		1'698'000		1'565'179.55	
741.330	Amortissements immobilisations corporelles PA	1'661'170.82		1'698'000		1'565'179.55	
741.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	1'661'170.82		1'698'000		1'565'179.55	
741.36	Charges de transferts	344'886.00		320'000		307'880.30	
741.361	Dédommagements à des collectivités publiques	344'886.00		320'000		307'880.30	
741.3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	344'886.00		320'000		307'880.30	
741.41	Patentes et concessions	75'253.40			80'000		66'302.83
741.412	Concessions	75'253.40			80'000		66'302.83
741.4120	Concessions	75'253.40			80'000		66'302.83
741.42	Taxes et redevances	12'333.10					
741.426	Remboursements	12'333.10					
741.4260	Remboursements de tiers	12'333.10					
741.46	Revenus de transferts	204'675.05			180'000		345'906.35

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
741.463 741.4631		204'675.05 204'675.05		180'000 180'000		345'906.35 345'906.35
742						
742.33						
742.330 742.3300						
76						
769						
769.30						
769.301 769.3010						
769.305						
769.309 769.3090						
769.31						
769.311 769.3112						
769.312 769.3120						
769.313 769.3130 769.3137						
769.314 769.3141 769.3143						
769.317 769.3170						
Subventions de collectivités publiques et de tiers Subventions des cantons et des concordats						
OUVRAGES DE PROTECTION AUTRES (DANGER NA TURELS)						
Amortissements du patrimoine administratif	47'010.34		100'200		74'900.29	
Amortissements Immobilisations corporelles PA Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	47'010.34 47'010.34		100'200 100'200		74'900.29 74'900.29	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	920'576.38	1'744'761.55	696'800	1'219'400	761'499.61	1'063'795.40
DÉCHARGE MERDENSON	920'576.38	1'744'761.55	696'800	1'219'400	761'499.61	1'063'795.40
Charges de personnel	157'925.30		122'800		105'178.07	
Salaires du personnel administratif et d'exploitation Traitements du personnel administratif et d'exploitation	125'398.44 125'398.44		96'600 96'600		84'838.85 84'838.85	
Cotisations patronales Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs Cotisations de l'employeur aux caisses de pension Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents Cotisations allocations familiales Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	31'270.86 8'190.98 13'990.36 3'772.28 3'485.99 1'831.25		24'700 6'400 11'200 2'900 2'700 1'500		20'339.22 5'549.40 8'456.06 2'747.84 2'351.05 1'234.87	
Autres charges de personnel Formation et perfectionnement du personnel	1'256.00 1'256.00		1'500 1'500			
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	371'386.69		318'000		366'093.03	
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif Vêtements, linge, rideaux			6'000 6'000			
Alimentation et élimination. Bien-fonds, PA Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'226.64 3'226.64		2'500 2'500		1'066.05 1'066.05	
Prestations de service et honoraires Prestations de services de tiers Impôts et taxes	1'235.71 1'236.02 -0.31		2'500 2'500		1'236.07 1'236.02 0.05	
Gros entretien et entretien courant Entretien des routes / voies de communication Entretien d'autres ouvrages de génie civil	364'348.64 15.31 364'333.33		300'000 300'000		363'732.11 363'732.11	
Dédommagements Frais de déplacement et autres frais	2'575.70 2'575.70		7'000 7'000		58.80 58.80	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
769.33	Amortissements du patrimoine administratif	52'800.00		56'000		56'800.00	
769.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	52'800.00		56'000		56'800.00	
769.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	52'800.00		56'000		56'800.00	
769.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	338'464.39		200'000		233'428.51	
769.351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrées sous Capital Propre	338'464.39		200'000		233'428.51	
769.3510	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	338'464.39		200'000		233'428.51	
769.42	Taxes et redevances		1'718'083.90		1'200'000		1'037'117.75
769.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'718'083.90		1'200'000		1'037'117.75
769.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'718'083.90		1'200'000		1'037'117.75
769.44	Revenus financiers		26'677.65		19'400		26'677.65
769.447	Produit des immeubles PA		26'677.65		19'400		26'677.65
769.4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA		26'677.65		19'400		26'677.65
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	1'070'068.77	50'914.00	1'315'700	43'500	1'036'942.81	53'664.00
771	CIMETIÈRE	41'724.65	29'000.00	41'100	23'500	44'700.00	31'800.00
771.33	Amortissements du patrimoine administratif	41'724.65		41'100		44'700.00	
771.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	41'724.65		41'100		44'700.00	
771.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	41'724.65		41'100		44'700.00	
771.41	Patentes et concessions		15'400.00		11'000		17'300.00
771.412	Concessions		15'400.00		11'000		17'300.00
771.4120	Concessions		15'400.00		11'000		17'300.00
771.42	Taxes et redevances		13'600.00		12'500		14'500.00
771.424	Taxes d'utilisation et prestations de service		13'600.00		12'500		14'500.00
771.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		13'600.00		12'500		14'500.00
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	1'028'344.12	21'914.00	1'274'600	20'000	992'242.81	21'864.00
7790	ENVIRONNEMENT	1'003'270.72		1'228'100		963'925.76	
7790.30	Charges de personnel	369'705.96		405'700		240'647.29	
7790.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	291'815.23		314'300		190'716.56	
7790.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	291'815.23		314'300		190'716.56	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7790.305	Cotisations patronales	74'313.23		81'400		45'297.88	
7790.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	19'089.07		20'700		12'316.87	
7790.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	34'259.52		37'900		18'857.00	
7790.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	8'608.92		9'300		6'127.93	
7790.3054	Cotisations allocations familiales	8'141.18		8'800		5'242.62	
7790.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	4'214.54		4'700		2'753.46	
7790.309	Autres charges de personnel	3'577.50		10'000		4'632.85	
7790.3090	Formation et perfectionnement du personnel	3'577.50		10'000		4'632.85	
7790.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	316'856.79		454'000		333'513.52	
7790.310	Charges de matières et de marchandises	20'071.90		35'000		19'211.74	
7790.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	16'437.05		20'000		17'709.14	
7790.3102	Imprimés, publications	3'634.85		15'000		1'502.60	
7790.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	14'873.82		20'900		15'030.50	
7790.3111	Machines, appareils et véhicules	9'727.77		10'000		8'552.65	
7790.3112	Vêtements, linge, rideaux	5'146.05		6'000		6'007.60	
7790.3113	Matériel informatique			4'900		470.25	
7790.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	7'493.86		12'000		9'634.10	
7790.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	7'493.86		12'000		9'634.10	
7790.313	Prestations de service et honoraires	86'542.62		101'200		59'743.45	
7790.3130	Prestations de services de tiers	82'187.12		101'200		58'420.35	
7790.3134	Primes d'assurance de choses	3'355.50				1'323.10	
7790.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	183'195.56		281'000		226'947.68	
7790.3150	Entretien de meubles et d'appareils de bureau	164'147.05		280'000		206'667.38	
7790.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	19'048.51		21'000		19'675.15	
7790.3153	Entretien de matériel informatique					605.15	
7790.317	Dédommagements	5'679.03		3'900		2'946.05	
7790.3170	Frais de déplacement et autres frais	5'679.03		3'900		2'946.05	
7790.33	Amortissements du patrimoine administratif	269'210.85		328'300		379'400.25	
7790.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	269'210.85		328'300		379'400.25	
7790.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	269'210.85		328'300		379'400.25	
7790.36	Charges de transferts	18'949.90		12'000		10'364.70	
7790.361	Dédommagements à des collectivités publiques	18'949.90		12'000		10'364.70	
7790.3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	18'949.90		12'000		10'364.70	
7790.39	Imputations internes	28'547.22		28'100			
7790.391	Prestations de services	28'547.22		28'100			

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7790.3910.00	Prestations de service	28'547.22		28'100			
7791	SERVICE CONGÉLATEURS	25'073.40	21'914.00	46'500	20'000	28'317.05	21'864.00
7791.30	Charges de personnel	2'163.83		6'500		2'470.33	
7791.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'739.95		5'200		1'950.16	
7791.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	1'739.95		5'200		1'950.16	
7791.305	Cotisations patronales	423.88		1'300		520.17	
7791.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	114.54		300		152.04	
7791.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	173.91		600		195.02	
7791.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	61.60		200		75.08	
7791.3054	Cotisations allocations familiales	48.41		100		64.26	
7791.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	25.42		100		33.77	
7791.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22'909.57		40'000		25'846.72	
7791.312	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	17'800.05		20'000		17'547.90	
7791.3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	17'800.05		20'000		17'547.90	
7791.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	5'109.52		20'000		8'298.82	
7791.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	5'109.52		20'000		8'298.82	
7791.42	Taxes et redevances		21'914.00		20'000		21'864.00
7791.425	Recettes sur ventes		21'914.00		20'000		21'864.00
7791.4250	Ventes		21'914.00		20'000		21'864.00
79	AMÉNAGEMENT	15'608'128.90	2'204'348.00	6'472'600	590'000	10'262'936.93	3'184'376.55
790	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	3'443'669.65	61'529.45	3'522'500		3'355'229.19	113.50
790.30	Charges de personnel	962'403.17		948'400		914'487.85	
790.300	Autorités et commissions	25'999.80		24'000		24'000.00	
790.3000	Traitements des autorités et juges	25'999.80		24'000		24'000.00	
790.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	755'091.47		729'000		702'910.90	
790.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	755'091.47		729'000		702'910.90	
790.305	Cotisations patronales	176'226.40		185'400		181'812.35	
790.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	47'714.75		49'600		47'592.95	
790.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	76'215.60		82'000		80'257.65	
790.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	21'261.65		21'800		23'290.15	
790.3054	Cotisations allocations familiales	20'347.25		21'000		20'109.85	
790.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	10'687.15		11'000		10'561.75	
790.309	Autres charges de personnel	5'085.50		10'000		5'764.60	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
790.3090	Formation et perfectionnement du personnel					
790.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation					
790.310	Charges de matières et de marchandises					
790.3100	Matériel de bureau	4'262.28	18'000	18'000	3'748.30	3'586.15
790.3102	Imprimés, publications	4'262.28	10'000	10'000	162.15	
790.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif					
790.3110	Meubles et appareils de bureau	8'713.25	12'000	12'000	118.65	
790.3111	Machines, appareils et véhicules	4'810.45				
790.3112	Vêtements, linge, rideaux	58.50	2'000	2'000		
790.3113	Matériel informatique	966.55	10'000	10'000	118.65	
790.313	Prestations de service et honoraires					
790.3130	Prestations de services de tiers	123'774.10	160'000	160'000	111'678.33	111'678.33
790.3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	113'522.40	150'000	150'000		
790.317	Dédommagements					
790.3170	Frais de déplacement et autres frais	10'251.70	22'400	22'400	18'463.35	18'463.35
790.33	Amortissements du patrimoine administratif					
790.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA					
790.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	14'574.85	2'289'300	2'289'300	2'274'653.71	
790.332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA					
790.3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	2'259'100.00	167'600.00	167'600	201'500.00	201'500.00
790.36	Charges de transferts					
790.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers					
790.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	167'600.00	2'121'700	2'121'700	2'073'153.71	2'073'153.71
790.39	Imputations internes					
790.391	Prestations de services					
790.3910.00	Prestations de service	32'442.00	32'000	32'000	32'079.00	32'079.00
790.393	Frais administratifs et d'exploitation					
790.3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	36'400.00	40'400	40'400		
790.42	Taxes et redevances					
790.426	Remboursements					
790.4260	Remboursements de tiers	25'089.45	25'089.45	25'089.45	113.50	113.50
790.44	Revenus financiers					
		36'440.00	2'400	2'400		

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
790.447 Produit des immeubles PA		36'440.00				
790.4470 Loyers et fermages, biens-fonds PA		36'440.00				
791 INTEMPÉRIES	9'848'898.74	1'493'733.85			4'626'158.88	2'620'415.05
791.30 Charges de personnel	46'540.80				94'614.85	
791.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	46'540.80				94'614.85	
791.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	46'540.80				94'614.85	
791.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'802'357.94				4'531'544.03	
791.313 Prestations de service et honoraires	9'802'357.94				4'531'544.03	
791.3130 Prestations de services de tiers	9'802'357.94				4'531'544.03	
791.42 Taxes et redevances		5'509.75				269'915.05
791.426 Remboursements		5'509.75				269'915.05
791.4260 Remboursements de tiers		5'509.75				269'915.05
791.46 Revenus de transferts		1'488'224.10				2'350'500.00
791.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'488'224.10				2'350'500.00
791.4631 Subventions des cantons et des concordats		1'213'414.10				2'248'000.00
791.4635 Subventions des entreprises privées		274'810.00				102'500.00
799 AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE	2'313'560.51	649'084.70	2'950'100	590'000	2'281'548.86	563'848.00
799.30 Charges de personnel	1'284'832.04		1'401'500		1'246'121.65	
799.300 Autorités et commissions	26'000.40		24'000		24'000.00	
799.3000 Traitements des autorités et juges	26'000.40		24'000		24'000.00	
799.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	991'418.89		1'095'600		972'588.85	
799.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	991'418.89		1'095'600		972'588.85	
799.305 Cotisations patronales	243'347.45		266'900		232'165.05	
799.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	64'860.45		73'500		62'066.05	
799.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	107'182.85		113'500		99'879.00	
799.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	28'985.50		32'300		30'141.80	
799.3054 Cotisations allocations familiales	27'737.95		31'200		26'298.70	
799.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	14'600.70		16'400		13'778.50	
799.309 Autres charges de personnel	24'065.30		15'000		17'367.75	
799.3090 Formation et perfectionnement du personnel	24'065.30		15'000		16'877.75	
799.3099 Autres charges de personnel					490.00	
799.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	458'272.93		559'400		440'923.78	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
799.310	Charges de matières et de marchandises	16'039.96		37'000		10'644.80	
799.3100	Matériel de bureau	7'519.96		20'000		8'124.80	
799.3102	Imprimés, publications	8'520.00		17'000		2'520.00	
799.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	14'224.66		22'000		56'764.60	
799.3110	Meubles et appareils de bureau					12'216.30	
799.3111	Machines, appareils et véhicules	68.50				34'500.00	
799.3112	Vêtements, linge, rideaux	741.46		2'000		1'072.40	
799.3113	Matériel informatique	13'414.70		20'000		8'976.90	
799.313	Prestations de service et honoraires	413'533.53		480'000		361'238.98	
799.3130	Prestations de services de tiers	333'161.28		380'000		293'231.58	
799.3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	80'372.25		100'000		68'007.40	
799.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'627.53		3'500		1'370.50	
799.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'627.53		3'500		1'370.50	
799.317	Dédommagements	12'847.25		16'900		10'904.90	
799.3170	Frais de déplacement et autres frais	12'847.25		16'900		10'904.90	
799.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	92'500.00				139'000.00	
799.350	Attributions aux financements spéciaux	92'500.00				139'000.00	
799.3500	Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers	92'500.00				139'000.00	
799.36	Charges de transferts	388'402.80		910'000		455'503.43	
799.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	388'402.80		910'000		455'503.43	
799.3637	Subventions aux ménages	388'402.80		910'000		455'503.43	
799.39	Imputations internes	89'552.74		79'200			
799.391	Prestations de services	87'352.74		77'000			
799.3910.00	Prestations de service	87'352.74		77'000			
799.393	Frais administratifs et d'exploitation	2'200.00		2'200			
799.3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	2'200.00		2'200			
799.42	Taxes et redevances	649'084.70				590'000	563'848.00
799.424	Taxes d'utilisation et prestations de service	596'048.00				510'000	487'002.00
799.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	596'048.00				510'000	487'002.00
799.426	Remboursements	13'786.70				33'096.00	33'096.00
799.4260	Remboursements de tiers	13'786.70				33'096.00	33'096.00
799.427	Amendes	39'250.00				80'000	43'750.00
799.4270	Amendes	39'250.00				80'000	43'750.00



ÉCONOMIE PUBLIQUE

Conseiller/ère responsable :

81	Agriculture et Irrigation		François Veuthey
811	Agriculture	116	
819	Irrigation	117	
82	Sylviculture		François Veuthey
820	Sylviculture	118	
84	Tourisme		Malvine Moulin
840	Tourisme	118	
87	Combustible et Energie		Fablen Sauthier
8710	Services généraux SIB	119	
8711	Electricité	120	
8712	Réseau électrique	121	
8713	Energies	121	
873	Chauffage à distance	122	
89	Autres exploitations artisanales		Valérie Guigoz
8900	Abattoirs	122	

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8 ECONOMIE PUBLIQUE	43'073'869.53	15'471'536.38	19'369'400	15'216'800	23'009'834.80	20'615'889.25
81 AGRICULTURE	3'677'547.35	76'116.50	4'738'800	2'300	3'642'901.32	23'768.25
811 AGRICULTURE	2'369'965.44	76'116.50	3'285'100	2'300	2'434'172.29	23'768.25
811.30 Charges de personnel	137'535.35		146'300		130'069.95	
811.300 Autorités et commissions	15'600.00		14'400		14'400.00	
811.3000 Traitements des autorités et juges	15'600.00		14'400		14'400.00	
811.301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	93'932.15		94'400		91'820.30	
811.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	93'932.15		94'400		91'820.30	
811.305 Cotisations patronales	27'307.20		27'500		23'289.65	
811.3050 Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	7'205.75		7'200		5'438.45	
811.3052 Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	13'113.80		13'200		12'739.60	
811.3053 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	2'300.25		2'400		1'607.60	
811.3054 Cotisations allocations familiales	3'073.30		3'100		2'297.55	
811.3055 Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	1'614.10		1'600		1'206.45	
811.309 Autres charges de personnel	696.00		10'000		560.00	
811.3090 Formation et perfectionnement du personnel	696.00		10'000		560.00	
811.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	187'942.55		189'500		62'730.80	
811.313 Prestations de service et honoraires	160'664.65		158'000		45'691.00	
811.3130 Prestations de services de tiers	160'664.65		158'000		45'691.00	
811.314 Gros entretien et entretien courant	25'226.80		25'000		14'897.75	
811.3140 Entretien des terrains	25'226.80		25'000		14'897.75	
811.317 Dédommagements	2'051.10		6'500		2'142.05	
811.3170 Frais de déplacement et autres frais	2'051.10		6'500		2'142.05	
811.33 Amortissements du patrimoine administratif	14'264.95		117'400		116'700.00	
811.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	51'785.00		19'900		21'700.00	
811.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	51'785.00		19'900		21'700.00	
811.332 Amortissements des immobilisations incorporelles PA	-37'520.05		97'500		95'000.00	
811.3320 Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	-37'520.05		97'500		95'000.00	
811.36 Charges de transferts	2'030'222.59		2'831'900		2'124'671.54	
811.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	1'814'367.59		2'585'500		1'900'295.39	
811.3635 Subventions aux entreprises privées	1'162'077.34		1'880'500		1'252'885.54	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
811.3637 Subventions aux ménages	652'290.25		705'000		647'409.85	
811.366 Amortissement, subvention d'investissement	215'855.00		246'400		224'376.15	
811.3660 Amortissement, subvention d'investissement	215'855.00		246'400		224'376.15	
811.42 Taxes et redevances		75'916.50				23'568.25
811.426 Remboursements		75'916.50				23'568.25
811.4260 Remboursements de tiers		75'916.50				23'568.25
811.44 Revenus financiers		200.00		2'000		200.00
811.447 Produit des immeubles PA		200.00		2'000		200.00
811.4470 Loyers et fermages, biens-fonds PA		200.00		2'000		200.00
811.46 Revenus de transferts				300		200.00
811.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers				300		200.00
811.4631 Subventions des cantons et des concordats				300		200.00
819 IRRIGATION	1'307'581.91		1'453'700		1'208'729.03	
819.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	717'511.37		706'000		584'403.93	
819.312 Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA	1'329.60				1'032.52	
819.3120 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'329.60				1'032.52	
819.314 Gros entretien et entretien courant	613'492.62		608'000		489'259.96	
819.3142 Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	613'492.62		608'000		489'259.96	
819.315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	72'977.89		92'000		50'170.53	
819.3150 Entretien de meubles et d'appareils de bureau	72'977.89		92'000		50'170.53	
819.319 Diverses charges d'exploitation	29'711.26		6'000		43'940.92	
819.3199 Autres charges d'exploitation	29'711.26		6'000		43'940.92	
819.33 Amortissements du patrimoine administratif	455'639.24		642'700		538'961.95	
819.330 Amortissements Immobilisations corporelles PA	455'639.24		642'700		538'961.95	
819.3300 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	455'639.24		642'700		538'961.95	
819.34 Charges financières						8'917.00
819.340 Charges d'intérêts						8'917.00
819.3401 Intérêts passifs des engagements financiers à court terme						8'917.00
819.36 Charges de transferts	134'431.30		105'000		76'446.15	
819.363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	134'431.30		105'000		76'446.15	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
819.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	134'431.30		105'000		76'446.15	
82	SYLVICULTURE	1'269'248.55	618'508.05	1'090'000	430'000	1'488'907.75	838'413.10
820	SYLVICULTURE	1'269'248.55	618'508.05	1'090'000	430'000	1'488'907.75	838'413.10
820.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	583'099.05		400'000		570'199.60	
820.313	Prestations de service et honoraires	583'099.05		400'000		570'199.60	
820.3130	Prestations de services de tiers	583'099.05		400'000		570'199.60	
820.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	630'000.00		630'000		863'388.50	
820.351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrées sous Capital propre	630'000.00		630'000		863'388.50	
820.3510	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	630'000.00		630'000		863'388.50	
820.36	Charges de transferts	56'149.50		60'000		55'319.65	
820.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	56'149.50		60'000		55'319.65	
820.3632	Subventions aux communes et aux associations de communes	56'149.50		60'000		55'319.65	
820.42	Taxes et redevances		35'409.00		30'000		121'329.75
820.426	Remboursements		35'409.00		30'000		121'329.75
820.4260	Remboursements de tiers		35'409.00		30'000		121'329.75
820.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		583'099.05		400'000		717'083.35
820.451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre		583'099.05		400'000		717'083.35
820.4511	Prélèvement provenant de fonds, capital propre		583'099.05		400'000		717'083.35
84	TOURISME	3'359'418.27	1'956'210.65	4'071'600	1'741'000	3'380'640.35	1'841'461.15
840	TOURISME	3'359'418.27	1'956'210.65	4'071'600	1'741'000	3'380'640.35	1'841'461.15
840.30	Charges de personnel	25'298.55		25'000		36'051.50	
840.300	Autorités et commissions	19'915.70		21'600		32'204.50	
840.3000	Traitements des autorités et juges	19'915.70		21'600		32'204.50	
840.305	Cotisations patronales	5'382.85		4'400		3'847.00	
840.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	1'857.60		900		1'219.40	
840.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	1'955.40		2'100		1'353.60	
840.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	433.20		500		420.00	
840.3054	Cotisations allocations familiales	833.05		500		538.40	
840.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	303.60		400		315.60	
840.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95'962.40		192'000		65'982.95	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
840.313 840.3130 Prestations de service et honoraires Prestations de services de tiers	87'428.30		183'000		52'948.80	
	87'428.30		183'000		52'948.80	
840.317 840.3170 Dédommagements Frais de déplacement et autres frais	1'920.00		4'000		1'712.20	
	1'920.00		4'000		1'712.20	
840.318 840.3181 Réévaluations sur créances Pertes sur créances effectives	6'614.10		5'000		11'321.95	
	6'614.10		5'000		11'321.95	
840.33 Amortissements du patrimoine administratif						
840.330 840.3300 Amortissements Immobilisations corporelles PA Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	52'800.00		52'600		73'900.00	
	52'800.00		52'600		73'900.00	
840.36 Charges de transferts						
840.363 840.3632 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers Subventions aux communes et aux associations de communes	3'159'357.32		3'775'000		3'178'705.90	
	3'159'357.32		3'775'000		3'178'705.90	
840.3634 Subventions aux entreprises publiques	20'000.00		80'000		120'000.00	
840.3635 Subventions aux entreprises privées	3'138'746.42		2'945'000		3'028'705.90	
	610.90		750'000		30'000.00	
840.39 Imputations internes	26'000.00		26'000		26'000.00	
	26'000.00		26'000		26'000.00	
840.393 840.3930 Frais administratifs et d'exploitation Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation						
840.40 Revenus fiscaux						
840.403 840.4039 Impôt sur la propriété et sur les charges Autres impôts sur la propriété et sur les charges	1'940'281.90		1'731'000		1'841'461.15	
	1'940'281.90		1'731'000		1'841'461.15	
840.46 Revenus de transferts						
840.463 840.4631 Subventions de collectivités publiques et de tiers Subventions des cantons et des concordats	15'928.75		10'000		1'841'461.15	
	15'928.75		10'000		1'841'461.15	
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE						
871 ELECTRICITÉ	34'564'496.77	12'685'153.55	9'211'800	12'913'500	14'256'832.15	17'789'006.65
8710 SERVICES GÉNÉRAUX - SIB	16'432'796.77	12'584'153.55	9'080'100	12'812'500	14'113'532.15	17'688'006.65
8710.33 Amortissements du patrimoine administratif	7'202'699.00	336'960.00	302'700	340'000	329'000.00	336'960.00
8710.330 8710.3300 Amortissements Immobilisations corporelles PA Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	302'700.00		302'700		329'000.00	
	302'700.00		302'700		329'000.00	
8710.36 Charges de transferts	6'899'999.00					

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8710.364 8710.3640 Réévaluation prêts PA	6'800'000.00 6'800'000.00					
8710.365 8710.3650 Réévaluations, participations PA	99'999.00 99'999.00	336'960.00		340'000		336'960.00
8710.44 Revenus financiers		336'960.00		340'000		336'960.00
8710.447 8710.4470 Produit des immeubles PA		336'960.00		340'000		336'960.00
8711 Loyers et fermages, biens-fonds PA	7'910'997.77	8'910'926.74	7'358'600	8'347'500	12'415'132.15	12'797'047.86
ELECTRICITÉ	1'754'813.11		1'896'000		2'111'191.42	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
8711.31			325'000		210'458.77	
8711.312 8711.3120 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	202'906.13 202'906.13		325'000		210'458.77	
8711.313 8711.3130 Prestations de service et honoraires	1'309'730.94 1'309'730.94		1'311'000		1'661'305.63	
8711.314 8711.3141 Gros entretien et entretien courant	242'176.04 242'176.04		260'000		239'427.02	
8711.33 Amortissements du patrimoine administratif	425'563.00		442'600		406'463.70	
8711.330 8711.3300 Amortissements immobilisations corporelles PA	425'563.00 425'563.00		442'600		406'463.70	
8711.35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'853'555.00				2'277'255.44	
8711.351 8711.3510 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés sous Capital	1'853'555.00				2'277'255.44	
8711.351 8711.3510 Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	1'853'555.00				2'277'255.44	
8711.36 Charges de transferts	3'877'066.66		5'020'000		7'620'221.59	
8711.363 8711.3632 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	3'877'066.66		5'020'000		7'620'221.59	
8711.3637 8711.3637 Subventions aux communes et aux associations de communes	3'865'406.46		5'020'000		6'666'822.14	
8711.42 Taxes et redevances	11'660.20	7'526'570.56		5'847'500		8'659'782.82
8711.424 8711.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		338'614.23		250'000		2'527'890.22
8711.425 Recettes sur ventes		338'614.23		250'000		2'527'890.22
		7'187'956.33		5'597'500		6'131'892.60

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
 Brochure des Comptes - Fonctionnement
 Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8711.4250		7'187'956.33		5'597'500		6'131'892.60
8711.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux					
8711.451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous Capital propre	1'384'356.18				
8711.4511	Prélèvement provenant de fonds, capital propre	1'384'356.18				
8711.46	Revenus de transferts					
8711.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		2'500'000			4'137'265.04
8711.4632	Subventions des communes et des associations de communes		2'500'000			4'137'265.04
8712	ELECTRICITÉ - SIB					
8712.33	Amortissements du patrimoine administratif					
8712.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	668'100.00	667'800	1'615'000	718'300.00	1'901'518.35
8712.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	668'100.00	667'800		718'300.00	
8712.44	Revenus financiers					
8712.447	Produit des immeubles PA	1'745'831.05		1'615'000		1'901'518.35
8712.4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	1'745'831.05		1'615'000		1'901'518.35
8712.4472	Paiements pour utilisation des immeubles PA	1'387'430.90		1'283'000		1'539'662.25
8713	ENERGIES - SIB					
8713.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	651'000.00	751'000	2'510'000	651'100.00	2'652'480.44
8713.319	Diverses charges d'exploitation	650'000.00			650'000.00	
8713.3199	Autres charges d'exploitation	650'000.00			650'000.00	
8713.33	Amortissements du patrimoine administratif					
8713.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	1'000.00	1'000		1'100.00	
8713.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	1'000.00	1'000		1'100.00	
8713.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux					
8713.351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés sous Capital propre	750'000				
8713.3510	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	750'000				
8713.42	Taxes et redevances					
8713.424	Taxes d'utilisation et prestations de service	1'590'435.76		2'510'000		2'652'480.44
8713.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	1'511'232.98		2'330'000		2'543'782.01
8713.425	Recettes sur ventes	1'511'232.98		2'330'000		2'543'782.01
		79'202.78		180'000		108'698.43

Commune de Val de Bagnès - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnès

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8713.4250	Ventes		79'202.78		180'000		108'698.43
873	CHAUFFAGE À DISTANCE	18'131'700.00	101'000.00	131'700	101'000	143'300.00	101'000.00
873.33	Amortissements du patrimoine administratif	131'700.00		131'700		143'300.00	
873.330	Amortissements Immobilisations corporelles PA	131'700.00		131'700		143'300.00	
873.3300	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	131'700.00		131'700		143'300.00	
873.36	Charges de transferts	18'000'000.00					
873.364	Réévaluation prêts PA	18'000'000.00					
873.3640	Réévaluation prêts PA	18'000'000.00					
873.44	Revenus financiers		101'000.00		101'000		101'000.00
873.447	Produit des immeubles PA		101'000.00		101'000		101'000.00
873.4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA		101'000.00		101'000		101'000.00
89	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	203'158.59	135'547.63	257'200	130'000	240'553.23	123'240.10
890	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES (ABATTOIR)	203'158.59	135'547.63	257'200	130'000	240'553.23	123'240.10
8900	ABATTOIRS	203'158.59	135'547.63	257'200	130'000	240'553.23	123'240.10
8900.30	Charges de personnel	63'230.77		79'800		59'077.92	
8900.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	49'295.25		62'200		47'046.87	
8900.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	49'295.25		62'200		47'046.87	
8900.305	Cotisations patronales	13'935.52		17'600		10'831.05	
8900.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	3'193.25		4'200		2'910.46	
8900.3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	7'258.79		8'700		4'528.48	
8900.3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	1'398.63		1'900		1'471.78	
8900.3054	Cotisations allocations familiales	1'385.56		1'800		1'259.04	
8900.3055	Cotisations indemnités journalières en cas de maladie	717.29		1'000		661.29	
8900.309	Autres charges de personnel					1'200.00	
8900.3090	Formation et perfectionnement du personnel					1'200.00	
8900.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	131'527.82		169'100		168'575.31	
8900.310	Charges de matières et de marchandises					4'650.32	
8900.3101	Matériel d'exploitation, fournitures					4'650.32	
8900.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	21'082.17		31'000		16'926.12	
8900.3111	Machines, appareils et véhicules	21'082.17		30'000		16'926.12	
8900.3112	Vêtements, linge, rideaux			1'000			

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8900.312 8900.3120	Alimentation et élimination, Bien-fonds, PA					
	Alimentation et élimination, biens-fonds PA					
8900.313 8900.3130 8900.3137	Prestations de service et honoraires					
	Prestations de services de tiers					
	Impôts et taxes					
8900.314 8900.3141	Gros entretien et entretien courant					
	Entretien des routes / voies de communication					
8900.316 8900.3160	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation					
	Loyers et fermages des biens-fonds					
8900.317 8900.3170	Dédommagements					
	Frais de déplacement et autres frais					
8900.33	Amortissements du patrimoine administratif					
8900.330 8900.3300	Amortissements immobilisations corporelles PA					
	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA					
8900.42	Taxes et redevances					
8900.424 8900.4240	Taxes d'utilisation et prestations de service					
	Taxes d'utilisation et prestations de service					
8900.44	Revenus financiers					
8900.447 8900.4470	Produit des immeubles PA					
	Loyers et fermages, biens-fonds PA					
8900.46	Revenus de transferts					
8900.463 8900.4634	Subventions de collectivités publiques et de tiers					
	Subventions des entreprises publiques					

FINANCES ET IMPÔTS

Conseiller/ère responsable:		
91	Impôts	Jean-Daniel Troillet
910	Impôts personnes physiques	126
911	Impôts personnes morales	126
93	Péréquation financière	Mélanie Mento
930	Péréquation financière	127
95	Parts aux recettes, autres	Mélanie Mento
950	Quotes-parts, autres (redevances hydrauliques)	127
96	Administration de la fortune et des dettes	Mélanie Mento
961	Intérêts	128
963	Immeubles et titres du patrimoine financier	128
97	Redistributions	Mélanie Mento
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	128

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement

Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	11'675'778.84	143'771'229.57	11'794'000	107'245'000	11'724'279.46	124'713'092.70
91	IMPÔTS	562'183.79	133'301'410.76	600'000	97'500'000	636'365.18	110'973'382.22
910	IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES	561'282.14	122'007'694.01	550'000	88'930'000	584'781.58	100'589'445.97
910.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	199'398.53		270'000		265'715.15	
910.318	Réévaluations sur créances	199'398.53		270'000		265'715.15	
910.3181	Pertes sur créances effectives	199'398.53		270'000		265'715.15	
910.36	Charges de transferts	361'883.61		280'000		319'066.43	
910.360	Parts de revenus destinées à des tiers	361'883.61		280'000		319'066.43	
910.3602	Quotes-parts de revenus destinées aux communes et aux associations de communes	361'883.61		280'000		319'066.43	
910.40	Revenus fiscaux	121'761'151.16		88'710'000		100'360'585.12	
910.400	Impôts directs, personnes physiques	84'596'364.58		70'360'000		74'609'322.89	
910.4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	42'812'488.44		28'100'000		34'528'531.66	
910.4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	19'299'206.50		23'000'000		21'072'115.80	
910.4002	Impôts à la source, personnes physiques	4'173'266.79		3'500'000		3'584'276.78	
910.4008	Impôts des personnes	119'948.20		110'000		117'671.80	
910.4009	Autres impôts directs, personnes physiques	18'191'464.65		15'650'000		15'306'726.85	
910.402	Autres impôts directs	37'064'586.58		18'250'000		25'651'422.23	
910.4021	Impôts fonciers	3'090'196.74		2'850'000		3'011'234.95	
910.4022	Impôts sur les gains en capital	22'571'850.70		10'300'000		16'515'513.50	
910.4023	Droit de mutation et de timbre	6'964'420.25		4'400'000		5'408'902.45	
910.4024	Impôts sur les successions et les donations	4'432'073.60		700'000		706'598.95	
910.4027	Impôts extraordinaires	6'045.29				9'172.38	
910.403	Impôt sur la propriété et sur les charges	100'200.00		100'000		99'840.00	
910.4033	Taxes sur les chiens	100'200.00		100'000		99'840.00	
910.46	Revenus de transferts	246'542.85		220'000		228'860.85	
910.460	Parts à des revenus de tiers	246'542.85		220'000		228'860.85	
910.4602	Quotes-parts aux revenus des communes et des associations de communes	246'542.85		220'000		228'860.85	
911	IMPÔTS PERSONNES MORALES	901.65	11'293'716.75	50'000	8'570'000	51'583.60	10'383'936.25
911.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	901.65		50'000		51'583.60	
911.318	Réévaluations sur créances	901.65		50'000		51'583.60	
911.3181	Pertes sur créances effectives	901.65		50'000		51'583.60	

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
911.40 Revenus fiscaux						
911.401 Impôts directs, personnes morales		11'293'716.75		8'570'000		10'383'936.25
911.4010 Impôts sur le bénéfice, personnes morales		9'358'249.65		6'680'000		8'321'857.30
911.4011 Impôts sur le capital, personnes morales		6'731'958.60		4'380'000		5'892'287.65
911.402 Autres impôts directs		2'626'291.05		2'300'000		2'429'569.65
911.4021 Impôts fonciers		1'935'467.10		1'890'000		2'062'078.95
93 PÉRÉQUATION FINANCIÈRE		1'935'467.10		1'890'000		2'062'078.95
930 PÉRÉQUATION FINANCIÈRE		1'652'074.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.36 Charges de transferts		1'652'074.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.362 Péréquation financière et compensation des charges		10'610'168.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.3621 Péréquation financière aux cantons et concordats		10'610'168.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.46 Revenus de transferts		10'610'168.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.462 Péréquation financières et compensation des charges		10'610'168.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
930.4621 Péréquation financière et compensation des charges		10'610'168.00	10'643'000	1'650'000	10'069'674.00	2'036'682.00
95 PART AUX RECETTES, AUTRES		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950 QUOTES-PARTS, AUTRES (REDEVANCES HYDRAULIQUES, PATENTES)		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.351 Attributions aux fonds et financements spéciaux		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.3510 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés sous Capital		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.35100 Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.36 Charges de transferts		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.361 Dédommagements à des collectivités publiques		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.41 Patentes et concessions		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.410 Patentes		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.4100 Patentes		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.412 Concessions		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.4120 Concessions		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00
950.42 Taxes et redevances		1'652'074.00		1'650'000		2'036'682.00

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement						
Brochure des Comptes - Fonctionnement						
Commune de Val de Bagnes						
Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
950.426		18'000.00		18'000		18'000.00
950.4260		18'000.00		18'000		18'000.00
950.46		75'995.66		25'000		51'095.18
		75'995.66		25'000		51'095.18
		75'995.66		25'000		51'095.18
950.460		3'028'462.05		2'391'000		4'489'188.45
950.4601		415'286.75		470'000		934'110.53
96		415'286.75		2'051'000		2'904'378.45
		1'823'714.05		909'120.53		2'904'378.45
961		415'286.75		909'120.53		909'120.53
		415'286.75		909'120.53		909'120.53
961.34		22'618.15		120'039.28		120'039.28
		8'084.02		14'618.92		14'618.92
		39.73		81'369.86		81'369.86
961.340		14'494.40		24'050.50		24'050.50
961.3400		392'668.60		789'081.25		789'081.25
961.3401		392'668.60		789'081.25		789'081.25
961.3406						
961.349		1'823'714.05		2'051'000		2'904'378.45
961.3499		1'823'714.05		2'051'000		2'904'378.45
		363'472.49		300'000		230'759.19
961.44		881'677.00		651'000		980'130.97
		578'564.56		1'100'000		1'693'488.29
961.440		1'204'748.00		340'000		1'584'810.00
961.4400						
961.4401						
961.4402						
963						
		1'204'748.00		340'000		1'584'810.00
963.34		1'204'748.00		340'000		1'584'810.00
		860'448.00		340'000		355'100.00
963.341		860'448.00		340'000		355'100.00
963.3411		344'300.00		15'000		15'585.35
963.44		344'300.00		15'000		15'585.35
		344'300.00		15'000		15'585.35
963.441		16'000.00		15'000		15'585.35
963.4410		16'000.00		15'000		15'585.35
		16'000.00		15'000		15'585.35
963.443		16'000.00		15'000		15'585.35
963.4430		16'000.00		15'000		15'585.35
		16'000.00		15'000		15'585.35
97						
		16'000.00		15'000		15'585.35
971		16'000.00		15'000		15'585.35
		16'000.00		15'000		15'585.35
971.46						
		16'000.00		15'000		15'585.35

Commune de Val de Bagnes - Comptes de fonctionnement
Brochure des Comptes - Fonctionnement
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
971.469		16'000.00		15'000		15'585.35
971.4699		16'000.00		15'000		15'585.35
Différents revenus de transferts						
Redistributions						

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

02 Services généraux

- 0220 Administration des finances & contributions
- 0221 Informatique
- 029 Bâtiments - Edilité et Urbanisme

Conseiller/ère responsable:
Mélanie Mento, Fabien Sauthier, François Veuthey

132
132
132

1. ORDRES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE

11 Sécurité publique

111

Police

15 Feu et sécurité

1500

Service du feu

1501

Service de sécurité

16 Défense

161

Stand de tir

162

Protection civile

Conseiller/ère responsable:

Bruno Moulin

133

Bruno Moulin

134

134

Bruno Moulin

134

134

2. FORMATION

23 Formation professionnelle

230

Formation prof. - apprentis

Conseiller/ère responsable:

Anne-Michèle Lack

136

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
00 N'EXISTE PAS EN MCH2						
001 SERVICE FORESTIER, ALPAGES, BIENS BOURGEOISIAUX	50'000.00					
01 LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	50'000.00					
012 EXÉCUTIF	50'000.00					
012.55 Participations et capital social	50'000.00					
012.554 Entreprises publiques	50'000.00					
012.5540 Participations aux entreprises publiques	20'385'153.98	234'400.00	25'397'000	655'000	13'802'864.85	365'000.00
02 SERVICES GÉNÉRAUX	1'342'661.05	223'000.00	1'392'000	655'000	363'226.44	365'000.00
02 SERVICES GÉNÉRAUX	70'000.00	223'000.00	70'000	655'000	92'000.00	365'000.00
022						
0220						
0220.54 Prêts						
0220.545 Entreprises privées	70'000.00		70'000			
0220.5450 Prêts aux entreprises privées	70'000.00		70'000			
0220.55 Participations et capital social						
0220.554 Entreprises publiques						
0220.5540 Participations aux entreprises publiques	223'000.00			655'000		365'000.00
0220.64 Remboursement de prêt						
0220.644 Remb. de prêt aux entreprises publiques	140'000.00			640'000		350'000.00
0220.6440 Remb. de prêt aux entreprises publiques	140'000.00			640'000		350'000.00
0220.645 Remb. de prêt aux entreprises privées	83'000.00			15'000		15'000.00
0220.6450 Remb. de prêt aux entreprises privées	83'000.00			15'000		15'000.00
0221 INFORMATIQUE						
0221.50 Immobilisations corporelles						
0221.506 Biens meubles						
0221.5060 Biens mobiliers	1'272'561.05		1'322'000		271'226.44	
0221.52 Immobilisations incorporelles	603'386.60		692'000		151'559.79	
	603'386.60		692'000		151'559.79	
	603'386.60		692'000		151'559.79	
	669'274.45		630'000		119'666.65	

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

Libellé		Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0221.520	Logiciel	669'274.45		630'000		119'666.65	
0221.5200	Logiciels	669'274.45		630'000		119'666.65	
029	BÂTIMENTS - EDILITÉ ET URBANISME						
029.50	Immobilisations corporelles		11'400.00				
029.503	Autres travaux de génie civil	19'042'492.93		24'005'000		13'439'638.41	
029.5030	Autres ouvrages de génie civil en général	18'322'492.93		23'285'000		13'339'638.41	
029.504	Bâtiments	6'524.65				120'000.00	
029.5040	Bâtiments	6'524.65				120'000.00	
029.506	Biens meubles	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5060	Biens mobiliers	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.52	Immobilisations incorporelles	80'000.00		80'000		120'000.00	
029.520	Logiciel	80'000.00		80'000		120'000.00	
029.5200	Logiciels	120'000.00		120'000		100'000.00	
029.56	Propres subventions d'investissement	120'000.00		120'000		100'000.00	
029.565	Subvention d'investissement entreprises privées	120'000.00		120'000		100'000.00	
029.5650	Subvention d'investissement entreprises privées	600'000.00		600'000		100'000.00	
029.63	Subventions d'investissement acquises	600'000.00		600'000			
029.631	Cantons et concordats	600'000.00		600'000			
029.6310	Subventions d'investissement des cantons et des concordats		11'400.00				
			11'400.00				
			11'400.00				
			11'400.00				

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement

Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRES ET SÉCURITÉS PUBLICS, DÉFENSE						
11	SÉCURITÉ PUBLIQUE						
111	POLICE						
111.50	Immobilisations corporelles						
111.506	Biens meubles						
111.5060	Biens mobiliers						
15	SERVICE DU FEU						
150	SERVICE DU FEU ET SÉCURITÉ						
1500	SERVICE DU FEU						
1500.55	Propres subventions d'investissement						
1500.552	Contribution d'investissement						
1500.5520	Subventions d'investissement aux communes et aux associations de communes						
1501	SERVICE DE SÉCURITÉ (CHARGÉ DE SÉCURITÉ ET POLICE DU FEU)						
1501.50	Immobilisations corporelles						
1501.506	Biens meubles						
1501.5060	Biens mobiliers						
16	DÉFENSE						
161	STAND DE TIR						
161.55	Propres subventions d'investissement						
161.552	Contribution d'investissement						
161.5520	Subventions d'investissement aux communes et aux associations de communes						
162	PROTECTION CIVILE						
162.50	Immobilisations corporelles						
162.504	Bâtiments						
162.5040	Bâtiments						
162.53	Subventions d'investissement acquises						
		371'057.59		387'000		1'245'262.60	838'200.00
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		91'191.80		85'000		241'694.90	
		130'865.79		153'000		165'367.70	
		130'865.79		153'000		165'367.70	
		72'742.84		93'000		165'367.70	
		72'742.84		93'000		165'367.70	
		72'742.84		93'000		165'367.70	
		72'742.84		93'000		165'367.70	
		58'122.95		60'000			
		58'122.95		60'000			
		58'122.95		60'000			
		58'122.95		60'000			
		149'000.00		149'000		838'200.00	838'200.00
		149'000.00		149'000			
		149'000.00		149'000			
		149'000.00		149'000			
		149'000.00		149'000		838'200.00	838'200.00
		149'000.00		149'000		838'200.00	838'200.00
		149'000.00		149'000		838'200.00	838'200.00
		149'000.00		149'000		838'200.00	838'200.00

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
162.631 Cantons et concordats						
162.6310 Subventions d'investissement des cantons et des concordats						
					838'200.00	838'200.00

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement

Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	2'981.00	9'200.00		2'200	4'520.00	18'500.00
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	2'981.00	9'200.00		2'200	4'520.00	18'500.00
230	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE - APPRENTIS	2'981.00	9'200.00		2'200	4'520.00	18'500.00
230.54	Prêts	2'981.00				4'520.00	
230.547	Ménages privés	2'981.00				4'520.00	
230.5470	Ménages privés	2'981.00				4'520.00	
230.64	Remboursement de prêt		9'200.00		2'200		18'500.00
230.647	Remb. de prêt aux ménages privés		9'200.00		2'200		18'500.00
230.6470	Remb. de prêt aux ménages privés		9'200.00		2'200		18'500.00

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, CULTE

32 Culture, autres

- 3290 Culture & Patrimoine
- 3291 Manifestations
- 3292 Salle culturelle St-Marc
- 3293 Tente VFA

138
138
138
138

Conseiller/ère responsable:

Malvine Moulin

34 Sport et loisirs

- 3410 Sports
- 3411 Centre sportif
- 3420 Loisirs
- 3422 Sentiers pédestres

Malvine Moulin, Valérie Guigoz

138
139
139
139

35 Eglises et affaires religieuses

- 350 Eglises

François Veuthey

139

4. SANTÉ

49 Autres dépenses de santé

- 490 Santé publique

Conseiller/ère responsable:

Bruno Moulin

140

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

54 Famille et Jeunesse

- 544 Protection de la jeunesse
- 5450 Restaurant unité d'accueil

Conseiller/ère responsable:

Anne-Michèle Lack

141

141

57 Aide sociale et domaine de l'asile

- 572 Aide sociale

Jean-Daniel Troillet

141

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, CULTE	2'939'068.92		3'217'000		629'847.75	
32	CULTURE, AUTRES	1'733'773.90		1'727'000		47'708.45	
329	ART ET CULTURE	1'733'773.90		1'727'000		47'708.45	
3290	CULTURE, AUTRES	750'000.00		750'000		-12'291.55	
3290.50	Immobilisations corporelles	750'000.00		750'000		-12'291.55	
3290.504	Bâtiments	700'000.00		700'000		-400.00	
3290.5040	Bâtiments	700'000.00		700'000		-400.00	
3290.506	Biens meubles	50'000.00		50'000		-11'891.55	
3290.5060	Biens mobiliers	50'000.00		50'000		-11'891.55	
3290.509	Autres immobilisations corporelles						
3290.5090	Autres immobilisations corporelles	800'000.00		800'000			
3291	MANIFESTATIONS	800'000.00		800'000			
3291.50	Immobilisations corporelles	800'000.00		800'000			
3291.504	Bâtiments	800'000.00		800'000		60'000.00	
3291.5040	Bâtiments	800'000.00		800'000		60'000.00	
3292	SALLE CULTURELLE ST-MARC	115'957.95		110'000		60'000.00	
3292.50	Immobilisations corporelles	115'957.95		110'000		60'000.00	
3292.504	Bâtiments	115'957.95		110'000			
3292.5040	Bâtiments	115'957.95		110'000			
3293	TENTE VFA	67'815.95		67'000			
3293.50	Immobilisations corporelles	67'815.95		67'000			
3293.504	Bâtiments	67'815.95		67'000		582'139.30	
3293.5040	Bâtiments	67'815.95		67'000		215'000.00	
34	SPORT ET LOISIRS	305'295.02		590'000		215'000.00	
341	SPORTS					215'000.00	
3411	CENTRE SPORTIF						
3411.50	Immobilisations corporelles					215'000.00	

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3411.506 3411.5060					215'000.00	
					215'000.00	
342						
3420						
3420.50						
3420.504						
3420.5040						
3420.506						
3420.5060						
3420.52						
3420.529						
3420.5290						
3422						
3422.50						
3422.501						
3422.5010						
3422.506						
3422.5060						
35						
350						
350.54						
350.546						
350.5460						

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement

Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

Libellé		Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	-282.60				18'000.00	
49	AUTRES DÉPENSES DE SANTÉ	-282.60				18'000.00	
490	SANTÉ PUBLIQUE	-282.60				18'000.00	
490.50	Immobilisations corporelles	-282.60				18'000.00	
490.506	Biens meubles	-282.60					
490.5060	Biens mobiliers						

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
Brochure des Comptes - Investissements
Communauté de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5						
54						
544						
544.50						
544.506						
544.5060						
545						
5450						
5450.50						
5450.506						
5450.5060						
57						
572						
572.54						
572.542						
572.5420						
PRÉVOYANCE SOCIALE	156'000.00		156'000		110'000.00	
FAMILLE ET JEUNESSE	140'000.00		140'000		60'000.00	
PROTECTION DE LA JEUNESSE	80'000.00		80'000			
Immobilisations corporelles	80'000.00		80'000			
Biens meubles	80'000.00		80'000			
Biens mobiliers	80'000.00		80'000			
PROTECTION DE LA JEUNESSE (CRÈCHES -UAPE)	60'000.00		60'000		60'000.00	
RESTAURATION UNITÉ D'ACCUEIL ET C.O.	60'000.00		60'000		60'000.00	
Immobilisations corporelles	60'000.00		60'000		60'000.00	
Biens meubles	60'000.00		60'000		60'000.00	
Biens mobiliers	60'000.00		60'000		60'000.00	
AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	16'000.00		16'000		50'000.00	
AIDE SOCIALE	16'000.00		16'000		50'000.00	
Prêts	16'000.00		16'000		50'000.00	
Prêts aux communes et aux ass. intercommunales	16'000.00		16'000		50'000.00	
Prêts aux communes et aux ass. intercommunales	16'000.00		16'000		50'000.00	

6. TRAFIC

61	Circulation routière	
613	Routes cantonales	144
615	Routes communales	144
62	Transports publics	
622	Entreprises de trafic régional	144

Conseiller/ère responsable :
Valérie Guigoz

Pierre-Yves Gay

7. PROT. ET AMÉN. ENVIRONNEMENT

71	Approvisionnement en eau	
710	Eaux potables	
72	Traitement des eaux usées	145
720	Eaux usées	
73	Traitement des déchets	145
730	Traitement des déchets	
74	Aménagements	145
741	Correction des eaux	
742	Ouvrages de protection autres (dangers naturels)	146
77	Protection de l'environnement, autres	146
7790	Environnement	
79	Aménagement	146
790	Aménagement du territoire	147

Conseiller/ère responsable :
Fabien Sauthier

Fabien Sauthier

Valérie Guigoz

Valérie Guigoz, Bruno Moulin

Valérie Guigoz

Pierre-Yves Gay

8. ECONOMIE PUBLIQUE

81	Agriculture et irrigation	
811	Agriculture	
819	Irrigation	148
87	Combustible et Energie	148
8711	Electricité	
8713	Energie	149

Conseiller/ère responsable :
François Veuthey

Fabien Sauthier

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
 Brochure des Comptes - Investissements
 Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC	6'003'935.59		7'195'000		6'593'022.19	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	6'003'935.59		7'195'000		6'653'022.19	
613	ROUTES CANTONALES	866'161.05		900'000		827'615.60	
613.56	Propres subventions d'investissement	866'161.05		900'000		827'615.60	
613.561	Cantons et concordats	866'161.05		900'000		827'615.60	
613.5610	Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	866'161.05		900'000		827'615.60	
615	ROUTES COMMUNALES	5'137'774.54		6'295'000		5'825'406.59	
615.50	Immobilisations corporelles	5'137'774.54		6'295'000		5'825'406.59	
615.501	Routes/voies de communication	5'137'774.54		6'295'000		5'825'406.59	
615.5010	Routes / voies de communication	5'137'774.54		6'295'000		5'825'406.59	
62	TRANSPORTS PUBLICS					-60'000.00	
622	ENTREPRISES DE TRAFIC RÉGIONAL					-60'000.00	
622.50	Immobilisations corporelles					-60'000.00	
622.506	Biens meubles					-60'000.00	
622.5060	Biens mobiliers					-60'000.00	

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION + AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT					
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU					
710	EAUX POTABLES - SIB					
710.50	Immobilisations corporelles					
710.503	Autres travaux de génie civil					
710.5030	Autres ouvrages de génie civil en général					
710.506	Biens meubles					
710.5060	Biens mobiliers					
710.63	Subventions d'investissement acquises					
710.637	Ménages privées					
710.6370	Subventions d'investissement des ménages					
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
720	EAUX USÉES - SIB					
720.50	Immobilisations corporelles					
720.503	Autres travaux de génie civil					
720.5030	Autres ouvrages de génie civil en général					
720.506	Biens meubles					
720.5060	Biens mobiliers					
720.63	Subventions d'investissement acquises					
720.637	Ménages privées					
720.6370	Subventions d'investissement des ménages					
73	TRAITEMENT DES DÉCHETS					
730	TRAITEMENT DES DÉCHETS					
730.50	Immobilisations corporelles					
730.503	Autres travaux de génie civil					
730.5030	Autres ouvrages de génie civil en général					
730.504	Bâtiments					
730.5040	Bâtiments					

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement

Brochure des Comptes - Investissements
Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
730.506	Biens meubles	38'486.30		80'000		182'445.10	
730.5060	Biens mobiliers	38'486.30		80'000		182'445.10	
74	AMÉNAGEMENTS	3'443'261.81	931'880.65	4'502'000	650'000	5'025'668.14	1'935'088.30
741	CORRECTION DES EAUX	2'835'470.82		4'302'000	650'000	2'632'255.20	77'675.65
741.50	Immobilisations corporelles	2'835'470.82		4'302'000		2'632'255.20	
741.502	Aménagement des cours d'eau	2'489'189.04		3'870'000		2'127'276.75	
741.5020	Aménagement des eaux	2'489'189.04		3'870'000		2'127'276.75	
741.506	Biens meubles	346'281.78		432'000		504'978.45	
741.5060	Biens mobiliers	346'281.78		432'000		504'978.45	
741.63	Subventions d'investissement acquises				650'000		77'675.65
741.631	Cantons et concordats						77'675.65
741.6310	Subventions d'investissement des cantons et des concordats						77'675.65
742	OUVRAGES DE PROTECTION AUTRES (DANGER NA TURELS)						1'857'412.65
742.50	Immobilisations corporelles	607'790.99	931'880.65	200'000		2'393'412.94	
742.503	Autres travaux de génie civil	607'790.99		200'000		2'393'412.94	
742.5030	Autres ouvrages de génie civil en général	607'790.99		200'000		2'393'412.94	
742.63	Subventions d'investissement acquises	607'790.99		200'000			1'857'412.65
742.631	Cantons et concordats						
742.6310	Subventions d'investissement des cantons et des concordats						
742.635	Entreprises privées						
742.6350	Subventions d'investissements des entreprises privées						
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	-15'389.15				-115'899.75	
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	-15'389.15				-115'899.75	
7790	ENVIRONNEMENT	-15'389.15				-57'856.70	
7790.50	Immobilisations corporelles	-15'000.00				-57'856.70	
7790.503	Autres travaux de génie civil	-15'000.00				-225'264.10	
7790.5030	Autres ouvrages de génie civil en général	-15'000.00				-225'264.10	
7790.504	Bâtiments						
7790.5040	Bâtiments						

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
 Brochure des Comptes - Investissements
 Commune de Val de Bagnes

	Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7790.506	Biens meubles					85'837.35	
7790.5060	Biens mobiliers					85'837.35	
7790.509	Autres immobilisations corporelles					81'383.70	
7790.5090	Autres immobilisations corporelles					81'383.70	
79	AMÉNAGEMENT	-389.15					
		-389.15					
790	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'347'790.35	13'510.00	3'610'000		4'284'570.01	1'524.75
790.50	Immobilisations corporelles	2'347'790.35	13'510.00	3'610'000		4'284'570.01	1'524.75
790.500	Terrains	237'790.35		1'500'000		2'025'016.30	
790.5000	Terrains	237'790.35		1'500'000		225'016.30	
790.503	Autres travaux de génie civil	237'790.35		1'500'000		225'016.30	
790.5030	Autres ouvrages de génie civil en général	237'790.35		1'500'000		1'600'000.00	
790.506	Biens meubles					1'600'000.00	
790.5060	Biens mobiliers					200'000.00	
790.52	Immobilisations incorporelles					200'000.00	
790.529	Autres immobilisations incorporelles	2'110'000.00		2'110'000		2'259'553.71	
790.5290	Autres immobilisations incorporelles	2'110'000.00		2'110'000		2'259'553.71	
790.60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	2'110'000.00		2'110'000			
790.600	Transferts de terrains		13'510.00				1'524.75
790.6000	Report de terrains dans le patrimoine financier		13'510.00				1'524.75
							1'524.75

Comptes d'investissement

Commune de Val de Baghès - Co

Brochure des Comptes - n° 1
Commune de Val de Bagnes

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement						
Brochure des Comptes - Investissements						
Commune de Val de Bagnes						
Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8						
	ECONOMIE PUBLIQUE					
81	AGRICULTURE					
811	AGRICULTURE					
811.52	Immobilisations incorporelles					
811.529	Autres immobilisations incorporelles					
811.5290	Autres immobilisations incorporelles					
811.55	Participations et capital social					
811.555	Entreprises privées					
811.5550	Participations aux entreprises privées					
819	IRRIGATION					
819.50	Immobilisations corporelles					
819.503	Autres travaux de génie civil					
819.5030	Autres ouvrages de génie civil en général					
82	SYLVICULTURE					
820	SYLVICULTURE					
820.54	Prêts					
820.542	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales					
820.5420	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales					
820.64	Remboursement de prêt					
820.642	Remb. de prêt communes et ass. intercommunales					
820.6420	Remb. de prêt communes et associations intercommunales					
84	TOURISME					
840	TOURISME					
840.50	Immobilisations corporelles					
840.504	Bâtiments					
840.5040	Bâtiments					
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE					

Commune de Val de Bagnes - Comptes d'investissement
 Brochure des Comptes - Investissements
 Commune de Val de Bagnes

Libellé	Comptes 2025		Budgets 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
871 ELECTRICITÉ						
8710 SERVICES GÉNÉRAUX - SIB						
8710.54 Prêts	2'728'963.00	100'000.00	3'758'000	100'000	1'618'063.70	100'000.00
8710.540 Entreprises publiques	2'000'000.00	100'000.00	3'000'000	100'000	1'000'000.00	100'000.00
8710.5440 Prêts aux entreprises publiques	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8710.64 Remboursement de prêt	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8710.644 Remb. de prêt aux entreprises publiques	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8710.6440 Remb. de prêt aux entreprises publiques	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8711 ELECTRICITÉ		100'000.00		100'000		100'000.00
8711.50 Immobilisations corporelles		100'000.00		100'000		100'000.00
8711.506 Biens meubles	679'963.00		758'000			100'000.00
8711.5060 Biens mobiliers	679'963.00		758'000		618'063.70	100'000.00
8713 ENERGIES - SIB	679'963.00		758'000		618'063.70	
8713.54 Prêts	679'963.00		758'000		618'063.70	
8713.540 Entreprises publiques	49'000.00					
8713.5440 Prêts aux entreprises publiques	49'000.00					
873 CHAUFFAGE À DISTANCE						
873.54 Prêts	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	
873.540 Entreprises publiques	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	
873.5440 Prêts aux entreprises publiques	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	
	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	

BILAN

Bilan Final

152

Indicateurs financiers

153 - 156

BILAN au 31 décembre 2025

	31.12.2025	31.12.2024		31.12.2025	31.12.2024
Actifs			Passifs		
PATRIMOINE FINANCIER			CAPITAUX DE TIERS		
100. Disponibilités et placements à courts terme	30 024 135.42	32 598 529.89	200. Engagements courants	111 981 801.53	81 328 739.55
1000 Caisses	39 510.96	59 570.65	2000 Engag. courants provenant de livr. et prestations des tiers	89 800 381.19	59 796 719.09
1001 Comptes postaux	13 614 022.03	16 018 023.51	2001 Comptes courants avec des tiers	714 876.38	21 292 154.72
1002 Banques	24 370 602.43	16 520 935.73	2005 Comptes courants internes	21 206 324.53	239 865.74
101. Créances	-13 093 821.80	-16 856 221.40	2006 Dépôts et cautions	280 219.53	
1010 Créances résultant de livraisons et prestations de tiers	51 279 354.39	50 094 730.99	204. Passifs de régularisation	54 362 774.24	47 625 920.28
1011 Comptes courants avec des tiers	13 075 411.09	13 046 850.46	2041 Passifs de régularisation - Charges de biens et services	10 663 527.66	8 084 749.10
1012 Créances fiscales	-14 007 490.35	-128 093 328.60	2046 Passifs de régularisation - investissements	43 699 246.58	39 541 171.18
1015 Comptes courants internes	62 353 590.15	47 713 901.69	205. Provision à court terme	1 020 000.00	1 020 000.00
1019 Autres créances	272 725.12	381 624.06	2059 Autres provisions à court terme	1 020 000.00	1 020 000.00
102. Placements financiers à court terme	25 105 083.32	15 093 368.79	206. Engagements financiers à long terme	2 989 510.00	3 195 510.00
1022 Placements à intérêts	25 105 083.32	15 093 368.79	2064 Emprunts garantis par reconnaissances de dettes	139 510.00	139 510.00
104. Actifs de régularisation	161 493 032.85	138 358 788.97	2069 Autres engagements financiers à long terme	2 820 000.00	3 056 000.00
1041 Actifs de régularisation - charges de biens et services	51 279 518.80	42 160 41.17	208. Provisions à long terme	7 614 812.20	19 012 032.72
1042 Actifs de régularisation - impôts	152 814 514.05	132 551 939.80	2085 Provisions à long terme pour d'autres activités d'exploitation	6 914 812.20	18 312 032.72
1046 Actifs de régularisation - investissements	640 000.00	1 590 808.00	2088 Provisions à long terme du compte des investissements	700 000.00	700 000.00
106. Stock, fournitures et travaux en cours	26 041.52	32 398.10	209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers	7 802 169.83	13 700 807.40
1060 Articles de commerce	26 041.52	32 398.10	2090 Engagements envers les fin. spéciaux de capitaux de tiers	7 516 433.84	13 435 751.34
107. Placements financiers	41 124 981.54	43 764 433.54	2091 Engagements envers les fonds de capitaux de tiers	285 725.99	265 056.06
1070 Actions et parts sociales	18 969 257.54	18 969 257.54	CAPITAUX PROPRES	424 425 781.14	415 885 074.11
1071 Placements à intérêts	22 255 624.00	24 895 176.00	290. financements spéciaux, engagements et avances	14 172 256.43	15 343 479.32
108. Immobilisations corporelles PF	13 002 001.00	13 002 001.00	2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	14 172 256.43	15 343 479.32
1080 Terrains PF	11 922 001.00	11 922 001.00	291. Fonds enregistrés sous capital propre	6 286 482.13	5 734 382.35
1084 Bâlements PF	1 080 000.00	1 080 000.00	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	6 286 482.13	5 734 382.35
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	344 495 484.99	355 774 784.17	294. Réserves	45 000 000.00	45 000 000.00
140. Immobilisations corporelles PA	305 683 062.39	298 419 138.04	2940 Réserve de politique budgétaire	45 000 000.00	45 000 000.00
1400 Terrains PA	35 648 462.40	35 174 182.05	299. Excédent/découvert au bilan	358 967 042.58	349 807 212.43
1401 Routes et voies de communication PA	68 090 800.00	66 532 300.00	2999 Résultats cumulés des années précédentes	349 807 212.43	328 275 749.78
1402 Autres ouvrages de génie civil	11 922 500.03	85 682 200.03	Résultat de l'exercice	9 159 830.16	21 531 462.65
1403 Autres ouvrages de génie civil	11 922 500.03	106 381 456.00			
1404 Terrains bâtis	3 908 599.97	4 587 899.97			
1405 Biens mobiliers PA	40 299.99	81 099.99			
1406 Biens immobiliers corporelles	2 570 499.99	2 337 099.99			
1408 Autres immobilisations corporelles	47 800.00	156 500.00			
142. Immobilisations incorporelles	2 096 699.99	2 178 599.99			
1420 Logiciels	2 096 699.99	2 178 599.99			
1429 Autres immobilisations incorporelles					
144. Prêts	5 496 293.47	42 583 402.89			
1442 Prêts aux communes et aux ass. Intercommunales	5 496 293.47	5 560 000.00			
1444 Prêts aux entreprises publiques	17 552 082.89	36 843 082.89			
1445 Prêts aux entreprises privées	69 000.00	152 000.00			
1446 Prêts aux organisations privées	900 000.00	0.00			
1447 Prêts aux ménages	32 101.00	38 320.00			
145. Participations, capital social	2 901 146.25	2 931 143.25			
1454 Participations aux entreprises publiques	2 901 146.25	2 931 143.25			
146. Subventions d'investissements	9 271 300.00	9 504 000.00			
1462 Subventions d'investissements aux communes	475 100.00	379 000.00			
1463 Subventions aux ass. Sociales publiques	113 400.00	126 000.00			
1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques	5 424 800.00	6 027 900.00			
1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées	2 909 900.00	2 473 000.00			
1466 Subv. d'inv. aux organisations privées à but non lucratif	448 100.00	498 100.00			
Total actifs	610 166 839.04	581 769 084.06	Total passifs	610 166 839.04	581 769 084.06

1 Taux d'endettement net (11)			
		2025	2024
Dettes nettes			Moyenne
Revenus fiscaux	CHF	-79'940'296.15	
	CHF	134'995'149.81	-60'110'289.94
		-59.22%	-53.39%
			-70'025'293.05
			123'790'566.17
			-56.57%

Valeurs Indicatives

- < 100%
- 100% - 150%
- > 150%
- bon
- suffisant
- mauvais

2 Degré d'autofinancement (12)			
		2025	2024
Autofinancement			
Investissements nets	CHF	54'678'954.71	50'018'453.04
	CHF	40'747'596.07	49'189'675.01
		134.19%	101.68%
			52'348'703.88
			44'968'635.54
			116.41%

Valeurs Indicatives

- > 100%
- 80 - 100%
- 50 - 80%
- haute conjoncture
- cas normal
- récession

	2025	2024	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (13)			
Charges d'intérêts nets	-1'801'095.90	-2'808'389.67	-2'304'742.79
Revenus courants	196'814'412.16	179'084'807.21	187'449'609.69
	-0.92%	-1.58%	-1.23%

Valeurs indicatives

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (14)			
Dette brute	CHF	114'775'355.10	84'524'249.55
Revenus courants	CHF	196'814'412.16	178'084'807.21
		58.32%	47.46%
			99'649'802.33
			187'449'609.69
			53.16%

Valeurs indicatives

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

5. Proportion des investissements (15)

	2025	2024	Moyenne
Investissements bruts			
Dépenses totales	CHF 41'763'096.50	52'943'558.95	47'353'327.73
	CHF 174'258'348.00	177'131'700.99	175'695'024.50
	23.97%	29.89%	26.95%

Valeurs Indicatives

- < 10% eff. d'inv. faible
- 10% – 20% eff. d'inv. moyen
- 20% – 30% eff. d'inv. élevé
- > 30% eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (16)

Service de la dette			
Revenus courants	CHF 50'235'799.35	23'803'507.79	37'019'653.57
	CHF 196'814'412.16	178'084'807.21	187'449'609.69
	25.52%	13.37%	19.75%

Valeurs Indicatives

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

	2025	2024	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (17)			
Dette nette I	-79'940'296.15	-60'110'289.94	-70'025'293.05
Population résidente permanente	10'907	10'814	10'861
	-7'329	-5'559	-6'448

Valeurs indicatives

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CH endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important

8. Taux d'autofinancement (18)			
Autofinancement	54'678'954.71	50'018'453.04	52'348'703.88
Revenus courants	196'814'412.16	178'084'807.21	187'449'609.69
	27.78%	28.05%	27.93%

Valeurs indicatives

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

ANNEXES

Annexe des comptes

158 - 189

Rapport de l'organe de révision

191 - 192

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Val de Bagnes et notes aux états financiers

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 30'000.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF . 50'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 50'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2021)

- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées. Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 30'000.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 50'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

- Terrains : 0% (compte bilan 1400)
- Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)
- Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)
- Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)
- Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)
- Forêts : 0% (compte bilan 1405)
- Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)
- Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 30'000.-

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 50'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 50'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre**Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)**

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

7. Notes aux états financiers

7.1. Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 01.01 CHF	Attributions CHF	Prélèvements CHF	Solde au 31.12 CHF
29 Capital propre	415'885'074	11'529'400	2'988'693	424'425'781
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	15'343'479	480'014	1'651'237	14'172'256
291 Fonds classés dans le capital propre	5'734'382	1'889'555	1'337'455	6'286'482
294 Réserves de politique budgétaire	45'000'000	-		45'000'000
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent du bilan	349'807'212	9'159'830		358'967'042

7.2. Tableau des provisions

205 Provisions à court terme						
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.	
2059.01	Du croir sur débiteurs	1'020'000			1'020'000	
					-	
					-	
208 Provisions à long terme						
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.	
2085.98	Provisions SIB - services autofinancés	14'841'000		11'574'500	3'266'500	
2085.98	Provisions SIB - adaptation tarifs électriques	-			-	
2085.98	Provisions SIB - fonds régulation timbre	-			-	
2085.98	Provisions SIB - fonds des énergies renouvelables	1'000'129		33'444	966'684	
2085.98	Provisions SIB - fonds pour la rénovation	2'470'904	2'000'000	1'789'276	2'681'628	
	Provisions SIB	18'312'033	2'000'000	13'397'221	6'914'812	
2088.01	Engagements - route vallée	700'000			700'000	
					-	
Total provisions à court terme						
		1'020'000	-	-	1'020'000	
Total provisions à long terme						
		19'012'033	2'000'000	13'397'221	7'614'812	
Total des provisions						
		20'032'033	2'000'000	13'397'221	8'634'812	

7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	35'174'182	48'790	13'510	35'648'462		35'648'462	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	66'532'300	6'683'899		73'216'199	5'125'399	68'090'800	7%	7.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	85'682'200	2'996'634	588'684	88'090'150	6'167'550	81'922'600	7%	7.00%
1404	Bâtiments du PA	106'381'456	19'804'819	11'400	126'174'875	10'092'575	116'082'300	8%	8.00%
1406	Biens meubles du PA	4'567'900	1'437'436		6'005'336	2'096'736	3'908'600	35%	34.91%
1409	Autres immobilisations corporelles	81'100	-389		80'711	40'411	40'300	50%	50.07%
1420	Logiciel du PA	158'500	789'274		947'774	473'974	473'800	50%	50.01%
1429	Autres immobilisations incorporelles	2'178'600	1'977'480		4'156'080	2'059'380	2'096'700	50%	49.55%
	Prêts aux communes et aux ass.								
1442	Intercommunales	5'550'000	16'000	69'707	5'496'293		5'496'293		
1444	Prêts aux entreprises publiques	36'843'083	5'749'000	240'000	42'352'083	24'800'000	17'552'083	Selon risque	58.56%
1445	Prêts aux entreprises privées				69'000		69'000		
1446	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	152'000	900'000	83'000	900'000		900'000		
1447	Prêts aux ménages	38'320	2'981	9'200	32'101		32'101		
1454	Participations aux entreprises publiques	2'931'143	120'000		3'051'143	149'998	2'901'145	Selon risque	4.92%
1462	Subventions d'investissement aux communes	379'000	149'000		528'000	52'900	475'100	10%	10.02%
	Subventions d'investissement aux ass. sociales pub.	126'000			126'000	12'600	113'400	10%	10.00%
1464	Subventions d'investissement aux entreprises publiques	6'027'900	-283		6'027'617	602'817	5'424'800	10%	10.00%
1465	Subventions d'investissement aux entreprises privées	2'473'000	649'455		3'122'455	312'555	2'809'900	10%	10.01%
1466	Subventions d'inv. aux org. privées à but non lucratif	498'100			498'100	50'000	448'100	10%	10.04%
Total comptes ordinaires		355'774'784	41'763'097	1'015'500	396'522'380	52'036'895	344'485'485		

7.4. Tableau des participations

Institut de droit public	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
1. Patrimoine administratif						
Société anonyme						
Altis Groupe SA	100	25	400'000	-	100'000	1
Blueark Entremont SA	660	66	100'000	-	66'000	66'000
Ciges SA	60	10	300'000	-	30'000	100'000
Centre médical Arcades SA	1'000	100	100'000	-	100'000	100'000
GECAL SA	4'250	85	5'000'000	-	1	1
Sateldranse SA	160	80	200'000	-	139'259	139'259
Sedre SA	1'637	82	200'000	-	1'146'320	1'146'320
Sogesa SA	10'002	50	2'000'000		498'560	498'560
Verbier Arts SA	200	100	100'000	-	1	1
Verbier Tourisme SA	48	48	100'000	-	1	1
TéléSion SA	50	5	100'000	-	1	1
Mayen de Bruson Promotion SA	100	100	100'000	-	50'000	50'000
Energie Val de Bagnes SA	800	100	800'000	-	800'000	800'000
Fondation						
Fondation du centre culturel de Verbier		n.a	n.a		-	1
					-	
Société coopérative						
Sté coop. Terrains Charençon		100	1'000		1'000	-
<i>Total</i>					2'931'143	2'900'145
2. Patrimoine financier						
Société anonyme						
Forces Motrices de Mauvoisin SA	500	2.50	100'000'000	131'250	3'000'000	3'000'000
FMV SA	61'895	3.10	100'000'000	103'158	444'901	444'901
Téléverbier SA	346'186	24.72	18'900'000		15'238'698	15'238'698
FMMB SA	492	1.64	3'000'000	7'626	131'200	131'200
Autres				18'900	54'459	54'459
<i>Total</i>					18'869'257	18'869'257

7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Cautionnements hors bilan			
Sateldranse SA	2'000'000	2'000'000	-
Sedre SA	2'000'000	2'000'000	-
SOGESA SA	2'860'000	2'860'000	-
Gecal SA	16'500'000	16'500'000	-
Société de Musique l'Avenir	1'200'000	1'200'000	-
Maison de la Santé, Sembrancher	13'700'000	13'700'000	-
Arche de Noël, Champsec	418'000	418'000	-
Valplantes	200'000	200'000	-
Paroisse de Vollèges	1'200'000	1'200'000	-
Hôtel le Chamois	500'000	500'000	-
Total	40'578'000	40'578'000	

Engagement conditionnel hors bilan

Dans le cadre des intempéries du torrent du Fregnoley, trois bâtiments propriétés de privés ne pourront plus être exploités à l'avenir. La commune respectivement le canton et les personnes concernés sont parties prenantes pour trouver une solution pérenne. En l'état actuel, il n'est pas possible d'estimer un quelconque montant qui pourrait être mis à charge de la commune.

7.6. Autres informations

Néant.

7.7 Détail des investissements 012 - 220 - 221 - 029

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
012.554	Entreprises publiques	50'000.00					
012.5540.04	Fondation du centre culturel de Verbier	50'000.00					
0220.545	Entreprises privées					92'000.00	
0220.5450.97	Prêt aux entreprises privées (Grand-Combin)					22'000.00	
0220.5450.98	Prêt aux entreprises privées (Le Mazot)					40'000.00	
0220.5450.100	Prêt aux entreprises privées (JH Event)					30'000.00	
0220.554	Entreprises publiques	70'000.00		70'000			
0220.5540.02	Acquisition actions CIGES	70'000.00		70'000			
0220.644	Remb. de prêt aux entreprises publiques		140'000.00		640'000		350'000.00
0220.6440.02	Remboursement de prêt - cabane de Mille		15'000.00		15'000		15'000.00
0220.6440.03	Remboursement de prêt TMR SA		125'000.00		125'000		125'000.00
0220.6440.04	Remboursement de prêt EVB SA						210'000.00
0220.6440.06	Remboursement de prêt CIGES				500'000		
0220.645	Remb. de prêt aux entreprises privées		83'000.00		15'000		15'000.00
0220.6450.02	Remboursement prêt école Suisse de ski Verbier		15'000.00		15'000		15'000.00
0220.6450.04	Remb. de prêt aux entreprises privées (JH Event)		30'000.00				
0220.6450.97	Remb. de prêt aux entreprises privées (Grand-Combin)		22'000.00				
0220.6450.98	Remb. de prêt aux entreprises privées (Le Mazot)		16'000.00				
0221.506	Biens meubles	603'386.60		692'000		151'559.79	
0221.5060.58	Réseau informatique	530'471.20		557'000		111'559.79	
0221.5060.59	Serveur vidéosurveillance					-50'000.00	
0221.5060.60	Matériel informatique	72'915.40		135'000		90'000.00	
0221.520	Logiciel	669'274.45		630'000		119'666.65	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0221.5200.04	Sécurité informatique					124'670.35	
0221.5200.05	Changement système informatique	669'274.45		630'000		-5'003.70	
029.503	Autres travaux de génie civil	6'524.65				120'000.00	
029.5030.21	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
029.504	Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	Bâtiment administratif Volières - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	Ecole de Verségères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	Rénovation C.O. Bagnes/Vollèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	Place de jeu de la Comba						
029.5040.110	Cure du Châble	686'445.70		670'000		20'489.85	
029.5040.112	Salle polyvalente Vollèges					120'000.00	
029.5040.118	Ecole du Levron					140'000.00	
029.5040.119	Hôtel de Mauvoisin					170'000.00	
029.5040.120	Bâtiment les moussaillons	80'000.00		80'000		250'000.00	
						770'000.00	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.121	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'036.50	
029.5040.127	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	Laiterie de Lourtier	396'285.00					
029.506	Biens meubles	80'000.00		80'000		120'000.00	
029.5060.18	Véhicules	80'000.00		80'000		120'000.00	
029.520	Logiciel	120'000.00		120'000		100'000.00	
029.5200.03	Logiciel	120'000.00		120'000		100'000.00	
029.565	Subvention d'investissement entreprises privées	600'000.00		600'000			
029.5650.02	Subvention d'investissement SateIdranse	600'000.00		600'000			
029.631	Cantons et concordats		11'400.00				
029.6310.01	Subventions cantonale		11'400.00				

7.8 Détail des investissements 111 - 1500 - 1501 - 161 - 162 - 230

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
111.506	Biens meubles						
111.5060.03	Véhicule de police	91'191.80		85'000		241'694.90	
111.5060.05	Vidéosurveillance	91'191.80		85'000		-15'663.00	
111.5060.06	Matériel et signalisation routière					257'357.90	
1500.562	Contribution d'investissement						
1500.5620.05	Part de Bagnes invest.CSI BVS	72'742.84		93'000		165'367.70	
		72'742.84		93'000		165'367.70	
1501.506	Biens meubles						
1501.5060.15	Véhicule de police/sécurité	58'122.95		60'000			
		58'122.95		60'000			
161.562	Contribution d'investissement						
161.5620.08	Participation au stand de tir	149'000.00		149'000			
		149'000.00		149'000			
162.504	Bâtiments						
162.5040.135	Abri PC Versegères					838'200.00	
						838'200.00	
162.631	Cantons et concordats						
162.6310.01	Subventions cantonale						838'200.00
							838'200.00
230.547	Ménages privés						
230.5447.02	Prêts d'étude	2'981.00				4'520.00	
		2'981.00				4'520.00	
230.6	Recettes d'investissement		9'200.00		2'200		18'500.00
			9'200.00		2'200		18'500.00
230.64	Remboursement de prêt						
			9'200.00		2'200		18'500.00
230.647	Remb. de prêt aux ménages privés						
230.6470.02	Remb. prêts d'étude		9'200.00		2'200		18'500.00
			9'200.00		2'200		18'500.00

7.9 Détail des investissements 3290 - 3291 - 3292 - 3293 - 3411 - 3420 - 3422 - 350

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3290.504	Bâtiments	700'000.00		700'000			
3290.5040.76	Maison de la Raclette	600'000.00		600'000			
3290.5040.79	Centre culturel (archives-biblio) Etudes	100'000.00		100'000			
3290.506	Biens meubles	50'000.00		50'000		-400.00	
3290.5060.17	Mobilier de rangement des collections	50'000.00		50'000			
3290.5060.18	Véhicules					-400.00	
3290.509	Autres immobilisations corporelles					-11'891.55	
3290.5090.03	Mise en valeur patrimoine bagnard					-11'891.55	
3291.504	Bâtiments	800'000.00		800'000			
3291.5040.107	Gradins Périn	800'000.00		800'000			
3292.504	Bâtiments	115'957.95		110'000		60'000.00	
3292.5040.62	Aménagements salle St-Marc	65'957.95		60'000		60'000.00	
3292.5040.131	ESM modification éclairage extérieur LED	50'000.00		50'000			
3293.504	Bâtiments	67'815.95		67'000			
3293.5040.72	Salle des Combins	67'815.95		67'000			
3411.506	Biens meubles					215'000.00	
3411.5060.51	Equipements et installations (grimpe) centre sportif					215'000.00	
3420.504	Bâtiments	50'000.00		50'000			
3420.5040.132	Tondeuses et accessoires pour terrains St-Marc	50'000.00		50'000			
3420.506	Biens meubles	13'370.08		200'000		135'282.30	
3420.5060.22	Eclairage de Noël Verbier et Vallée	25'105.21		200'000		5'282.30	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3420.5060.55	Padel tennis sur les terrains Besson					130'000.00	
3420.5060.63	Sonorisation rues Médran et La Poste Verbier						
3420.529	Autres immobilisations incorporelles					-50'000.00	
3420.5290.06	Cartes - sentiers					-50'000.00	
3422.501	Routes/voies de communication	104'959.90		200'000		157'992.54	
3422.5010.07	Aménagements Parcs, jardins et sentiers pédestres	104'959.90		200'000		157'992.54	
3422.506	Biens meubles	136'965.04		140'000		123'864.46	
3422.5060.35	Signalisation pédestre					80'000.00	
3422.5060.54	Véhicules & Outillage	136'965.04		140'000		43'864.46	
350.546	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	900'000.00		900'000			
350.5460.01	Prêt à la Paroisse	900'000.00		900'000			

7.10 Détail des investissements 490 - 544 - 5450 - 572

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
490.506	Biens meubles						
490.5060.27	Maison de la Providence Montagnier	-282.60				18'000.00	
		-282.60				18'000.00	
544.506	Biens meubles						
544.5060.70	Aménagement nurseries	80'000.00		80'000			
		80'000.00		80'000			
5450.506	Biens meubles						
5450.5060.65	Mobilier cuisine C.O	60'000.00		60'000		60'000.00	
		60'000.00		60'000		60'000.00	
572.542	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales						
572.5442.02	Ass. communale pour le surendettement	16'000.00		16'000		50'000.00	
		16'000.00		16'000		50'000.00	

7.11 Détail des investissements 710 - 720 - 730 - 741 - 742 - 7790 - 790

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
710.503	Autres travaux de génie civil	63'086.49		2'834'000		2'396'723.80	
710.5030.11	Ouvrages génie civil Bagnes	63'086.49		2'834'000		2'396'723.80	
710.506	Biens meubles	-140'351.39				640'044.74	
710.5060.60	Matériel informatique	-140'351.39				640'044.74	
710.637	Ménages privées		-345'494.46				295'726.91
710.6370.01	Taxes de raccordement - Bagnes		-345'494.46				295'726.91
720.503	Autres travaux de génie civil	382'468.36		3'570'000		3'080'146.82	
720.5030.14	Ouvrages assainissement - Bagnes	382'468.36		3'570'000		3'080'146.82	
720.506	Biens meubles	-167'760.24				500'695.65	
720.5060.60	Matériel informatique	-167'760.24				500'695.65	
720.637	Ménages privées		2'297.71				199'843.98
720.6370.01	Taxes de raccordement - Bagnes		2'297.71				199'843.98
730.503	Autres travaux de génie civil					229'363.35	
730.5030.19	Réfection déchetterie de Verbier					179'363.35	
730.5030.43	Réfection box à compost communaux					50'000.00	
730.504	Bâtiments	-41'447.70				-406'018.10	
730.5040.85	Bâtiment déchetterie	-41'447.70				-406'018.10	
730.506	Biens meubles	38'486.30		80'000		182'445.10	
730.5060.34	Acquisition véhicules, machines et appar					47'445.10	
730.5060.57	Remplacement eco-points					85'000.00	
730.5060.67	Réfection installation quadromat	51'308.55		80'000		37'177.75	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
730.5060.68	Remplacement presse encombrant	-12'822.25				12'822.25	
741.502	Aménagement des cours d'eau	2'489'189.04		3'870'000		2'127'276.75	
741.5020.01	Aménagement des cours d'eau Val d/Bagnes	2'489'189.04		3'870'000		2'127'276.75	
741.506	Biens meubles	346'281.78		432'000		504'978.45	
741.5060.34	Acquisition véhicules, machines et appar	346'281.78		432'000		504'978.45	
741.631	Cantons et concordats				650'000		77'675.65
741.6310.01	Subventions cantonale				650'000		77'675.65
742.503	Autres travaux de génie civil	607'790.99		200'000		2'393'412.94	
742.5030.02	Entretien des ouvrages de protection	336.60		50'000		66'391.60	
742.5030.03	Surveillance instabilités de terrains	27'558.45		50'000		45'675.90	
742.5030.04	Purges de falaises			50'000			
742.5030.05	Défense avalanches	579'895.94				681'289.19	
742.5030.07	Digue des Chaudières, Merdenson			50'000			
742.5030.08	Digue pare-avalanche Lourtier					1'700'056.25	
742.5030.39	Barrage de Mauvoisin					-100'000.00	
742.631	Cantons et concordats		931'880.65				1'772'358.80
742.6310.01	Subventions cantonale		931'880.65				1'772'358.80
742.635	Entreprises privées						85'053.85
742.6350.01	Participation entreprise privée						85'053.85
7790.503	Autres travaux de génie civil	-15'000.00				-57'856.70	
7790.5030.20	Récupération des lavures	-15'000.00				-57'856.70	
7790.504	Bâtiments					-225'264.10	
7790.5040.85	Bâtiment déchetterie					-225'264.10	
7790.506	Biens meubles					85'837.35	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7790.5060.18	Véhicules					2'600.35	
7790.5060.54	Véhicules & Outillage					83'237.00	
7790.509	Autres immobilisations corporelles	-389.15				81'383.70	
7790.5090.05	Plantes envahissantes	-389.15				80'000.00	
7790.5090.06	Site du Merdenson					1'383.70	
790.500	Terrains	237'790.35		1'500'000		225'016.30	
790.5000.01	Acquisition de terrains	237'790.35		1'500'000		225'016.30	
790.503	Autres travaux de génie civil					1'600'000.00	
790.5030.44	Aménagement zone Brunet, Verbier					1'600'000.00	
790.506	Biens meubles					200'000.00	
790.5060.69	Panneaux de balisage IML					200'000.00	
790.529	Autres immobilisations incorporelles	2'110'000.00		2'110'000		2'259'553.71	
790.5290.09	Patrimoine villages - relevé	80'000.00		80'000		80'000.00	
790.5290.18	Etudes développement site Curala	200'000.00		200'000		300'000.00	
790.5290.24	Maison de la sécurité					1'200'000.00	
790.5290.31	Révision globale PAZ et RCCZ	100'000.00		100'000		200'000.00	
790.5290.32	Etude aménagements zone Brunet, Verbier					801.00	
790.5290.42	Gouille à Vaudan	60'000.00		60'000		60'000.00	
790.5290.46	Retenue collinaires de Rechouenne	60'000.00		60'000			
790.5290.49	Mobilité - dernier kilomètre					-20'808.19	
790.5290.50	Plans LIML (itinér. mobilité loisirs)					533.75	
790.5290.51	Mesures de compensation					-105'000.00	
790.5290.63	Plan directeur mobilité					100'000.00	
790.5290.68	Nouveau Chalet Orny	800'000.00		800'000		300'000.00	
790.5290.70	Rénovation granges du Châble					4'027.15	
790.5290.71	Mise à jour des arrêts de bus	50'000.00		50'000			
790.5290.72	Promotion mobilité électrique et douce	80'000.00		80'000			
790.5290.77	Ecole de Villette	200'000.00		200'000			

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
790.5290.79	Centre sportif / Etape 3					80'000.00	
790.5290.80	Etude d'aménagement entrée du Châble			150'000		60'000.00	
790.5290.82	Stratégie logements	150'000.00		80'000			
790.5290.83	Nouvelle salle de gym au Châble	80'000.00		150'000			
790.5290.84	Etude salle de spectacle Verbier	150'000.00		100'000			
		100'000.00					
790.600	Transferts de terrains		13'510.00				1'524.75
790.6000.01	Transferts de terrains		13'510.00				1'524.75

7.12 Détail des investissements 811 - 819 - 820 - 840 - 8710 - 8711 - 8713 - 873

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
811.529	Autres immobilisations incorporelles	166'934.95		707'000		617'153.15	
811.5290.53	Revitalisation pâturages boisés	250'000.00		250'000		220'000.00	
811.5290.54	Réseau Ordonnance Qualité Ecologique					-9'846.85	
811.5290.55	Projets de développement régional (PDR)	49'455.00		357'000		257'000.00	
811.5290.56	Etude stratégie agricole et prochain PDR	-132'520.05		100'000		150'000.00	
811.555	Entreprises privées					-277.00	
811.5550.05	Participation Laiterie d'Etiez					-277.00	
819.503	Autres travaux de génie civil	-650'860.76		1'576'000		2'867'361.95	
819.5030.25	Ouvrages génie civil Val de Bagnes	-650'860.76		1'576'000		2'867'361.95	
820.542	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales					5'500'000.00	
820.5442.01	Prêt Bourgeoisie					5'500'000.00	
820.642	Remb. de prêt communes et ass. intercommunales		69'706.53				
820.6420.01	Remb. prêt Bourgeoisie		69'706.53				
840.504	Bâtiments					120'000.00	
840.5040.77	Points d'information touristique					120'000.00	
8710.540	Entreprises publiques	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8710.5440.03	Altis Groupe SA	2'000'000.00		3'000'000		1'000'000.00	
8710.644	Remb. de prêt aux entreprises publiques		100'000.00				100'000.00
8710.6440.05	Remboursement de prêt Altis		100'000.00				100'000.00
8711.506	Biens meubles	679'963.00		758'000		618'063.70	

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8711.5060.36	Eclairage public	679'963.00		758'000		618'063.70	
8713.540	Entreprises publiques	49'000.00					
8713.5440.02	EVB SA	49'000.00					
873.540	Entreprises publiques	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	
873.5440.01	Prêt GECAL	3'700'000.00		3'700'000		4'000'000.00	

Tableau synoptique 2025 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFCO Art. 81 et suivants

N° de cptes	Libellé	Provisions 2024	Crédit		Total	Provisions		Provisions reportées
			initial	complémentaire		total budget 2025	Utilisation	
Administration des Finances & Contribution / Informatique								
0220.5000.01	Terrains, routes et piste	-	-	-	70'000.00	-	70'000.00	-
0220.5540.02	Acquisition actions CIGES	454'396.50	-	-	454'396.50	-	-	70'000.00
0220.5550.01	Télécabine Mayens de Bruson	3'509'105.50	-	-	3'509'105.50	-	-	454'396.50
0220.5590.03	Soutien développement Mayens de Bruson	50'000.00	-	-	50'000.00	-	-	3'509'105.50
0220.5660.02	Soutien parc Barryland	-640'000.00	-	-	-640'000.00	50'000.00	-	-
0220.6440.02-3.448	Remb. de prêts	-15'000.00	-	-	-15'000.00	-	-	-
0220.6450.02	Remb. de prêts	557'000.00	-	-	557'000.00	-	-	250'000.00
0221.5060.58	Réseau informatique	90'000.00	-	-	90'000.00	-	-	-
0221.5060.59	Serveur informatique	135'000.00	-	-	135'000.00	90'000.00	-	-
0221.5060.60	Matériel informatique	630'000.00	-	-	630'000.00	-	-	370'000.00
0221.5200.04	Sécurité informatique	-	-	-	-	-	-	-
0221.5200.05	Changement système informatique	-	-	-	-	-	-	-
Total administration des finances & Contribution / Informatique		4'103'502.00	-	-	737'000.00	140'000.00	-	4'653'502.00
Bâtiments - édilité et urbanisme								
029.5040.02	Maison de l'Abbaye	535'272.45	-	-	535'272.45	1'632.85	-	533'639.60
029.5030.21	Jardins du souvenir	36'143.25	-	-	36'143.25	-	-	23'086.05
029.5040.03	Maison Grundbacher	23'086.05	-	-	23'086.05	-	-	3'455'000.00
029.5040.04	Bâtiment administratif Volleiges	96'618.80	-	-	96'618.80	-	-	81'872.00
029.5040.05	Maison de la Santé	3'455'000.00	-	-	3'455'000.00	-	-	4'172'732.75
029.5040.08	Parking Calogne/Marais Verts/Ermiage	81'872.00	-	-	81'872.00	-	-	54'822.75
029.5040.09	Nouveau bâtiment administratif	2'272'732.75	-	-	2'272'732.75	-	-	42'563.00
029.5040.12	Système de clé	12'808.10	-	-	12'808.10	-	-	156'394.60
029.5040.15	Bâtiment TP + Feu	92'808.10	-	-	92'808.10	-	-	194'138.05
029.5040.17	Ecole de Volleiges	100'000.00	-	-	100'000.00	-	-	110'795.80
029.5040.18	Ecole de Verségères	42'563.00	-	-	42'563.00	-	-	411'419.07
029.5040.19	Ecole de Bruson	156'863.05	-	-	156'863.05	-	-	73'847.40
029.5040.20	Ecole de la Comba	3'642.00	-	-	3'642.00	-	-	160'189.90
029.5040.21	Ecole de Villette	100'000.00	-	-	100'000.00	-	-	2'008'603.37
029.5040.23	C.O Bagnes-Volleiges rénovation CO	325'000.00	-	-	325'000.00	-	-	-
029.5040.26	Maison Gard Champsec	145'000.00	-	-	145'000.00	-	-	-
029.5040.28	Abri pour bergers / Gletro	905'861.77	-	-	905'861.77	-	-	-
029.5040.29	Cave à fromage / Le Vasevay	165'000.00	-	-	165'000.00	-	-	-
029.5040.32	Ancienne école Flomay	50'000.00	-	-	50'000.00	-	-	-
029.5040.34	Places de jeux	2'095.40	-	-	2'095.40	-	-	-
029.5040.36	Skatepark St-Marc	35'000.00	-	-	35'000.00	-	-	-
029.5040.37	Terrain de football naturel	161'549.80	-	-	161'549.80	-	-	-
029.5040.40	Centre sportif, Verblert	13'000'000.00	-	-	13'000'000.00	-	-	-
029.5040.45	Eglise paroissiale Le Châble	8'594.40	-	-	8'594.40	-	-	-
029.5040.49	Centre médical Les Fleurettes	1'123'609.85	-	-	1'123'609.85	-	-	-
029.5040.50	Expi. Nouvelle crèche	523'659.53	-	-	523'659.53	-	-	-
029.5040.89	Administration générale PGEE et GTB	658'124.26	-	-	658'124.26	-	-	-
029.5040.90	Etude sismiques	56'632.70	-	-	56'632.70	-	-	-
029.5040.98	OT de Verblert	145'536.05	-	-	145'536.05	-	-	-
029.5040.99	Place de jeu Mousaillons	42'584.20	-	-	42'584.20	-	-	-
029.5040.102	Prattreier & Médières ancienne école	11'2584.20	-	-	11'2584.20	-	-	-
029.5040.103	Musée de Bagnes	50'000.00	-	-	50'000.00	-	-	-
029.5040.104	Chapelle de Flomay	32'830.50	-	-	32'830.50	-	-	-
029.5040.109	Senlier des Mines	38'491.75	-	-	38'491.75	-	-	-
029.5040.110	Cure du Châble	435'171.75	-	-	435'171.75	-	-	-
029.5040.112	Salle polyvalente Volleiges	113'341.85	-	-	113'341.85	-	-	-
029.5040.113	Granges du four Sarreyer	96'927.60	-	-	96'927.60	-	-	-
029.5040.114	Couvert à pic nic Vallée	57'292.85	-	-	57'292.85	-	-	-
029.5040.118	Ecole du Levron	430'009.72	-	-	430'009.72	-	-	-
Total Bâtiments - édilité et urbanisme		535'272.45	-	-	535'272.45	1'632.85	-	533'639.60

Tableau synoptique 2025 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFCO Art. 81 et suivants

N° de cptes	Libellé	Provisions 2024		Crédit		Total	Provisions			Provisions reportées
		Initial	complémentaire	total budget 2025			Utilisation	Dissolution	Création	
029.5040.119	Hôtel de Mauvain	268'485.15		80'000.00		348'485.15	268'485.15		241'968.70	241'968.70
029.5040.120	Bâtiment les Moussaillons	726'130.00				726'130.00	726'130.00		91'717.45	91'717.45
029.5040.121	Bâtiment Perrodin	24'005.35				24'005.35	24'005.35		24'005.35	24'005.35
029.5040.122	Bâtiment La Concordia	30'000.00				30'000.00	30'000.00		30'000.00	30'000.00
029.5040.127	Dépt des Glaniers			170'000.00		170'000.00				98'500.00
029.5040.128	Grange Moay			480'000.00		480'000.00			475'153.60	475'153.60
029.5040.129	Crèche de Verbier			50'000.00		50'000.00				
029.5040.130	Bâtiment Le Bourgeois			100'000.00		100'000.00			100'000.00	100'000.00
029.5040.133	Station de télé de Profray									
029.5040.134	Bâtiment projet data Center			200'000.00		200'000.00			196'436.00	196'436.00
029.5040.136	Laiterie de Lourtier						396'285.00		396'285.00	
029.5060.18	Véhicules	40'038.15				40'038.15				29'156.35
029.5060.62	Containers manifestations	80'000.00		80'000.00		160'000.00			80'000.00	80'000.00
029.5200.03	Logiciel	21'804.03		120'000.00		141'804.03	21'804.03		67'312.98	67'312.98
029.5620.07	Participation Cabane Louvie	272'000.00				272'000.00		272'000.00	272'000.00	272'000.00
029.5650.02	Subv. D'invest. Sateidrance			600'000.00		600'000.00			600'000.00	600'000.00
029.6360.01	Participation Fondation M. Chappaz	-230'000.00				-230'000.00			-230'000.00	-230'000.00
029.6310.01	Subventions cantonales	-50'000.00				-50'000.00			-50'000.00	-50'000.00
Total Bâtiments - édilité et urbanisme		11'545'603.08	-	24'005'000.00		35'550'603.08	13'089'117.92	13'402'337.58	16'227'724.53	16'396'436.58

Ordres et Sécurité publique

111.5060.03	Véhicule de police			85'000.00		85'000.00				
111.5060.06	Matériel signalisation	150'000.00				150'000.00			100'389.75	100'389.75
111.5060.05	Vidéosurveillance									
1500.5620.05	Part Bagnes invest CSI			93'000.00		93'000.00				
1501.5060.15	Véhicule de police			60'000.00		60'000.00				
161.5620.08	Participation au stand de tir			149'000.00		149'000.00			27'796.00	27'796.00
Total ordres et Sécurité publique		150'000.00	-	387'000.00		537'000.00	150'000.00	-	128'185.75	128'185.75

Enseignement et formation

212.5060.47	Remp. Parc informatique	59'298.34				59'298.34		59'298.34		
Total Enseignement et formation		59'298.34	-			59'298.34	-			

Culture, sport et loisirs, culte

3290.5040.01	Acquisition bâtiments historiques	124'980.15				124'980.15				124'980.15
3290.5040.63	Entretien des îres protégés	19'173.15				19'173.15				19'173.15
3290.5040.64	Paysage un atout	88'489.10				88'489.10	88'489.10		36'926.65	36'926.65
3290.5040.76	Maison du Bagnes	302'634.80		600'000.00		902'634.80	302'634.80		856'030.90	856'030.90
3290.5090.03	Mise en valeur patrimoine bagnard			50'000.00		50'000.00				
3290.5060.17	Archives - équipement Kompaktus	37'869.10				37'869.10	37'869.10		87'869.10	87'869.10
3290.5060.18	Véhicules									
3290.5090.02	Livre Bagnes 2017	145'818.60		67'000.00		212'818.60				
3290.5040.72	Salles des Combins			100'000.00		100'000.00			145'818.60	145'818.60
3290.5040.79	Centre culturel	119'949.28				119'949.28			218'332.78	218'332.78
3290.5080.04	Soutien projets ARCARE									
3290.5620.06	Champac Ensemble	25'000.00		800'000.00		825'000.00	25'000.00		10'000.00	10'000.00
3291.5040.107	Gratin Perin	109'236.75		60'000.00		169'236.75	109'236.75		909'236.75	909'236.75
3292.5040.62	Aménagement salle St-Marc	8'165.97		50'000.00		58'165.97	8'165.97			
3292.5040.131	ESM modification éclairage								50'000.00	50'000.00
3410.5010.02	Parcours VTT	136'706.47				136'706.47			136'706.47	136'706.47
3411.5040.68	Centre sportif : agrandissement	157'135.60				157'135.60			157'135.60	157'135.60
3411.5040.69	Centre sportif : rénovation / mise en conformité	1'457'672.35				1'457'672.35			1'457'672.35	1'457'672.35
3411.5060.21	Investissement patinoire	529'727.86				529'727.86			529'727.86	529'727.86
3411.5060.51	Mur de grimpes centre sportif	162'944.48				162'944.48			162'944.48	162'944.48

Tableau synoptique 2025 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFCE Art. 81 et suivants

N° de cptes	Libellé	Provisions 2024		Crédit		Total	Provisions			Provisions reportées
		initial	complémentaire	total budget 2025			Utilisation	Dissolution	Création	
7790.5090.06	Site du Merderson	128'387.05				128'387.05		128'387.05	97'274.95	97'274.95
7790.5090.05	Eradication plantes	23'899.75				103'899.75		23'899.75	4'211.70	4'211.70
790.5290.09	Patrimoine villages - relevé	4'370'000.00		80'000.00		5'870'000.00		4'370'000.00	4'370'000.00	4'370'000.00
790.5000.01	Acquisition de terrain			1'500'000.00						
790.5030.44	Aménagement zone Brunet									
790.5060.61	Ecrans d'information									
790.5060.66	Panneau de balisage	200'000.00				200'000.00		200'000.00	200'000.00	200'000.00
790.5290.13	Avant-projet parking Ermitage	118'341.99				118'341.99		118'341.99	282'815.29	282'815.29
790.5290.18	Etude développement site Curala	312'967.30		200'000.00		512'967.30		312'967.30	512'967.30	512'967.30
790.5290.24	Etudes maison de la sécurité	11'231'34.97				11'231'34.97		11'231'34.97	861'367.57	861'367.57
790.5290.30	Etude transport rue de Médran	460'280.40				460'280.40		460'280.40	185'104.05	185'104.05
790.5290.31	Révision plans zones et RCCZ	95'718.65		100'000.00		195'718.65		95'718.65	136'814.60	136'814.60
790.5290.32	Aménagements zone Brunet									
790.5290.42	Gouille à Vaudan	441'354.42		60'000.00		104'354.42		44'354.42	88'248.17	88'248.17
790.5290.43	Plan directeur intercommunal	72'967.30				72'967.30		72'967.30	72'967.30	72'967.30
790.5290.44	PQ Montagnier	4'941.25				4'941.25		4'941.25	3'141.25	3'141.25
790.5290.45	PQ Mayens de Bruson	88'951.50				88'951.50		88'951.50	38'951.50	38'951.50
790.5290.46	Retenue collinaire Rechouentte	42'975.95		60'000.00		102'975.95		42'975.95	102'975.95	102'975.95
790.5290.48	Développement VTT Entremont	69'674.20				69'674.20		69'674.20	69'674.20	69'674.20
790.5290.49	Mobilette - dernier kilomètre									
790.5290.50	Plans LML	161'486.65				161'486.65		161'486.65	49'102.73	49'102.73
790.5290.51	Modification RCCZ	75'292.40				75'292.40		75'292.40	75'292.40	75'292.40
790.5290.57	PQ Fleurettes	60'000.00				60'000.00		60'000.00	10'000.00	10'000.00
790.5290.60	PAZ Parisier	45'831.60				45'831.60		45'831.60	45'831.60	45'831.60
790.5290.61	mesures comp. Pistes vti									
790.5290.62	RPPZ Ruinettes	50'000.00				50'000.00		50'000.00	10'000.00	10'000.00
790.5290.63	Plan directeur mobilité	109'668.57				109'668.57		109'668.57	67'024.17	67'024.17
790.5290.65	Parking St Marc	578'010.84				578'010.84		578'010.84	549'908.74	549'908.74
790.5290.66	Bât télécabine Le Châble	195'426.85				195'426.85		195'426.85	178'528.50	178'528.50
790.5290.68	Chalet Orny	-138'857.87		800'000.00		661'142.13		-138'857.87	621'171.25	621'171.25
790.5290.69	Bâtiment CO, transformation	80'000.00				80'000.00		80'000.00	80'000.00	80'000.00
790.5290.70	Rénovation grange du Châble	318'813.34				318'813.34		318'813.34	114'479.55	114'479.55
790.5290.71	Mise à jour des arrêts de bus	54'755.40		50'000.00		50'000.00		54'755.40	31'115.75	31'115.75
790.5290.72	Promotion mobilité douce et électrique	80'000.00		80'000.00		134'755.40		83'770.53	83'770.53	83'770.53
790.5290.76	Anciennes écoles	50'000.00				50'000.00		50'000.00	50'000.00	50'000.00
790.5290.77	Etudes Villette	12'180.85		200'000.00		212'180.85		12'180.85	421'768.50	421'768.50
790.5290.78	Plan de mobilité scolaire									
790.5290.79	Centre sportif / Etape 3	80'000.00				80'000.00		80'000.00	80'000.00	80'000.00
790.5290.80	Etude d'aménagement entrée du Châble	60'000.00		150'000.00		210'000.00		60'000.00	210'000.00	210'000.00
790.5290.82	Stratégie logements			80'000.00		80'000.00		43'985.00	43'985.00	43'985.00
790.5290.83	Nouvelle salle de gym			150'000.00		150'000.00		150'000.00	150'000.00	150'000.00
790.5290.84	Etude salle de spectacle			100'000.00		100'000.00		96'985.20	96'985.20	96'985.20
Total Protection et aménagement de l'environnement		24'920'293.36	-	13'948'000.00	-	38'868'293.36	-	24'920'293.36	18'522'798.88	18'522'798.88
Economie publique										
811.5290.53	Requalification pâturage boisés	74'108.60		250'000.00		324'108.60		74'108.60	159'777.00	159'777.00
811.5290.55	Projet de développement régional	257'000.00		357'000.00		614'000.00		257'000.00	-	-
811.5290.56	Etude stratégie	143'984.25		100'000.00		243'984.25		143'984.25	-	-
811.5550.05	Laiterie d'Eiez									
811.5550.07	Participation Mellerie									
819.5030.25	Irrigation - SIB	3'152'000.00		1'576'000.00		4'728'000.00		3'152'000.00	1'576'000.00	1'576'000.00
820.5442.01	Prêt Bourgeoisie									
840.5030.09	Haut Val de Bagnes	121'405.65				121'405.65		121'405.65	121'405.65	121'405.65
840.5040.77	Points info touristiques	187'877.70		3'000'000.00		3'000'000.00		187'877.70	187'877.70	187'877.70
8710.5440.03	Prêt Allis	78'000.00		750'000.00		838'000.00		78'000.00	54'000.00	54'000.00
8711.5060.36	Eclairage public			3'700'000.00		3'700'000.00				
873.5440.01	Prêt Géal									
Total Economie publique		4'014'376.20	-	8'741'000.00	-	13'755'376.20	-	4'014'376.20	2'099'060.35	2'099'060.35
TOTAL										
TOTAL		53'910'363.17	-	59'984'000.00	-	113'294'363.17	18'580'563.12	45'902'084.57	46'617'066.63	51'039'246.58

Tableau synoptique 2025 des crédits de fonctionnement utilisés et encore disponibles - OGFCO - Art. 81 et suivants

Bilan		2025	2024
Administration des Finances & Contributions - Bâtiments			
...3000.02	Indemnités départ du CM		-203'492.30
0220.3010.01	Provision GLR	-450'000.00	
0220.3132.02	Frais fiduciaire	-65'000.00	-15'000.00
0222.3130.06	Décision CM 4.3.25		-320'000.00
0222.3130.06	Bons host card		Chèques émis non encaissés
0222.3130.52	Promotion économique	-27'000.00	-19'500.00
0222.3130.54	Mandat Certification ISO		-80'000.00
0223.3132.01	Provision GLR	-150'000.00	
0221.3113.01	Rempl. Postes pour élections		-20'000.00
0221.3112.02	Licenes microsoft		-30'000.00
1400.3130.06	Prestation de services de tiers		-20'000.00
029.3144.10	Luminaire Verbier International School	-25'000.00	Provision levée bâtiments 2022
029.3144.13	Net Concierge prestations 09.24 non facturées	-3'300.00	Fa. A recevoir
029.3144.13	Réparation borne endommagée fac. A recevoir		-3'300.00
029.3144.13	Entretien des bâtiments - Police municipale	24'656.29	-8'800.00
029.4470.10	Loyers administration générale	-68'400.00	Part PPE Marais-verts 2022 et 2023 et prime d'assurance abonnement ascenseur
			Provision loyers non versés 2023 2024 2025
Sécurité publique			
111.3090.01	Formation Police	-65'000.00	Formation 2025
111.3112.01	Uniformes	-21'000.00	
162.3144.16	SSP	-26'000.00	
490.3130.06	Déneigement à double	10'810.00	10'810.00
1501.3130.06	Geo4me	-15'000.00	Facture payée d'avance
1500.4200.01	Taxes d'exemption	74'000.00	Provision solde à facturer 2024
1500.4200.01	Taxes d'exemption	168'000.00	Provision impôts annuels 2025
Enseignement et formation			
212.3099.01	Salaire direction écoles	-54'000.00	Provision
212.3104.01	Mat. Scolaire	-7'250.00	-7'650.00
212.3110.01	Mat. De bureau	-5'221.60	Provision chèques émis non encaissés
212.3150.02	Devis A&E Verbier La Comba		Provision
212.3631.02	Etat du VS		-20'700.00
			-75'000.00

Tableau synoptique 2025 des crédits de fonctionnement utilisés et encore disponibles - OGFCO - Art. 81 et suivants

	2025	2024
213.3089.01 Salaire direction	-68'000.00	-85'000.00
213.3104.01 Mat. Scolaire	-2'000.00	-1'400.00
213.3130.06 Prestations de tiers	-2'000.00	
212/213.3130. Transport des élèves		Provision participation à verser
213.3130.56 Camps CO	-2'500.00	Provision
212.3631.03 Etat du VS		Provision
230.3637.19 Bourses d'études	-21'000.00	Bourses 2022 en traitement
544.3637.01 Chèque sport-culture non encaissés	-50'493.00	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
544.3130.06 Projet ATE - HES SO - Identité visuelle	-93'918.25	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
544.3130.27 Profet Café parents	-3'923.05	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
544.3130.57 Sentier des oiseaux	-1'317.10	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
544.3130.46 Film musique EP	-7'469.00	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
544.3637.06 Fa. De subventionnement	-6'000.00	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5451.3101.01 Espaces ludiques - round office	-657.93	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5451.3104.02 Round office		Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5451.3130.06 Signalétique	-470.25	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5452.3101.01 Espaces ludiques - round office	-18'15.55	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5453.3130.06 Signalétique	-491.85	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5455.3130.06 Photo structure d'accueil	-1'762.00	-800.00
5457.3130.06 Signalétique	-1'800.00	Provision soutien à la jeunesse à recevoir
5457.3130.46 Photo structure d'accueil	-837.75	-800.00
5458.3101.01 Devis Round Office	-780.37	-500.00
5458.3104.02 Devis Round Office		-500.00
5459.3130.06 Signalétique	-302.70	Provision soutien à la jeunesse à recevoir

Culture, loisirs et culte		
311.3101.01 Achat matériel	-21'474.00	-28'000.00
311.4631.01 Subvention reçue d'avance	-30'000.00	22'500.00
311.3110.03 Achat d'œuvres en cours	-3'978.00	-2'500.00
311.3130.06 Expo Bagnoles	-50'000.00	-41'000.00
3290.3636.12 Provision CTS	-9'000.00	Provision
3291.3130.06 Provision CTS	-17'627.95	Provision
3291.3635.03 Verbier Tourisme	-241'541.05	-199'000.00
3291.3636.01 Verbier Tourisme	-66'900.00	-140'000.00
3291.3636.06 Provision CTS	-30'000.00	Provision
3411.3160.01 Provision CTS	-160'000.00	Provision
3410.3636.17 Golf		-120'000.00
3420.3160.01 Provision CTS	-24'000.00	Provision
840.3632.08 Subv. SDVB		-60'000.00

Tableau synoptique 2025 des crédits de fonctionnement utilisés et encore disponibles - OGFCO - Art. 81 et suivants

		2025	2024
Santé			
572.3637.12	Avance fonds de roulement CMS	60'000.00	80'000.00
412.3634.03	Participation EMS		-50'000.00
Prévoyance sociale			
532.3631.08	Participation Prest. complémentaires	-275'000.00	-275'000.00
523.3631.10	Participation Institutions spécialisées	-495'000.00	-495'000.00
523.3637.17	Avances pension alimentaires	-11'000.00	-4'000.00
532.3631.08	Financement aide sociale	-37'000.00	-5'000.00
572.3637.15	Financement aide sociale	-260'000.00	-250'000.00
574.3631.11	Participation Fonds cantonal emploi		-37'000.00
Trafic AT			
799.3132.01	Prestations à recevoir	-28'000.00	-30'000.00
622.3130.08	Transports publics		826'206.00
622.4631.01	Subv. Cantonale	141'819.00	
622.3631.13	Déficit lignes postales	-311'488.00	
Protection et aménagement de l'environnement			
790.4470.01	Rente DDP Lémania	-81'990.00	
790.3130.06	Prestations à recevoir	-10'000.00	
791.3130.60	Provision	-2'150'000.00	
791.4631.01	Subvention SDANA	910'000.00	2'135'000.00
791.4260.02	Facturation au SDM coûts d'endiguement Fregnoley	56'000.00	250'000.00
791.4631.01	Subvention OAS		113'000.00

Tableau synoptique 2025 des crédits de fonctionnement utilisés et encore disponibles - OGFCO - Art. 81 et suivants

		2025	2024
Economie publique			
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-351'635.60	Provision TPT à encaisser 2025
840.3634.06	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-295'549.65	Provision TPT à verser 2025
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-401'772.10	Provision TPT à encaisser 2024
840.3634.06	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-30'311.85	Provision TPT à verser 2024
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-10'869.90	Provision TPT à encaisser 2023
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-21'166.60	Provision TPT à verser 2023
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-8'395.65	Provision TPT à encaisser 2022
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-12'177.02	Provision TPT à verser 2022
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-4'901.10	Provision TPT à encaisser 2021
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-5'214.45	Provision TPT à verser 2021
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-1'799.35	Provision TPT à verser 2020
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-2'761.90	Provision TPT à encaisser 2020
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-1'325.00	Provision TPT à verser 2019
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-5'530.50	Provision TPT à encaisser 2019
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-4'275.55	Provision TPT à encaisser 2018
840.3634.05	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT	-1'171.50	Provision TPT à verser 2018
840.3634.04	Verbier - La Tzoumaz Promotion / TPT reclass	39'542.05	Reclass TPT 2020+2019+2018
840.3634.04	Verbier Tourisme 1er acompte 26	600'000.00	acompte 26
840.3635.06	Hôtel Bristol	-200'000.00	Provision
840.4039.01	Provision débiteur TPT 2018	-5'447.05	Provision débiteur TPT 2018
840.4039.01	Provision débiteur TPT 2019	-6'655.50	Provision débiteur TPT 2019
840.4039.01	Provision débiteur TPT 2020	-4'561.25	Provision débiteur TPT 2020
840.3635.06	Soutien à l'hôtellerie	-229'000.00	Provision soutien à l'hôtellerie
8711.3632.10	NC Altis reçue en 2026	149'644.54	remboursement
8711.3632.10	subvention tarif électrique ristourne 4è trim.	305'931.96	Provision
8711.3632.10	subvention tarif électrique 2ct part. Actionnaire	-1'939'621.47	Provision
8711.3632.10	Subvention tarif électrique	460'776.03	Charges payées d'avance
Finances et impôts			
963.4430.01	Redevances hydrauliques	344'200.00	redevances Satel
971.4699.01	Taxe sur COS	16'000.00	CIVAF à recevoir en 2026



Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025

Au Conseil général de la

Commune de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 18 à 31, 35 à 152 et 158 à 168) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil municipal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil municipal relatives aux comptes annuels

Le Conseil municipal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil municipal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est nul ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 14 avril 2026

BDO SA

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

p.p. Marine Amaro-Moulin
Experte-réviseur agréée



Législatif

011.3100	Vacations des scrutateurs pour votations et élections.
011.3102	Fournitures et envoi du matériel de votations et élections ainsi que le fascicule des comptes et budget

Exécutif

012.3130	Cette rubrique comprend les frais de réception
012.3650	Amortissement du capital de dotation de la Fondation du centre culturel de Verbier

Administration des finances

0220.3010/3052	L'augmentation des frais de personnel est due à une provision pour des prétentions salariales d'un ancien collaborateur et non portée au budget 2025.
0220.310x	Cette rubrique correspond au matériel de bureau et imprimés du service des finances et du service des contributions.
0220.311	Cette rubrique comprend notamment les frais liés à la pose de panneaux acoustiques.
0220.3132	La hausse est liée à la provision pour l'audit spécial PwC.
0220.3137	Les taxations 2023 et 2024 ont donné lieu à un remboursement d'impôt.
0220.3199	Soutien à Blatten
0220.4260	Cette rubrique inclut les indemnités pour absences de maladie et d'accidents de même que les refacturations des prestations présidentielles aux sociétés filles. Les indemnités et jetons de présences perçus par les conseillers dans l'exercice de leur fonction d'administrateur, sont également enregistrés ici. Une participation aux excédents a été encaissée en 2025.
0220.4270	Avec le MCH2, les amendes sont rattachées aux prestations du personnel en l'occurrence dans le cas présent, il s'agit des amendes fiscales.
0220.4611	Facturation des prestations des contributions envers les autres communes, respectivement le canton.
0220.4930	Montant retenu sur les taxes de promotion touristique (840) pour couvrir les frais de gestion communale.

Informatique

0221.3113 et 3130	Coûts des licences (3113) et des prestations de tiers (3130). Les frais liés aux SIT pour les années 2022 à 2025 sont compris dans la rubrique prestations de tiers.
-------------------	--

Secrétariat général & Délégués

0222.30	Ce service regroupe le secrétaire général, son adjoint, la responsable qualité, la responsable durabilité, le responsable développement économique, et les supports administratifs y relatifs.
0222.3130	Les frais de communication (écrite, numérique, audiovisuelle, web, etc.) sont pilotés par le Secrétariat général. Les prestations de tiers de l'administration générale (billets CFF, cartes du tunnel, cotisations, renouvellement concessions FMM, etc.) figurent désormais dans ce service. Les autres dépenses importantes sont celles liées à la formation transversale (promotion économique, durabilité et qualité) et celles de représentation.

0222.3632	Ce montant correspond à la contribution de la commune VDB à la caisse du District (CHF 3.- par habitant)
0222.4260	Cette rubrique correspond notamment à des prestations pour absences "maladie et accident" et aux ventes de billets CFF et tunnel du Grand-St-Bernard.

Bâtiments - Edilité et Urbanisme

029.3010	L'augmentation de la charge par rapport au budget s'explique par les nombreuses absences maladie et accident. Les indemnités y relatives figurent sous la rubrique 029.4260.01.
029.309	Les formations de CFC d'agent d'exploitation et de brevet d'assistant de direction sont comprises dans la rubrique.
029.312	Le budget 2025 tenait compte de l'augmentation des tarifs de l'électricité 2024. Il est difficile de juger de l'impact des températures saisonnières et des mesures d'économies en lien avec la GTB, mais quoi qu'il en soit, une économie budgétaire de quelques CHF 242'000 est réalisée sur cette rubrique en 2025, dont CHF 97'000 sur le centre sportif.
029.3144	Le fait que le seuil des investissements est fixé à CHF 50'000 a bien été anticipé dans les budgets, et les dépenses effectives n'ont pas dépassé le budget.
029.316	Le montant payé à la Bourgeoisie pour l'ancienne maison de commune du Châble est en fait une rente et non pas un loyer et de ce fait, le montant reste dû même durant la durée des travaux. L'exercice comprend donc la rente annuelle de CHF 75'000 et le loyer de CHF 130'000 pour le bâtiment le Bourgeois.
029.3500	Une attribution au fond parking des Marais-Verts de CHF 30'000.- est faite chaque année selon la décision de l'assemblée générale du 18.07.2019 de la sous-communauté du parking des Marais-Verts.
029.4260	Ces remboursements sont essentiellement des prestations pour absences "maladie et accident".
029.4470	Le DDP en faveur de Lemanica-Verbier International School avait été omis dans le budget.
029.4500	Un prélèvement au fond du parking des Marais-Verts a été comptabilisé concernant divers travaux de mise en conformité.

Police municipale

111.3010	Charges de personnel réparties selon la gestion des temps entre les services 111, 1500, 1501 et 162.
111.311	Cette rubrique inclut les coûts liés aux nouveaux habits « UNIMATOS » appliqués à tout le Valais.
111.3090	La formation des aspirants policiers, 12 mois de formation à Savatan, figure dans cette rubrique.
111.3130	Les frais liés à la circulation à Verbier pour assurer la dépose aux Esserts figurent notamment dans cette rubrique.
111.4632	L'augmentation est due à la hausse des tarifs de facturation des prestations aux communes d'Entremont, de CHF 105.-/h. à CHF 130.-/h pour les agents et de CHF 80.- à CHF 85.-/h. pour les administratifs, et ce dès le 01.01.2025.

Cadastre

1400.3130	Cette rubrique inclut les frais de levée des bâtiments et les coûts engagés par l'Etat relatif à la commune de Val de Bagnes. Cela inclut également la refacturation des taxations effectuées par les taxateurs officiels de la commune auprès de nos concitoyens.
-----------	--

1400.421	Depuis le 01.08.2024, à la suite de l'introduction complète de la commune de Val de Bagnes au registre foncier fédéral, le service du cadastre n'établit plus d'extraits officiels à nos concitoyens. De ce fait, il y aura de moins en moins d'émoluments perçus par le service du cadastre pour le futur.
-----------------	---

Office de la population

1401.3101	Cette rubrique comprend la part cantonale au permis de séjour et aux cartes d'identités.
1401.4210	Le bon hiver dernier et le bon début de la saison 2025/2026 ont permis de globalement dépasser les montants portés au budget, et être proches du très bon niveau de l'exercice précédent.

Service du feu

1500.3000	Les vacances du conseiller responsable restent à charge de chaque commune.
1500.3632	Depuis la constitution de l'association initialement des trois communes (aujourd'hui deux), les services Police du feu (141) et Protection civile (161) ne sont plus montrés. Comme prévu par les statuts, la répartition, proportionnelle à la population, est revue en début de chaque période législative. Elle est désormais de 7.19% pour Sembrancher et de 92.81% pour Val de Bagnes.

Service de sécurité

1501.3000	Charges de personnel réparties selon la gestion des temps entre les services 111, 1500, 1501 et 162.
1501.3632	Augmentation de la part Val de Bagnes à l'EMCR Entremont, dû à l'évènement du Fregnoley.

Stand de tir

161.3612	Cette rubrique englobe la participation communale (CHF 1.50/habitant) aux frais d'entretien et de rénovation du stand tir du Mont-Brun en accord par la convention y relative.
-----------------	--

Protection civile

162.3000	Les charges du conseiller responsable restent à charge de chaque commune.
162.3199	L'Etat a facturé CHF 6'000'000 au titre de transfert du fonds communal des contributions de remplacement des abris PC. Le prélèvement au fond (162.4500) neutralise la charge de cette rubrique.

Écoles primaires

212.3000	Vacations du conseiller responsable et commission scolaire.
212.3020	Correspond aux heures d'encadrement des cours de musique, sport, piscine, etc. pris en charge par la commune.
212.3099	Salaire du trio de direction d'EP, refacturé par l'Etat du Valais annuellement.
212.3130	Cette rubrique comprend essentiellement les frais de transport scolaire (CHF 516'482.25) ainsi que les activités telles que journée de ski, spectacle, promenades d'école, etc.
212.3300	Les amortissements sont calculés sur les investissements effectifs.
212.3631	Avec l'actuelle répartition des tâches canton/commune (RPT II), les charges sont déterminées en fonction du coût moyen des élèves valaisans et la refacturation se fait selon l'effectif communal au 31 décembre.
212.3632	Cette rubrique comprend les coûts des élèves de Chemin scolarisés à Martigny.
212.4631	Ce montant regroupe l'ensemble des subventions cantonales (matériel pédagogique, équipement salle de sport, matériel informatique, sport de neige, etc.). Seule la subvention sur le salaire de direction EP est saisi en déduction des charges du 3099.

Écoles secondaires

213.3000	Vacations du conseiller responsable et commission scolaire.
213.3020	Correspond aux heures d'encadrement des études surveillées, surveillance des repas, etc. pris en charge par la commune.
213.3104	La rubrique contient le renouvellement des ouvrages scolaires qui ont été moins conséquents cette année (économie de CHF 40'000.-).
213.3130	Les transports scolaires sont les principaux composants de la rubrique (CHF 208'213.45), ainsi que les différents camps, activités culturelles et sportives et les diverses licences informatiques.
213.3631	Avec l'actuelle répartition des tâches canton/commune (RPT II), les charges sont déterminées en fonction du coût moyen des élèves valaisans et la refacturation se fait selon l'effectif communal au 31 décembre.
213.3637	Cette rubrique comprend le coût des élèves scolarisés en écoles hors commune tels que programme SAF, immersion ou préapprentissage.

4

Ecoles spécialisées

220.3631	Cette rubrique inclut les coûts réels pour les élèves placés en institution, ainsi que la refacturation par le canton des frais de transports pour élèves en situation de handicap selon la répartition du coût moyen par habitant (CHF 9.40).
----------	--

Formation professionnelle initiale

230	Ce service contient les frais de transport pour apprentis. Les rails-checks sont pour 50% à charge des parents et le solde est réparti 50/50 entre canton et commune, que la commune refacture en fin d'année au canton. Le budget est difficilement prévisible, car nous ne connaissons par le nombre d'apprentis, ni leur lieu d'écologie. Ce service inclut également le suivi des apprentis : cours d'appui, visites en entreprises, rallye des métiers, projets de valorisation de la voie de l'apprentissage, ainsi que le service des bourses et prêts de formation communal.
-----	--

Ecole de formation générale

251	Ce service contient les frais de transport pour étudiants. Les rails-checks sont pour 50% à charge des parents et le solde est réparti 50/50 entre Canton et Commune, que la commune refacture en fin d'année au canton. Le budget est difficilement prévisible, car nous ne connaissons par le nombre d'étudiant, ni leur lieu de d'écologie.
-----	---

Formation non mentionnée ailleurs

299.3632	Ce service contient la participation selon la LALFPr au prorata du nombre d'habitants pour la formation continue pour adultes (CIO de Martigny) et la subvention en faveur de l'Université Populaire Entremont.
----------	---

Musées de Bagnes - expositions

311.3130	Cette rubrique comprend des coûts de co-production des expositions (mandats scientifiques et artistiques y.c. mandats d'éditions), de médiation culturelle et de gestion des réserves.
311.4250	Vente d'ouvrages et imprimés.
311.4631	En application de la loi sur la promotion de la culture le canton a décidé d'octroyer au musée de Bagnes une aide financière pour les années 2024-2027 de CHF 22'500 par an, pour son activité de sauvegarde du patrimoine d'importance culturel.

Bibliothèques

321	Ce service inclut la gestion et l'uniformisation des prestations des bibliothèques de Vollèges, Le Châble et Verbier. Il comprend également les charges en lien avec la ludothèque.
-----	---

Art et Culture

Dans ce "chapitre" Art et culture, on retrouve les services :

329

- 3290 Culture et patrimoine (direction et secrétariat du dicastère, subventions),
- 3291 Manifestation (Commission événements et soutiens communaux additionnels),
- 3292 Salles culturelles (uniquement Saint-Marc actuellement),
- 3293 Tente des Combins
- 3294 Archives historiques et gestion documentaire

Manifestations

3291.300

Le poste de coordinateur des manifestations a été remis au budget ; il n'est pas encore repourvu à ce jour.

3291.3635 et 3636

Le poste 3635 correspond au soutien au Verbier Festival. Le poste 3636 comprend la part de la Commune de Val de Bagnes au "pot commun". Depuis le 1.1.2022, toutes les subventions sont versées par la commune y compris la part payée pour le compte de VT SA. VT SA a remboursé sa part à la commune. Les postes Subventions communales et Subventions Commission manifestation sont également inclus dans cette rubrique et comprennent les autres soutiens, directement décidés par le Conseil municipal. La rubrique est inférieure d'environ CHF 624'000 par rapport au budget, le réserve pour opportunités n'ayant pas été activée et certaines demandes déposées n'ayant pas été confirmées.

5

Salles Culturelles

3292

Ce service séparé a été constitué afin d'optimiser l'utilisation de la salle St-Marc et de développer les activités culturelles et événementielles. Les recettes de billetterie et de produits sponsoring sont inférieures au budget. La programmation a repris sans atteindre l'objectif concrétisé dans le budget. Il en résulte des économies de charges de CHF 244'282.

Archives

3294.3000 et 3130

Cette rubrique comprend les coûts de l'ensemble du concept "archives communales" à savoir aussi bien le classement des données historiques que la gestion des données actuellement produites. Le poste de responsable de la gestion documentaire, budgété à plein temps, a été pourvu dès la mi-août 2024.

Sports

3410.3636

Les soutiens sont notamment déterminés en fonction du nombre de jeunes membres des clubs. Le sponsoring de Justin Murisier est également compris dans cette rubrique.

3410.3637

Subventions aux abonnements de ski pour les enfants selon les versements effectifs dans l'exercice. La Commune a élargi son offre aux jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Le soutien aux titulaires de Talents Card (CHF 33'000) est également compris dans cette rubrique.

Pour les abonnements de ski de la saison 2025-2026, des bons ont été remis aux bénéficiaires pour un faire-valoir à l'achat de l'abonnement. De plus, le nombre d'abonnement est en forte croissance, ainsi la charge totale en 2025 est de CHF 173'320.- pour un budget de CHF 145'000.-.

Centre sportif

3411.315

Cette rubrique inclut notamment les coûts d'entretien des installations faits par la Commune et le personnel de ALTIS.

3411.3160

Cette rubrique comprend d'une part la couverture du déficit de l'exploitation du restaurant du centre sportif conformément au contrat signé avec Eldora (CHF 165'326 ; 2024 : CHF 152'085).

D'autre part, les frais de locations de locaux et de modules pour pallier le manque d'infrastructure à la suite du sinistre du centre sportif en 2017 sont aussi dans cette rubrique, à savoir essentiellement la piscine de Mondzeu et le parcours de glace au cœur de la station. Ces frais ont atteint CHF 642'078 contre CHF 616'090 en 2024.

3411.4240 La hausse des rentrées constatées depuis la fin des restrictions liées à la pandémie se confirme avec des revenus en croissance de CHF 42'397 (+ 7%) des entrées par rapport à l'an dernier.

Loisirs

3420 Ce service inclut les coûts liés aux infrastructures de loisirs telles que les terrains de foot par exemple ou le train des Combins.

Parcs, jardins et sentiers pédestres

3421 Les coûts de personnel sont répartis en fonction des OT entre les services
3422 3421,3422,615,741.
Le service Parcs et jardins (3421) a été séparé du service Sentiers pédestres (3422) en 2024 pour une meilleure analyse des comptes.

Eglises

350.3130 Ce poste inclut principalement la participation communale de Frs 500.- par décès aux frais de transports mortuaires.

350.3632 Traitement du clergé selon convention entre la commune et les paroisses respectives. Les frais de personnel sont présentés sous contributions aux paroisses en accord avec la convention actuelle. Les salaires sont assurés par le conseil mixte des paroisses et refacturés à la Commune de Val de Bagnes.
Cette rubrique inclut également notre contribution versée pour la paroisse réformée du coude du Rhône.

Home pour personnes âgées

412.3634 Participation communale aux coûts des EMS conformément à la votation de la loi sur les soins longue durée et la répartition des tâches canton/commune (RPT II). Cette participation est liée à la dernière commune de domicile des résidents en home et en fonction des niveaux de soins requis. Enfin, cette rubrique inclut également la participation communale aux coûts du foyer de jour L'Orchidée.

Centre médico-social de l'Entremont

421.3632 Répartition selon les comptes d'exploitation de l'association.

Service médical des écoles

433.3631 et 3637 Pour donner suite à la nouvelle ordonnance sur l'école primaire de juin 2015, la santé scolaire est facturée séparément. Cette rubrique inclut la participation communale aux soins dentaires y.c. les traitements de prophylaxie.

Autres dépenses de santé

490.3130 Cette rubrique concerne le soutien financier Médibagnes pour la présence médicale à Verbier, lors des hautes saisons d'hiver et d'été ainsi que le déblaiement de neige de l'héliport de Verbier. En 2025 la rubrique contient également les frais liés à la cartographie des besoins et de l'offre de soins sur la commune.

490.3300 Amortissement du Centre médical Les Fleurettes et de Verbier essentiellement.

490.3631 Participation communale au financement des secours sanitaires conformément à la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS) modifiée en 2016 et la répartition des tâches canton/commune (RPT II). La charge 2025 est inférieure au budget en raison d'un solde en faveur de la commune suite à l'établissement du décompte final 2024 par le canton

Assurances vieillesse et survivants

531 Ce service inclut les coûts de l'Agent AVS et la participation cantonale y relative

Prestations complémentaires AVS/AI

532.3631 Coûts refacturés par l'Etat du Valais pour les prestations complémentaires AVS/AI.

Prestations aux retraités

533.3064	Cette rubrique inclut les rentes-ponts AVS payées durant l'année. Cette charge comprend également, pour tout nouveau retraité, le montant total des charges sociales à verser à la Caisse de compensation, dû l'année du versement de la première rente-pont AVS.
----------	---

Prestations de vieillesse

535.319	Cette rubrique concerne la fête des nonagénaires et centenaires organisée par la Commune chaque année, ainsi que le cadeau de Frs 1'000.- pour chaque jubilaire.
---------	--

Protection de la jeunesse

Ce chapitre inclut les services :

- 544 Protection de la Jeunesse (direction du dicastère)
- 5450 Restauration unité d'accueil et CO ;
- 5459 Structure Maison Verte (Graines de Marmots)

Puis suit une répartition par crèche, par UAPE et par site. Cette présentation, pour permettre un meilleur suivi comparé des structures d'accueil, se détaille comme suit :

54	▪ 5451 Crèche de Vollèges ▪ 5452 UAPE de Vollèges ▪ 5453 UAPE de Montagnier ▪ 5454 Crèche de Montagnier ▪ 5455 UAPE de Verbier ▪ 5456 Nurserie - Crèche de Verbier ▪ 5457 UAPE de Versegères ▪ 5458 Nurserie - Crèche de Versegères
544.3090	L'ensemble du budget de formation continue pour les structures d'accueil et le personnel administratif a été saisi dans le service 544, puis les factures ont été imputées dans les comptes de chaque structure en cours d'année (3090).
544.3130	Concerne pour l'essentiel l'ASDE (CHF 213'616) ainsi que le Midnight Bagnes, les Malettes ProJu, divers projets de cohésion sociale, licences informatiques, etc.
544.3631	Budget établi par le service social. Imputation selon la RPT II par le canton des mandats d'assistance éducative ou curatelle éducative confiés par l'APEA à l'OPE.
544.3636	Subventions aux Jeunesses, sociétés et associations liées aux enfants et aux jeunes (APE, scouts, ...).

Restauration unité d'accueil et CO

5450.310	Concerne l'ensemble des fournitures alimentaires. Ce budget a été établi sur la base d'un taux d'occupation de 85% des structures d'accueil.
5450.4240	Représente la refacturation des repas et collations livrés aux structures d'accueil de Vollèges, Montagnier et Versegères, ainsi qu'au CO. Le budget a été établi sur la base d'un taux d'occupation de 85%.

Structures d'accueil

Présentation détaillée des Crèches et des UAPE.

Les budgets sont faits un an avant la rentrée des enfants en structure, avec l'impossibilité de s'appuyer sur des effectifs concrets.

Les tarifs de placement en fonction du revenu financier des ménages varient et influent sur les revenus 4240 (frais de garde).

Les salaires qui servent conjointement Crèche et UAPE sont répartis 40/60.

5451 à 5458	▪ 3090 : Frais de formation continue du personnel, le budget se trouve au 544.3090 ▪ 3105 : Les frais de repas et les recettes sont répartis de manière effective, le budget 2025 a été établi sur la base d'un taux d'occupation de 85% ▪ Plusieurs comptes concernent l'ensemble de la structure et ne font pas l'objet de répartition crèche/UAPE
	4260 : Cette rubrique inclut les indemnités pour absences de maladie et d'accidents

5459	Présentation détaillée de la structure Maison Verte ouverte sous le nom de « Graines de Marmots » à Montagnier. Le déménagement du CO aux Fleurettes a eu lieu en automne 2025.
------	---

Aide sociale

572	Ce service comprend aussi bien les aides sociales décidées au niveau communal que les montants refacturés par le canton.
572.3637	Répartition de la facturation de l'Etat du Valais

Fonds cantonal pour l'emploi

574.3631	Coûts refacturés par l'Etat du Valais.
----------	--

Autres assistances

579.30	Les frais liés à l'intégration à savoir le bureau de l'intégration et son responsable.
579.313	Le coût du programme annuel établi Les salaires des personnes en réinsertion communale (3130)
579.42	Participation de tiers
579.46	Les subventions cantonales y relatives (4631)

Actions d'entraide

592 et 593	A la demande du canton et en accord avec le MCH2, les soutiens en Suisse et à l'étranger sont montrés séparément.
------------	---

Routes cantonales

613	Présentation séparée sur demande de la Section des finances communales. Cette rubrique concerne la participation de la commune aux travaux d'entretien des routes cantonales.
-----	---

Routes communales

615.3010	Les coûts de personnel sont répartis en fonction des OT entre les 3421, 3422, 615, et 741.
615.3130	Le faible niveau d'enneigement et la clémence des températures génèrent des prestations de tiers en baisse de CHF 282'966 par rapport au budget.
615.4631	Les travaux ayant pris du retard, les subventions cantonales n'ont pas encore été obtenues.

Atelier mécanique

617	A noter que, pour éviter des questionnements en matière fiscale, tous les frais de véhicules sont refacturés.
-----	---

Trafic régional

622	Le coût des transports publics de Verbier, la gratuité jeunes et seniors, de même que les demandes communales spécifiques en matière de lignes et/ou de dessertes ainsi que la couverture de déficit des lignes postales sont présentés sous le service Transport Publics. La desserte des Mayens de Bruson et le soutien aux taxis de nuits y sont inclus également. Enfin, la participation de TVSA au coût des transports publics de Verbier est maintenue comme les années précédentes.
-----	---

Eaux potables - ALTIS / SIB

710	Le détail des commentaires figure dans la présentation ALTIS. Les frais de personnel sont repris par ALTIS depuis le 1er juillet 2019. Le coût de leurs prestations se trouve essentiellement dans l'entretien des installations (315). Ces derniers proviennent de la prise en charge multi-services des coûts liés à des chantiers. Il faut cependant relever que la séparation entre frais d'entretien et prestations de tiers n'est pas toujours aisée (frais d'ingénieurs p.ex.) ce qui peut justifier un décalage budgétaire entre les lignes 3130 et 3150.
-----	--

Eaux potables - ALTIS / SIB

720	Le détail des commentaires figure dans la présentation ALTIS.
	Les frais de personnel sont repris par ALTIS depuis 1er juillet 2019. Le coût de leurs prestations se trouve essentiellement dans l'entretien des installations (315). Ces derniers proviennent de la prise en charge multi-services des coûts liés à des chantiers. Il faut cependant relever que la séparation entre frais d'entretien et prestations de tiers n'est pas toujours aisée (frais d'ingénieurs p.ex.) ce qui peut justifier un décalage budgétaire entre les lignes 3130 et 3150.

Traitement des déchets

730	Ce service est géré par les TP.
	Les revenus de ce service dépendent notamment de la rétrocession de la taxe au sac, donc du volume de déchets ou du nombre de sac. Conscients de la baisse significative de ces recettes, le dicastère a tout mis en œuvre pour diminuer les charges et ce, malgré l'ouverture du nouveau centre de tri en 2023. A noter qu'avec l'augmentation de la taxe voirie et une rationalisation des coûts, le service dégage pour la deuxième fois depuis la fusion un excédent de (CHF 141'550 en 2025 et CHF 173'790 en 2024).
730.3612	Avec la mise en place de Gastrovert (récolte des lavures), une rétrocession de CHF 40/tonne de déchets incinérés a été faite par SATOM, ce qui représente un montant de CHF 119'033. Ce montant a été surévalué dans le budget.

Correction des eaux

741	Les coûts de personnel sont répartis en fonction des OT entre les 3421, 3422, 615, et 741. Les charges du personnel sont plus élevées que le budget en raison des épisodes pluvieux conséquents et des intempéries mais sont maîtrisées si l'on cumule les charges des services susmentionnés.
741.463	Les subventions cantonales ont été plus importantes que prévues en raison de travaux plus conséquents sur les cours d'eau (météo)

Dangers naturels

742.3300	Amortissements des ouvrages de protections, digues, filets et autres instabilités de terrains.
----------	--

Décharge du Merdenson

769	Ce service regroupe l'actuelle activité communale sur la décharge du Merdenson. Le montant perçu pour le dépôt des gravats sert à couvrir l'exploitation de la décharge, son entretien et sa future remise en état. Pour ce dernier point, un fonds de financement spécial a été créé. Il figure au bilan sous le chiffre 2900 et totalise CHF 1'399'651.
769.3010	Ce service est géré par les TP. Charges de personnel réparties selon la gestion des temps entre les services 769, 7790, 7791, 730 et 8900.
769.3510	Cette ligne enregistre l'attribution au fonds de financement spécial mentionnée ci-dessus et calculé au tarif actuellement en vigueur.
769.424	Les revenus générés par le dépôt de matériaux à la décharge sont plus élevés que prévus dans le budget en raison de terrassements importants en 2025.

Environnement

7790	Ce service est géré par les TP. Charges de personnel réparties selon la gestion des temps entre les services 769, 7790, 7791, 730 et 8900.
7790.315	Avec les nouvelles infrastructures et une meilleure rationalisation des coûts, les frais d'entretien diminuent, d'où la différence comptes-budgets

Congélateurs

7791	Ce service est géré par les TP. Charges de personnel réparties selon la gestion des temps entre les services 769, 7790, 7791, 730 et 8900.
------	--

Aménagement du territoire

790	Ce service, du fait de ses compétences, gère d'une part les projets d'aménagement du territoire et d'autre part les projets de développement (Centre sportif, Curala, etc) de même que le suivi de certaines constructions (Maison de Commune).
790.3130	Le développement du nouveau portail géographique (SIT) et le traitement correspondant des données ont été partiellement exécutés en 2024 et poursuivis en 2025 ce qui génère une économie budgétaire d'environ CHF 36'000.-

Autorisations de construire

799.3130 / 799.4240	Frais d'autorisations cantonales selon les demandes, y compris coûts relatifs aux analyses des aspects énergétiques des demandes de construction (traitées par SEDRE SA) et leur refacturation (424). Cette rubrique comprend aussi les honoraires juridiques pour la gestion des oppositions et des recours.
799.3637	Les aides aux logements, y compris les participations aux couvertures en ardoise, sont comprises dans cette rubrique; elles sont présentées nettes de divers remboursements d'aides octroyées précédemment.
799.4270	Ces amendes sont liées aux mises en conformité des dossiers des constructions. Elles sont comptablement reconnues à l'échéance du délai de réclamation.

Agriculture

811.3300 / 3660	Les amortissements des subventions d'investissements doivent être présentés sous la rubrique 3660. Le produit d'amortissement est dû à la dissolution de provisions d'investissements pour l'irrigation faite par ALTIS.
811.3635	Les aides accordées dans le cadre d'achat de machines agricoles sont toujours autant sollicitées de même que les améliorations d'étables et de laiterie, cependant les subventions accordées en 2025 sont inférieures au budget (-CHF 718'000).

Irrigation

819	Ce service est géré par ALTIS. L'actuel réseau connaît des problèmes de vétusté et tant les investissements de renouvellement que l'entretien sont dès lors maintenus à un niveau soutenu et conformes au budget.
------------	---

Sylviculture

820	Ce service comprend l'ensemble des subventions versées à la Bourgeoisie ainsi que les mouvements relatifs au fonds d'entretien durable des forêts. Le Triage Combins-Catogne, opérationnel dans sa nouvelle composition depuis le 1.1.2022, n'a pas d'effet direct sur les présents comptes. Au niveau de la présentation comptable, la subvention de CHF 230'000 prévue pour attribution au fonds pour l'entretien durable des forêts figurent de manière cumulée avec les CHF 400'000 de la durabilité sur la ligne 3510. Quant aux dépenses effectives de l'exercice en lien avec ce fonds (3130), elles sont comptablement compensées par un prélèvement sur ledit fonds (4511). Cette manière de comptabiliser est dictée par le MCH2. Le fond d'entretien et durabilité des forêts est présenté séparément au niveau du bilan pour avoir un meilleur suivi.
------------	---

Tourisme

840.3300	Les amortissements sont liés à l'équipement des bureaux de l'OT au Châble et de la cabane du Lein principalement.
840.3634/4039	La totalité des taxes de promotion touristique est reversée à Verbier/Val de Bagnes – La Tzoumaz Promotion SA après déduction de la part des frais administratifs et des éventuelles pertes sur débiteurs. Il est à relever l'exonération du 2 ^{ème} semestre 2025 pour les entreprises sinistrées lors des intempéries du 02.06.2025 pour CHF 9'183.70.
840.3635	Le règlement de soutien à l'hôtellerie, de l'ex-commune de Bagnes, avait été homologué en 2018. Le Conseil général de Val de Bagnes a approuvé le nouveau règlement communal le 24.02.2021 avec effet rétroactif au 1.1.2021. De ce fait, son application n'a

pas connu d'interruption et les demandes parviennent à une fréquence de 2 ou 3 par année.

Services généraux - ALTIS / SIB

8710	La reprise des effectifs des services généraux par ALTIS Groupe SA avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 réduit désormais la présentation de ce service au montant du loyer et des amortissements de l'immeuble de Curala, occupé par ALTIS Groupe SA et Sateldranse SA.
8710.3640	Le prêt postposé en faveur d'ALTIS Groupe SA a fait l'objet d'une provision à 100% pour un montant de CHF 6'800'000.
8710.3650	Compte tenu de la situation de surendettement d'ALTIS Groupe SA, la participation a également fait l'objet d'une provision de CHF 99'999 pour être ramenée à CHF 1 au bilan.

Electricité

8711.3120 / 3130	Ces deux rubriques comprennent d'une part, les coûts de consommation de l'éclairage public et d'autre part, les coûts facturés par FMM et FMMB en lien avec le bouclage comptable de ces sociétés. Ces derniers montants représentent la part proportionnelle au capital-actions des charges nettes des sociétés respectives. Le service est désormais assujéti à la TVA à la méthode effective, ce qui permet de récupérer la TVA sur les factures FMM d'énergie gratuite notamment.
8711.3510 / 4240	L'attribution de CHF 1'853'555 correspond au transfert des provisions d'adaptation des tarifs électriques et fonds régulation du timbre présents au bilan SIB sous la rubrique « 2085 provisions SIB » dans le nouveau fonds sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie. En contrepartie il y a un prélèvement de CHF 1'384'356 pour le rabais de 2ct/kWh octroyé au distributeur d'électricité (Sèdre SA).
8711.3632 / 4632	Cette rubrique inclut trois montants : - les 2 centimes tarifaires offerts aux consommateurs de la commune (le prélèvement y relatif sur la réserve figure en 4632) - l'attribution au fonds EEER (ex NER): fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables - l'attribution au fonds RENO: fonds communal pour la rénovation de CHF 2'000'000
8711.4240	La ristourne PCP correspond aux 0.22 cts / kWh consommés sur le territoire communal ; ce montant est affecté à l'éclairage public.
8711.4250	Valorisation de l'électricité en notre qualité de co-propriétaires (actionnaires) d'ouvrage de production. Cette valorisation est faite par Sogesa pour le compte de la Commune.

Réseau Electrique - Fermage

8712.3300 / 4470 / 4472	La distribution de l'électricité a été reprise par Sedre SA et de ce fait, le réseau électrique existant à la date de ce transfert a été mis en fermage. Ces comptes enregistrent la rémunération de ce fermage de même que l'amortissement du réseau y relatif.
-------------------------	--

Energies – EVB

8713.4240 / 4250	Les microcentrales de production d'énergie ont été reprises par EVB SA au 1.1.21. La valorisation de l'eau potable utilisée dans la production d'électricité et la concession nécessaire au turbinage sont valorisées dans ces rubriques. Pour l'année 2025 la rétrocession est calculée sur une production d'électricité de 20 millions de kWh calculée à 7.5 cts/kWh.
------------------	---

Chauffage à distance

873	La Commune de Vollèges était propriétaire d'un chauffage à distance (installation de production et réseau de distribution). La gestion de ce réseau a été reprise par ALTIS au 1er janvier 2021 et l'outil de production a été cédé à GECAL au 1er janvier 2022 de même que la centrale de chauffe de Bruson. En 2022, la Commune a également repris la boîte grise du centre sportif, à savoir le local abritant les chaudières à pellet. La mise à disposition des locaux abritant ces outils de production de chaleur sur ces trois sites a généré des produits de location de CHF 101'000 en 2025 tout comme en 2024.
873 / 3640	Compte tenu de la situation de surendettement de GECAL SA, le prêt a fait l'objet d'une provision à hauteur de CHF 18'000'000.

Abattoirs

8900.3010

Ce service est géré par les TP. Les charges de personnel sont réparties selon la gestion des temps entre les services 769, 7790, 7791, 730 et 8900.

Impôts

910.400

Impôts personnes physiques : pour les composantes et les variations, renvoi est fait au Message introductif, chapitre revenus financiers.

911.40

Pour les personnes morales, les estimations des périodes non taxées sont déterminées par le service des contributions. Les contribuables les plus importants sont traités individuellement dans la détermination des impôts dus.

Péréquation financière

930.3621

Ce montant, calculé par le canton, correspond à 20% de l'écart entre la force financière communale, au sens de la loi sur la péréquation, et la moyenne des forces financières des communes valaisannes. La péréquation 2025 est calculée sur la moyenne des recettes fiscales 2019, 2020 et 2021.

930.4621

Ce montant, également calculé par le canton, tient compte de multiples critères (âge et altitude résidente de la population, kms de route, nombre de logements, etc) et sert à compenser les charges liées aux infrastructures communales liées à ces critères et ce, toujours en comparaison avec le niveau moyen calculé des infrastructures des communes valaisannes

Patentes et concessions

950.3611

Le franc du paysage, découlant directement des redevances hydrauliques, est présenté dans cette rubrique en concordance avec les redevances hydrauliques dans ce même service 950.

950.4120

La redevance hydraulique est calculée selon le rendement d'hydro-électricité ; depuis 2015, le taux est de CHF 110 par kW, réparti canton / commune à raison de 60/40. Elle comprend celle de FMM pour Bagnes (CHF 5'422'339) et Vollèges (CHF 198'758) de même que celle d'Emosson (CHF 33'232).

Intérêts

961.3499 / 4401

Cette position doit être analysée en parallèle avec la rubrique 961.4401.

961.4402

Rendement des placements et des actions y compris prêts aux sociétés partenaires et autres actionnariats. Les montants principaux concernent les dividendes reçus pour FMM (CHF 131'250), FMV (CHF 103'158), FMMB (CHF 7'626), BCV (CHF 4'800), Tunnel du Gd-St-Bernard (CHF 6'600), et CIGES (CHF 7'500), les intérêts sur les prêts octroyés à GECAL, EVB, Sèdre et ALTIS de CHF 213'942 et les intérêts sur le prêt octroyé à la Bourgeoisie de CHF 96'250.

« Immeubles » / rubriques du patrimoine financier

963.3411/4410

A fin 2019, la commune de Bagnes a constitué un portefeuille titres auprès d'une banque privée réputée de la place financière genevoise. En 2025 une plus-value de CHF 860'448 est constatée sur ce portefeuille.

963.4430

Droits d'utilisation de Sateldranse SA.



Exécutif

012.5540

Il s'agit du versement du capital de dotation à la Fondation du centre culture de Verbier.

Administration des finances

0220.5000/6000

Les acquisitions de terrains de même que les ventes ont été regroupées sous l'aménagement du territoire pour éviter que des rubriques similaires apparaissent dans deux dicastères différents.

0220.5540

Dans cette rubrique figure les acquisitions de participations. CIGES SA, de par la croissance de son activité, a décidé d'augmenter son capital-actions de CHF 300'000 à CHF 1'000'000 pour améliorer la structure de son bilan. La part communale à cette augmentation représente CHF 70'000.

0220.6440

Les remboursements de prêts se décomposent comme suit : TMR SA CHF 125'000 et Association pour la cabane de Mille CHF 15'000. Le remboursement de CHF 500'000 par CIGES a été comptabilisé directement au budget car le prêt est en patrimoine financier.

0220.6450

Les remboursements de prêts se décomposent comme suit : Ecole suisse de ski CHF 15'000, JH Event CHF 30'000, Grand-Combin CHF 22'000 et Le Mazot CHF 16'000. A noter que certains débiteurs bénéficient d'un arrangement de paiement.

Informatique

0221.5060

Cette rubrique comprend du matériel informatique et de l'investissement réseau, y compris la mise en place du projet GED (gestion documentaire y.c. archives).

0221.5200

Cette rubrique inclut les investissements relatifs à la sécurité informatique qui comprend des séparations de domaines Altis, Commune et CIGES, la refonte de l'active directory sécurité, un nouvel outil de gestion des mots de passe ainsi que des programmes de sensibilisation on line.

Bâtiments - Edilité et Urbanisme

029.5040

Le détail des bâtiments est présenté dans l'annexe, au point 7.7. L'écart par rapport au budget est principalement lié au centre sportif pour lequel un budget de CHF 13 mios était prévu et seuls CHF 7.4 mios ont été dépensés. À la suite de l'approbation par le CG en novembre 2025 du crédit d'engagement pour la nouvelle structure d'accueil de Vollèges, des dépenses pour un montant de CHF 98'863 viennent impacter les comptes 2025. Finalement, le bâtiment de la Laiterie de Lourtier (60% restant) a été acquis sur décision du CM pour un montant de CHF 396'285 (patrimoine administratif).

029.636

Pour rappel, le budget en lien avec les travaux à l'Abbaye requiert une participation du copropriétaire.

Service de police

111.5060

Le détail de cette rubrique est présenté sous le point 7.8 dans l'annexe.

Service du feu

1500.5620

Il s'agit de la part de Bagnes dans les investissements du CSI B-V-S. Ils englobent divers équipements.

Stand de tir

161.5620

Le stand de tir du Mont Brun, propriété de l'association des communes de l'Entremont à laquelle s'ajoute Bovernier, a nécessité des travaux urgents de sécurité et de renouvellement d'équipement. Les dépenses sont réparties en fonction de la population des communes concernées.

Arts et Culture

3290.5040

Cette rubrique est détaillée sous le point 7.9 de l'annexe.
Pour la Maison de la Raclette le budget comprenait le montant nécessaire pour finaliser le concours et aller jusqu'à l'autorisation de construire, soit un montant de CHF 600'000.

Manifestations

3291.5040

Cette rubrique est détaillée sous le point 7.9 de l'annexe.
Les gradins de Perrin et ses accès nécessitent d'être repensés et réaménagés pour des questions de sécurité. Les travaux n'ayant pas commencé, le budget 2025 de CHF 800'000 a été reporté.

Salles Culturelles

3292.5040

Il s'agit de divers aménagements pour la salle St-Marc ainsi que la modification des éclairages extérieurs.

Sport

341.5060

Ces deux rubriques sont détaillées sous le point 7.9 de l'annexe.

Loisirs

3420.5040/5060

Cette rubrique est détaillée sous le point 7.9 de l'annexe.
Elle concerne principalement les décorations tout au long de l'année. Le projet pour l'éclairage de Noël n'a finalement pas été réalisé.

Sentiers pédestres

3422.5010

Cette rubrique comprend les investissements des sentiers pédestres.

3422.5060

Cette rubrique comprend les véhicules des sentiers pédestres.

Eglises et affaires religieuses

350.5460

Dans le cadre de la transformation de la cure du Châble, la Paroisse de Bagnes a sollicité et obtenu un prêt sans intérêt de CHF 900'000 jusqu'en 2042 pour le financement des travaux de rénovation.

Protection de la jeunesse

544.5060

Cela concerne de nouvelles places d'accueil en nurseries tant à Verbier qu'à Montagnier et le déménagement de Graines de marmots.

Unité de production des repas

5450.5060

Cette rubrique concerne la suite du remplacement du matériel obsolète de l'unité de production selon un programme établi sur plusieurs années (fin du programme en 2027).

Routes cantonales

613.5610

Ce montant correspond à la participation communale au réseau des routes cantonales.

3

Routes communales

Les investissements de l'année comprennent :

les réfections sur le secteur Verbier de :

- Route de Ransou (CHF 389'933.30)
- Chemin Es-Rard (CHF 300'000)
- Chemin du Bry – escalier (CHF 135'000)
- Une participation à un coffret routier pour Altis (CHF 188'031.35)
- Des tapis divers (CHF 292'123.85) et
- Des frais d'études et relevés (CHF 100'000)

Les réfections pour la Vallée et Vollèges de :

615.5010

- Route du Milieu (CHF 148'395.05)
- Fontenelle – Charrière (CHF 163'676.10)
- Vilette – Chemin des Dzardis (CHF 197'845.45)
- Versegères – Poya de la Forge (CHF 210'635)
- Champsec – Chemin de Diaro (CHF 110'000)
- Champsec – Chemin de la Montoz (CHF 241'403.20)
- Vollèges – Chemin du Raidillon – jardins (CHF 265'000)
- Vollèges – Chemin de la Creuse (CHF 220'000)
- Le Levron – Route de la Lousse (CHF 360'000)
- Le Levron – Route de Vollèges (CHF 181'926.70)
- Vens – Route de la Pierre (CHF 367'910.10)
- Vollèges – Route Vieille (CHF 250'000)
- Prarreyer – Route des Cornes (CHF 243'020.70)
- Etiez RC 94 – étude rond-point (CHF 100'000)
- Versegères – Rue de Prarreyer (CHF 95'001.75)
- Sarreyer – Route du Soleil – caisson (CHF 79'445.90)
- Bruson – Route forestière les Margans (CHF 58'167.20)
- Cries – Chemin de la Poya (CHF 66'469.05)
- Des tapis divers (CHF 460'315.84)
- Des frais d'études et relevés (CHF 100'000)

Eaux potables - Altis / SIB

710.5030/5060/6370

Ce service est géré par Altis.

Eaux usées - Altis / SIB

720.5030/5060/6370

Ce service est géré par Altis.

Cours d'eau

741.5020	Les investissements de l'année comprennent :
	▪ Torrent du Comblonard (CHF 1'121'480.58)
	▪ Intempéries torrent Fregnoy + Dranse (CHF 500'000)
	▪ Instabilités rocheuses et Glissement (CHF 243'952.90)
	▪ Remise en état Torrents (Verbier-Vallée-Dranse-Vollèges) (CHF 194'641.19)

5060	L'acquisition de véhicules et machines est inférieure au budget d'environ CHF 85'000.
------	---

Ouvrages de protection

742.5030/6310	Le détail de cette rubrique est présenté sous le point 7.11 de l'annexe. Les dépenses totales s'élèvent à CHF 607'791, dont CHF 579'896 pour la défense avalanches. La subvention cantonale, compte tenu des transitoires, s'élève à CHF 931'880.
---------------	--

Aménagement du territoire

790.5290	Ces deux rubriques sont détaillées sous le point 7.11 de l'annexe.
----------	--

Agriculture

811.5290	Ces rubriques sont détaillées sous le point 7.12 de l'annexe.
----------	---

Irrigation

819	Ce service est géré par Altis. La produit 2025 est lié à des extournes de provisions pour des projets qui ne sont plus d'actualité.
-----	---

Electricité

8710.5440/6440	La Commune a octroyé un prêt complémentaire de CHF 2'000'000 à ALTIS pour le soutien de liquidités dans sa phase d'assainissement. La décision a été validée par le CG le 8 octobre 2025. Un montant de CHF 100'000 a été remboursé.
----------------	--

8711.5060	Ce montant correspond aux investissements en éclairage public.
-----------	--

Chauffage à distance

873.5440	La Commune a octroyé un prêt de CHF 3'700'000 à GECAL pour le développement de ses investissements conformément au crédit d'engagement voté le 2 décembre 2020. Un prêt complémentaire de CHF 3'700'000 a été octroyé à GECAL SA. Cette rubrique sont détaillées sous le point 7.12 de l'annexe.
----------	--

Ce document est partagé auprès du Conseil général et permet de répertorier toutes les questions émises par les commissions du Conseil général à l'attention de l'exécutif, respectivement des DO. Les réponses seront d'abord données oralement en séance de commission par l'exécutif puis restituées dans la colonne "réponse du dicastère". Les droits d'écriture sont donnés aux Présidents des commissions ainsi qu'aux Directeurs opérationnels.

Les questions sont déposées au minimum 5 jours ouvrables avant la séance de commission. Le Président du dicastère avise l'exécutif dès que les questions sont déposées.

Attention: les colonnes contiennent une fonctionnalité "filtre" à décocher après chaque visite

Rubrique comptable qui fait l'objet de la question	Commission du CG qui pose la question	Question posée	Date de la question	Dicastère compétent	Réponse du dicastère	Date de la réponse
3290.424	JFCS-TCS	A quel correspond ce montant?	04.05.26	TCS	Indemnités pour des dégâts matériels	20.05.2026
3292.425	JFCS-TCS	A quel correspond ce montant?	04.05.26	TCS	Ventes billetterie et produits sponsoring	20.05.2026
0221.3050	COGEST	Pourquoi n'y a-t-il pas eu de frais de perfectionnement en 2025 ?	10.05.2026	Administration générale	Le "0221" concerne uniquement le service informatique soit peu d'EPT. Ceux-ci ont principalement suivi des formations internes sans coûts directs imputés sur le service. Le bilan est très positif et cette fonction indispensable pour le bon déroulement de la sécurité de nos systèmes : • Conseils lors de demandes citoyens DPO • Conseils juridiques concernant la protection des données • Accompagnement dans les projets ISO 27001 et 27701 • Audit de sécurité pour les applications existantes et les nouveaux projets • Challenge CIGES lors des projets • Représentation de la Commune pour les projets sécurité comme SOC ou séparation de l'AD Pour rappel, il est salarié d'ALTIS qui refaiture ses prestations à la Commune selon un tarif préférentiel: -RSSI 1 jour par semaine --> 3200 -- par mois -RSSI 1 jour par mois --> 800 -- par mois pour également couvrir les urgences et week-end -DPO 1 jour chaque 2 semaines --> 1600 -- par mois Nous estimons qu'il passe plus de temps que ce qui est inclus dans le contrat. La charge 2025 a été d'environ CHF 60'000.- Ces dépenses correspondent principalement aux investissements des bâtiments puisque le service 029 "bâtiment" fait partie de la rubrique "0". A la page 170 et 171 du fascicule vous avez le détail des investissements du service 029 qui complais CHF 18'235'968.28. Le solde correspond aux investissements de l'exécutif, de l'administration générale et de l'informatique (voir page 169-170) Anne-Michèle Lack et Grégory Thurre ont rencontré ce mercredi matin 20.05 la présidente de la COGEST à ce sujet	20.05.2026
0221.301	COGEST	Quel est le bilan concernant les tâches du délégué à la sécurité informatique et protection des données après un an de fonction? Sur quelle échelle salariale est calculé son salaire?	10.05.2026	Administration générale	Ces recettes correspondent à des recettes d'investissement, soit en grande partie par des remboursements de prêts et une recette de subvention (voir détail page 169-170)	20.05.2026
p.29 du fascicule	COGEST	Les dépenses de l'administration générale selon les tâches représentent 43,9% (CHF 20'435'154) du montant total. Quels sont les éléments pesant le plus fortement sur ce pourcentage? Les charges du personnel représentent 18% du montant total des charges selon les natures. En lien avec la fusion, la réorganisation de l'administration communale et l'augmentation des EPT, dans quelle mesure un bilan, voire un audit de fonctionnement sont envisagés par le conseil municipal?	10.05.2026	Administration générale		20.05.2026
p.26 du fascicule	COGEST	Les recettes de l'administration générale selon les tâches représentent 23,1% (CHF 234'400). Quels types de recettes sont perçues par ce dicastère?	10.05.2026	Administration générale		20.05.2026
p.30 du fascicule	COGEST		10.05.2026	Administration générale		20.05.2026

p.32 Développement du CAD 029.5040.50	COGEST	CHF 19 millions ont été utilisés depuis 2020 sans rentabilité du système à ce jour. Quels types d'activités ont été financées et selon quelle stratégie? CHF 750'000 sont disponibles d'ici fin 2026, comment seront-ils utilisés?	10.05.2026	Administration générale	Développement du CAD par étapes à Verblar y compris le secteur du Hameau. Le développement s'est fait en fonction des opportunités, le hameau par exemple. De ce fait il faut encore quelque 5 millions pour finaliser le réseau du Centre sportif initialement couvert par le crédit de 20 millions. Le montant de CHF 13640'000 correspond d'une part à l'acquisition du bâtiment du Mayen de Buisson pour CHF 13240'000, propriété de Verblar SA, la commune a fait 50/50 tranches selon 4 étapes (Autorisation de construire TS la Passey, mise en service du TS la Passey, autorisation de construire le Six Blanc, mise en service du TS Six Blanc). Les 2 premières tranches de CHF 2'185'000 chacune ont déjà été honorées. Les autres de CHF 4'370'000 - fait l'objet d'une provision dans le compte 780.5000. La commune a versé dans le compte 0220.5550, une nouvelle décision a été prise en début d'année 2025 au titre du report de réalisation du siège de Verblar du Six Blanc à la fin de l'année 31.12.2023.	20.05.2026
0220.5000.01 / 2530.40. Prêts aux Mayens de Buisson p.32	COGEST	13 640'000.00 C'est la somme relative à la vente par Buisson de CHF 13 640'000.00. A quel titre? Cela correspond à quel le versement la convention sera déduite. Est-ce qu'une décision du CG a été prise nécessaire dans le cadre de ce dossier?	10.05.2026	Administration générale	Les informations suivantes ont été transmises à la commission ATCM le 30 avril dernier: - Phase 2 - Bâtiment délaissé: travaux repris et planning respecté, budget consolidé à 90% par la rentrée des soumissions - Phase 3: Processus participatif avec les commissions du CG - Automne 2026 - Modèle d'exploitation: Société anonyme mixte. Lancement d'appel d'offre pour la mise en oeuvre du modèle d'exploitation Le terme de rente a été utilisé car cela était dû, mais pour l'instant il n'y a pas de conventionnement parlant d'achat d'un logement au 2025. Le montant de CHF 13'640'000 plus d'un montant équivalent à l'annuité de remboursement du prêt (168'836CHF). Qui les mesures d'assainissement seront soumises au Conseil Général pour l'année 2025? Les mesures d'assainissement en 2025 sont prévues à l'insolvabilité d'Alis et de Gecal. Selon bilan à la page 152: les liquidités disponibles se montent à CHF 38'024'135.42 (lire 100) correspondant à des liquidités sur des comptes bancaires ou postaux. Quant aux placements ils sont classés aux rubriques 1022 placements à intérêt (court terme 90 et 180 jours) pour CHF 25'105'083.32 et les placements à intérêts, rubrique 1071 de CHF 22'255'624	20.05.2026
029.5040.40 Centre sportif p.32	COGEST	Quel modèle d'exploitation a été retenu par le CM et quel est le coût final? Quel est l'échéancier et les prochaines étapes par rapport à la phase 3?	10.05.2026	Administration générale		20.05.2026
029.316 Loyers, leasing, ...	COGEST	Le montant payé à la Bourgeoise pour l'ancienne maison de commune est en fait une rente et non pas un loyer et ce fait le montant reste du même durant les travaux. Pourquoi parle-t-on de rente? N'est-ce pas un loyer?	10.05.2026	Administration générale		20.05.2026
Bilan: 1444 Prêts aux entreprises publiques	COGEST	Afin d'éviter toute ambiguïté, le Conseil municipal peut-il confirmer que les corrections de valeur portées aux comptes pour un total de près de CHF 25 millions en lien notamment avec la société Alis Groupe SA et Gecal SA relèvent uniquement de principes comptables et que toute décision relative à un abandon de créances ou à une mesure d'assainissement devra impérativement faire l'objet d'une décision séparée du Conseil général?	10.05.2026	Finances et gestion		20.05.2026
Bilan: Patrimoine financier	COGEST	Quelles sont les liquidités disponibles et placement au 31.12.2025? Le détail entre courant et placements.	10.05.2026	Finances et gestion		20.05.2026

Bilan: 1015 Créances	COGEST	Détail et explications sur l'augmentation créanciers 2000 + 30 Mios?	10.05.2026	Finances et gestion	CHF 297'800.79 c/c Centre sportif (valeur du restaurant à comparer avec les indemnités d'assurances reçues) CHF 135'350.00 couple de passage à ass. Véhicule CHF 250'000.00 c/c Abi. Correspond au NC du Centre sportif (voir tableau ci-dessus) CHF 100'000.00 pour l'achat d'un EVB CHF 365'384'50.46 c/c SIB correspond aux transactions avec les SIB, notamment les avances de fonds pour le financement des infrastructures des SIB. Ce compte doit être considéré avec le montant qui se trouve au passif sous l'abréviation 2000 pour un montant de 49 Mios. Il y'a d'une part +10 Mios sur le poste Fournisseurs. Ceci est principalement expliqué par des grosses factures arrivées en fin d'année notamment lié aux travaux du Fregnoley, du Centre sportif ainsi que le remboursement du fonds abri PC à l'Etat pour 6 millions. Ces grosses factures ont été payées en 2026. Les 20 Mios restants proviennent de la variation des comptes courants intersociétés provenant du bilan SIB.	20.05.2026
Bilan: 2000 Engagements courants	COGEST		10.05.2026	Finances et gestion	Dans le cadre de l'approbation des règlements d'eau potable et eaux usées, les projections de résultats ont été faites. Voici le calcul pour le service de la dette avec les comptes de nature devant: 340 charges d'intérêts +1'440 revenus des intérêts +33 Amortissement du patrimoine administratif +364 Réévaluation emprunts PA +365 Réévaluation participation PA +366 Amortissements subventions d'investissements +1'466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	20.05.2026
Bilan: Fonds de financement spéciaux	COGEST	Eau, eaux usées et déchets Budgets et provisions sur l'utilisation et ou remboursement des fonds ou déficits et provisions sur des modifications de tarifs à prévoir?	10.05.2026	Finances et gestion	Les investissements ont été beaucoup moins élevés que prévus (voir investissement 2025 vs budget page 145 du fascicule) suite à des dissolutions de provisions.	20.05.2026
Indicateur financier: Part du service de la dette (16) p.155	COGEST	Explication de ce qui est inclus dans le service de la dette (intérêts et amortissement) - CHF 50'235'799.35	10.05.2026	Finances et gestion	La réserve de politique budgétaire est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage, elle peut uniquement être utilisée en cas de déficit.	20.05.2026
Annexes: 2024 des Dissolutions p.160 et 2025 SIB p. 163	COGEST	Explications en détail en lien avec la dissolution de dette provision?	10.05.2026	Finances et gestion		
Annexes: 294 Réserves de politique budgétaire p.164	COGEST	Quel est le positionnement du Conseil communal par rapport à cette réserve ? Quelles sont les possibilités d'utilisation (fonds climat, autre affectation)?	10.05.2026	Finances et gestion		

p 32 Etudes Curale 790.5290.18	COGEST		Un budget de 1'500'000 est disponible d'ici fin 2023. Quel sera le périmètre de l'étude à venir? Est-ce qu'il y a eu un budget d'études avant 2020 et si oui pour quel montant?	10.05.2026	ATCM / Finances et gestion	Divers budgets d'études annuels pour un total de CHF 1'540'000 ont été approuvés entre 2010 et 2020 utilisés à concurrence de CHF 1.2 millions. - Un crédit de CHF 3'000'000 - a été validé par le Conseil général le 2 décembre 2020 ; - En résumé, ce montant se décline en : - o CHF 1'400'000 - pour la modification partielle de plan de zone (MPPZ) et le plan d'aménagement de détail « + » (PAD+ » ; - o CHF 1'600'000 - pour l'autorisation de construire. - Pour rappel, la part communale est d'environ 32% ; - A ce jour, sur le montant de CHF 1'500'000 - de crédit utilisé, il reste au 31.12.2025 : - o -CHF 312'000 - sur le compte communal n° 790.5290.18 ; - o -CHF 1'500'000 - sur le compte de la société simple de planification et à disposition de la Commune. - Ces montants doivent permettre le financement du solde des études en vue du dépôt de la modification partielle de plan de zone ; - Le crédit disponible de CHF 1'500'000 - servira à la part communale nécessaire à la mise à l'enquête	20.05.2026
799.427 - Amendes	ATCM		Dans quel compte est versé cet argent et comment est-il utilisé ? Ainsi que les montants pour les places de parcs lors de l'autorisation de construire ? Car aucun parking n'est construit avec cet argent	19.05.26	Finances et gestion	Les amendes ne sont pas versées dans un compte spécifique mais sont portées en diminution des charges du ménage communal. Pour les places de parc, les montants payés lors de la construction sont affectés au fond "Engagements place de parc"	20.05.2026
29	ATCM		La commission demande, pour chaque projet principaux, un graphique représentatif sur une ligne de temps les montants engagés, sortis et restant (exemple dans le dernier PV (exemple: maison de commune, centre sportif, place ermitage, Ony...))	19.05.26	Finances et gestion et ATCM	Les principaux éléments mentionnés dans les graphiques proposés sont disponibles sur le site internet des projets du plan de législation. Il s'agit de l'outil choisi par le Conseil municipal pour informer de l'avancement des différents projets.	20.05.2026
790.5290.24	ATCM		Maison de Sécurité- pourquoi un tel montant pour une étude ? (861'367.57.-)	19.05.26	ATCM	Un crédit de CHF 200'000 - a été porté au budget 2022 pour les études préliminaires et un budget de CHF 1'200'000 - au budget 2024 pour le développement du projet en vue de l'obtention de l'autorisation de construire. Vu les coûts du projet, et les réactions du Conseil général, la commission a décidé d'effectuer une réflexion sur la suite à donner à ce projet	20.05.2026
790.5290.79	ATCM		3e partie du centre Sportif- étude pour 80'000.- quel est le projet concret ?	19.05.26	ATCM	Le montant de CHF 80'000 - a comme objectif la définition d'un cahier des charges/du programme de la phase 3. Ses provisions s'élèvent à CHF 600'000 - (Cf p. 186 du livre des comptes - compte 0220.3010.01 pour CHF 450'000 - et compte 0220.3132.01 pour CHF 150'000.-). Elles concernent le dossier Gabriel Luisier dans lequel une médiation est actuellement en cours et vise à résoudre l'ensemble du différend opposant la Commune à M. Luisier. Les montants se trouvent sous deux positions différentes, l'un consultant une provision de nature salariale, alors que l'autre est réservée à des frais juridiques	20.05.2026
p 9	SSPTPEE		Diminution des charges financières...; provision pour des prétentions salariales d'un ancien collaborateur" A combien s'élèvent ses provisions?	04.06.26			

Plusieurs rubriques	SSRTEE	"Charges de matières et de marchandises" le cumul hors crèches-UAPE-Ecole atteint 800'000	04.06.26
Plusieurs rubriques	SSRTEE	Pourrions-nous avoir le total des mandats externes distribués par la commune dans les différents secteurs? (Communication, service juridique, construction, ...)	04.06.26

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil	6'524.65				120'000.00	
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'988.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volières - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'183.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vallèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin			80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons	80'000.00				770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil						
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
			6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Vollièges - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vollièges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin	80'000.00		80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons					770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil	6'524.65				120'000.00	
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volières - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Vilette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vallèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		405'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin	80'000.00		80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons					770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil						
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
			6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volldèges - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vollèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin			80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons	80'000.00				770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					27'16'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil						
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
			6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volières - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vallèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin	80'000.00		80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons					770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					27'16'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil						
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
			6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'988.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volières - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vallèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin	80'000.00		80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons					770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil						
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
			6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volèges - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vollèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin	80'000.00		80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons					770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil	6'524.65				120'000.00	
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'988.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volèges - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Volèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif, Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		406'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin			80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons	80'000.00				770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					27'16'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourier	396'285.00					

7.7 Détail des investissements 029

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.503		Autres travaux de génie civil	6'524.65				120'000.00	
029.5030.21	BBA	Jardins du souvenir et cimetières	6'524.65				120'000.00	
029.504		Bâtiments	18'235'968.28		23'205'000		13'099'638.41	
029.5040.04	BBA	Bâtiment administratif Volèges - 0220/1	50'936.10		50'000			
029.5040.05	FG	Maison de la Santé MS4 Sembrancher	3'455'000.00		3'455'000			
029.5040.09	ATCM	Nouveau bâtiment administratif - 0220/35	1'900'000.00		1'900'000		1'400'000.00	
029.5040.12	BBA	Système de clés - 0220/325	80'000.00		80'000		100'000.00	
029.5040.15	BBA	Bâtiment TP + Feu - 1500/83	116'163.60		100'000			
029.5040.18	BBA	Ecole de Versegères - 212/84	55'000.00		55'000		-718'200.00	
029.5040.19	BBA	Ecole de Bruson - 212/85	-3'642.00					
029.5040.20	BBA	Ecole de la Comba - Verbier - 212/89	325'000.00		325'000		100'000.00	
029.5040.21	BBA	Ecole de Villette - 212/95	145'000.00		145'000			
029.5040.23	BBA	Rénovation C.O. Bagnes/Vollèges - 213/73	903'788.90		900'000			
029.5040.26	BBA	Maison Gard, Champsec - 3290/222	185'334.55		165'000			
029.5040.28	BBA	Abris pour bergers - 3290/5	50'000.00		50'000		40'000.00	
029.5040.29	BBA	Cave à fromages - 3290/47					250'000.00	
029.5040.34	BBA	Places de jeux - 3410/260	54'034.25		50'000			
029.5040.40	ATCM	Centre sportif Verbier - 3411/48	7'477'915.71		13'000'000		3'486'877.71	
029.5040.45	BBA	Eglise paroissiale - Le Châble - 350/115	-2'898.90					
029.5040.50	ATCM	Bâtiment d'exploit. - nouvelle crèche Vo	98'863.47					
029.5040.89	BBA	Administration générale	300'000.00		300'000		405'000.00	
029.5040.90	BBA	Etudes (sismiques) et mise aux normes	500'142.50		500'000		352'755.75	
029.5040.99	BBA	Place de jeu des Moussaillons	380'000.00		380'000			
029.5040.101	BBA	Place de jeu de la Comba					20'489.85	

Compte	Dicastère	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
029.5040.110	BBA	Cure du Châble	686'445.70		670'000		120'000.00	
029.5040.112	BBA	Salle polyvalente Vollèges					140'000.00	
029.5040.118	BBA	Ecole du Levron					170'000.00	
029.5040.119	BBA	Hôtel de Mauvoisin			80'000		250'000.00	
029.5040.120	BBA	Bâtiment les moussaillons	80'000.00				770'000.00	
029.5040.121	BBA	Bâtiment Perrodin					100'000.00	
029.5040.122	BBA	Bâtiment la Concordia					30'000.00	
029.5040.124	FG	Bâtiment Raiffeisen Vollèges					3'365'326.10	
029.5040.125	FG	Bâtiment Ciel et Terre - Sembrancher					2'716'038.50	
029.5040.127	BBA	Dépôt des Glariers	170'000.00		170'000			
029.5040.128	BBA	Grange Moay	480'000.00		480'000		350.50	
029.5040.129	BBA	Crèche de Verbier	52'599.40		50'000			
029.5040.130	BBA	Bâtiment Le Bourgeois	100'000.00		100'000			
029.5040.134	FG	Bâtiment projet data Center	200'000.00		200'000			
029.5040.136	FG	Laiterie de Lourtier	396'285.00					



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	25.04.26
Auteur/e du Postulat	Mathieu Tissières
Sujet/titre	Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ?
Description	L'agriculture est un pilier essentiel du Val de Bagnes, tant sur le plan économique que paysager et identitaire. Elle évolue aujourd'hui dans un contexte de profondes mutations, marqué par la pression croissante du développement territorial et touristique. Dans ce cadre, la révision actuelle du PAZ, RRCZ constitue un enjeu majeur pour assurer un équilibre entre expansion urbaine et préservation des terres agricoles. Historiquement situées à l'écart des villages, de nombreuses exploitations agricoles se trouvent aujourd'hui à proximité immédiate des zones d'habitation, ce qui entraîne des conflits de voisinage liés aux nuisances agricoles, telles que le bruit, les odeurs ou encore le trafic. Par ailleurs, le cheptel communal est resté globalement stable, alors que le nombre d'exploitations a fortement diminué. Cette évolution s'accompagne d'un agrandissement des structures restantes, lequel ne s'avère pas toujours adapté sur le plan fonctionnel. Parallèlement, le développement du tourisme quatre saisons et des activités de loisirs de plein air, notamment facilité par l'essor des vélos électriques, entraîne une fréquentation plus importante et diffuse de l'ensemble du territoire. Cette évolution concerne également les alpages et les zones agricoles, ce qui génère des conflits d'usage de plus en plus fréquents, tels que la traversée de parcelles, le dérangement des animaux de rente ou encore une méconnaissance des pratiques agricoles. Il convient toutefois de noter que nous sommes conscients que ce tourisme contribue à la valorisation et à la vente de nos produits, mais il engendre également des contraintes supplémentaires pour l'activité agricole et la gestion du territoire.



Les enjeux liés à la cohabitation avec le tourisme sont donc désormais indissociables de ceux liés aux infrastructures agricoles. En effet, de nombreuses exploitations souhaitent moderniser, adapter ou développer leurs bâtiments afin de répondre aux exigences actuelles de production et de bien-être animal. Toutefois, ces projets se heurtent souvent à des contraintes réglementaires importantes (distances, intégration paysagère, procédures), limitant leur réalisation.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de s'interroger sur la vision communale :
Comment la commune entend-elle accompagner le développement des exploitations agricoles et organiser durablement la cohabitation entre agriculture, habitat et tourisme ?

Objectifs du postulat

Il est demandé à l'Exécutif communal :

- de définir la vision de la commune pour le développement de l'agriculture
- de préciser la stratégie concernant l'évolution des exploitations et de leurs infrastructures
- d'évaluer les conflits d'usage entre agriculture, habitat et tourisme sur l'ensemble du territoire
- d'identifier des mesures pour améliorer la cohabitation entre les différents usages
- de préciser comment ces enjeux sont intégrés dans la planification communale (PAZ notamment)

Pistes de réflexion

- meilleure prise en compte des besoins agricoles dans l'aménagement du territoire ;
- facilitation des projets de modernisation des bâtiments agricoles ;
- actions de sensibilisation des habitants et des visiteurs ;
- signalisation et information dans les zones agricoles et d'alpage ;
- gestion des flux touristiques dans les secteurs sensibles.

Conclusion

Une vision claire et cohérente à long terme (50ans) est nécessaire pour garantir l'équilibre entre développement agricole, tourisme et habitat. L'enjeu est d'assurer la pérennité de l'agriculture tout en permettant une cohabitation harmonieuse sur l'ensemble du territoire du Val de Bagnes.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

A remplir par le/la signataire :

Tissières Mathieu

Nom, Prénom

Tissières

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

Le Châble, le 1er mai 2026

date

J. V.

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melby	Alexis	
Luisier	Marie - Gabrielle	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



INTERPELLATION

Article 29 : Interpellation

¹ Chaque Conseiller général peut, en dehors des séances du Conseil général, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.

² L'interpellation, brièvement motivée, est adressée par écrit au Conseil municipal par le bureau du Conseil général, **au moins 30 jours** avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.

³ L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, en principe lors de la séance qui suit.

⁴ La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

⁵ Au terme du débat, le Conseil général peut voter une résolution à valeur consultative.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	8 mai 2026
Auteur/e de l'Interpellation	Commission de gestion composée de 10 membres
Sujet/titre	Crise d'ALTIS - Devoir de diligence
Description	Depuis juin 2025, les difficultés financières d'ALTIS sont connues et en automne dernier, tout un chacun a pris conscience de l'état de crise auquel le Groupe et les différentes parties prenantes font face. Dans son rôle de surveillance de la gestion du Conseil municipal et à la suite de la consultation du rapport de revue indépendante de PwC, la COGEST tient à faire part de ses observations, interrogations et attentes envers le Conseil municipal au travers de cette intervention. La COGEST salue le recours à un organe externe par le Conseil municipal et notamment les démarches actuelles visant à disposer d'une consolidation de la situation financière de toutes les sociétés du groupe et à approfondir certains constats sensibles du rapport tel le recours massif aux consultants. Des responsabilités ont certes été identifiées à ce stade ; toutefois, du point de vue de la COGEST, seule une analyse juridique formelle permettrait d'écarter ou de confirmer l'existence de comportements répréhensibles. Dans ce contexte, la COGEST souhaite savoir quelles mesures concrètes le Conseil municipal a prises pour protéger les intérêts de la Commune de Val de Bagnes en sa qualité d'actionnaire et si une action en responsabilité a été intentée dans les délais légaux ou, du moins envisagée. De plus, la COGEST souhaite connaître l'appréciation du Conseil municipal quant à la responsabilité de la Commune en tant qu'actionnaire et organe de surveillance dans les dysfonctionnements constatés à ce jour, ainsi que les conséquences institutionnelles, financières ou



juridiques pouvant découler d'une absence de mesures appropriées prises dans les délais requis.

Concernant la publication du rapport de PwC, le Conseil municipal peut-il indiquer si, conformément à l'engagement pris lors du plénum du 1er avril 2026, un plan de communication a été formellement défini afin d'assurer la mise à disposition au Conseil général et à la population après caviardage et préciser pour quels motifs cette publication n'est, à ce jour, pas intervenue malgré les promesses exprimées ?

Lors de son rapport au plénum extraordinaire du 8 octobre 2025, la COGEST avait exprimé l'attente qu'une stratégie du propriétaire pour l'ensemble des sociétés soit définie d'ici juin 2026.

Le Conseil municipal peut-il indiquer quel est, à ce jour, l'état d'avancement des réflexions à ce sujet et présenter un état des lieux des travaux réalisés ou en cours ?

Dans la perspective de garantir la pérennité des activités du Groupe ALTIS, la gouvernance représente un enjeu central. A ce propos, le Conseil municipal peut-il indiquer quels sont, à ce stade, les contours envisagés de la nouvelle structure, compte tenu des travaux menés ces derniers mois par les différentes parties et de l'entrée en fonction du nouveau directeur, et préciser selon quel calendrier ces éléments seront formellement présentés ?

La COGEST est profondément étonnée que les anciens administrateurs soient toujours en fonction, ce que la COGEST comprend comme une situation approuvée par la Conseil municipal. La représentation actuelle de notre commune au conseil d'administration de Sateldranse interroge particulièrement la COGEST.

Enfin, en lien avec les décisions sur les futures mesures d'assainissement et les budgets 2027, la COGEST réclame au Conseil municipal une feuille de route définissant sa vision, ses objectifs et les jalons pour y parvenir, ceci afin de garantir un processus décisionnel, transparent, assumé et orienté vers l'intérêt général.

En conclusion, la COGEST tient à exprimer son inquiétude quant à la gestion de cette situation, d'autant plus que plusieurs interpellations du Conseil général lors des précédentes législatures n'ont manifestement pas reçu l'attention requise.

La COGEST rend également attentif le Conseil municipal que le Groupe ALTIS n'est pas sorti de la crise et que sa gouvernance actuelle reste fragile, malgré une équipe de direction reconstituée.

Compte tenu de l'importance stratégique du Groupe ALTIS pour notre commune, des montants en jeu ainsi que des attentes de la population, la COGEST attend du Conseil municipal des réponses claires et étayées et souhaite disposer d'éléments concrets dès le plénum de juin, indépendamment de la réponse officielle annoncée pour septembre 2026.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

--	--

A remplir par le/la signataire :

Chevrier Célia
Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG
Déposé le :

08.05.2026

date

Signature



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	7.05.2025
Auteur/e du Postulat	Stefan Carron - SSPTPEE
Sujet/titre	Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs
Description	Dans le transport scolaire « Etiez-Levron », ainsi que sur d'autres trajets du Val de Bagnes entre les villages et les centres scolaires, le contexte observé est le suivant : • Il y a une tendance au chahutage de la part des enfants, sous plusieurs formes possibles. • Les chauffeurs se plaignent auprès des enseignants·es et auprès des parents d'élèves de plusieurs comportements déplacés. • Dans certains cas, des chauffeurs doivent stopper le bus au milieu de la chaussée afin que les enfants acceptent de remettre leur ceinture. Arrêt forcé engendrant un risque également pour les autres usagers de la route ainsi que des retards dans l'horaire du transport. • Les enseignants·es et la direction des écoles doivent envoyer des courriers aux parents pour rappeler les règles civiques et les règles de sécurité à appliquer dans les transports scolaires. • Selon le règlement cantonal, ces trajets sont sous la responsabilité des parents. Mais ces derniers accompagnent leurs enfants jusqu'à l'arrêt de bus, et n'ont réellement plus aucune influence sur la suite du trajet. • Une présence policière est quelque fois assurée durant certains trajets, mais ce n'est pas une solution pédagogique viable. (Leur présence est nécessaire et appréciée aux alentours des établissements scolaires pour un accompagnement de l'apprentissage du code de la route, mais pas pour « faire peur » dans le bus.)



L'école a son cadre et la maison sa structure familiale. Mais dans le bus, rien n'existe. Dans le cas du trajet « Etiez-Le Levron » par exemple, il s'agit d'enfants de 3H et 4H (**entre 6 et 8 ans**), qui se retrouvent plongés dans un milieu sans cadre, et goûtent, ce qui est tout à fait compréhensible, à un sentiment de « liberté ». Par exemple : des enfants se détachent et passent sous les sièges en rampant, se couchent par terre, détachent d'autres élèves contre leur gré, crient et hurlent, taquinent (plus ou moins fortement) des camarades, etc... D'autres sont au contraire très calmes, mais stressés par ce trajet, par l'ambiance qui y règne, ainsi que par ce qu'il pourrait arriver comme situation qu'ils ne sont pas aptes à gérer à cet âge-ci.

Les chauffeurs doivent se concentrer sur la conduite et ne peuvent pas systématiquement surveiller l'arrière et jouer le rôle d'éducateurs. De plus, ils peuvent être déconcentrés par le bruit et cela péjore la sécurité des trajets qui se déroulent en majorité sur des routes de montagne.

Sur la base de ces éléments, nous demandons au Conseil Municipal d'étudier des variantes de solutions d'accompagnement dans les transports scolaires. Ceci permettrait d'assurer la sécurité, améliorer la qualité du travail des chauffeurs, miser sur l'avenir en effectuant une « éducation civique » hors cadre familiale, et améliorer le bien-être durant ces trajets pour les enfants et les autres usagers qui « subissent » ces désagréments.

Certaines communes ont mis en place un accompagnement, par exemple Leytron, qui a effectué un projet pilote avec des éducateurs certifiés et expérimentés pour le CO des Deux-Rives. ([Article du 6 février 2025 / Rhône FM](#)). Cette solution n'est pas basée uniquement sur un aspect punitif ou sur une simple présence dissuasive, mais s'inscrit dans une approche pédagogique qui mise sur l'apprentissage d'un respect et d'une responsabilité civique à long terme. Les chauffeurs peuvent aussi bénéficier d'accompagnement ou de formations sur des situations spécifiques.

A ce sujet, les collaborateurs de l'association « L'[AREF](#) » se tiennent à disposition pour une présentation et un retour d'expérience sans engagements.

Cela va dans le sens d'un investissement pour une meilleure cohésion sociale et une meilleure qualité de vie dans le Val de Bagnes.

A remplir par le/la signataire :

Carron Stefan

Nom, Prénom

[Signature]

Signature

Cosignataires voire page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

4.5.2025

date

[Signature]

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
BOUVERAT	MYRIAM	MyB ————
SAILLEN	LIONEL	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



**REPONSE AU POSTULAT DE M. STEFAN CARRON
DEPOSE LE 07.05.2025
« ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES PAR
DES EDUCATEURS »**

N/ref MMN/ccs
N°tél. 027 564 66 88
e-mail jeunesse@valdebagnes.ch
V/ref
Date 28 avril 2026

1. Introduction

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le postulat déposé le 07.05.2025 par M. Stefan Carron intitulé « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs », demande à la Municipalité d'examiner des solutions d'accompagnement dans les transports scolaires de la commune, en particulier sur certains trajets reliant les villages aux centres scolaires, comme la ligne « Etiez – Le Levron ». Il relève des difficultés récurrentes liées au comportement d'élèves à bord des bus, notamment le non-respect des règles de sécurité, des situations de chahutage et des interruptions de trajet pouvant affecter la sécurité et le bon déroulement du transport.

M. Carron souligne que les chauffeurs, dont la mission principale est la conduite, ne sont pas en mesure d'assurer une surveillance constante ou un encadrement éducatif, en particulier lorsque les trajets concernent de jeunes enfants. Cette situation peut générer du stress pour certains élèves et compliquer les conditions de travail des conducteurs. Bien que la responsabilité des trajets incombe légalement aux parents, ceux-ci n'ont plus d'influence directe une fois les enfants montés dans le bus.

Le postulat estime par ailleurs que des mesures ponctuelles, telles qu'une présence policière, ne constituent pas une réponse durable. Il propose dès lors d'étudier différentes variantes d'accompagnement, notamment par des intervenants formés, en s'inspirant d'expériences menées dans d'autres communes. L'objectif est d'améliorer la sécurité des trajets, le climat à bord des bus et les conditions générales de transport scolaire, dans une approche à la fois préventive et éducative.



2. Evaluation sur la ligne Vollèges – Le Levrone

L'association l'AREF a mené une évaluation des conditions de transport scolaire sur la ligne Vollèges – Le Levrone, identifiée comme problématique pour les élèves de 3H et 4H, durant la période du 2 mars au 18 mars de cette année. L'observation montre que la ligne fonctionne globalement de manière satisfaisante, notamment grâce à la stabilité des chauffeurs et au fait que chaque élève dispose d'une place assise, ce qui contribue à limiter les déplacements et l'agitation. Toutefois, un contraste très marqué apparaît selon la présence ou non d'un coach bus : lorsque celui-ci est présent, le climat est calme, les règles sont respectées et les tensions sont rapidement désamorcées, tandis qu'en son absence, le niveau sonore augmente et des comportements perturbateurs peuvent survenir, tels que déplacements dans le bus, cris, lancements d'objets et conflits entre élèves, en particulier lors des jours de forte fréquentation (lundis, mardis et jeudis matin). Les retours des parents confirment ces périodes plus sensibles. La présence régulière d'un coach bus apparaît ainsi comme un facteur clé de prévention, de sécurité et de sérénité, permettant de maintenir un cadre structuré et d'offrir un espace d'écoute aux élèves, ce qui conduit à recommander une collaboration avec une présence flexible mais régulière, idéalement testée sur plusieurs mois afin d'en évaluer l'impact.

Les conclusions de l'AREF sont jointes en annexe au présent rapport.

3. Intervention de l'éducateur de proximité

Un projet pilote d'accompagnement éducatif sur la ligne de transport Vollèges – Le Levrone (pour les élèves de 3 et 4H) a été mis en place en réponse au postulat déposé par M. Carron.

Dans ce cadre notre éducateur de proximité a assuré une présence régulière dans le bus en début d'année scolaire, sur une période d'environ trois semaines. Cette phase avait pour objectif de réaliser des observations, de rappeler les règles de sécurité, de soutenir ponctuellement les élèves et de faciliter les échanges avec les parents, les chauffeurs et les enseignantes.

Parallèlement, un travail de prévention en milieu scolaire a été mené. Les élèves ont été invités à exprimer leur ressenti concernant le climat dans le bus à l'aide d'un outil pédagogique adapté. Sur cette base, une charte du bus scolaire a été co-construite avec les élèves. Elle formalise des règles claires relatives au respect entre camarades et au comportement dans le bus. Cette charte a été présentée, signée par les élèves et sert de référence éducative.

En complément, des entretiens individuels ont été réalisés avec les élèves identifiés pour des comportements problématiques, dans une logique de responsabilisation, de prévention et de suivi, avec la possibilité d'impliquer les parents en cas de persistance des difficultés.

Enfin, un dispositif de coordination interdisciplinaire a été mis en place, réunissant les enseignantes, la médiatrice scolaire, les ressources pédagogiques, l'éducation de proximité et la hiérarchie communale. Il repose sur une prise en charge graduelle, fondée sur la charte, allant du rappel des règles à l'accompagnement éducatif renforcé, puis, si nécessaire, au contact avec les familles.



Bien que le travail de l'éducation de proximité ait permis de structurer une réponse éducative commune et d'apaiser certaines situations, il convient de relever que le service est actuellement saturé en raison des nombreuses sollicitations émanant des familles et des établissements scolaires. Dans ce contexte, il ne pourra pas investir davantage de temps dans ce projet. La poursuite et la pérennité du dispositif reposent dès lors sur une implication coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés et sur des mesures complémentaires clairement définies.

Le journal d'intervention détaillé du projet pilote est joint en annexe au présent rapport et permet de retracer l'ensemble des démarches, observations et actions menées dans ce cadre.

4. Collaboration avec notre Police municipale

Une collaboration étroite et pérenne est établie avec la Police municipale. Celle-ci intervient de manière régulière auprès de l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire, sur diverses thématiques en lien avec la prévention et la sécurité. Ces interventions couvrent notamment les comportements appropriés sur le trajet domicile-école, l'obtention d'un « permis vélo », ainsi que des ateliers consacrés aux incivilités au niveau du cycle d'orientation.

Cette collaboration constitue un apport précieux et contribue de manière significative au développement d'un climat de proximité et de confiance entre la Police municipale et la jeunesse. Le dicastère JFC peut par ailleurs solliciter l'appui de la Police municipale pour des interventions ponctuelles nécessitant une présence spécifique. En revanche, les ressources actuellement disponibles ne permettent pas d'assurer un suivi régulier des lignes de transport scolaire. Il est toutefois relevé que si cette collaboration pouvait être renforcée à l'avenir, la problématique dite des « parents taxi » constituerait un axe d'intervention prioritaire.

5. Position de la direction des écoles primaires

Le Conseil de direction primaire a bien pris connaissance du rapport de l'AREF concernant les transports scolaires sur la ligne Vollèges-Levron.

Nous émettons un avis favorable à l'attribution d'un mandat d'engagement de coachs, idéalement dès le début de l'année scolaire 26-27.

Nous sommes convaincus que leur expertise pourrait amener plusieurs bénéfices :

- Favoriser un climat serein durant les déplacements
- Soutenir les chauffeurs afin qu'ils puissent se concentrer sur la conduite et la sécurité routière
- Prévenir les comportements à risque et désamorcer les conflits
- Repérer les éventuels élèves qui posent des problèmes, les amener à modifier leur comportement
- Soutenir la collaboration entre les différents partenaires (TMR, écoles, commune, etc.)
- Augmenter le sentiment de confiance et de sécurité des parents, et par là-même les inciter à une implication active en cas de besoin.



Au vu de ces nombreux points positifs, l'attribution d'un mandat à l'AREF nous paraît pleinement justifiée.

6. Coût et organisation

Le coût estimé d'une collaboration avec l'AREF s'élève à CHF 10'000.00 par année. Ce montant correspond à la mise à disposition d'un crédit d'intervention d'environ 120 heures réparties sur l'année, permettant de mobiliser des travailleurs sociaux de manière ponctuelle. Ce mode de fonctionnement offrirait la possibilité d'intervenir de façon ciblée et flexible, en fonction des besoins identifiés sur certains trajets scolaires, sans créer d'engagement structurel permanent.

Il est à noter qu'au cours des quatre dernières années, le budget de fonctionnement prévoyait un montant annuel de CHF 25'000.00 destiné à l'étude et à l'élaboration des plans de mobilité scolaires. Cette prestation arrivant à son terme en 2026, une marge de manœuvre budgétaire pourrait dès lors se dégager au sein du budget de fonctionnement. Dans ce contexte, il serait envisageable de réaffecter une partie de ce montant au financement d'un projet pilote d'une durée de deux ans portant sur l'accompagnement dans les transports scolaires.

7. Conclusion de la commission JFC

Pour conclure,

- Au vu des évaluations menées sur la ligne de transport scolaire Vollèges-Le Levron,
- Au vu du manque de ressources actuel afin d'assurer la mise en place d'un dispositif d'accompagnement,
- Au vu du préavis positif de la Direction des écoles primaires,

la Commission Jeunesse, formation et cohésion sociale propose au Conseil municipal d'approuver :

- L'octroi d'un mandat à l'AREF pour un coût estimé à CHF 10'000.00 par an (env. 120 heures), financé par une réaffectation budgétaire, afin de tester sur une durée de 2 ans un dispositif flexible et ciblé d'accompagnement éducatif dans les transports scolaires ;

8. Réponse du Conseil municipal

Le Conseil municipal relève que la question de l'accompagnement dans les transports scolaires constitue un enjeu important en matière de sécurité, de climat éducatif et de qualité des conditions de transport. À ce titre, il se montre attentif et sensible à la thématique soulevée par le postulat. Il constate toutefois que l'ensemble des transports scolaires de la Commune ne présente pas de problématiques particulières et qu'un dispositif généralisé ne se justifierait pas.

Dans ce contexte, le Conseil municipal exprime sa volonté de privilégier une approche ciblée, pragmatique et réactive, permettant d'intervenir de manière ponctuelle et adaptée sur les lignes ou durant les périodes identifiées comme sensibles, afin de répondre efficacement aux situations plus complexes lorsqu'elles se présentent.



9. Conclusion

- Au vu des évaluations menées sur la ligne de transport scolaire Vollèges – Le Levron, lesquelles mettent en évidence l'utilité d'une présence éducative dans les situations particulières,
- Au vu du manque de ressources actuel ne permettant pas d'assurer, à l'interne, la mise en place et le suivi d'un dispositif d'accompagnement spécifique,
- Au vu du préavis positif de la Direction des écoles primaires et de la Commission du dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale, favorables à une solution flexible et limitée aux besoins avérés,

Le Conseil municipal approuve l'octroi d'un mandat à l'AREF, pour un coût estimé à CHF 10'000.00 par an (environ 120 heures), afin de tester sur une durée de deux ans un dispositif flexible d'accompagnement éducatif dans les transports scolaires, destiné prioritairement aux situations identifiées comme problématiques et permettant d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Approuvé par le Conseil municipal en séance du 28.04.2026.



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	08.05.2025
Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ
Sujet/titre	Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala).
Description	Notre région s'est développée et a prospéré sur le concept du "tout à la voiture", laissant peu de place aux transports publics à la mobilité douce et durable. Actuellement, nous investissons davantage dans les routes et les parkings que dans des moyens de transport alternatifs. Il est désormais impératif de changer de paradigme en repensant la mobilité à moyen et long terme, en intégrant les différents volets suivants : parkings, voies d'accès, espaces dédiés à la mobilité douce, cadence et réseaux de bus et transport par câble. Selon nous, le plan de mobilité actuel manque d'ambition face aux défis majeurs auxquels notre commune devra faire face dans les années à venir, tels que l'augmentation de la population, le réchauffement climatique, ainsi que la dépendance aux ressources naturelles et au transport de marchandises. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier notre proposition, qui s'articule en deux phases : 1. Mettre en place, dès que possible, un service de navettes en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée. Cela permettrait de favoriser le transport en commun et de désengorger les voies de circulation. Par ailleurs, revoir la politique de parking (besoins, dimensionnement, localisation et tarification) sur un modèle P+R recommandé par l'antenne Région Valais Romande, afin d'encourager l'accessibilité au T.P et à la mobilité douce et durable tout en désengorgeant le secteur de Curala (voir plan en annexe).



2. Dans un second temps, étudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée (subventionnable par l'État). Cette réflexion pourrait être intégrée à la révision du PAZ, en prévoyant dès maintenant des lignes potentielles ainsi que des emplacements pour les gares.

Bien que cette seconde proposition puisse sembler, à première vue, utopique, rappelons qu'un télécabine traversait déjà notre vallée dans les années 1950 (du Châble jusqu'à Mauvoisin) pour transporter du matériel et des personnes au barrage. De nombreux exemples récents démontrent la pertinence de telles infrastructures à travers les Alpes, comme Brides-les-Bains à Méribel ou Bourg-Saint-Maurice aux Arcs, en France.

Il ne s'agit pas de supprimer la mobilité individuelle, mais de proposer des alternatives sérieuses, durables et pratiques. Le Conseil, en collaboration avec Téléverbier, pourrait également envisager un arrêt intermédiaire dans le secteur de Médières lors du renouvellement de la ligne.

(Voir annexe pour une réflexion détaillée)

Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

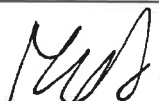
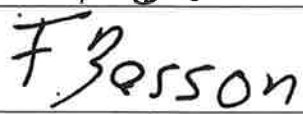
8 mai 2025

date

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melly	Alexis	
Besson	Félix	
Schraner	Malko	
Lof	Tora	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



POSTULAT : MOBILITE 80/20

80% de la population à accès chaque 20min au centre de Curiolo

- **Prévoir, dans le PAZ**, des couloirs et des zones dédiées à l'implantation de futures gares de télécabines dans le cadre d'un transport public par câble (subventionnable à hauteur de plus de 85 % par le canton et la Confédération à partir de 100 habitants), en s'inspirant de la ligne historique de 1953.

PASSE

Ligne historique
Châble > Mauvoisin de 1953

Gares historiques

PRESENT

Lignes existantes
(Le Châble / Verbier à rénover)
(Sarreyer > provisoire)

Gares existantes

FUTUR

Projet liaison câblé future
(Le Châble > (Bruson) > Champsec >
Sarreyer > La Chaux > Lourtier

Proposition de gares

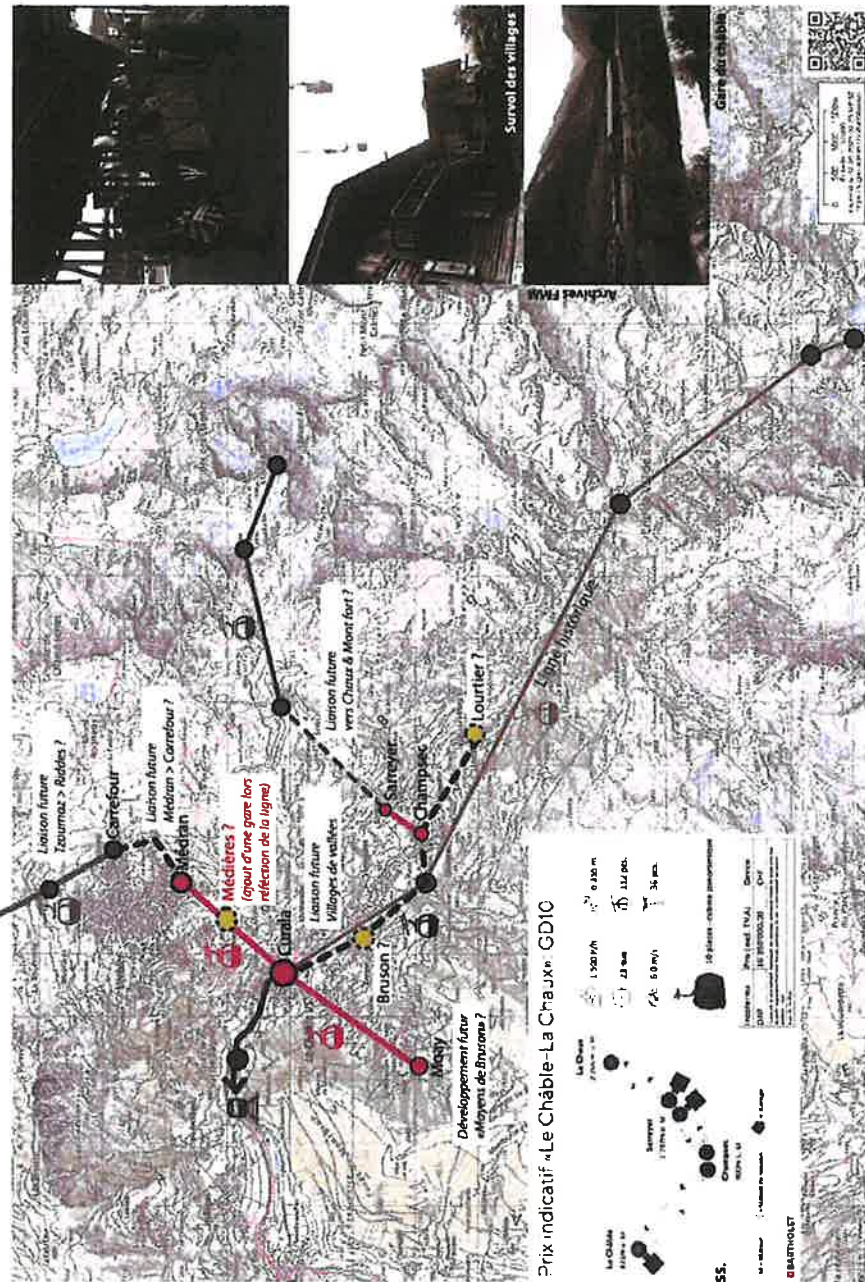
NB : Une partie des lignes de bus pourrait à terme être remplacée.

COMPARATIF INVESTISSEMENTS

NON	env. 43 millions	Projet partant de 720 places Curiolo en SS.
NON	env. 12M	Parking 400 places en SS à la grotte et la place Curiolo
OUI	env. 25 millions	Liaison Le Châble > Champsec > Sarreyer
T.V.S.A	+31M	Jusqu'à la chaux

HORIZON : MOYEN/LONG TERME / PHASE 2

- **Avantages** : Pas de CO2, rapidité et commodité, maintien des aînés dans les villages, coûts d'exploitation inférieurs à ceux des bus, réduction du risque de coupure d'accès (routes), possibilité de transport de matériel (par exemple : livraison de pellets à Médran depuis Le Châble), et surtout, diminution du trafic et du stationnement dans la vallée.





RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT de M. Sacha Martin

Intitulé « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80% de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala). »

Postulat du conseil général

Notre région s'est développée et a prospéré sur le concept du "tout à la voiture", laissant peu de place aux transports publics et à la mobilité douce et durable. Actuellement, nous investissons davantage dans les routes et les parkings que dans des moyens de transport alternatifs. Il est désormais impératif de changer de paradigme en repensant la mobilité à moyen et long terme, en intégrant les différents volets suivants : parkings, voies d'accès, espaces dédiés à la mobilité douce, cadence et réseaux de bus et transport par câble.

Le plan de mobilité actuel manque d'ambition face aux défis majeurs auxquels notre commune devra faire face dans les années à venir, tels que l'augmentation de la population, le réchauffement climatique, ainsi que la dépendance aux ressources naturelles et au transport de marchandises. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier notre proposition, qui s'articule en deux phases

1. **Mettre en place, dès que possible, un service de navettes en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée.** Cela permettrait de favoriser le transport en commun et de désengorger les voies de circulation. Par ailleurs, **revoir la politique de parking (besoins, dimensionnement, localisation et tarification)** sur un modèle P+R recommandé par l'antenne Région Valais Romand, afin d'encourager l'accessibilité aux transports publics et à la mobilité douce et durable, tout en désengorgeant le secteur de Curala (voir plan en annexe).
2. Dans un second temps, **étudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée** (subventionnable par l'État). Cette réflexion pourrait être intégrée à la révision du PAZ, en prévoyant dès maintenant des lignes potentielles ainsi que des emplacements pour les gares.

Bien que cette seconde proposition puisse sembler, à première vue, utopique, rappelons qu'une télécabine traversait déjà notre vallée dans les années 1950 (du Châble jusqu'à Mauvoisin) pour transporter du matériel et des personnes au barrage. De nombreux exemples récents démontrent la pertinence de telles infrastructures à travers les Alpes, comme Brides-les-Bains à Méribel ou Bourg-Saint-Maurice aux Arcs, en France.

Il ne s'agit pas de supprimer la mobilité individuelle, mais de proposer des alternatives sérieuses, durables et pratiques. Le Conseil municipal, en collaboration avec Téléverbier, pourrait également envisager un arrêt intermédiaire dans le secteur de Médières lors du renouvellement de la ligne.

(Voir annexe 1 pour une réflexion détaillée)

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Réponse de la municipalité

Méthodologie

Afin de conserver un point de vue neutre et strictement théorique, le Conseil municipal a choisi de développer la réponse avec l'appui du bureau d'ingénieurs en mobilité CITEC. Le Service cantonal de la mobilité, en tant que commanditaire principal, a été sollicité pour valider les hypothèses du bureau d'ingénieur et fournir l'état des lieux actuel.

Le prestataire actuel de transport (TMR) n'a pas participé à l'étude.

Sont exposés ci-dessous l'état actuel de la desserte, la réponse au postulat et les pistes de réflexion que l'étude a permis d'identifier.

Situation actuelle

Il est important de rappeler le fonctionnement actuel du transport public :

- Le Canton et la Confédération ont l'obligation légale de desservir chaque village de plus de 100 habitants en transport public.
- En Valais, le transport public est organisé comme suit :
 - **Trafic grandes lignes** > financé directement par les recettes ;
 - **Transport régional de voyageurs (TRV)** > Sous réserve de remplir les critères de l'OFT, financement réparti entre la Confédération 63%, le Canton 37% et les communes (25% des 37% du canton) ;
 - **Transports urbains ou d'agglomération** > 100% à la charge des communes, le Canton du Valais peut subventionner 30% des coûts non-couverts ;
 - **Transports scolaires** > 100% à la charge des communes ;
 - **Transports touristiques** > les recettes devraient couvrir les coûts. Le déficit éventuel est à 100% à la charge des communes, le Canton du Valais peut subventionner au maximum 50% des coûts non-couverts par les recettes de transport.

Sur le territoire communal, la desserte en bus des villages est assurée selon le système de Trafic Régional de Voyageur. La Confédération et le canton sont donc les commanditaires des prestations de transport et en assure le financement principal, en coordination avec les communes.

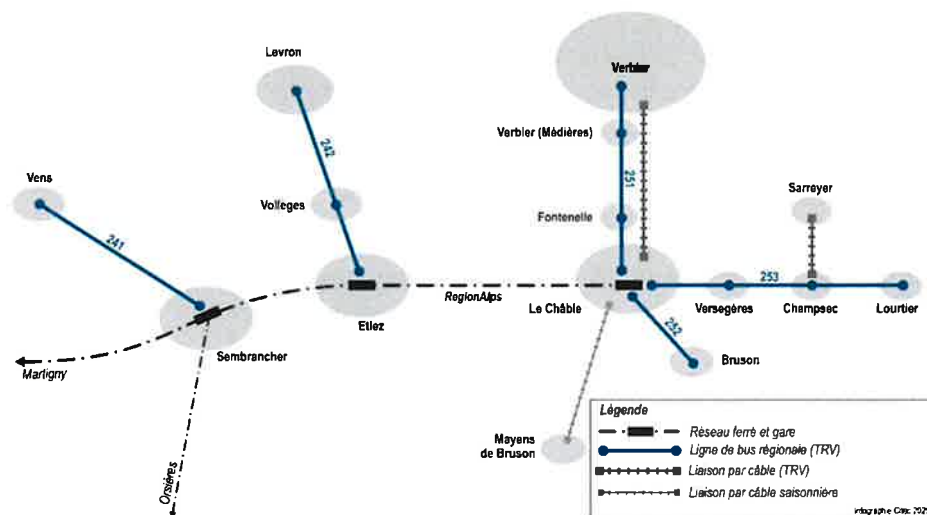


Figure 1. Tableau de synthèse coûts-cadence-fréquentation – détails en annexe 1

Pour information, le réseau de bus de Verbier est organisé sous forme de transport urbain. Le coût annuel est de CHF 3,5 Mio. (hors prestations complémentaires). Le Canton participe à hauteur de CHF 100'000.-.

Traitement des questions du postulat

Phase 1 : Transport public par bus

Trois éléments ont été identifiés pour ce chapitre :

- Garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population
- Organiser les navettes sous forme de boucles
- Développer une politique de stationnement

Réponse de la municipalité :

A. Garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population

Selon l'analyse faite :

- 80% de la population réside actuellement à moins de 300m (5 minutes à pied) d'un arrêt de transports publics ;
- 0% de la population est desservie par une ligne à 20 minutes ;

L'enjeu du postulat réside donc clairement sur le « 20 minutes » et non sur le « 80% »

Les trains Châble-Martigny, en connexion sur le réseau de grandes lignes, sont cadencés à la demi-heure ou à l'heure. Il faut donc viser une cadence multiple de 15 minutes (15, 30 ou 60 minutes) – et non de 20 minutes – pour maximiser le nombre de correspondances entre bus et trains.

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

5 variantes de cadencement ont été étudiées afin de couvrir différents scénarios allant de la situation actuelle de desserte, jusqu'à la cadence de 20min, émise par le postulat.

Le bureau s'est basé sur l'hypothèse de référence dans le milieu des transports publics, qui présume que doubler l'offre provoque une augmentation de la demande de 40%.

Fonctionnement de l'offre en paires de courses (cadences) et du financement des lignes TRV :

La confédération et le canton organisent le fonctionnement des lignes TRV de manière à garantir certains critères de rentabilité, en lien avec le taux de fréquentation.

En effet, plus on augmente les cadences, plus les coûts augmentent, plus le taux de couverture (recettes/coûts) diminue.

Un critère pour qu'une ligne soit reconnue comme transport régional de voyageur (TRV), et financée en tant que telle, est de maintenir un taux de couverture de plus de 20%. C'est à dire que les recettes d'une ligne doivent couvrir au moins 20% des coûts engendrés.

Le nombre de paires de courses (ou cadence) attribué par ligne est donc directement lié à sa fréquentation.

La situation actuelle des bus TRV sur territoire communal, génère un déficit d'exploitation d'environ CHF 1,8 millions.

Le nombre de courses actuel est en lien avec la fréquentation des bus et respect les critères émis par l'OFT. Grâce à cela, 83% du déficit est financés par la confédération-canton. La part restante, à la charge de la commune, se monte à CHF 218'000.

Une cadence à 20min, au sens strict du postulat, engendrerait un déficit d'exploitation d'environ CHF 7,75 millions. Moins de 10% seraient financés par le canton (non-respect des critères OFT) soit un cout d'environ CHF 6,9 millions à la charge de la commune.

Synthèse de la Phase 1

- La variante A1.4 (cadences 30 minutes pour les lignes du Châble, 60 minutes pour celles de Sembrancher) présente le meilleur équilibre entre les coûts d'exploitation, l'adéquation au barème OFT et la population couverte à 30 minutes.
- La ligne de train TRV permet une couverture additionnelle de 22% de la population avec des cadences de 30 à 60 minutes.

Variante	Déficit d'exploitation total [CHF/an]	Part de la confédération et du canton [CHF/an]	Part de la commune [CHF/an]	Lignes avec un taux de couverture inférieur à 20%	Pop. Desservie par une ligne de bus TRV à cadence 30 min [%]	Correspondances optimales ?	Résumé
Etat de référence	1'792'873	1'574'829	218'044	12.241 (3%), 12.242 (12%)	0%	Possible avec ajustements d'horaire	Offre insuffisante
A1.1/ Offre OFT	2'376'623 (+583'750)	2'105'196 (+530'367)	272'103 (+54'059)	12.241 (3%), 12.242 (11%) et 12.252 (19%)	0%	Possible avec ajustements d'horaire	Peu coûteux mais améliorations faibles
A1.2/ 20 min	7'748'537 (+5'955'664)	657'783 (-717'046)	6'980'754 (+6'672'710)	12.241 (2%), 12.242 (7%), 12.252 (12%) et 12.253 (17%)	80%	Non-optimale	Coûts très élevés et correspondances non-optimales
A1.3/ 30 min	5'046'882 (+3'254'009)	626'508 (-948'321)	4'420'374 (+4'202'330)	12.241 (2%), 12.242 (7%), 12.252 (14%) et 12.253 (18%)	80%	Idéal	Coût élevé
A1.4/ 60 ou 30 min	4'099'419 (+2'306'546)	626'508 (-948'321)	3'472'911 (+3'254'867)	12.241 (3%), 12.242 (10%), 12.252 (14%) et 12.253 (18%)	62%	Idéal	Bon rapport coût / niveau de service / desserte
A1.5/ 60 min (30 min H ²)	3'070'910 (+1'278'037)	1'595'466 (+20'637)	1'475'444 (+1'257'400)	12.241 (2%), 12.242 (9%) et 12.252 (17%)	0%	Idéal	Faible desserte mais coûts minimisés par rapport à la V4

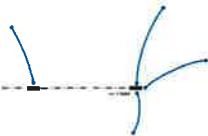
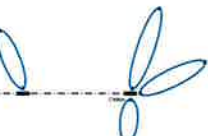
Figure 2 Synthèse de la phase 1

Le détail des variantes se trouvent en annexe 3.

Il faut également considérer l'impact environnemental que représenterait la circulation des bus cadencés à 20 min, majoritairement sous fréquentés.

B. Sous forme de navettes en boucle (similaire à Verbier)

La géométrie du réseau a été remise en question en première partie d'étude. 4 variantes ont été évaluées, et sont consultables dans le rapport.

Concept		Analyse sommaire	Recommandation
A1		Situation actuelle = bonne base de travail (concept standard de lignes radiales en rabattement sur le fer avec des correspondances organisables)	CONCEPT A1 RETENU (phase 1)
A2		Double desserte avec le ferroviaire (entre Etiez et Le Châble)	CONCEPT A2 REJETE
A3		Desserte en boucle = peu lisible et peu attractif pour l'usager (sans compter que pas/peu transposable au réseau routier existant)	CONCEPT A3 REJETE
A4		Correspondances train-bus en gare contraignantes à organiser avec des lignes diamétrales (niveau de service réduit pour les demi-lignes)	CONCEPT A4 REJETE

Il apparaît qu'aucune des variantes n'est adaptée au territoire communal et n'a donc été retenue. La situation actuelle est la plus pertinente.

Le variante 3, en boucle, selon le postulat, n'est pas applicable à notre territoire. Il y a principalement une seule route d'accès permettant la circulation des bus en aller-retour. Lorsqu'un réseau secondaire existe, il n'est pas adapté à la circulation de gros véhicules.

C. Politique de stationnement :

Une première étude a été menée courant 2025 pour analyser finement le fonctionnement actuel de chaque parking sur le territoire communal, leurs taux d'occupation et le roulement des usagers dans chacun d'entre eux. L'étude est en cours de complément. L'objectif est d'encourager un report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics.

Phase 2 : Transport public par câble

Pour qu'un transport câblé représente une solution intéressante, il doit répondre en premiers lieux aux critères suivants :

- Forte pente à franchir (pour que ce soit efficace par rapport à la route) ;
- Nombres restreints d'arrêts intermédiaires ;
- Peu adapté à des tracés avec des angles, même petits ;
- Dessert au minimum 100 habitants à l'année ;
- Fortes contraintes d'intégration et de survol du bâti ;
- Ne pas engendrer de double desserte TRV.

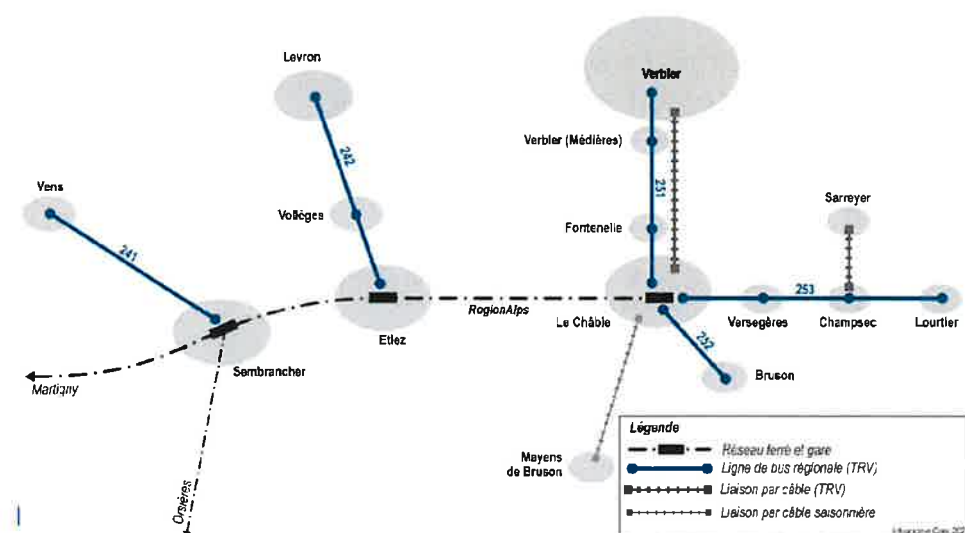
L'analyse du bureau d'ingénieur en mobilité démontre qu'aucun couloir ne répond aux caractéristiques nécessaires pour juger de la pertinence d'une nouvelle liaison par câble assurant le trafic régional de voyageurs. Voir figure 4.

L'axe principal Curala-Lourtier est la ligne la moins adaptée. Remplacer le bus par le câble nécessiterait de nombreuses gares intermédiaires avec des problématiques de survol du bâti. Les angles nécessaires à suivre la vallée représentent des contraintes techniques et financières importantes. Finalement, le faible dénivelé à franchir n'apporte pas d'avantage au câble en comparaison à la route.

Concernant les dessertes latérales, les 2 opportunités principales sont en cours d'étude :

- Le maintien du téléphérique de Sarreyer (certainement impossible à mettre en place sans la mesure d'urgence liée aux intempéries)
- La desserte des mayens de Bruson (liée au projet de développement) grâce à un arrêt intermédiaire sur la ligne existante du télécabine Le Châble-Bruson.

Les contraintes technique énoncés précédemment et le faible pourcentage de la population habitant le reste des villages latéraux ne permet pas d'entrer en matière sur le remplacement des bus par des liaisons câblés.



	12.252	12.253	12.241	12.242
Forte pente à franchir	~	-	+	+
Plusieurs arrêts intermédiaires	+	-	+	~
Tracés avec des angles	+	~	+	~
Minimum 100 habitants à l'année	+	+	-	+
Contraintes d'intégration et de survol du bâti	+	~	+	~
Pas de double desserte TRV	+	+	~	~

Position du Conseil municipal et proposition

Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes (phase 1 du postulat) ne semble ni adapté en termes de correspondance, ni soutenable financièrement (estimé à 6,9 mio CHF). L'impact environnemental généré par un tel trafic serait difficilement justifiable en relation avec la sous-fréquentation présumées.

L'étude permet de vérifier les difficultés techniques que représenterait le remplacement de la desserte en bus par un transport câblé, le potentiel de notre territoire ne répondant pas aux critères nécessaires pour retenir cette solution de transport.

A noter que les couloirs de Châble-Verbier, Châble-Mayens de Bruson et Champsec-Sarreyer sont actuellement exploités ou en cours de réflexion. Si tous aboutissent, Val de Bagnes deviendra une commune précurseur en termes de transports publics câblés.

Le Conseil municipal a conscience du potentiel d'optimisation qui semble possible sur les lignes les plus fréquentées, pour tendre vers une cadence à 30 ou 60 minutes, en fonction des périodes de la journée. Ces améliorations restent conditionnées à la faisabilité opérationnelle

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

(infrastructure du prestataire, correspondance avec les horaires scolaires) et à l'accord du canton.

L'amélioration de l'amplitude horaire de certaines lignes et des renforts de cadences en haute période touristique sont également en cours de réflexion.

Conclusion

Le système de transport actuel est efficace, il correspond à la fréquentation et s'approche du maximum permis par les critères OFT.

1. Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes n'est pas adapté en termes de correspondance. Cette solution est également difficilement soutenable financièrement et écologiquement.
2. Le remplacement des lignes de bus par des téléphériques à l'échelle de la vallée est techniquement irréaliste.
3. Une optimisation du réseau actuel semble possible, mais devra faire l'objet d'une concertation avec le Canton et le fournisseur de prestations (TMR SA), dans le but de tendre vers :
 - Une cadence à 30 ou 60 minutes à certains horaires et sur certaines lignes, en maintenant au maximum les critères de l'OFT en termes de taux de couverture ;
 - Une extension des horaires (amplitude) sur un certain nombre de lignes ;
 - Des renforts de cadences en haute période touristique.

Ces améliorations pourraient intervenir au plus tôt pour le changement d'horaire 2029-2030.

Message approuvé par le Conseil municipal le 26 mai 2026.

Annexe 1 Présentation détaillée du postulat

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS

Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch

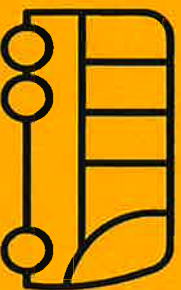
www.valdebagnes.ch





Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20

(80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala).





Pourquoi ce postulat ?

1) Nous estimons que le plan de mobilité actuel n'est pas assez ambitieux pour résoudre les problèmes de mobilité actuels (par exemple : l'engorgement du Châble, qui risque de s'aggraver avec le projet Curala).

Le plan mobilité ne propose que des améliorations « mineures ».

2) Profitons de l'opportunité offerte par la révision du PAZ et du RCCZ pour intégrer les infrastructures nécessaires aux 30 prochaines années.

Nous demandons à l'exécutif de réfléchir aux pistes soulevées dans notre postulat.



Le postulat s'articule en deux étapes

1) Horizon court terme : « Rapidement déployable »



Mettre en place une **réflexion croisée** intégrant :

- > Un réseau de transports en bus inspiré du modèle de Verbier, avec une cadence de 20 minutes à l'échelle de la vallée.
- > Une politique de stationnement cohérente, incluant : Une réflexion sur la localisation stratégique des parkings et une tarification adaptée pour encourager l'utilisation des transports publics.
- > Une coordination avec les voies de mobilité douce (piétons et cyclistes) pour favoriser une approche multimodale.

2) Horizon moyen/long terme : « Transport câblé public »



Anticiper les besoins futurs en intégrant dans la révision du PAZ :

- > Les positions stratégiques des gares pour un réseau de transport câblé public.
- > La réservation de couloirs spécifiques permettant le développement de lignes de transport câblé, en vue de remplacer à terme certaines lignes de bus.

VERBIER

AVANT

- > Parking Médran
(pied des installations)
- > Bouchons au centre
fréquents



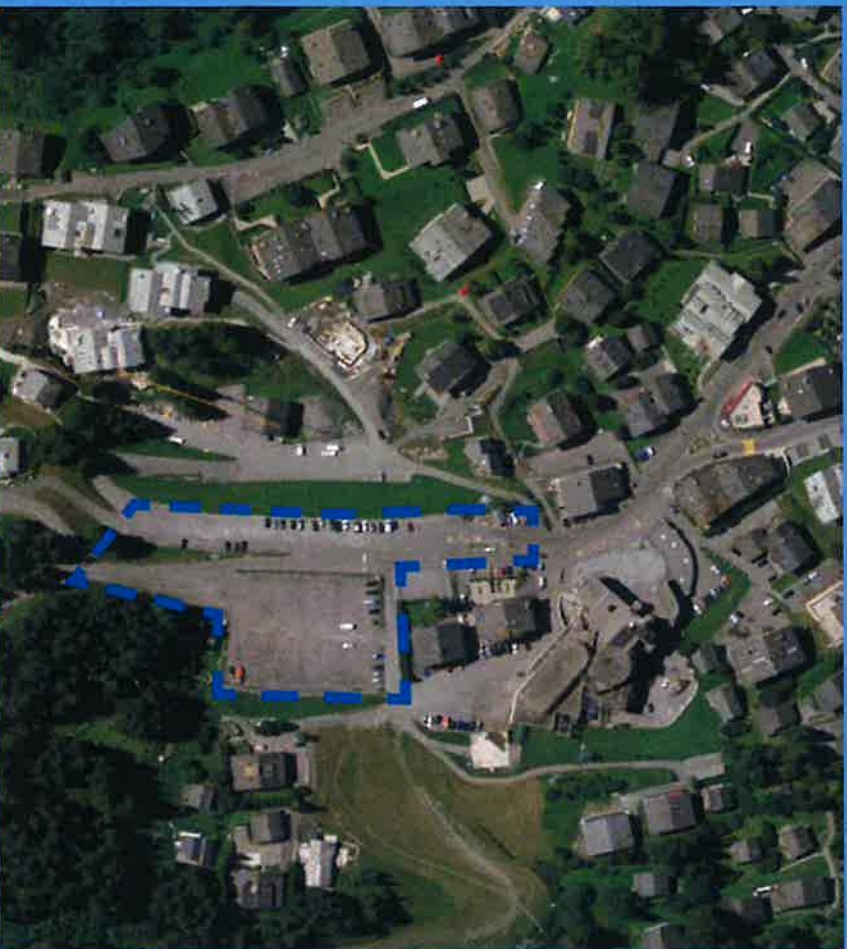
Horizon : Court terme / Phase 1

VERBIER

AUJOUR'HUI

- = Suppression du parking au cœur de Médran
- = Réseau de bus efficace pour encourager la mobilité durable
- = Bientôt des rues réservées aux piétons

Pourquoi ne pas répéter la démarche au Chablé ?
 (pas de parking, mais des bus)

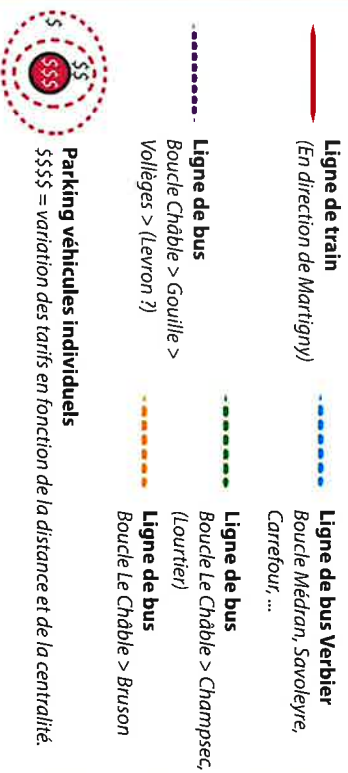


Parking Médran (avant construction W)

POSTULAT : MOBILITE 80/20

80% de la population en 20min chaque transport public de Curala

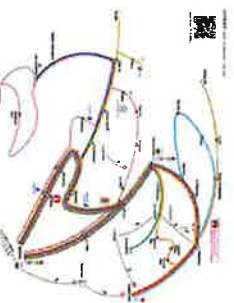
Mettre en place des lignes de **bus en boucle**, avec une cadence de 20 à 30 minutes (comme à Verbier), reliant les villages principaux aux axes de transport (gares ou télécabines). Cela encourage ainsi les citoyens à privilégier le transport public plutôt que l'utilisation de la voiture et permettre de réduire le stationnement.



- > Les parkings payent aident à financer une partie des bus de la vallée, qui devraient être attractifs, voire gratuits.
- > Chaque place de parking créée engendre 7 déplacements de voiture par jour. «Vincent Pellissiers»



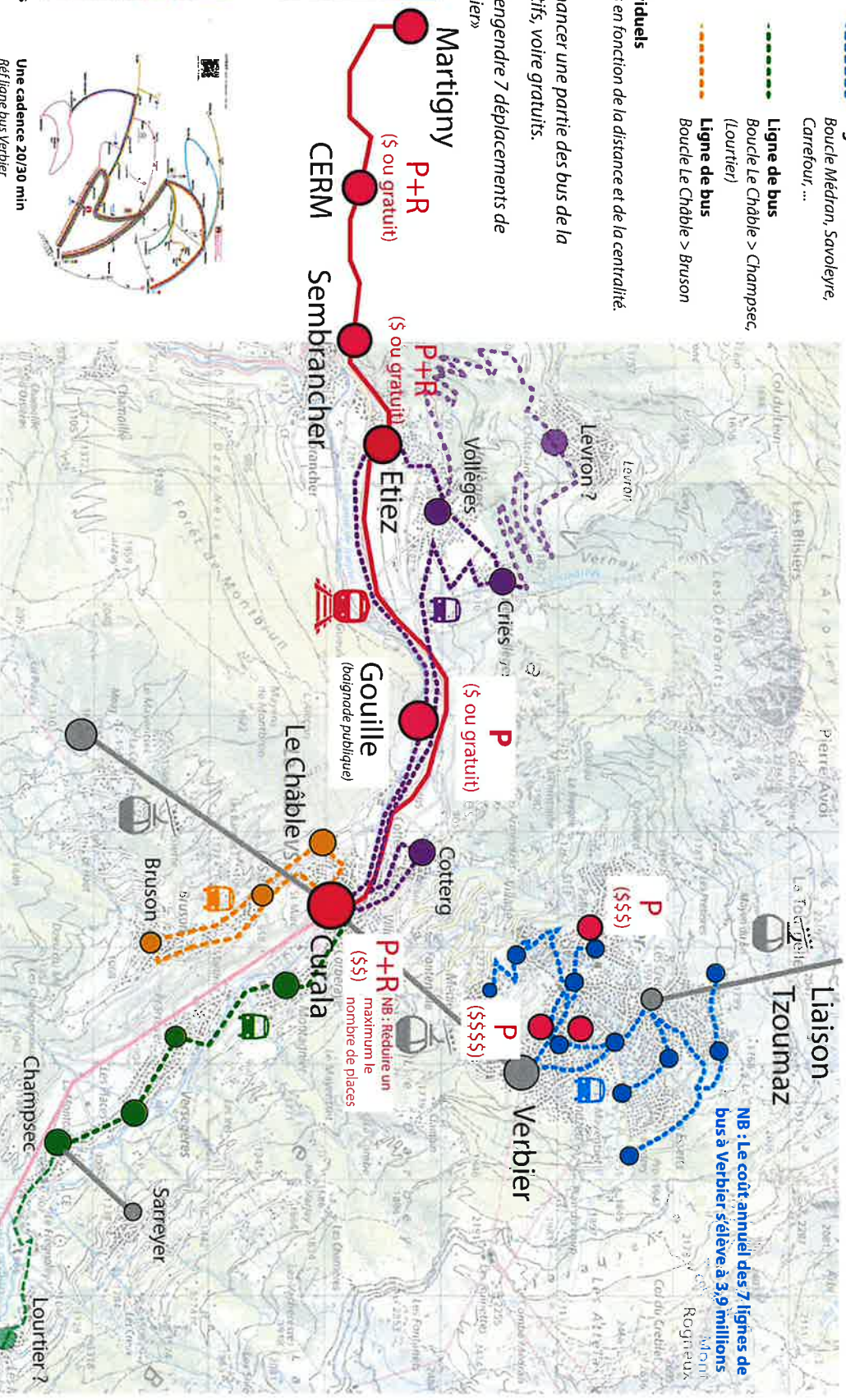
Favoriser l'utilisation de bus électriques dans la vallée.
Réf: ligne le Mulet à Chamonix



Une cadence 20/30 min
Réf ligne bus Verbier

HORIZON : COURT TERME / PHASE 1

Sur un **modèle de P+R**, proposer des parkings en **périphérie des centres des villages habités** afin de privilégier, au centre, des espaces extérieurs dédiés aux piétons et aux vélos, tout en réduisant le trafic de transit. En parallèle, prioriser le développement des voies cyclables et des parkings pour deux-roues. Chaque accès à un projet communal devra être conçu dans une optique de mobilité durable, favorisant les transports publics ou la mobilité douce, afin d'apporter confort et praticité.



Imaginons ensemble...



Référence parking SUVA



Un parking hors sol à l'entrée du Châble (P+R)



Une navette qui vous emmène à Curala en 5 minutes et dessert les villages toutes les 20 minutes.

Curala, un espace de fraîcheur, de nature et d'utilité publique, presque sans voiture...

À proximité de la gouille des Vernays, accessible à tous, le seul point de baignade estivale de la vallée...



Lauréat du Châble en 2015.

Les rues du Châble principalement dédiées aux piétons pour recréer un espace de rencontre.

Horizon : Court terme / Phase 1

ENCOURAGER

QUI DESSERVENT 80 % DE
LA POPULATION TOUTES
LES 20 MINUTES VERS
CURALA



DISSUADER

RÉDUIRE L'OFFRE DE
PARKING AU COEUR DU
CHABLE ET RENDRE LES
PLACES RESTANTES
PAYANTES



FAVORISER

LA MOBILITE DOUCE
AVEC LA CREATION DE
VOIES CYCLABLES ET
PIETONNES



Horizon : Moyen/Long terme / Phase 2



CURALA / MAUVOISON AVANT (1953) (archives FMM)



GOUILLE
CURALA (LE CHABLE)
BRUSON
CHAMPSEC
VERSEGERES
SARREYER
LOURTIER

NOUVELLE TÉLÉCABINE AUTONOME À MORGINS

Une installation à la pointe de la technologie remplace le télésiège de la Foilleuse

Méti à pour le 13.01.2024

La modernisation est en marche à Morgins (VS). La nouvelle télécabine, lancée en décembre 2023, transporte skieurs et randonneurs au sommet de la Foilleuse (1850 m) où les attend une vue inégalée sur les Dents-du-Midi. Cette installation totalement autonome - la 2e de Suisse - remplace le télésiège datant de 1963.



2035 / TRANSPORT CÂBLÉ À TRAVERS LA VALLÉE ?



POSTULAT: MOBILITE 80/20

80% de la population à accès chaque 20min au centre de Curaçao

HORIZON: MOYEN/LONG TERME / PHASE 2

- **Prévoir, dans le PAZ**, des couloirs et des zones dédiées à l'implantation de futures gares de télécabines dans le cadre d'un transport public par câble (subventionnable à hauteur de plus de 85 % par le canton et la Confédération à partir de 100 habitants), en s'inspirant de la ligne historique de 1953.

- **Avantages :** Pas de CO₂, rapidité et commodité, maintien des aînés dans les villages, coûts d'exploitation inférieurs à ceux des bus, réduction du risque de coupure d'accès (routes), possibilité de transport de matériel (par exemple : livraison de pellets à Médran depuis Le Châble), et surtout, diminution du trafic et du stationnement dans la vallée.

PASSE

Ligne historique

Châble > Mauvoisin de 1953

Gares historiques

PRESENT

Lignes existantes

(Le Châble / Verbiér à rénover)
(Sarreyer > provisoire)

Gares existantes

FUTUR

Projet liason câblé future

(Le Châble > (Bruson) > Chamspec > Sarreyer > La Chaux > Lourtier

Proposition de gares

NB : Une partie des lignes de bus pourrait à terme être remplacée.

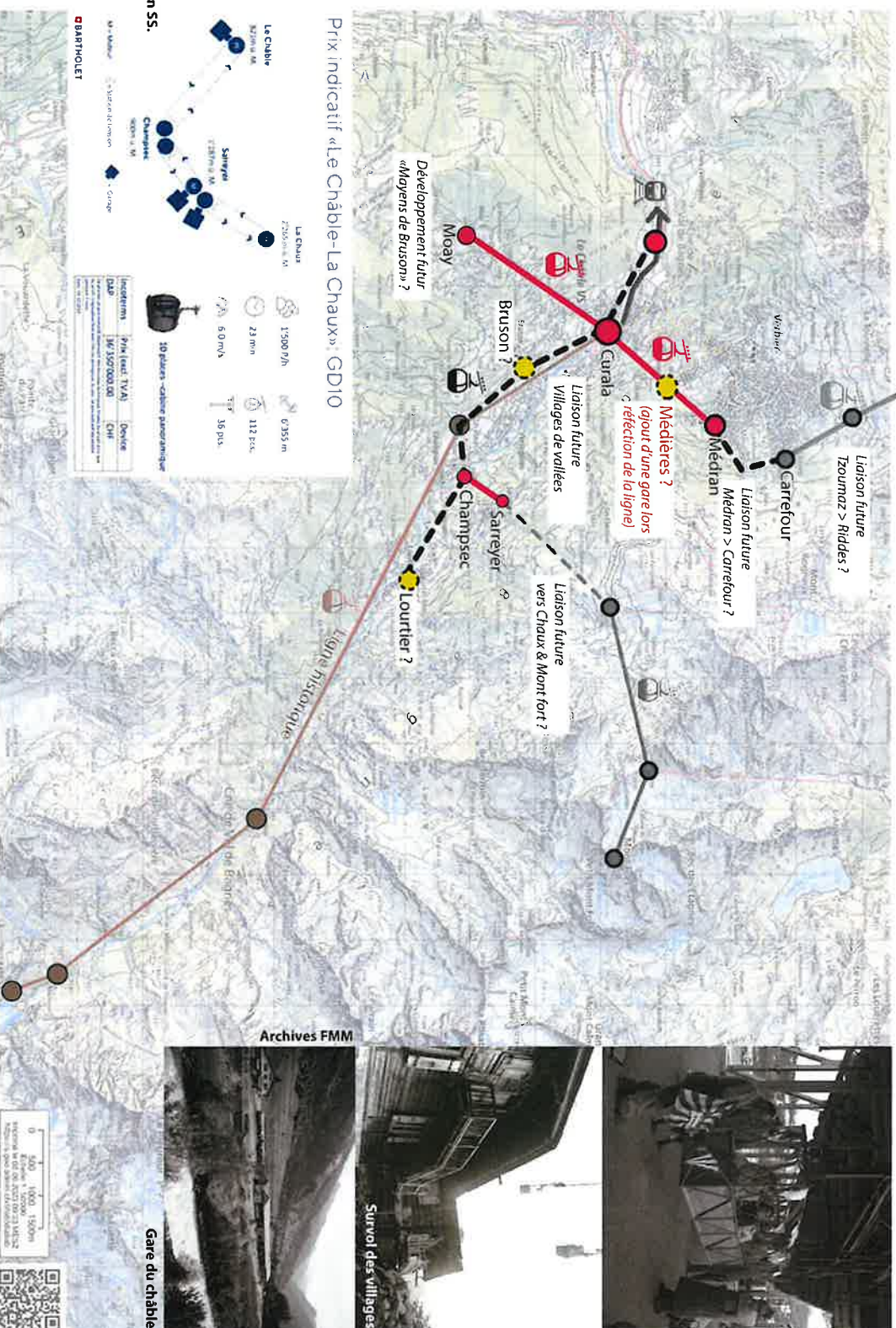
COMPARATIF INVESTISSEMENTS

Projet parking de 720 places Curale en SS

env. 12M

OUI
env. 25 millions
Liaison Le Châble >
Chamusec > Sarrevert

T.V.S.A **+11M** Jusqu'à la chaux



Imaginons ensemble...



Un transport câblé au départ de Curala qui traverse la vallée, tout comme en 1957, et qui dessert des villages tels que : Bruson, Champsec, Versegères, Sarreyer, voire Lourtier...



Une cabine silencieuse, sans émission de CO₂, autonome ouvert de 5h à minuit tout comme Le Châble > Verbier (avec l'ajout d'une station à Médières)



Cette télécabine offre aux jeunes comme aux aînés la possibilité de rester dans leurs villages tout en restant connectés aux commodités telles que les commerces, les soins ou les activités disponibles au Châble, à Sembrancher et dans d'autres localités.

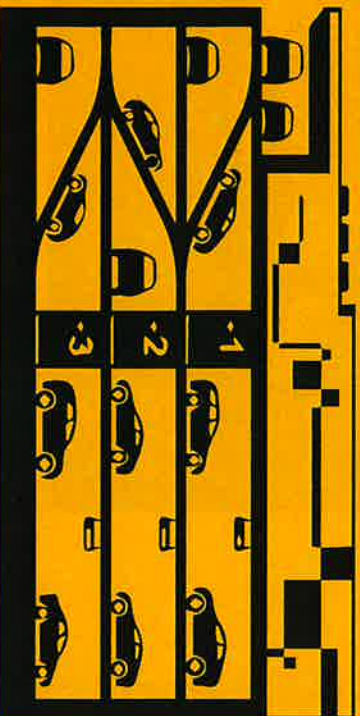


« Cette télécabine pourrait également remplacer les camions pour le transport de matériel (colis, courrier, voire pellets pour le CAD de Verbier). »

Horizon : Moyen/Long terme / Phase 2

PARKING SOUS-TERRAIN // TRANSPORT CABLE A AU CENTRE DU CHÂBLE TRAVERS LA VALLEE

- 720 places de stationnement sous Curala
 - Augmentation du trafic de transit à travers le village du Châble très probable
 - Coût de construction et d'exploitation élevé
 - Excavation dans la nappe phréatique
 - Ne résout pas la mobilité des aînés et des jeunes dans les villages
- + Subventionnable à 80% par canton et confédération dès 100 habitants si transport publics
 - + Création d'un parking 400 places à Silo en dehors du Châble (gouille)
 - + Curala «majoritairement» piétons et vélos
 - + Centre du Châble plus végétalisées
 - + PAZ en cours de révision



env 43 millions



env 37 millions *

*Gares (Châble, Champsec et Sarreyer

Alors, séduit par une mobilité plus efficace et durable ?

Soutenez notre postulat lors du prochain Plénium.



Annexe 2 Présentation du SDM

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS

Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch

www.valdebagnes.ch



Gold

Transports publics

Commune de Val de Bagnes

Vollèges, le 4 mai 2026



Sommaire

- ▶ Types de transports publics
- ▶ Financement des transports publics
- ▶ Fréquentation des lignes TRV
- ▶ Détail par ligne TRV
- ▶ Critères OFT pour le TRV
- ▶ Défis
- ▶ Contacts
- ▶ Questions



Types de transports publics

Trafic grandes lignes



- ▶ La Confédération a attribué aux CFF l'ensemble de la concession grandes lignes jusqu'en 2029. Sous concession CFF, les entreprises BLS et SOB exploitent certaines lignes
- ▶ Exemples: Genève – Brigue, Genève - Romanshorn
- ▶ Le marché définit l'offre, les cantons sont uniquement consultés
- ▶ Indemnité: aucune, financement uniquement par les recettes



Types de transports publics

Transport régional de voyageurs (TRV)



- ▶ Commanditaires: Office fédéral des transports (OFT) et cantons
- ▶ Exemples: Martigny – Sembrancher – Le Châble / - Sembrancher, Le Châble - Bruson
- ▶ Doit répondre à la législation fédérale (LTV, OTV, OITRV) et aux critères de l'OFT en matière de rentabilité (taux de couverture de la ligne) et d'adéquation de la demande et de l'offre (la fréquentation de la ligne définit le nombre de courses)
- ▶ Indemnité: 63% Confédération, 37% Canton du Valais, les communes participent à la part cantonale à hauteur de 25% (ou 9.25% de l'indemnité totale)
- ▶ Pour l'année 2025, le montant à la charge de la Commune de Val de Bagnes est de CHF 335'523.- (CHF 30.75 par habitant) et la gratuité offerte aux juniors et seniors s'élève à CHF 118'300.-



Types de transports publics

Transports urbains ou d'agglomération

- ▶ Commanditaires: communes ou agglomérations
- ▶ Le volume de l'offre est défini par les communes ou les agglomérations
- ▶ Exemples: Bus urbain de Verbier
- ▶ Indemnité: 100% à la charge des communes, le Canton du Valais peut subventionner 30% des coûts non-couverts par les recettes de transport à la condition d'être intégré aux discussions et que les ressources financières disponibles le permettent.
- ▶ Les coûts annuels du bus urbain de Verbier s'élèvent à environ CHF 3.5 millions et la participation cantonale est d'environ CHF 100'000.-.



Types de transports publics

Transports scolaires

- ▶ Commanditaires: communes
- ▶ Exemple: transports spéciaux pour les écoles de Val de Bagnes
- ▶ Le volume de l'offre est défini par les communes et, dans la mesure du possible, celle-ci ne doit pas concurrencer l'offre TRV
- ▶ Indemnité: 100% à la charge des communes



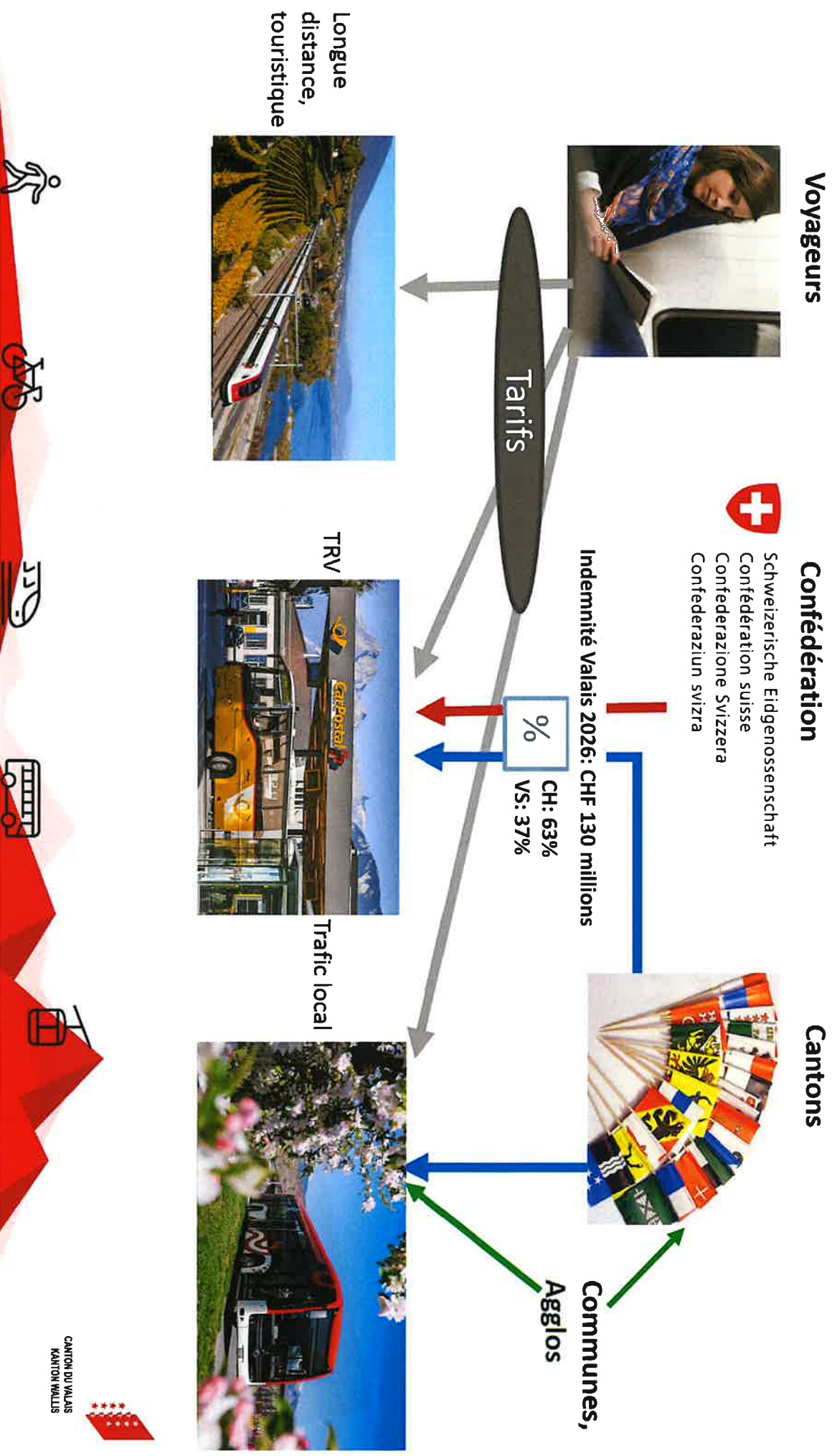
Types de transports publics

Transports touristiques

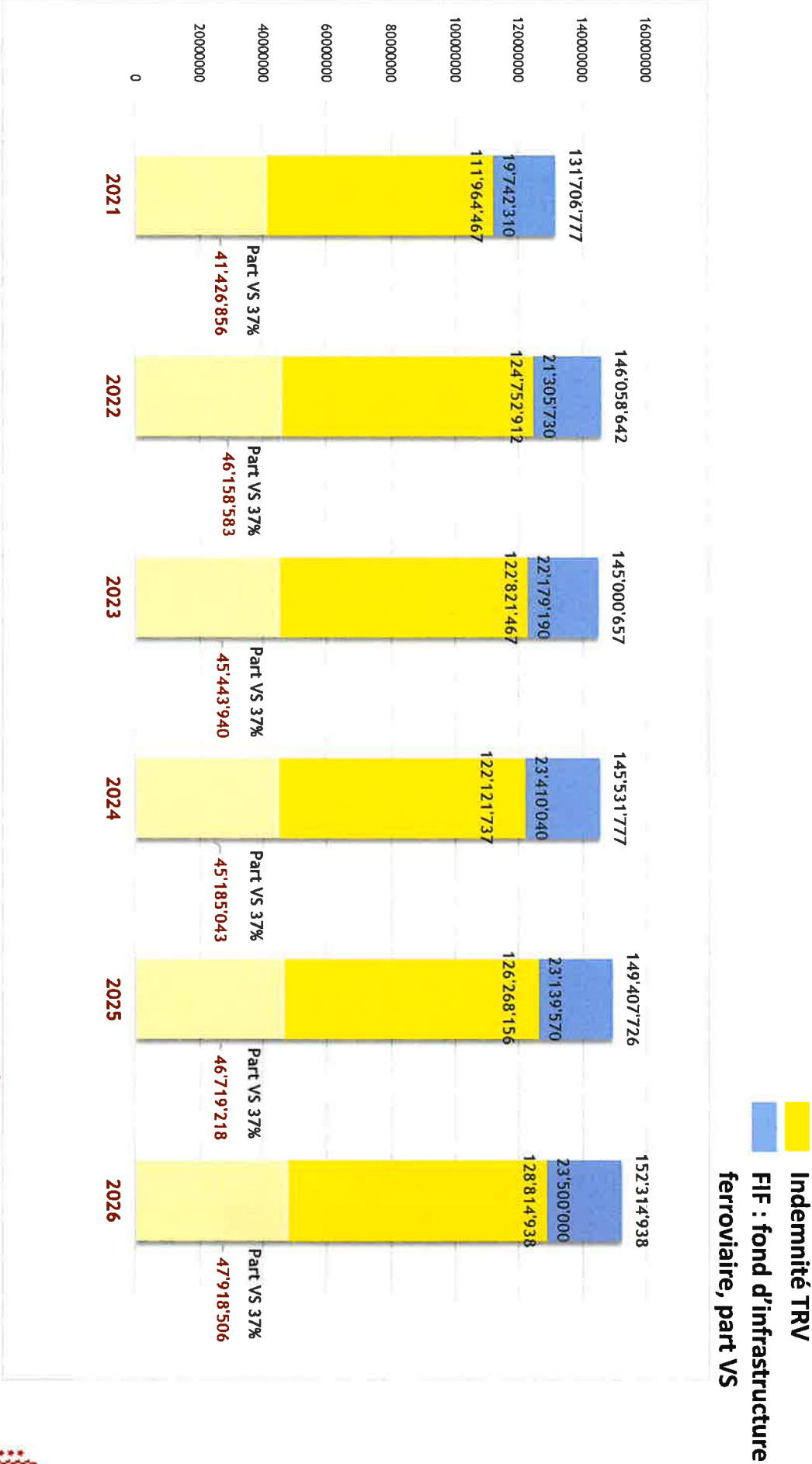
- ▶ Commanditaires: communes
- ▶ Tronçons non indemnisés via le TRV (Lourtier – Mauvoisin, Chemin-Dessus – Col des Planches, Bonatchiesse – Fionnay – Cabane Brunet)
- ▶ Le volume de l'offre est défini par les communes
- ▶ Indemnité: les recettes devraient couvrir les coûts. Le déficit éventuel est à 100% à la charge des communes, le Canton du Valais peut subventionner au maximum 50% des coûts non-couverts par les recettes de transport



Financement des transports publics

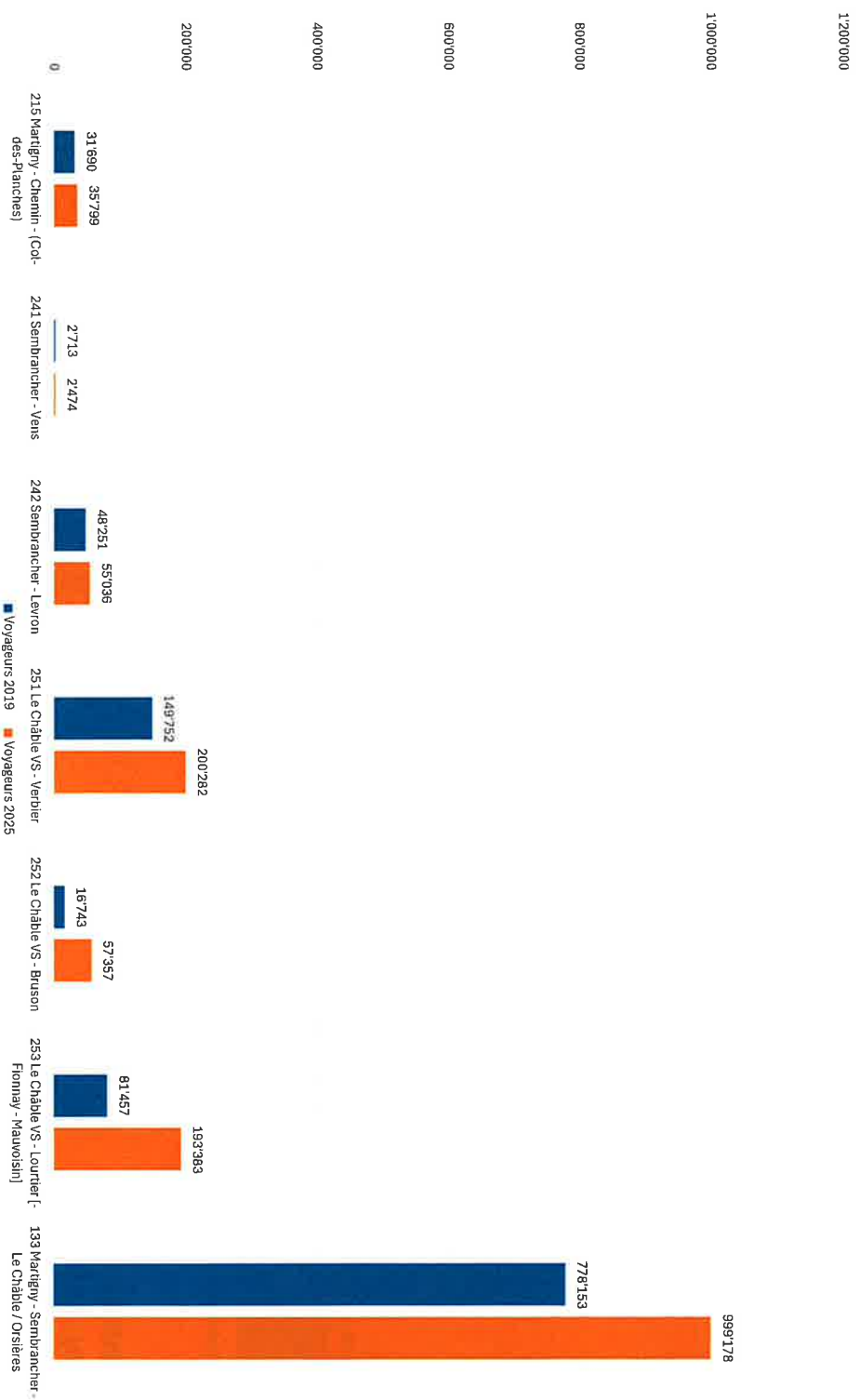


Financement des transports publics



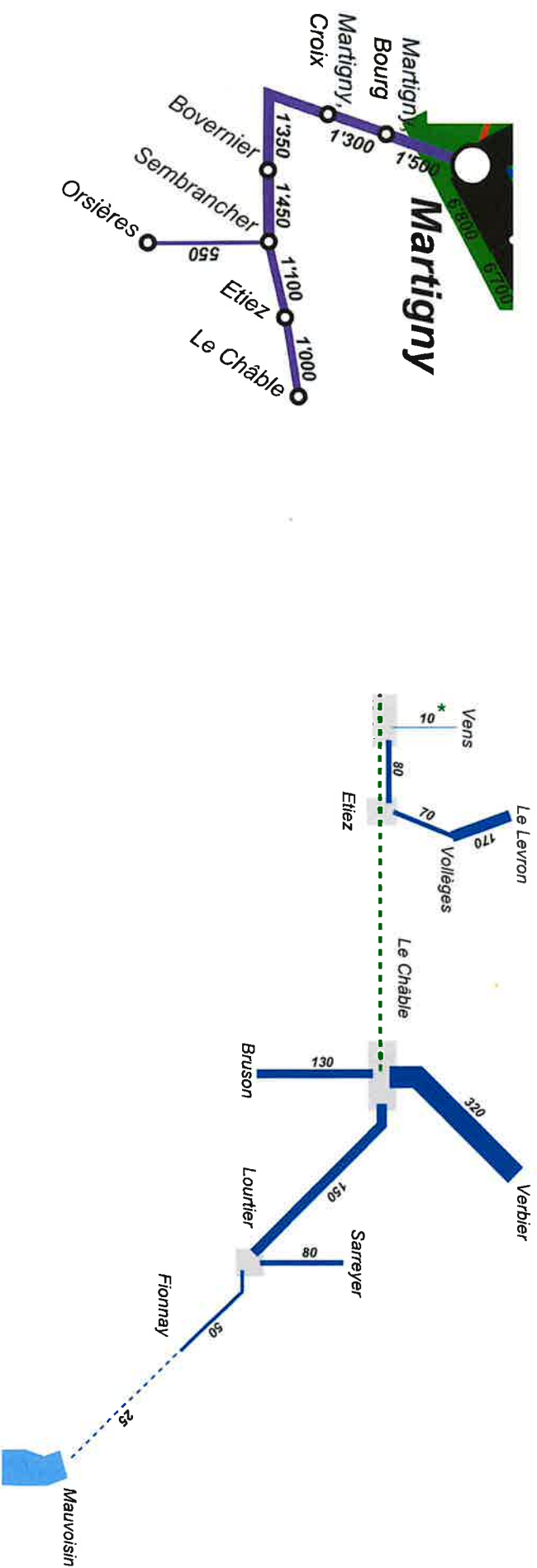
Fréquentation des lignes TRV

Evolution de la fréquentation 2019 - 2025



Fréquentation des lignes TRV

Diagrammes des charges de transports publics 2023



Lien internet: [Diagrammes des charges TP 2023](#)



Détail par ligne TRV

133 Martigny – Sembrancher – Orsières / Le Châble

▶ Offre de prestations

- 26 paires de courses du lundi au dimanche.

▶ Données de fréquentation

- 999'178 voyageurs transportés en 2024.
- Section la plus chargée: 1'537 voyageurs/jour.
- Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **31** paires de courses.

▶ Données financières (plan 2026)

- Total des coûts: CHF 7'641'616.-
- Total des recettes: CHF 4'381'818.-
- Taux de couverture: 57.3 %



Détail par ligne TRV

12.241 Sembrancher – Vens

- ▶ Offre de prestations
 - 6 paires de courses du lundi au vendredi en période scolaire.
 - 3 paires de courses du lundi au vendredi en vacances scolaires.
- ▶ Données de fréquentation
 - 2'474 voyageurs transportés en 2025.
 - Section la plus chargée: 10 voyageurs/jour.
 - Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **0** paires de courses.
- ▶ Données financières (plan 2026)
 - Total des coûts: CHF 131'876.-
 - Total des recettes: CHF 3'770.-
 - Taux de couverture: 2.28 %
 - Financement: 50% commune, 50% Canton du Valais



12.241 Sembrancher – Vens

[illegible]

- ▶ Les seuls voyageurs réguliers sont des écoliers qui utilisent les courses surlignées en jaune. Moyenne de 5 élèves par course en période scolaire (186 jours par an).
- ▶ Quelques voyageurs utilisent cette ligne mais à titre exceptionnel.
- ▶ Au vu de la très faible fréquentation: transformation de cette ligne de transport public en ligne purement scolaire ne circulant que les jours d'école ?



Détail par ligne TRV

12.242 Sembrancher – Le Levron

- ▶ Offre de prestations
 - 11 paires de courses du lundi au vendredi.
 - 6 paires de courses les samedis et dimanches
- ▶ Données de fréquentation
 - 55'036 voyageurs transportés en 2025.
 - Section la plus chargée: 158 voyageurs/jour.
 - Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **10** paires de courses.
- ▶ Données financières (plan 2026)
 - Total des coûts: CHF 542'326.-
 - Total des recettes: CHF 65'800.-
 - Taux de couverture: 12.13 %
 - Gratuité financée par la commune (jeunes et seniors): CHF 4'800,-



Détail par ligne TRV

12.251 Le Châble - Verbier

▲ Offre de prestations

- 11 paires de courses du lundi au vendredi.
- 8 paires de courses les samedis et dimanches

▲ Données de fréquentation

- 200'282 voyageurs transportés en 2025.
- Section la plus chargée: 563 voyageurs/jour.
- Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **19** paires de courses.

▲ Données financières (plan 2026)

- Total des coûts: CHF 660'408.-
- Total des recettes: CHF 661'720.-
- Taux de couverture: 100.2 %
- Gratuité financée par la commune (jeunes et seniors): CHF 46'800.-



Détail par ligne TRV

12.252 Le Châble - Bruson

- ▶ Offre de prestations
 - 12 paires de courses du lundi au vendredi.
 - 7 paires de courses les samedis et dimanches
- ▶ Données de fréquentation
 - 57'357 voyageurs transportés en 2025.
 - Section la plus chargée: 151 voyageurs/jour.
 - Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **10** paires de courses.
- ▶ Données financières (plan 2026)
 - Total des coûts: CHF 422'133.-
 - Total des recettes: CHF 89'900.-
 - Taux de couverture: 21.3 %
 - Gratuité financée par la commune (jeunes et seniors): CHF 10'500.-



Détail par ligne TRV

12.253 Le Châble – Lourtier - Sarreyer (- Fionnay – Mauvoisin)

▲ Offre de prestations

- 16 paires de courses du lundi au vendredi.
- 12 paires de courses les samedis et dimanches

▲ Données de fréquentation

- 193'383 voyageurs transportés en 2025.
- Section la plus chargée: 379 voyageurs/jour.
- Nombre de courses possibles selon critères demande/offre de l'OFT: **16** paires de courses.

▲ Données financières (plan 2026)

- Total des coûts: CHF 1'095'370.-
- Total des recettes: CHF 238'050.-
- Taux de couverture: 21.73 %
- Gratuité financée par la commune (jeunes et seniors): CHF 54'500.-



Détail par ligne TRV

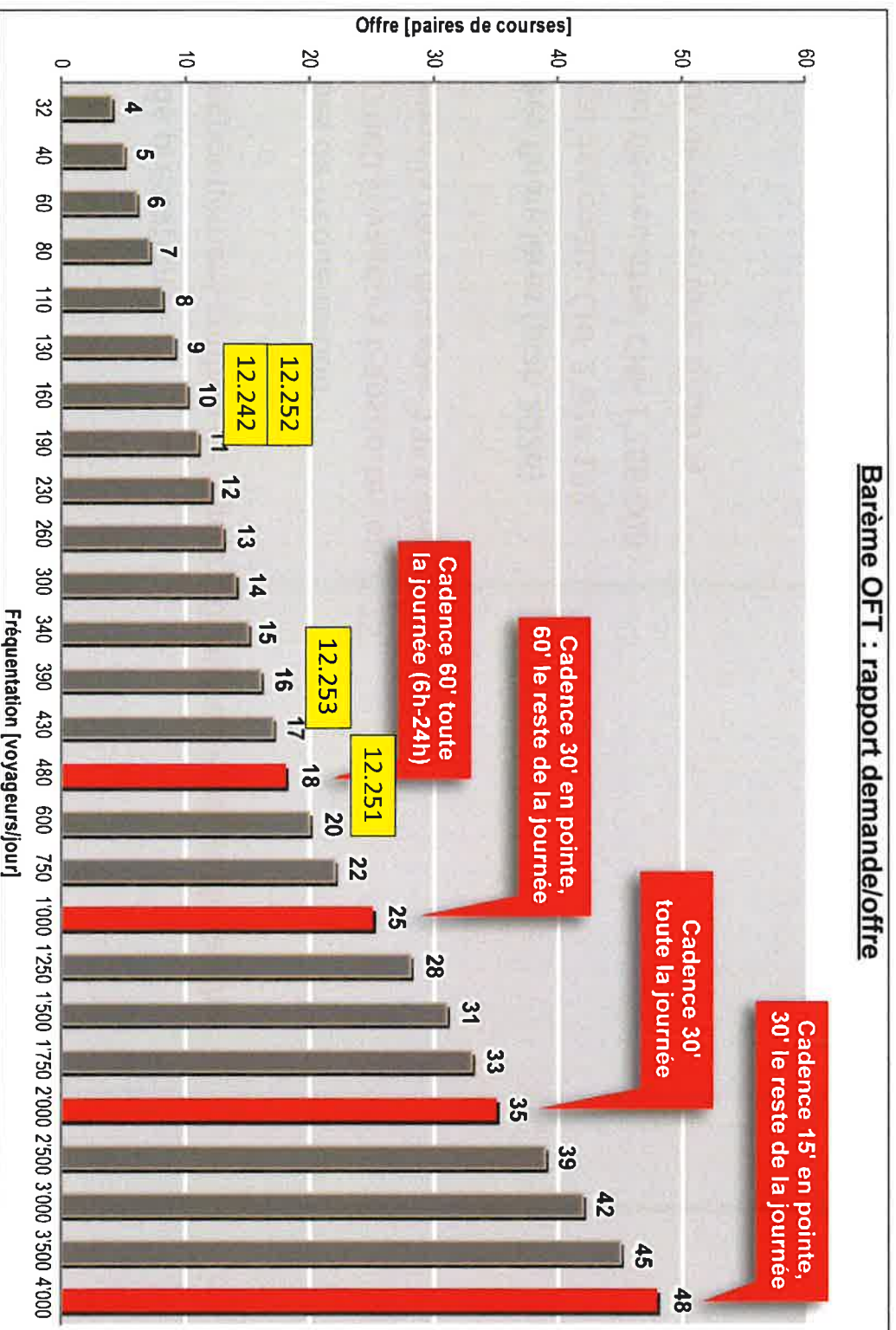
2160 Le Châble - Verbier

- ▶ Offre de prestations
 - Fonctionnement continu de 05h10 à 00h08 du lundi au dimanche
- ▶ Données de fréquentation
 - 500'000 voyageurs transportés en 2025.
 - Section la plus chargée: 1353 voyageurs/jour.
- ▶ Données financières (plan 2026)
 - Total des coûts: CHF 2'624'192.-
 - Total des recettes: CHF 1'766'000.-
 - Taux de couverture: 67.30 %



Critères OFT pour le TRV

Barème OFT : rapport demande/offre



Critères OFT pour le TRV

▶ Directive OFT sur la rentabilité minimale en vigueur:

Art. 3 let.	Catégorie d'offre	DCC
a.	<u>Desserte de base</u> par bus jusqu'à la cadence horaire, par bus sur appel, prestations complémentaires au chemin de fer, offres du soir et de nuit ainsi que par installations de transport à câbles	10 %
b.	Autres lignes de bus et bus sur appel, autres installations de transport à câbles, chemins de fer et bateaux	20 %

▶ Projet de modification de la directive OFT sur la rentabilité en cours de consultation:

Art. 3 let.	Catégorie d'offre	DCC
a.	<u>Desserte de base</u> par lignes de bus jusqu'à la cadence horaire (≤ 18 paires de courses), par bus sur appel, prestations complémentaires au chemin de fer, offres du soir et de nuit ainsi que par installations de transport à câbles	10 %
b.	Lignes de bus et de chemin de fer jusqu'à la cadence semi-horaire (≤ 36 paires de courses), autres bus sur appel, autres installations de transport à câbles et bateaux	20 %
c.	Lignes de bus et de chemin de fer dépassant la cadence semi-horaire (> 36 paires de courses)	30 %



Défis

- ▶ Le choix des correspondances: offrir des correspondances en gare dans les deux directions (Brigue et Lausanne)
- ▶ La réalisation des projets d'infrastructure dans le cadre des programmes PRODES.
- ▶ L'intégration des élèves dans les courses à l'horaire: correspondances vs horaires des écoles
- ▶ Respect des critères OFT: adéquation de la demande/offre et taux de rentabilité minimal
- ▶ Les ressources disponibles limitées: personnel, véhicules, financières
- ▶ Le temps de parcours (circulation dense, zone 30 km/h)
- ▶ Le respect de la Loi sur la durée du travail (LDT / OLDT)
- ▶ Capacité du matériel roulant (mesure envisagée: changement des horaires des collèges de Sion dès rentrée 26/27)
- ▶ Décarbonation des bus diesel



Contacts

▶ Stefan Burgener, chef de section

☎ 027 606 33 88

✉ stefan.burgener@admin.vs.ch

▶ Gérald Varone, remplaçant

☎ 027 606 34 47

✉ gerald.varone@admin.vs.ch



Questions



Merci de votre attention



Département de la mobilité,
du territoire et de l'environnement
Service de la mobilité
Section transports publics

Bâtiment Mutua
Rue des Creusets 5
CH-1950 Sion



Annexe 3 Présentation CITEC



Val de Bagnes : Postulat 80-20

Document de synthèse



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Val de Bagnes, le 08.05.2026

Sommaire

1

1. Situation actuelle

2

3

2. Méthodologie

4

5

6

3. Concepts de desserte transports publics

4. Mise au point des concepts retenus

5. Synthèse et recommandations

6. Annexes

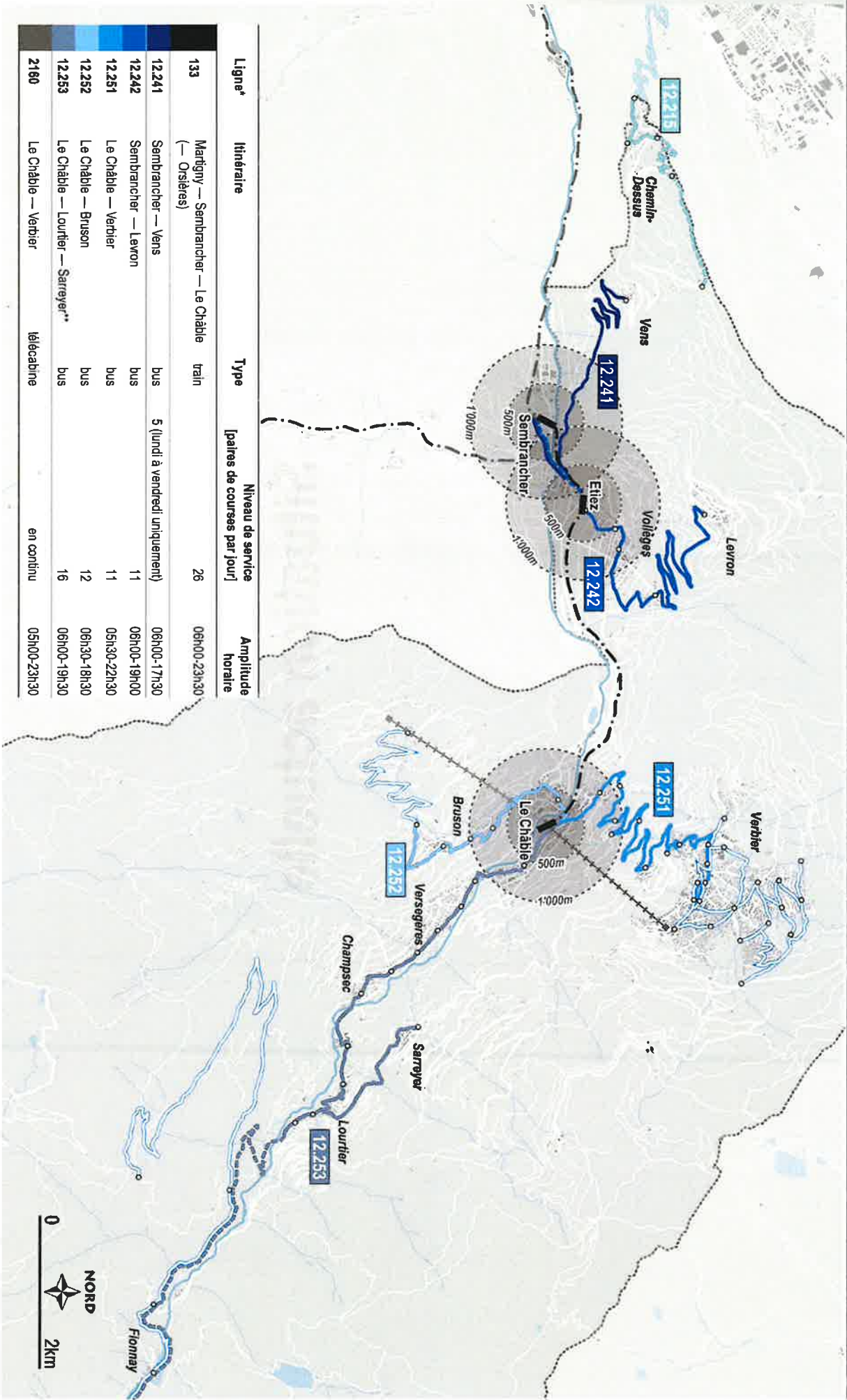
Solutions en mobilité

Situation actuelle

Situation actuelle

Réseau TRV

1



* Seules les lignes régulières (TRV) et la ligne 12.241 sont présentées dans ce tableau
** En 2025 et 2026, un téléphérique provisoire assure la liaison entre Champsec et Sarreyer à la place de la ligne 12.251 suite à la reconstruction d'un pont

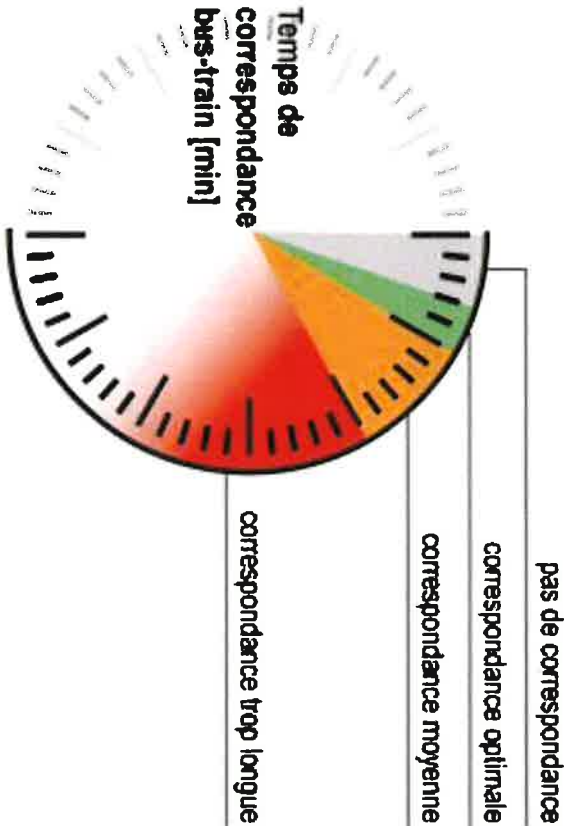
1

Correspondances bus-train en gare du Châble

- Les horaires des lignes de bus sont peu à pas cadencés, en particulier pour la ligne 12.253, ce qui péjore la qualité et le nombre de correspondances de/vers le train.

Ligne	Nombre de correspondances Train > Bus				Nombre de correspondances Bus > Train			
	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min
12.251	0	2	4	3	0	1	4	3
12.252	1	2	3	2	0	5	1	4
12.253	0	7	1	3	0	1	5	7
Total	1 (3,5%)	11 (39,3%)	8 (28,6%)	8 (28,6%)	0	7 (22,6%)	10 (32,3%)	14 (45,1%)

Source: Horaire 2025



Situation actuelle

Etat des correspondances à Sembrancher

1

Correspondances bus-train en gare de Sembrancher

- Les horaires des lignes de bus sont également peu à pas cadencés, avec le même impact sur la qualité et le nombre de correspondances de/vers le train.

■ Correspondances de/vers Martigny :

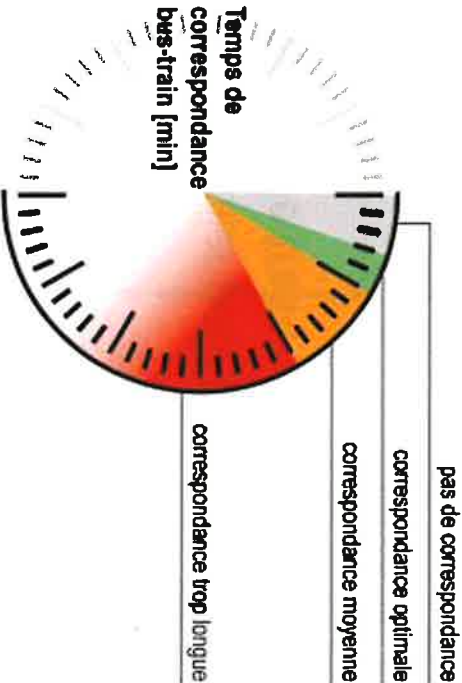
Ligne	Nombre de correspondances Train (depuis Martigny) > Bus				Nombre de correspondances Bus > Train (dir. Martigny)			
	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min
12.241	1		1	4		1		5
12.242	1	3	2	5		4	3	4
Total	2 (11,7%)	3 (17,6%)	3 (17,6%)	9 (53,1%)	0	5 (29,3%)	3 (17,6%)	9 (53,1%)

Source: Horaire 2025

■ Correspondances de/vers le Châble :

Ligne	Nombre de correspondances Train (depuis Le Châble) > Bus				Nombre de correspondances Bus > Train (dir. Le Châble)			
	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min	0-3 min	3-5 min	5-10 min	> 10 min
12.241			1	5				6
12.242		1	2	8				11
Total	0	1 (5,9%)	3 (17,6%)	13 (76,5%)	0	0	0	17 (100%)

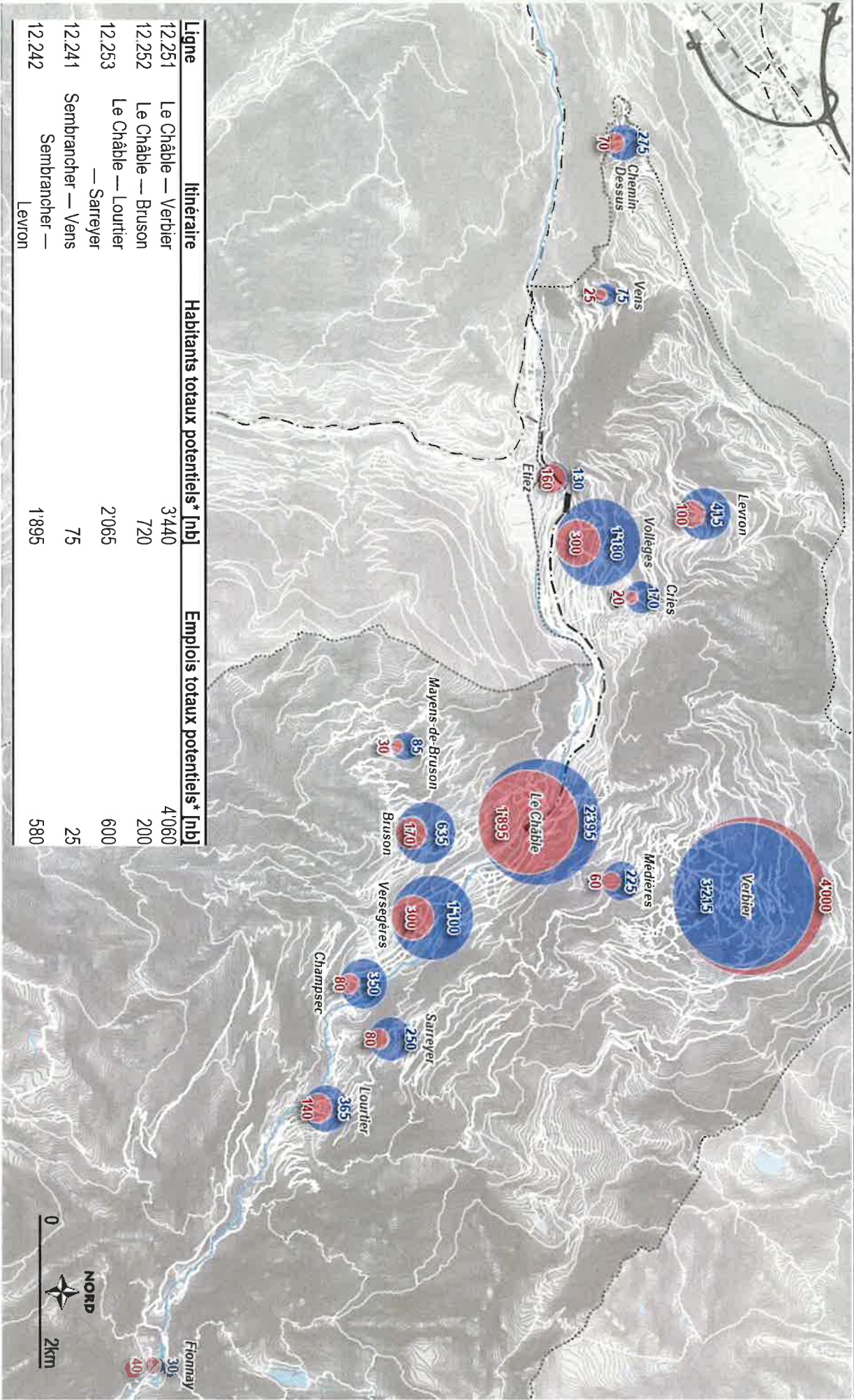
Source: Horaire 2025



Situation actuelle

Données socio-économiques

1



Situation actuelle

Qu'en est-il aujourd'hui du postulat ?

☒ 1

Analyse SIG

- Population totale de Val de Bagnes : 10'785 habitants* ;
- Population à <300m d'une gare ou d'un arrêt** TRV existants*** : 8'650 habitants.

☐
☐
☐
☐
☐

Par rapport au postulat

- 80% de la population à <300m (ou moins de 5min à pied) d'un arrêt de transports publics ;
- 0% de la population est desservie par une ligne à 20min** ;
- 22% de la population est desservie par la ligne ferroviaire à 30min (60min entre 11h et 16h).

➔ **L'enjeu du postulat réside donc plutôt sur le «20 minutes» et non sur le «80%»**

Solutions en mobilité

* Source: Commune de Val de Bagnes, en date du 01.01.2025

** Les lignes et les arrêts des bus urbains de Verbier ne sont pas comptabilisés dans cette analyse, *** La ligne 12.241 (qui n'est officiellement pas considérée comme ligne TRV) est considérée dans l'analyse (horaire annuelle).

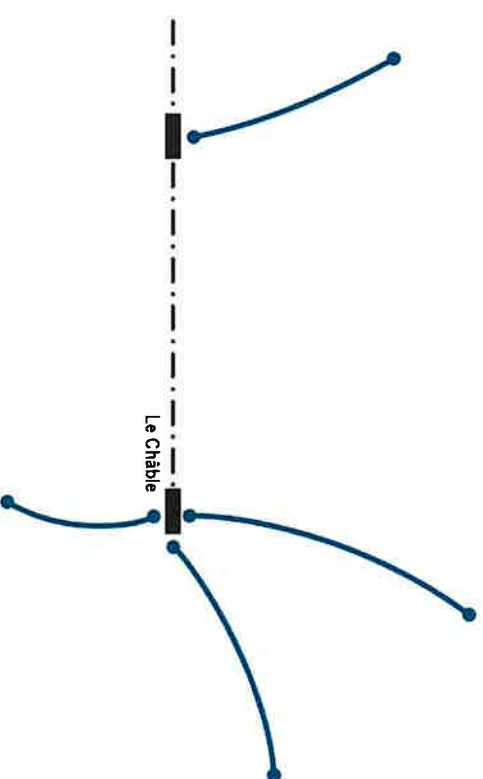
☐☐☐☐☐☐

Méthodologie

Méthodologie

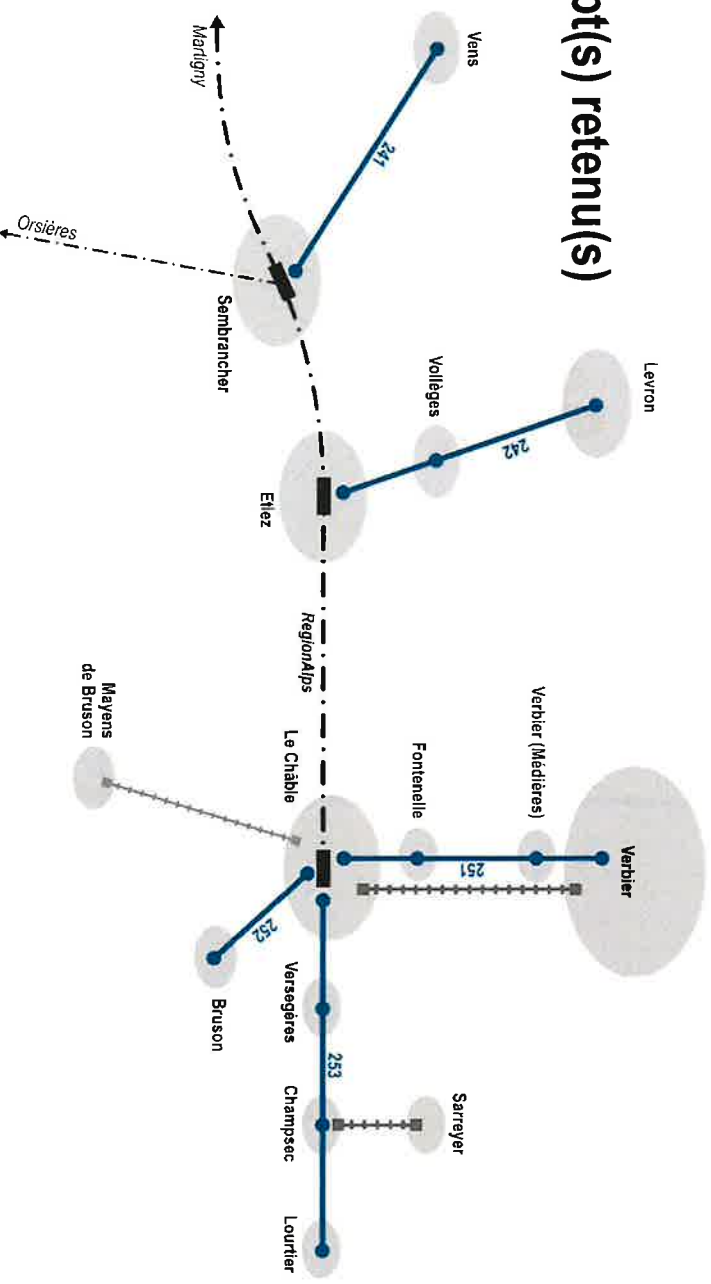
Principales étapes de travail

- **Concepts de desserte transports publics**
(intégrant les phases 1 et 2 du postulat) :
génération, analyse et choix.
 - Mode en rabattement (transports publics ou pas)
 - Principe de rabattement
 - Typologie de ligne transports publics



- **Mise au point du (des) concept(s) retenu(s)**
(phases 1 et 2).

- Niveau de service (cadence)



Concepts de desserte transports publics

Phases 1 et 2

Concepts de desserte transports publics

☐
☐
☐ 3

☐
☐
☐

Cinq familles, respectivement huit concepts générés

Une constante : tous les concepts sont en rabattement sur les gares / haltes

- Lignes de bus TRV (concepts A1 à A4) ;
- Lignes de bus à la demande (concept B) ;
- Rabattement voiture sur les gares (concept C) ;
- Rabattement vélo sur les gares (concept D) ;
- Liaison par câble en rabattement sur les gares (concept E).

Concepts volontairement très caricaturaux à ce stade

Solutions en mobilité

Concept A1 (situation actuelle)

Bus TRV

☐

☐

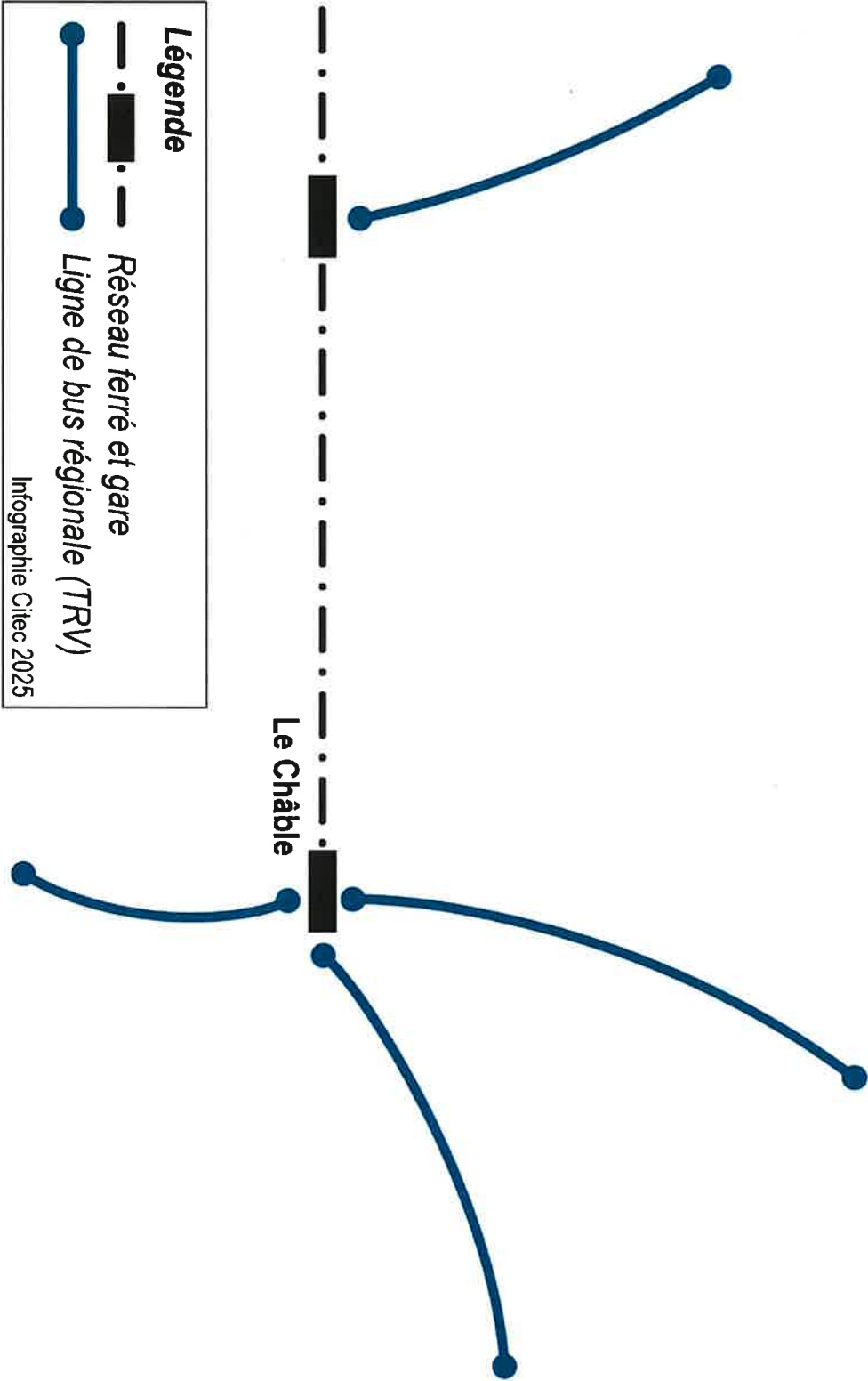
☐

☒

☐

☐

Lignes de bus (TRV) radiales en rabattement sur chaque gare / halte



Concept A2

Bus TRV

Lignes de bus (TRV) radiales en rabattement sur le hub du Châble

☐

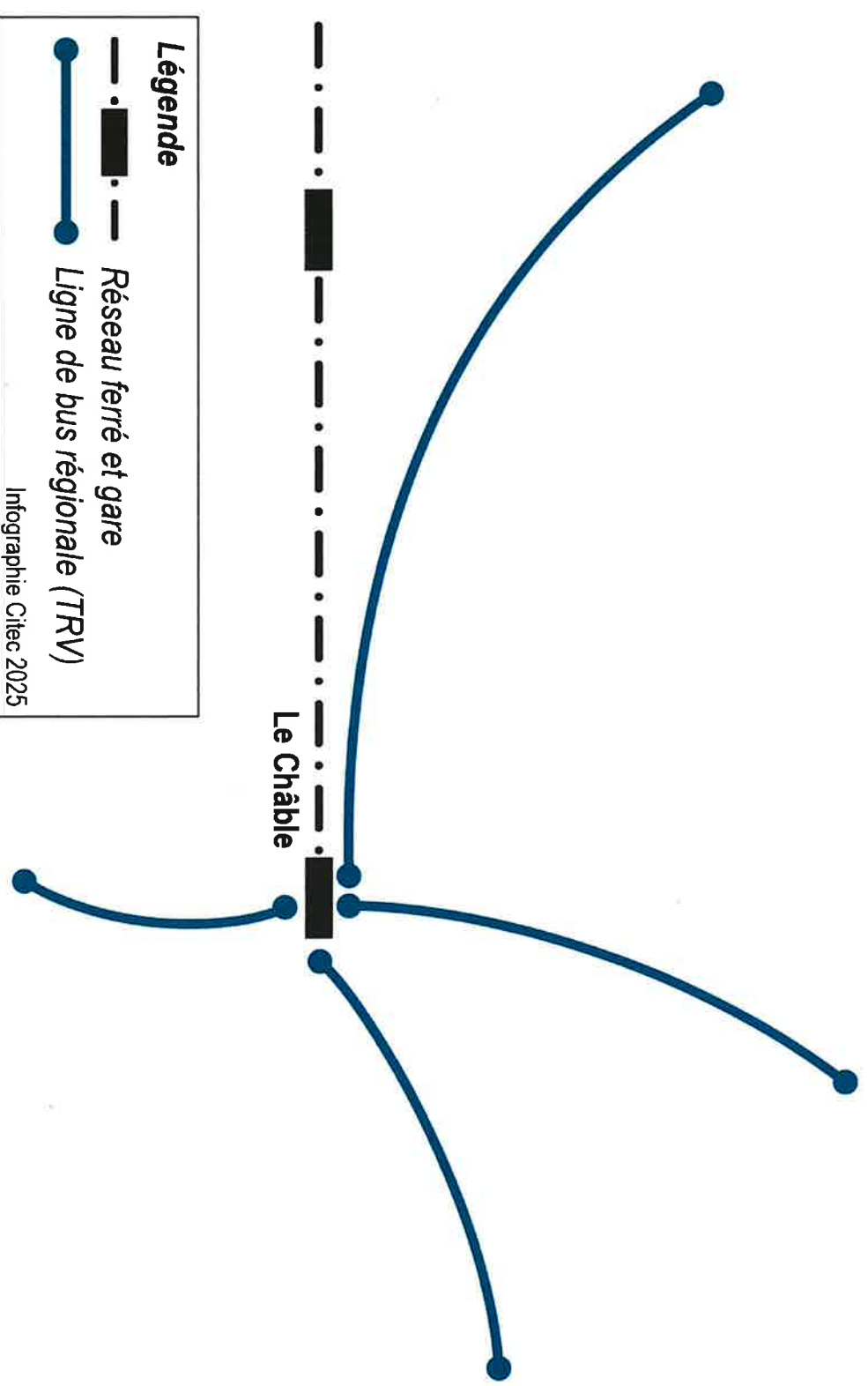
☐

☐

☒ 3

☐

☐



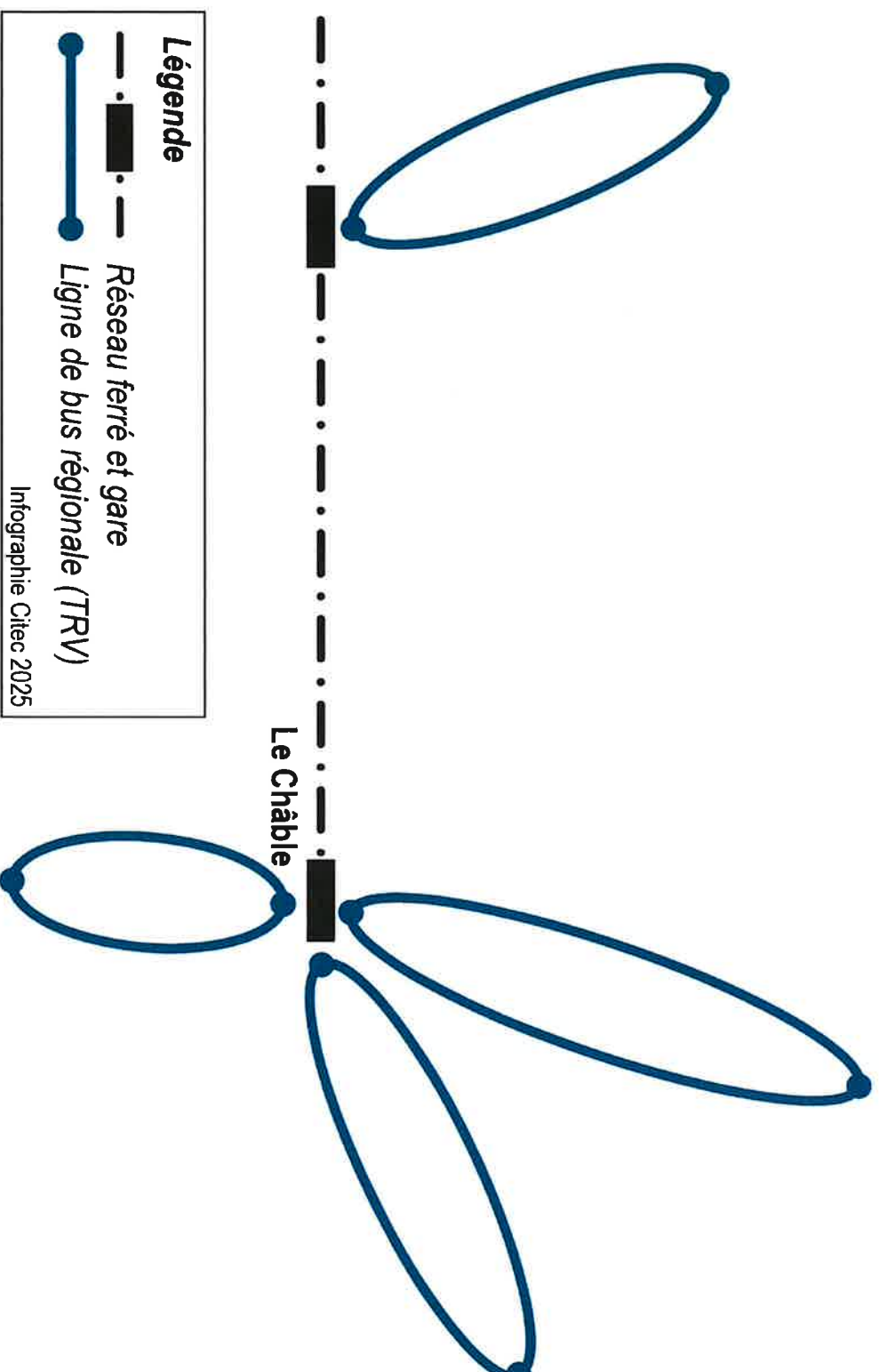
Concept A3

Bus TRV

Lignes de bus (TRV) en boucle en rabattement sur chaque gare / halte

3

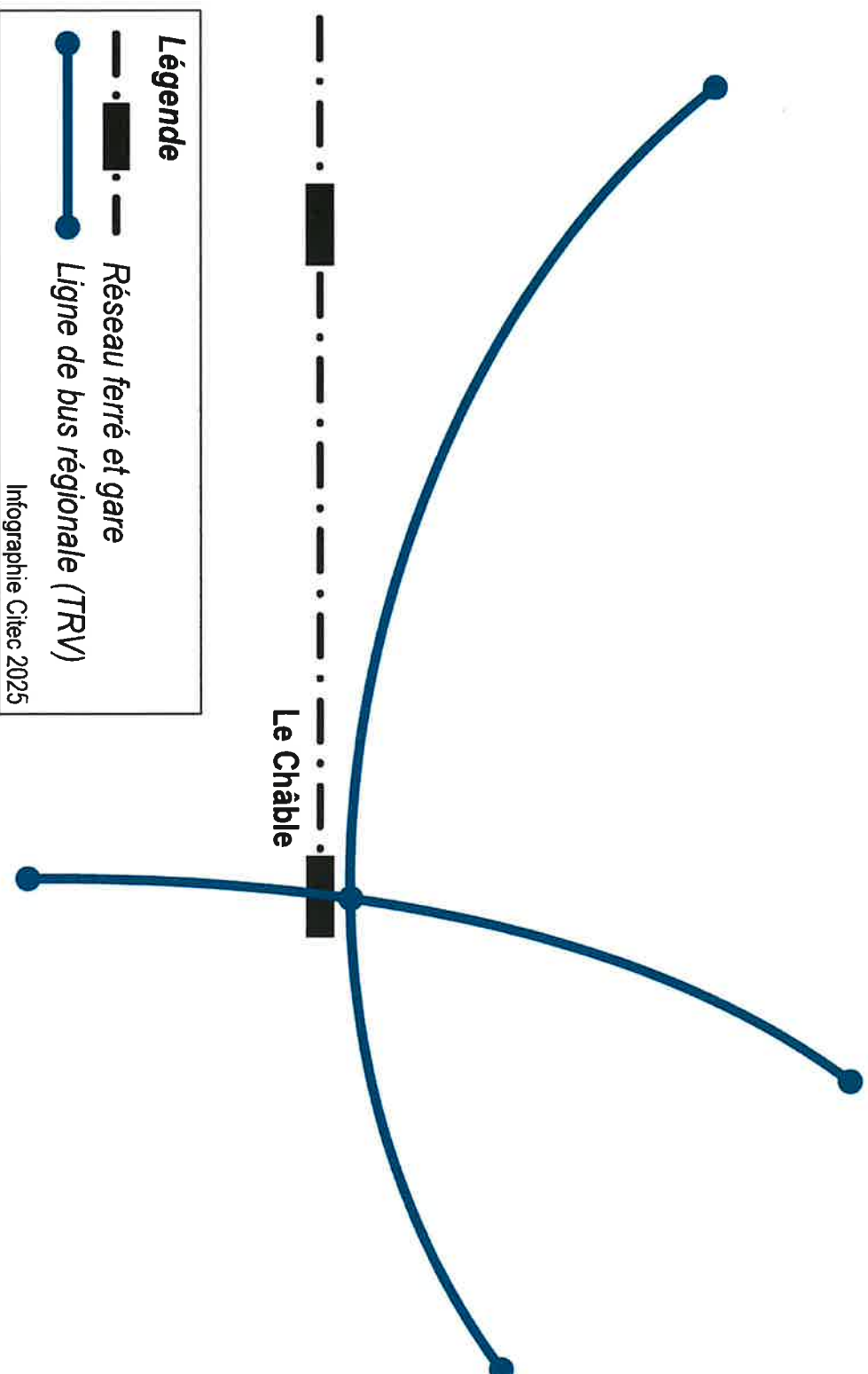
Solutions en mobilité



Concept A4

Bus TRV

Lignes de bus (TRV) diamétrales en rabattement sur le hub du Châble

☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐


Solutions en mobilité

Concept B

A la demande

Lignes de bus (TRV) à la demande en rabattement sur chaque gare / halte

☐

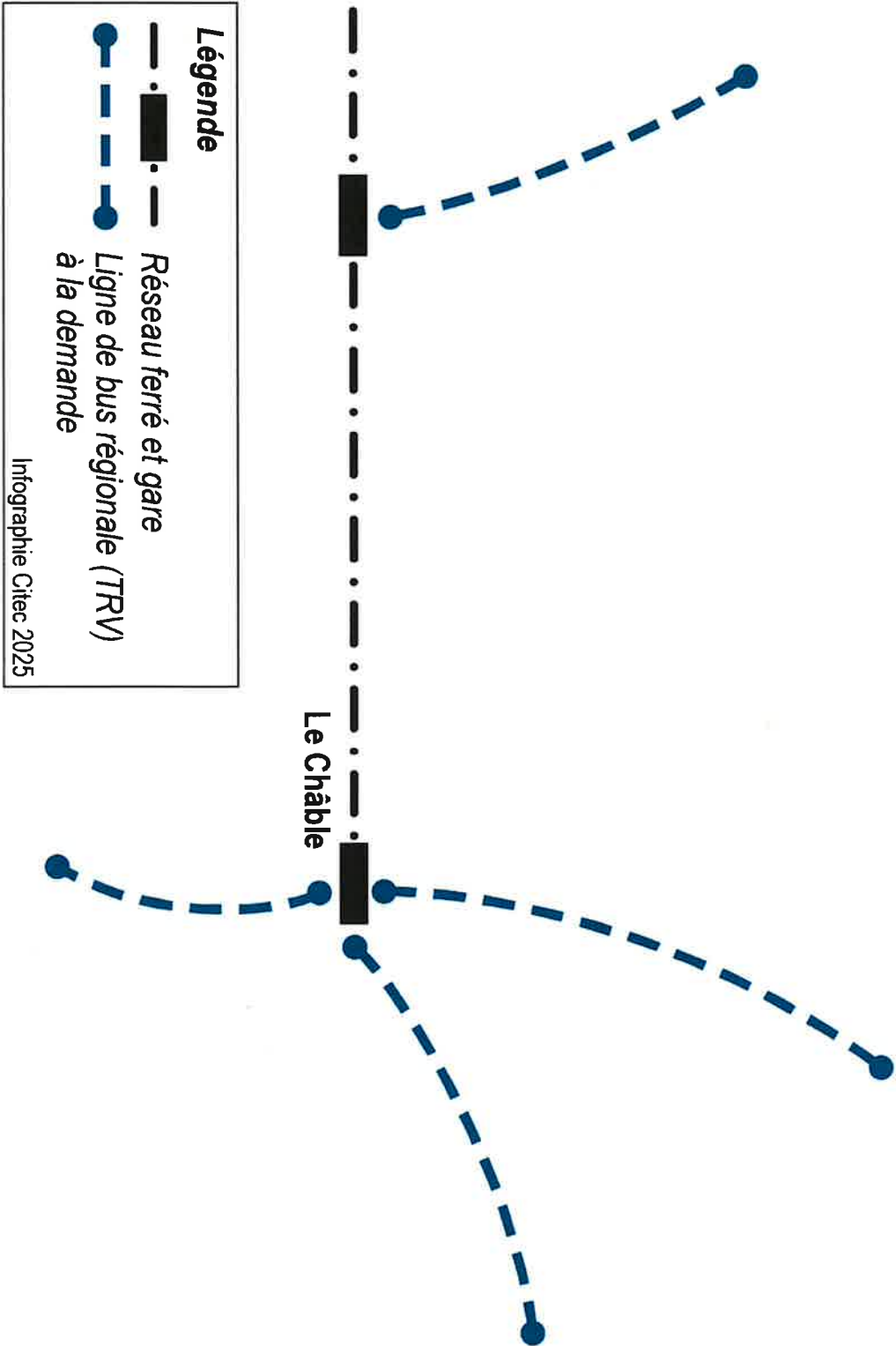
☐

☐

☒

☐

Solutions en mobilité



Concept C

Voiture

Rabattement voiture (P+R) sur chaque gare / halte

☐

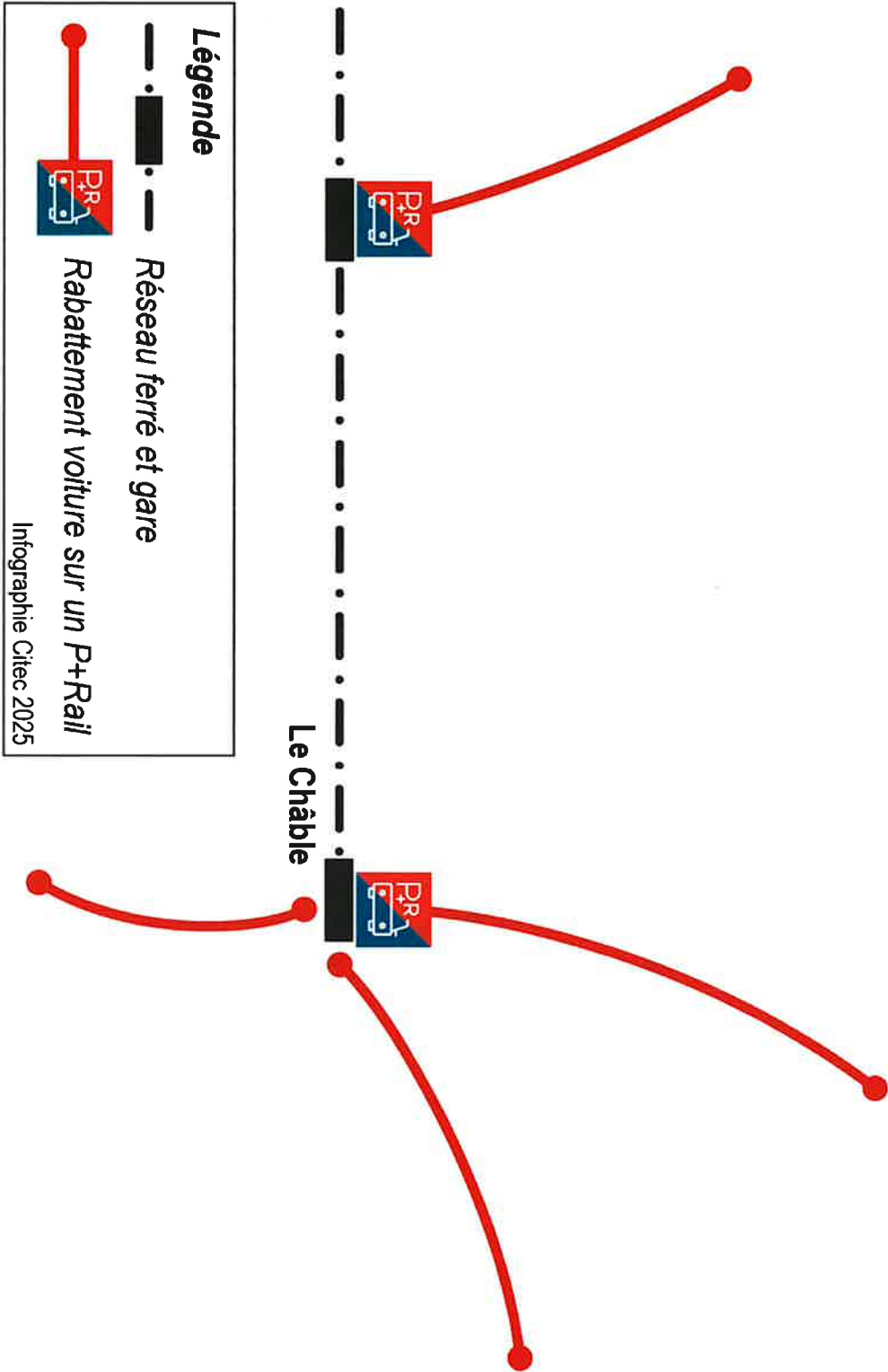
☐

☐

☒

☐

Solutions en mobilité



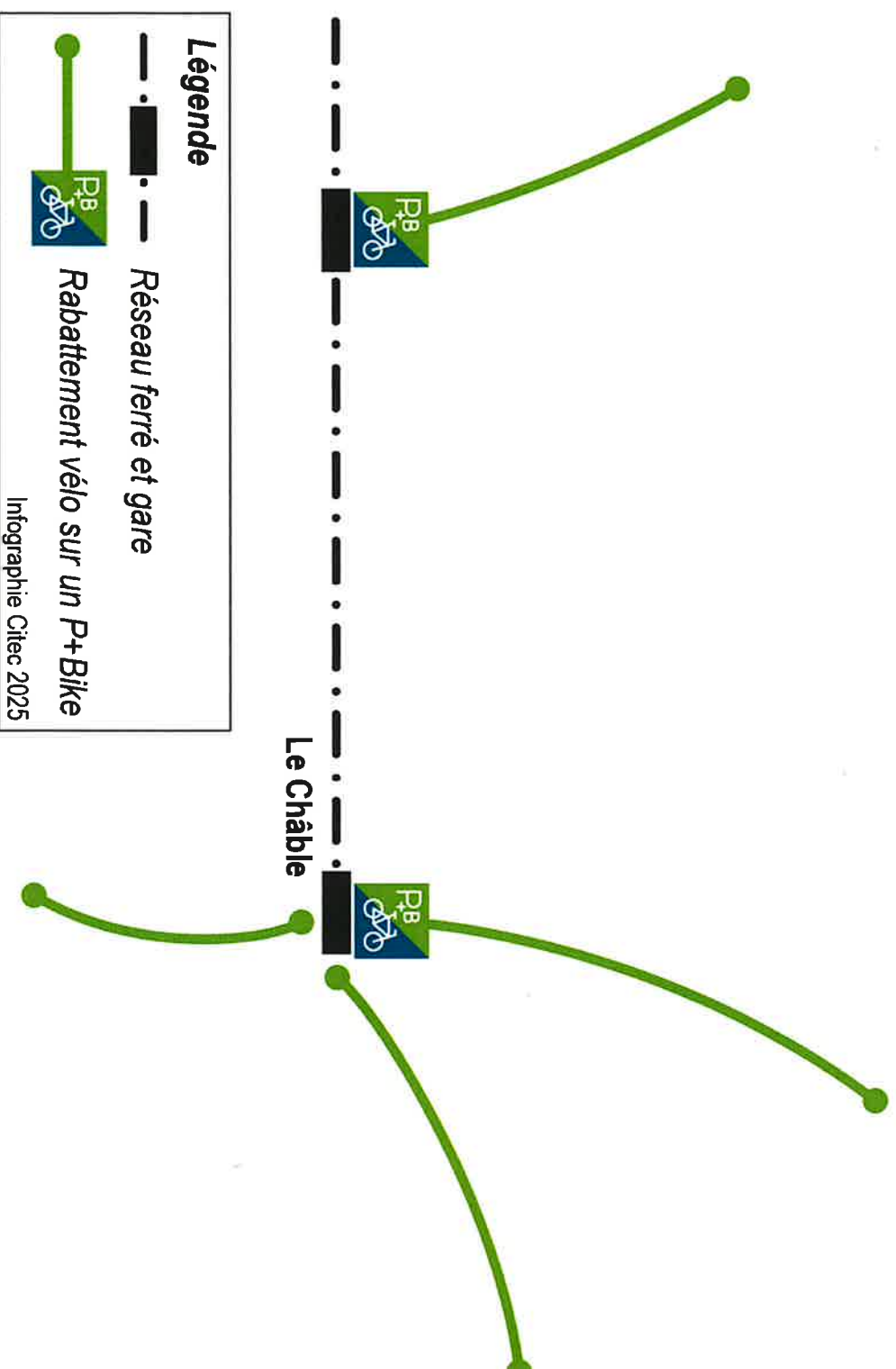
Concept D

Vélo

☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Solutions en mobilité

Rabattement vélo (P+B) sur chaque gare / halte



☐

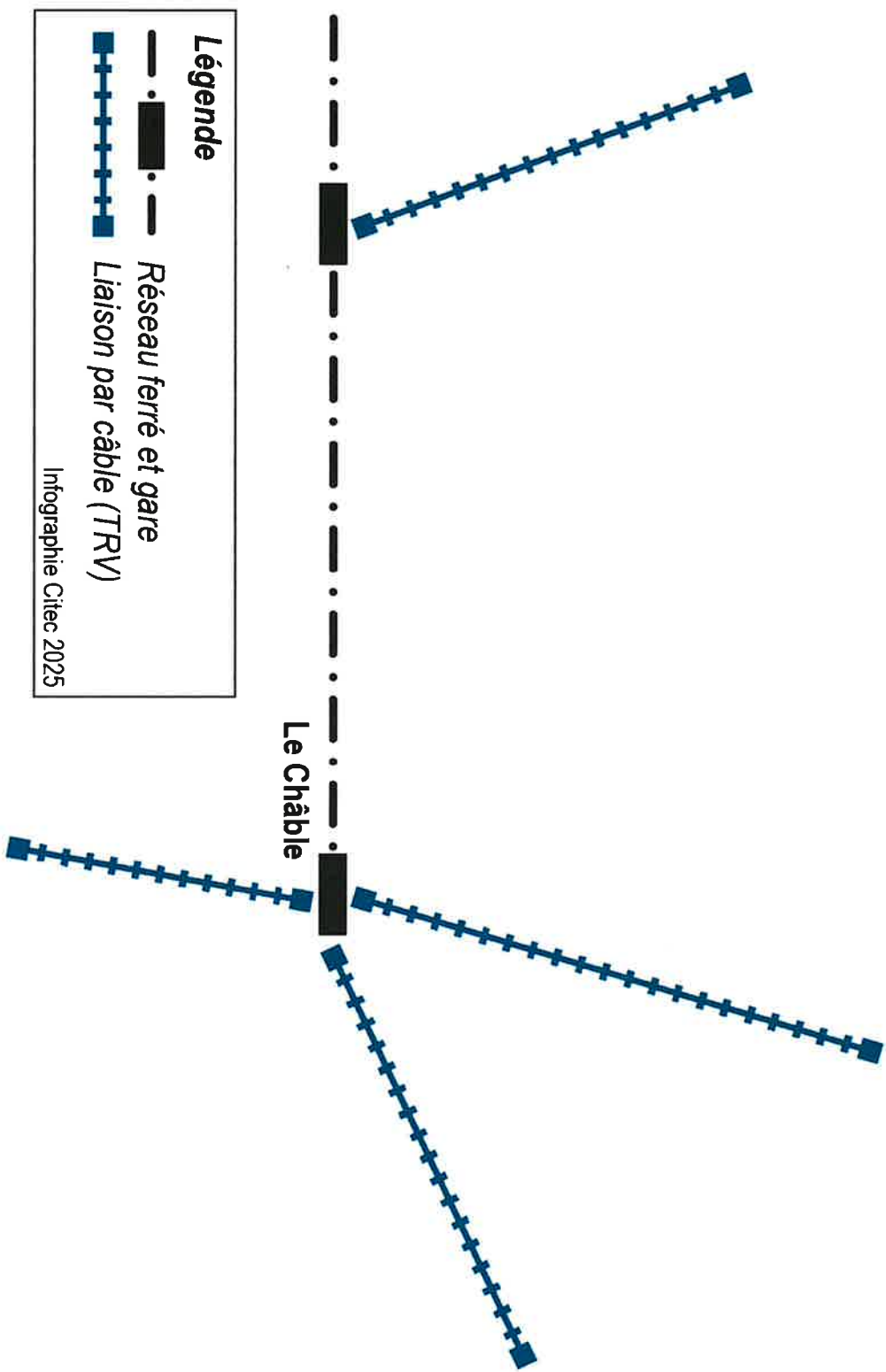
☐

☐

☒

☐

Liaison par câble (TRV) en rabattement sur chaque gare / halte



Analyse des concepts et recommandation

☐

☐

☒ 3

☐

☐

☐

Concept	Analyse sommaire	Recommandation
A1	Situation actuelle = bonne base de travail (concept standard de lignes radiales en rabattement sur le fer avec des correspondances organisables)	CONCEPT A1 RETENU (phase 1)
A2	Double desserte avec le ferroviaire (entre Etiez et Le Châble)	CONCEPT A2 REJETE
A3	Desserte en boucle = peu lisible et peu attractif pour l'utilisateur (sans compter que pas/peu transposable au réseau routier existant)	CONCEPT A3 REJETE
A4	Correspondances train-bus en gare contraignantes à organiser avec des lignes diamétrales (niveau de service réduit pour les demi-lignes)	CONCEPT A4 REJETE

Analyse des concepts et recommandation

☐

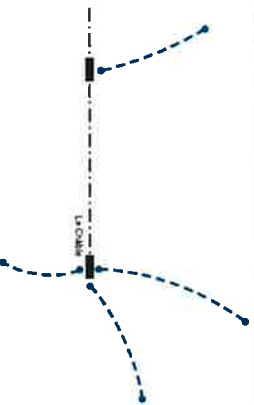
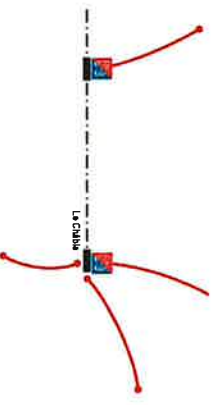
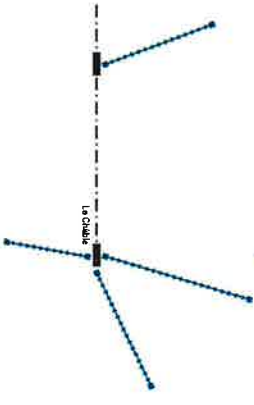
☐

☒ 3

☐

☐

☐

Concept	Analyse sommaire	Recommandation
B	 Solution envisageable pour les zones à faible densité (faisabilité financière et organisationnelle à démontrer)	CONCEPT B POSSIBLE (phase 1)
C	 Contraire au développement du trafic régional bus et pas cohérent avec le plan directeur communal (solution de tout dernier recours si en-dessous des barèmes OFT)	CONCEPT A2 REJETE
D	 Pertinent mais uniquement en complément d'un autre concept de lignes de bus (TRV) en rabattement (cohérence avec le plan directeur)	CONCEPT D RETENU (phases 1 et 2)
E	 Solution envisageable mais prioritairement où forte pente à franchir (et donc sur de courtes distances)	CONCEPT E POSSIBLE (phase 2)

☐	☐	☒	☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Mise au point des concepts retenus

Phases 1 et 2

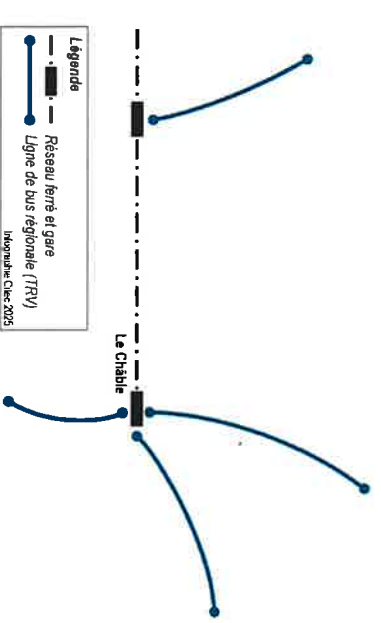
Mise au point des concepts retenus

Phase 1

Concept A1 retenu à court terme (phase 1)

Différentes variantes de niveau de service générées

- Variante A1.0 : état de référence (situation actuelle)
- Variante A1.1 : offre selon barème OF-T (avec cofinancement selon les règles usuelles)
- Variante A1.2 : cadence 20min (strictement selon le postulat)
- Variante A1.3 : cadence 30min (en cohérence avec le cadencement ferroviaire)
- Variante A1.4 : cadence 30 ou 60min (en cohérence avec les bassins versants)
- Variante A1.5 : cadence 30 en HP et 60min (en cohérence avec la courbe de demande)



Solutions en mobilité

- La demande des transports publics évolue en fonction de l'offre. Pour toutes les variantes, une élasticité de 0,4 est retenue : **doubler l'offre entraîne une hausse de la demande de 40%** (source : vision 2050).

Mise au point des concepts retenus

Phase 1

Variante A1.0 : état de référence

Cadence versus population desservie
Etat des correspondances train – bus



Coûts d'exploitation (part communale)
Taux de couverture



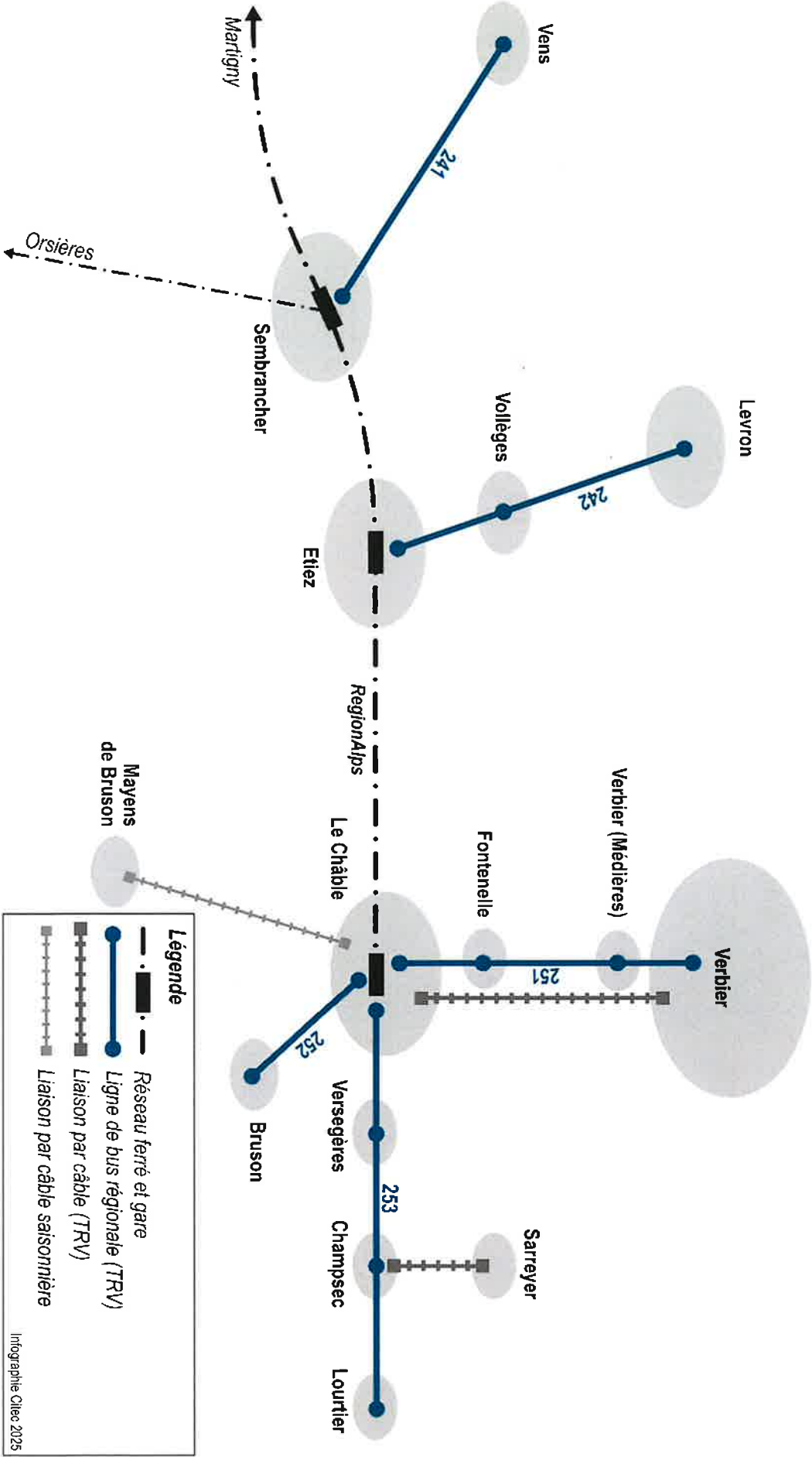
☐

☐

4

☐

☐



Mise au point des concepts retenus

Phase 1

☐

☐

☐

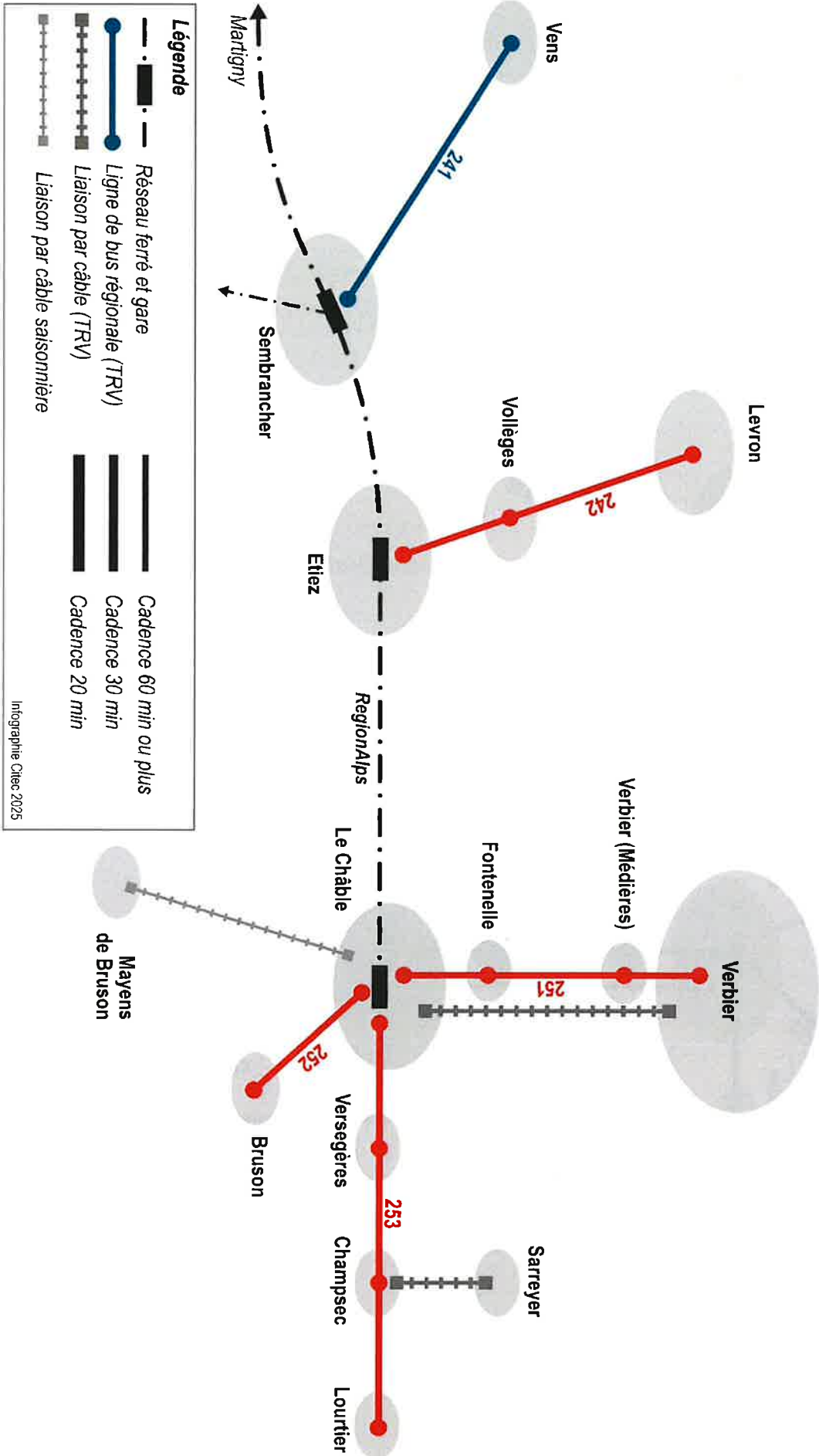
☒

☐

☐

Variante A1.1 : offre selon barème OFT

- Cadence versus population desservie
- Etat des correspondances train – bus
- Coûts d'exploitation (part communale)
- Taux de couverture
- + 50'000CHF



☐

☐

☐

☒

☐

☐

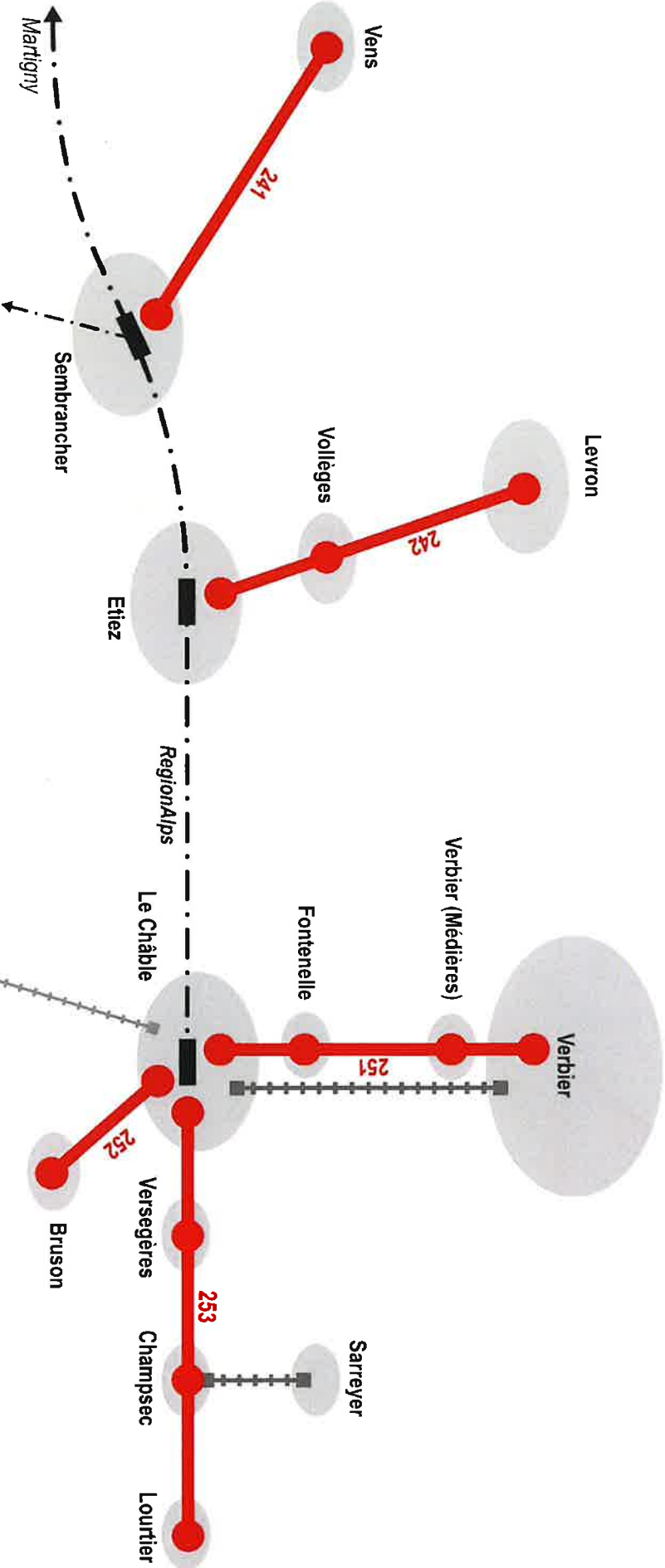
Variante A1.2 : cadence 20min

Cadence vers population desservie 

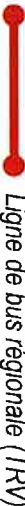
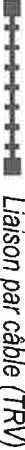
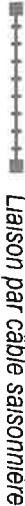
Coûts d'exploitation (part communale)  + 6'670'000 CHF

Etat des correspondances train – bus 

Taux de couverture 



Légende

-  Réseau ferré et gare
-  Ligne de bus régionale (TRV)
-  Liaison par câble (TRV)
-  Liaison par câble saisonnière
-  Cadence 60 min
-  Cadence 30 min
-  Cadence 20 min

Infographie Citec 2025

Remarque : en rouge, les éléments modifiés par rapport à la situation actuelle

Mise au point des concepts retenus

Phase 1

Variante A1.3 : cadence 30min

Cadence vers population desservie



Coûts d'exploitation (part communale) + 4'200'000 CHF

Etat des correspondances train – bus



Taux de couverture



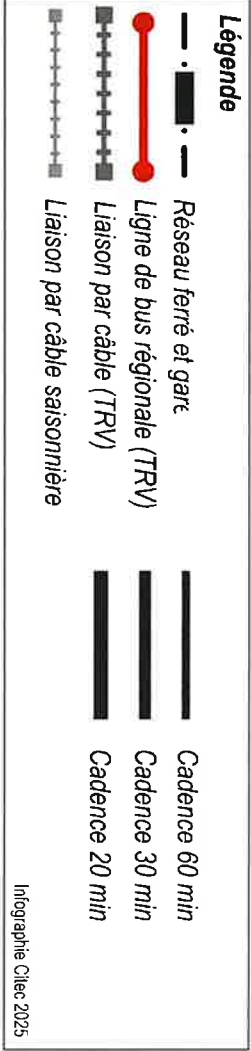
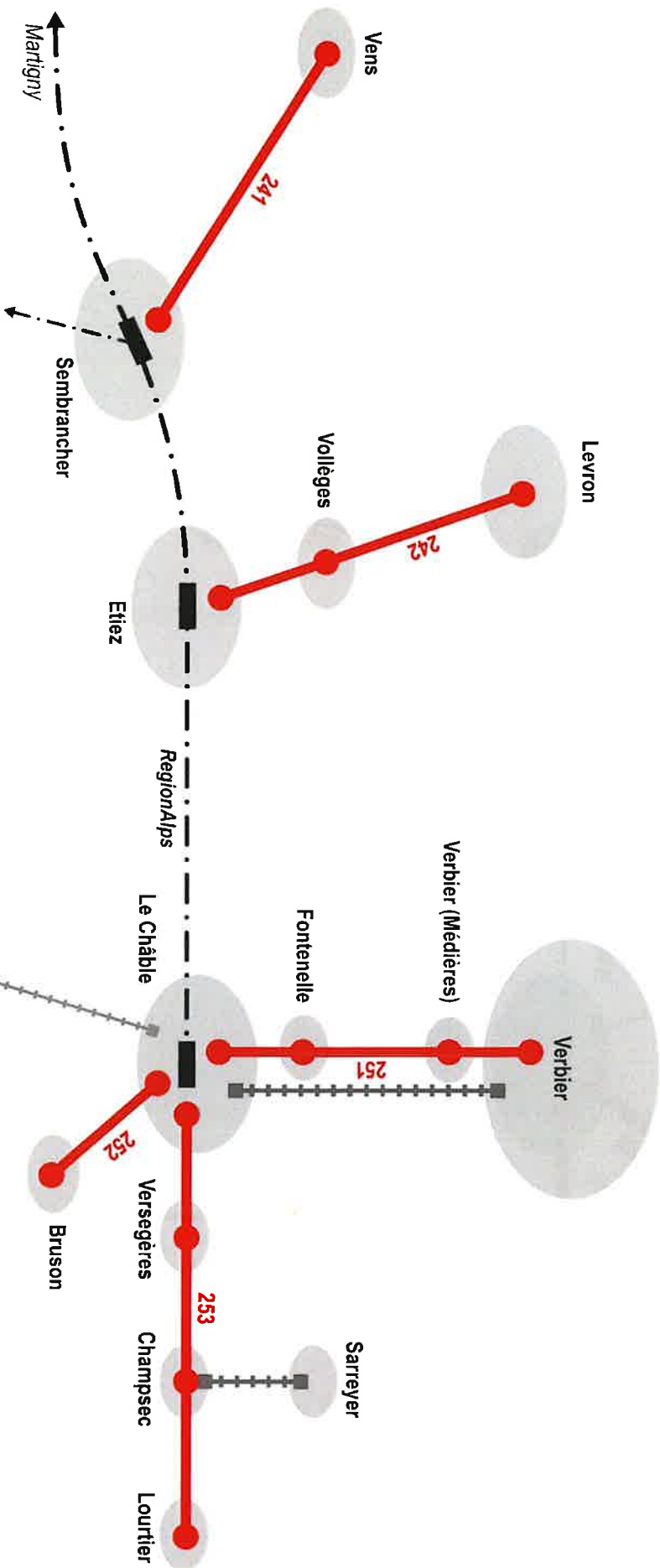
☐

☐

☒

☐

☐



Remarque : en rouge, les éléments modifiés par rapport à la situation actuelle

Infographie Cilec 2025

Cadence versus population desservie	+
Etat des correspondances train – bus	+

Taux de couverture



Mise au point des concepts retenus

Phase 1

☐

☐

☐

☒

☐

☐

Variante A1.5 : cadence 30 en HP et 60min

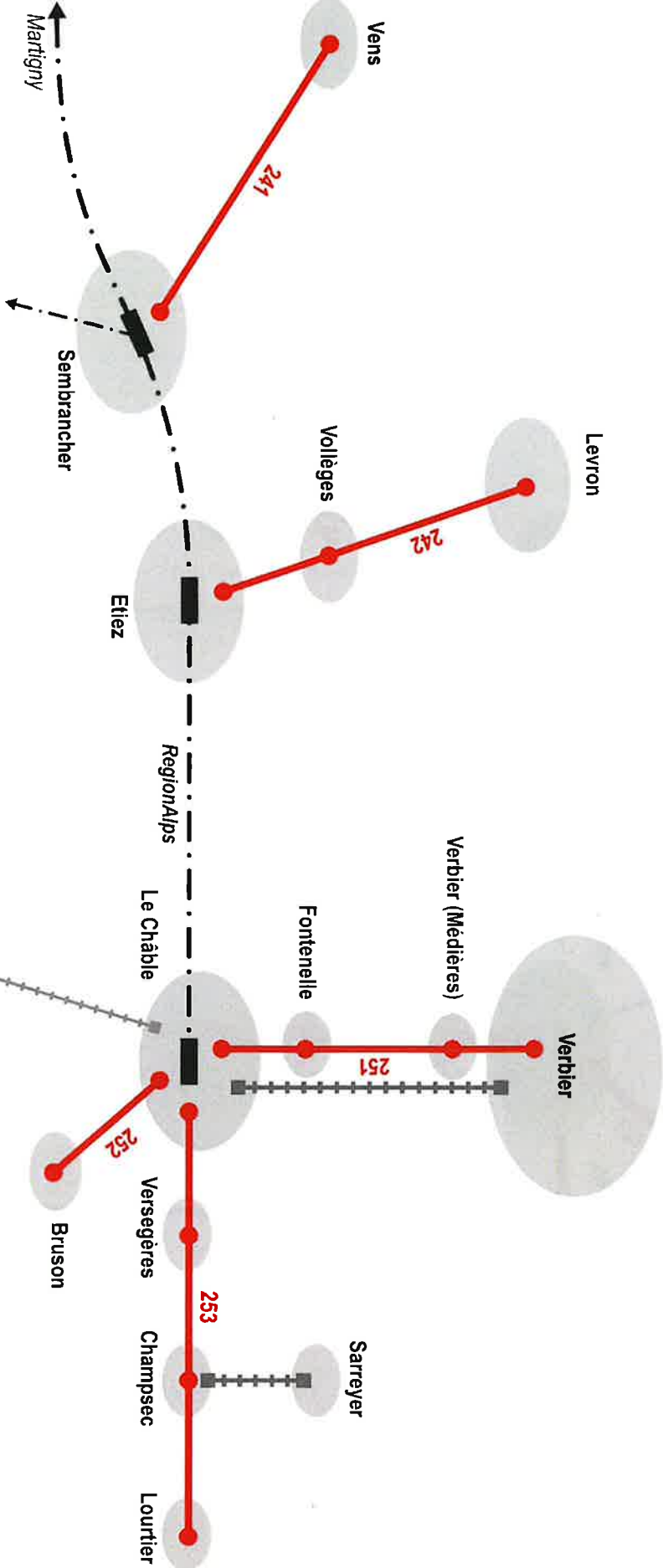
Cadence versus population desservie

+ Coûts d'exploitation (part communale)

+ + 1'260'000 CHF

Etat des correspondances train – bus

+ Taux de couverture



Légende

Réseau ferré et gare

Ligne de bus régionale (TRV)

Liaison par câble (TRV)

Liaison par câble saisonnière

Cadence 60 min

Cadence 30 min

Cadence 20 min

Remarque : en rouge, les éléments modifiés par rapport à la situation actuelle, cadence de 30 minutes uniquement aux heures de pointe

Infographie Citec 2025



Mise au point des concepts retenus

Phase 2

Qu'en est-il du concept E retenu à long terme (phase 2) ?

☐

☐

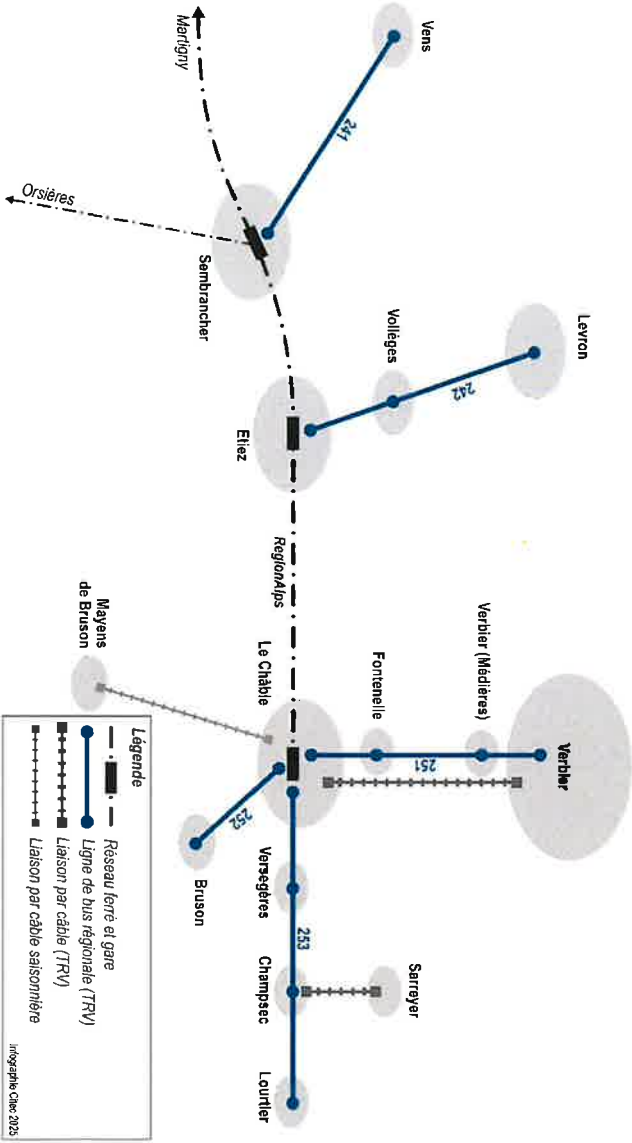
☐

☒

☐

☐

- Prioritairement où forte pente à franchir (pour que ce soit efficace par rapport à la route).
- Moins adapté à plusieurs arrêts intermédiaires.
- Peu adapté à des tracés avec des angles, même petits.
- Minimum 100 habitants à l'année.
- Attention aux contraintes d'intégration et de survol du bâti.
- Pas de double desserte TRV.



	12.252	12.253	12.241	12.242
Forte pente à franchir	🟡	🔴	🟢	🟢
Peu d'arrêts intermédiaires	🟢	🔴	🟢	🟡
Tracés avec des angles	🟢	🟡	🟢	🟡
Minimum 100 habitants à l'année	🟢	🟢	🔴	🟢
Contraintes d'intégration et de survol du bâti	🟢	🟡	🟢	🟡
Pas de double desserte TRV	🟢	🟢	🟡	🟡

Synthèse et recommandations

Synthèse et recommandations

En ce qui concerne l'analyse du postulat 80-20

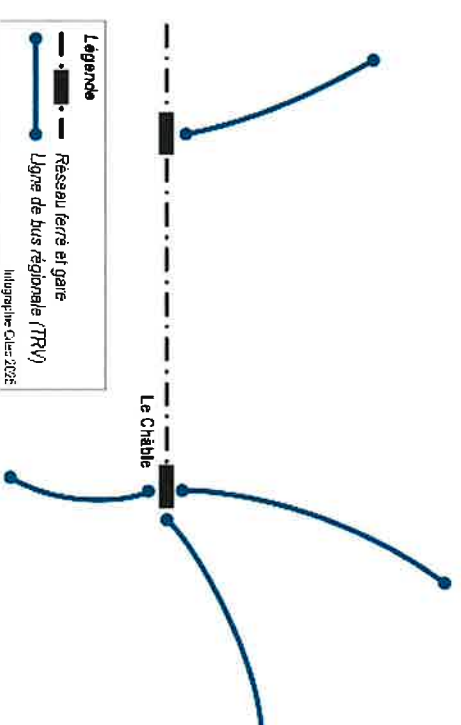
- La couverture actuelle du réseau de transports publics fait que le «80%» du postulat est déjà assuré aujourd'hui; l'enjeu réside donc sur le «20 minutes» (aucune ligne ne l'atteignant).

En ce qui concerne les résultats de la présente analyse

- Pour la phase 1, le principe de desserte bus de la situation actuelle est confirmé : **concept A1 «Lignes de bus (TRV) radiales en rabattement sur chaque gare / halte».**

Le concept B (lignes de bus (TRV) à la demande en rabattement sur chaque gare / halte) reste envisageable pour les zones à faible densité; la faisabilité financière et organisationnelle reste à démontrer.

- Pour la phase 2, **aucun autre couloir** (que les existants) **ne se dégage réellement** comme cochant les principales caractéristiques nécessaires **pour juger de la pertinence d'une nouvelle liaison par câble assurant du trafic régional voyageurs.**



Synthèse et recommandations

☐
☐
☐
☐
☐ 5 ☐

En ce qui concerne les pistes à suivre

- Cadencer les horaires des lignes de bus pour améliorer l'attractivité des transports publics et les correspondances (en hiérarchisant les contraintes liées à la constitution des horaires : correspondances bus-train, contingence des horaires scolaires, etc.).

Cette mesure doit être analysée finement, même en maintenant le niveau d'offre actuel, elle aura forcément un impact sur la demande (et donc sur le barème OFT) !

- Viser une cadence multiple de 15 minutes (15, 30 ou 60 minutes) – et non de 20 minutes – pour maximiser le nombre de correspondances.

- Mise à part disposer des paires de courses que permet le barème OFT (variante A1.1), il est recommandé de viser une cadence, à court/moyen terme :

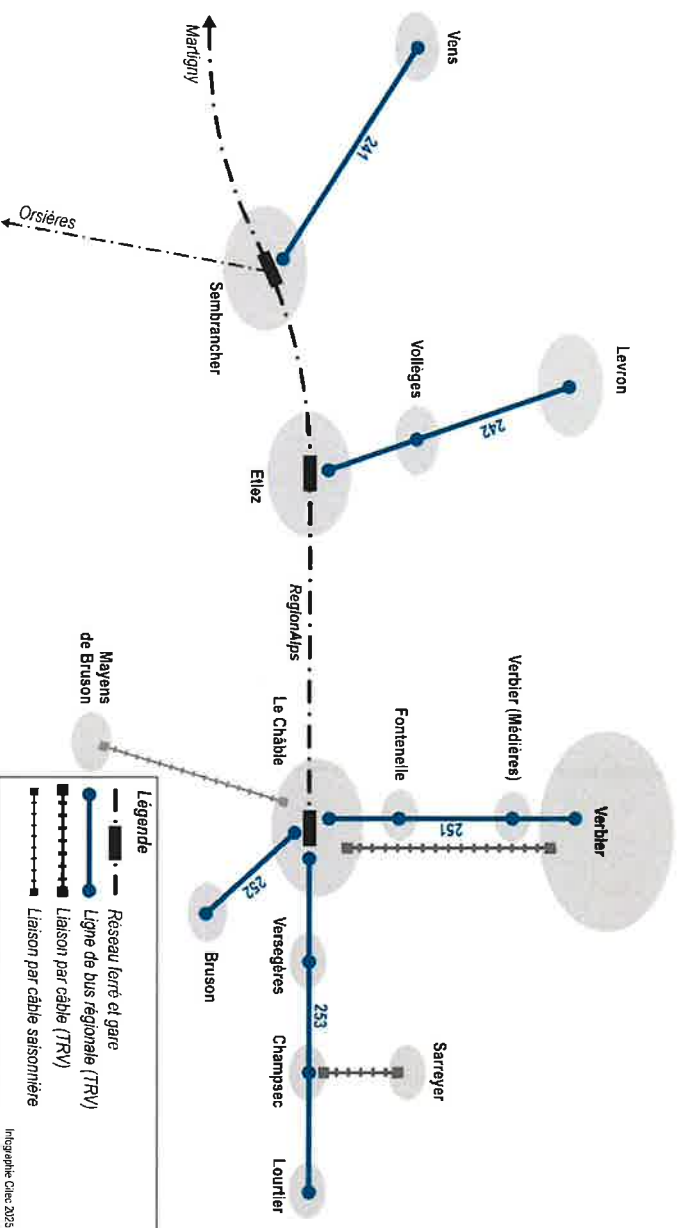
- De 60min (variante A1.4) – voire 60min en HP et 120min – pour la ligne 12.241 Sembrancher – Vens.
- De 30min en HP et 60min (variante A1.5) pour les lignes 12.242 Sembrancher – Levron, 12.252 Le Châble – Bruson, voire 12.251 (qui dépend également des développements de la liaison par câble Le Châble – Verbier).
- De 30min pour la ligne 12.253 (variante A1.3) Le Châble – Lourtier – Sarreyer.

Finalement, à noter que l'amplitude horaire mérite d'être questionnée.

Cette recommandation mériterait d'être chiffrée (avec une proposition de principe d'horaire).

Annexes

- Population couverte par un bus TRV à 20min : **0%**.
- La ligne 12.241 est entièrement à la charge de la commune.



* Les montants à la charge des communes et du Canton sont calculés à partir du déficit d'exploitation. ** Données actuelles fournies par le Canton. *** Population à distance de marche d'un arrêt de bus ou d'une gare (< 300m).
**** Le montant à la charge de la commune en 2025 calculé ici est une estimation et ne considère pas les gratuités ou les courses spéciales, et ce montant est donc différent du montant officiel (335'523 CHF) communiqué par le Canton.



- Population couverte par un bus TRV à 20min : **0%** ;
- Offre renforcée pour atteindre le maximum du barème OFT (weekend également) :



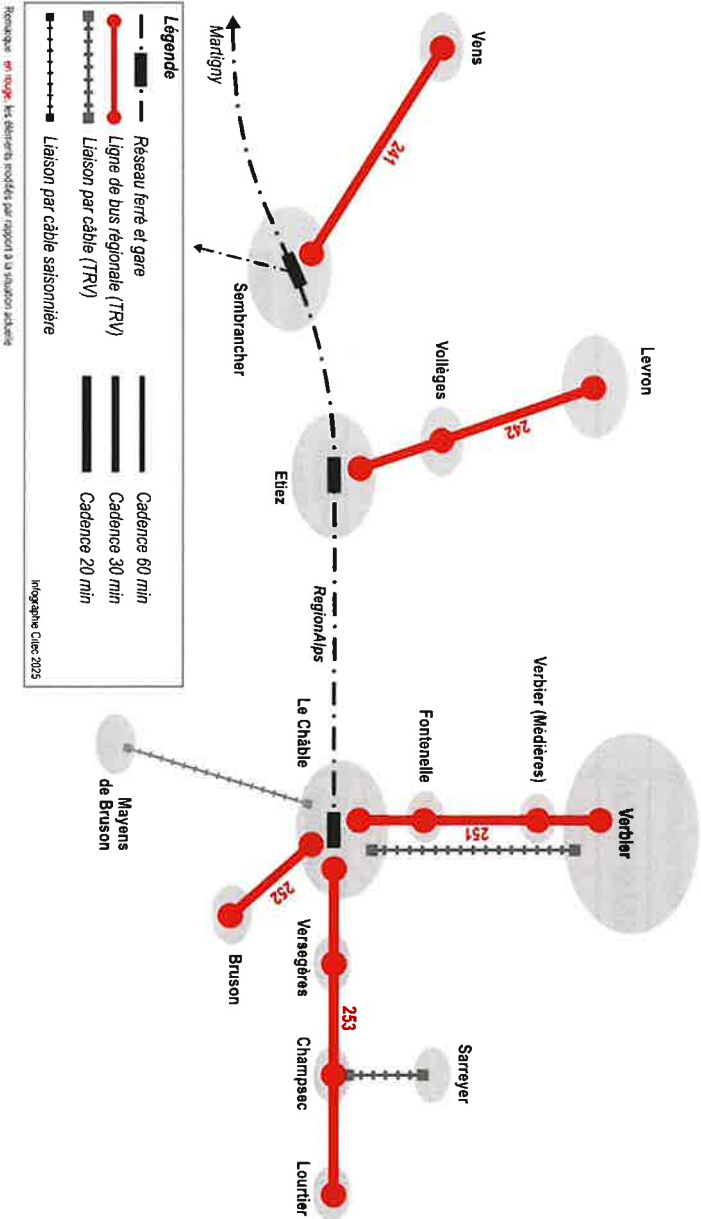
* Basé sur le barème de l'OFT selon les charges maximales actuelles, ** pas de service le weekend ou jours fériés (statu quo), *** population à distance de marche d'un arrêt de bus ou d'une gare (< 300m)

Mise au point des concepts retenus

☐☐☐☐☐☒

A1.2 / Cadence 20min

- Population couverte par un bus TRV à 20min : **80%** ;
- Lignes TRV cadencées à 20min toute la journée (weekend également, sauf 12.241).



Solutions en mobilité

Ligne	Population concernée** [hab.] (%)	Paires de courses par jour [nb]	Distance annuelle [km]	Déficit d'exploitation (part confédération et canton) [CHF/an]	Déficit d'exploitation (part commune) [CHF/an] (augmentation)	Taux de couverture estimé [%]
12.251	4'395 (41%)	51	323'901	857'783	749'083 (+749'204)	51.95%
12.252	560 (5%)	36	128'772	0***	1'276'155 (1'245'424)	12.23%
12.253	1'775 (16%)	41	233'741	0***	2'021'637 (+1'942'335)	16.77%
12.241	75 (<1%)	35*	95'613	0***	754'273 (+690'220)	1.95%
12.242	1'830 (17%)	39	264'771	0***	2'089'606 (+2'045'527)	6.62%
Total	8'635 (80%)	202	1'046'798	857'783	6'890'754 (+6'672'710)	

* Pas de service le weekend ou jours fériés (statuquo), ** population à distance de marche d'un arrêt de bus ou d'une gare (< 300m), *** coûts entièrement à la charge de la commune car taux de couverture < 20% et nombre de paires de courses/jour > 18

-

- 1

-

- 1

- 9

Инфографика 2025

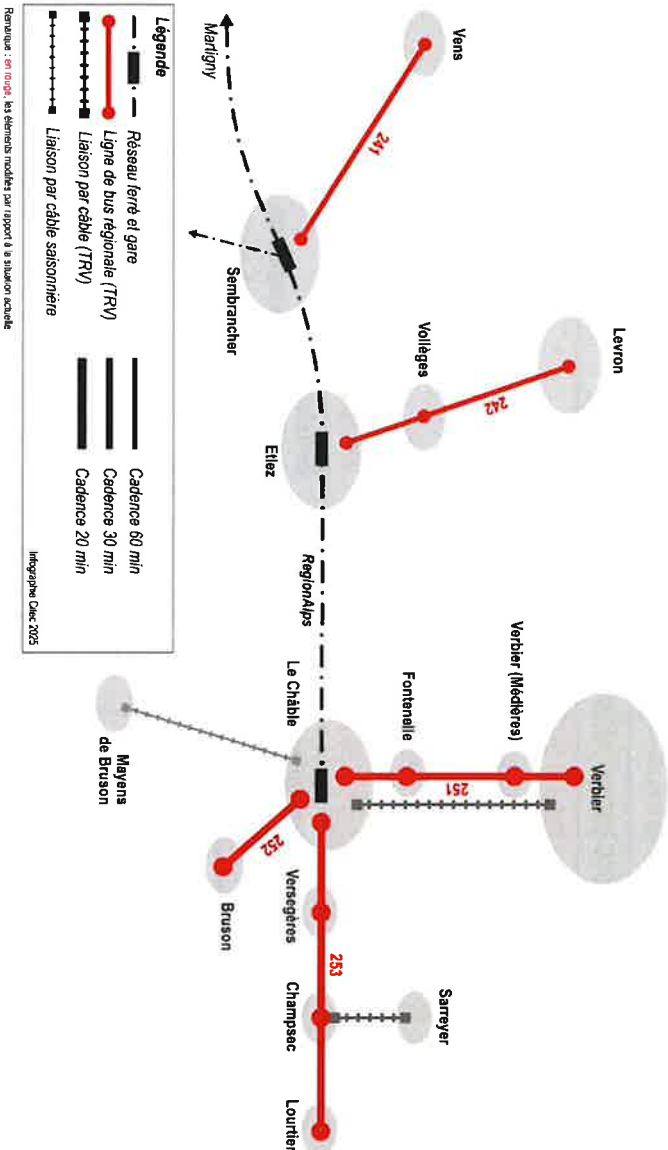
paires de courbes/jouir - 10

Mise au point des concepts retenus

☐☐☐☐☐☒

A1.4 / Cadence 30 ou 60min

- Population couverte par un bus TRV à 20min : **0%** ;
- Population couverte par un bus TRV à 30min : **62%** ;
- Lignes TRV du Châble cadencées à 30min, lignes de Sembrancher / Etiez à 60min.



Ligne	Population concernée** [hab.] (%)	Paires de courses par jour [nb]	Distance annuelle [km]	Déficit d'exploitation (part confédération et canton) [CHF/an]	Déficit d'exploitation (part commune) [CHF/an] (augmentation)	Taux de couverture estimé [%]
12.251	4'395 (41%)	34	215'934	626'508	312'391 (+312'513)	57.89%
12.252	560 (5%)	24	85'848	0***	832'791 (+802'058)	14.08%
12.253	1'775 (16%)	27	165'267	0***	1'400'392 (+1'321'090)	18.46%
12.241	75 (<1%)	12*	32'781	0****	257'122 (+193'069)	2.51%
12.242	1'830 (17%)	13	88'257	0****	670'215 (+626'137)	10.15%
Total	8'635 (80%)	110	588'087	626'508	3'472'914 (+3'254'867)	

* Pas de service le weekend ou jours fériés (statuquo), ** population à distance de marche d'un arrêt de bus ou d'une gare (< 300m), *** coûts entièrement à la charge de la commune car taux de couverture < 20% et nombre de paires de courses/jour > 18, **** coûts entièrement à la charge de la commune car taux de couverture < 10%

9

A1.5 / Cadence 30 en HP et 60min

- Population couverte par un bus TRV à 20min : **0%** ;
- Lignes TRV cadencées à 60min, sauf aux heures de pointe (30min).

[illegible]

à la charge de la commune car taux de couverture < 10%

9					
---	--	--	--	--	--

- **La variante A1.4** (cadences 30 minutes pour les lignes du Châble, 60 minutes pour celles de Sembrancher) présente le meilleur équilibre entre les coûts d'exploitation, l'adéquation au barème OFT et la population couverte à 30 minutes.

- La ligne de train TRV permet une couverture additionnelle de 22% de la population avec des cadences de 30 à 60 minutes.

Variante	Déficit d'exploitation total [CHF/an]	Part de la confédération et du canton [CHF/an]	Part de la commune [CHF/an]	Lignes avec un taux de couverture inférieur à 20%	Pop. Desservie par une ligne de bus TRV à cadence 30 train/bus optimales min [%]	Correspondances	Résumé
Etat de référence	1'792'873	1'574'829	218'044	12.241 (3%), 12.242 (12%)	0%	Possible avec ajustements d'horaire	Offre insuffisante
A1.1/ Offre OFT	2'376'623 (+583'750)	2'105'196 (+530'367)	272'103 (+54'059)	12.241 (3%), 12.242 (11%) et 12.252 (19%)	0%	Possible avec ajustements d'horaire	Peu coûteux mais améliorations faibles
A1.2/ 20 min	7'748'537 (+5'955'664)	857'783 (-7'17'046)	6'890'754 (+6'672'710)	12.241 (2%), 12.242 (7%), 12.252 (12%) et 12.253 (17%)	80%	Non-optimal	Couûts très élevés et correspondances non-optimales
A1.3/ 30 min	5'046'882 (+3'254'009)	626'508 (-948'321)	4'420'374 (+4'202'330)	12.241 (2%), 12.242 (7%), 12.252 (14%) et 12.253 (18%)	80%	Idéal	Couût élevé
A1.4/ 60 ou 30 min	4'099'419 (+2'306'546)	626'508 (-948'321)	3'472'911 (+3'254'867)	12.241 (3%), 12.242 (10%), 12.252 (14%) et 12.253 (18%)	62%	Idéal	Bon rapport couût / niveau de service / desserte
A1.5/ 60 min (30 min HP)	3'070'910 (+1'278'037)	1'595'466 (+20'637)	1'475'444 (+1'257'400)	12.241 (2%), 12.242 (9%) et 12.252 (17%)	0%	Idéal	Faible desserte mais couûts minimisés par rapport à la V4



solutions en mobilité

*Parce que nous n'héritons pas la terre de nos parents
mais la recevons en prêt de nos enfants*

Affaire :

■ 25C450.0 Postulat 80-20

Personne(s) de contact :

■ Chef de projet : Pierre Favre
■ Consultant : Cédric Welt / Quentin Bochud

Citec Ingénieurs Conseils SA

rue du Bourg 17
CH-3960 Sierre

Tél +41 (0)27 456 39 24 ■
e-mail: citec@citec.ch ■
www.citec.ch ■



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	13.11.2025
Co-Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ Sari Bruchez PLR, Culture sport & PAZ
Sujet/titre	Postulat pour l'aménagement d'une zone public de baignade dans la gouille de Vernay dès l'été 2026
Description	Cher Conseil communal, A partir de l'été prochain, notre commune qui vise le développement de son activité sur quatre saisons, ne disposera plus de piscines extérieures pour au moins 2 étés sur son territoire en raison des travaux du centre sportif. Afin d'être à la hauteur de ses ambitions de notre commune et des périodes de canicule de plus en plus fréquente, il est impératif de maintenir une offre de baignade extérieure pour nos citoyen(ne)s et les touristes. Cette crainte nous a été confirmée par l'interpellation de nombreux citoyens et associations locales auprès de conseillers généraux, qui ont témoigné de cette incompréhension, renforcée par la présentation du PAZ à la population en date du 11 novembre dernier. Il semble évident qu'il existe une forte attente de la part des habitants pour offrir, dans un avenir proche, une zone étendue dédiée à la baignade et aux activités de plein air autour de la gouille des Vernays pour les familles.



Nous rappelons que lors de l'acceptation du crédit d'engagement d'un montant de 41,7 millions, la commune nous avait garanti le maintien durant les travaux d'un bassin de baignade extérieur.

Par ailleurs, lors des réunions ces dernières années des commissions ATCM, Tourisme et du PAZ, plusieurs échanges ont eu lieu avec le conseil municipal pour discuter du potentiel développement de la gouille des Vernays notamment pour en faire une zone de rencontre, sportive et baignade publique.

En réponse à nos interventions, le sujet a toujours été repoussé sous prétexte d'études en cours (plan de mobilité, plan du tourisme, plan d'affectation PAZ, etc.).

Pour rappel, actuellement la gouille des Vernays est la propriété privée de la société Vaudan SA qui serait prête à céder le parcellaire à la collectivité.

De plus, les pêcheurs et les associations sportives sont partagent également la nécessité de rendre l'accès de cette zone au public.

La commission du PAZ est d'ailleurs inquiète de voir que la vision du conseil communal semble prendre le contre-pied des attentes des citoyens en supprimant une zone sportive à aménager et en la remplaçant par une zone industrielle (artisanale) sur le pourtour de la gouille.

Par ce postulat, nous demandons au conseil communal d'engager, au plus vite, la mise en place d'une zone de baignade d'ici l'été 2026 dans la gouille de Vernays et maintenir des activités aquatiques en extérieur sur Verbier.

Enfin, cette phase « test » permettrait également de donner des lignes directrices pour le futur PAZ dans ce secteur.

Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha & Bruchez Sari

Nom, Prénom

Autorités communales – Conseil général
Commune de Val de Bagnes, 1934 Le Châble VS

A remplir par le Président du CG

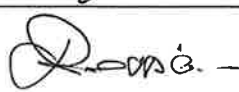
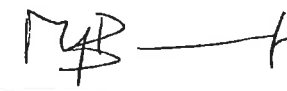
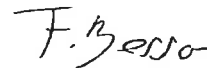
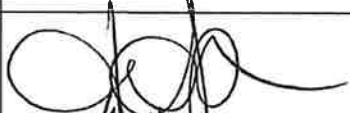
Déposé le :

14.11.2025 Julien Vaudan

date



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melhy	Alexis	
ROSSIER	Florian	
Besse	Cédric	
Bouvier	Gyriann	
Besson	Felix	
Vandan	Christophe	
Luisier	Itaric Sabrille	
Oakman	Christine	
Schraner	Matko	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



Grisons – Gouille d'Arosa



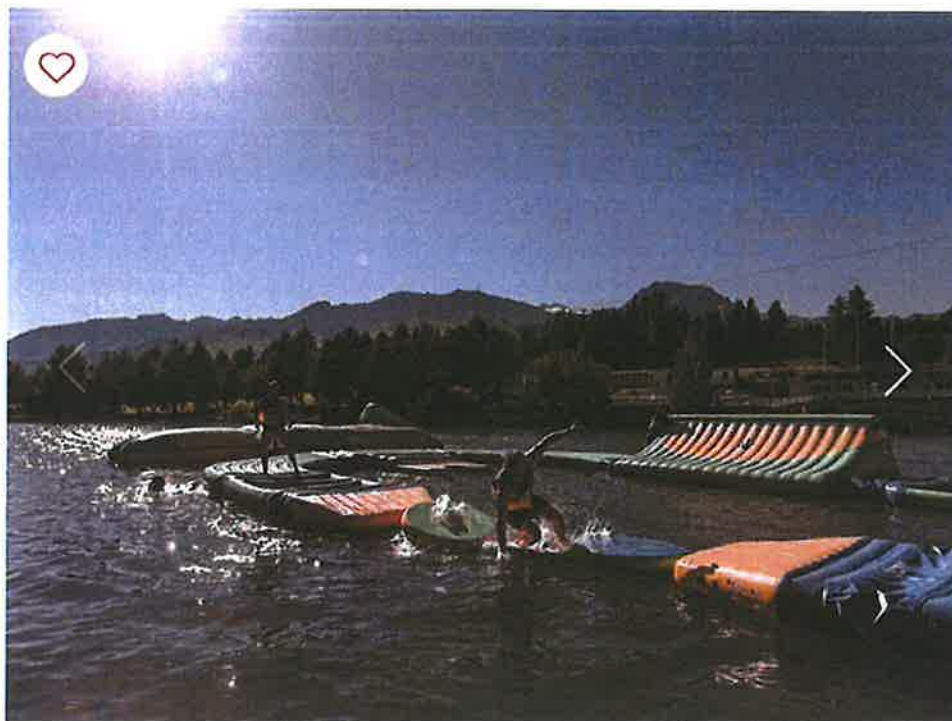
Lido à Heidsee - La piscine extérieure en montagne



Valais – Leisee (Zermatt)



Valais – Les Iles à Sion



Valais – Crans-Montana



Ref : Piscine 100% naturelle à Cublize



RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT de Mme Sari Bruchez et M. Sacha Martin

intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille
des Vernays dès l'été 2026 »

Contexte

Déposé au Conseil général et accepté en séance du 1^{er} avril 2026 par 41 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, le postulat « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » invite le Conseil municipal à étudier la mise en place rapide d'une offre de baignade extérieure, notamment dans le contexte des travaux du Centre sportif et des attentes croissantes de la population.

Le Conseil municipal rappelle en préambule que, comme indiqué lors du plénum du 1^{er} avril 2026, un accès à un bassin de baignade extérieur sera maintenu durant l'été, malgré les travaux du Centre sportif, conformément aux engagements pris.

Le postulat met toutefois en avant la nécessité de développer une offre complémentaire, notamment à la gouille des Vernays, et s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur les usages de ce site, ainsi que sur les attentes en matière de loisirs, de tourisme et de qualité de vie.

Analyse et évaluation du postulat

À la suite de l'acceptation du postulat, le Conseil municipal a immédiatement engagé un travail d'évaluation portant sur la faisabilité d'une zone de baignade non-surveillée provisoire à la gouille des Vernays pour l'été 2026.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport de demande de crédit déposé auprès du Conseil général le 28 avril 2026, lequel contient les principaux éléments d'évaluation présentés ci-après. Ce travail d'évaluation a mobilisé plusieurs services communaux, notamment l'Aménagement du territoire, la Mobilité, les Travaux publics, l'Environnement, les Constructions ainsi que le Juriste communal, en coordination étroite avec le propriétaire du site, la société Vaudan SA.

Il convient de souligner que cette évaluation a été réalisée dans un délai particulièrement court. Elle constitue dès lors un premier état des lieux, basé sur les informations disponibles, et ne permet pas de couvrir de manière exhaustive l'ensemble des problématiques.

Sur le plan foncier, la gouille demeure à ce jour propriété de Vaudan SA. Toute ouverture au public nécessite donc un accord formel du propriétaire, ainsi qu'une coordination avec les autres usagers du site, notamment le club de pêche.

La période de baignade non-surveillée envisagée s'étend du 20 juin au 31 août et a été convenue avec l'entreprise Vaudan SA. La localisation envisagée pour une éventuelle zone de baignade non-surveillée se limiterait à une portion restreinte des abords de la gouille, principalement sur la rive Ouest, afin de limiter les conflits avec les activités industrielles existantes. Cette configuration implique toutefois la mise en place d'une séparation physique

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



stricte et continue entre les zones de baignade non-surveillée et les zones d'exploitation, afin de garantir la sécurité des usagers.

La question de la responsabilité constitue à cet égard l'enjeu central. L'analyse juridique, fondée sur un avis de droit réalisé par un avocat, met en évidence l'existence d'une responsabilité partagée entre la Commune et l'entreprise Vaudan SA en cas d'accident sur le site. La Commune pourrait voir sa responsabilité engagée en tant que gestionnaire d'un espace public, tandis que l'entreprise assumerait celle liée à l'exploitation industrielle du site. Dans ce contexte, l'objectif principal consiste à réduire au maximum les risques ainsi que l'exposition juridique des deux parties.

L'avis précise que la responsabilité pourrait être partiellement atténuée en cas de faute concomitante de la victime (art. 44 CO), mais uniquement si les dangers ont été rendus clairement prévisibles au moyen d'une signalisation irréprochable. Celle-ci doit être complète et explicite. Toutefois, il est également souligné que la sécurité ne peut pas reposer uniquement sur des panneaux d'avertissement. Des mesures de protection physiques strictes sont nécessaires, notamment la mise en place de clôtures conformes aux normes techniques afin de séparer clairement les zones accessibles au public des secteurs présentant des dangers. L'avis recommande également de formaliser précisément la répartition des responsabilités entre la Commune et Vaudan SA au moyen d'une convention de droit privé (bail), définissant les obligations respectives en matière de sécurité, de gestion et d'entretien du site.

À la suite de cette analyse, plusieurs adaptations importantes ont été apportées au projet afin de réduire les risques identifiés. Une convention a ainsi été élaborée afin de préciser les modalités d'utilisation du site, les aménagements nécessaires ainsi que la répartition des responsabilités entre les parties.

Ces adaptations comprennent notamment une limitation des horaires de baignade non-surveillée en dehors des périodes d'activité de l'entreprise, afin d'éviter les conflits avec les activités artisanales présentes sur le site, ainsi que la mise en place d'une surveillance du périmètre, exigée par Vaudan SA, destinée à garantir le respect des zones autorisées et la gestion des flux de visiteurs.

Les horaires actuellement envisagés sont les suivants :

- en semaine : de 18h00 à 20h00 ;
- les week-ends : de 10h00 à 20h00 ;
- durant la période d'arrêt estival du chantier, du 25 juillet au 9 août : tous les jours de 10h00 à 20h00.

Sur le plan technique, les aménagements prévus se veulent volontairement légers, fondés sur des interventions contenues et réversibles, en cohérence avec le caractère temporaire de la démarche. Ils comprennent notamment :

- l'installation d'une signalisation claire, visible et exhaustive relative aux restrictions d'accès, aux dangers et aux règles d'utilisation ;
- la mise en place de dispositifs permettant de délimiter strictement la zone accessible au public, notamment par l'installation d'une paroi d'environ deux mètres de hauteur, devant être validée préalablement par Vaudan SA ;
- la mise en place sur le plan d'eau, d'une ligne d'eau composée d'une corde et de bouées disposées en diagonale, afin d'empêcher les nageurs d'atteindre l'autre rive ;

- la mise à disposition d'équipements de base, tels que des poubelles, des accès piétons et un stationnement limité.

Le coût de ces aménagements est estimé à CHF 90'000. – (cf. demande de crédit), auxquels s'ajoutent les coûts de fonctionnement liés à l'entretien et à la surveillance du site.

Le calendrier constitue toutefois une contrainte majeure. Même dans l'hypothèse d'une validation rapide du crédit nécessaire, les délais de réalisation, notamment pour la signalétique et les dispositifs de sécurité, ne garantissent pas une mise en service pour l'échéance du 20 juin 2026.

Il convient en outre de préciser que les éléments présentés ci-dessus relèvent uniquement de l'évaluation technique et juridique. La phase de mise en œuvre effective des mesures, incluant notamment la réalisation des aménagements, la commande et la pose de la signalétique, la coordination opérationnelle et le déploiement des dispositifs de sécurité, nécessite des délais qu'il n'est pas possible de négliger. À cet égard, un groupe de travail a été constitué, mobilisant les ressources internes de la Commune, en particulier les services de l'Aménagement du territoire, des Constructions, des Travaux publics et de l'Environnement, ainsi que, de manière ponctuelle, les dicastères Sécurité et santé publiques ou Culture, Tourisme et Sport.

Perspectives d'aménagement du site des Vernays

Le Conseil municipal tient à rappeler que la gouille des Vernays fait en parallèle l'objet d'une réflexion globale dans le cadre de la modification partielle du plan d'affectation des zones (MPAZ) et de l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé (PAD).

Cette démarche vise à réorganiser les usages du site de manière cohérente avec les exigences légales, notamment environnementales, et à valoriser à la fois ses fonctions naturelles et récréatives. Elle doit également tenir compte des contraintes en termes d'affectation de zone en vigueur, la gouille et ses alentours étant situés en zone de protection du paysage à aménager. Le développement futur du site devra ainsi s'inscrire dans les objectifs propres à cette zone et respecter les exigences qui en découlent en matière de préservation et de mise en valeur naturelles et paysagères. À terme, la propriété du site de la gouille et de ses alentours sera transférée à la Commune, avec l'ambition de restituer cet espace à la population et à la nature.

Dans ce contexte, il convient également de répondre aux inquiétudes exprimées dans le postulat concernant la possibilité d'une affectation artisanale du pourtour de la gouille. Le Conseil municipal précise qu'aucune zone artisanale n'est prévue sur le pourtour direct de la gouille. Les activités artisanales seront réorganisées dans des secteurs adaptés, compatibles avec les exigences de l'aménagement du territoire et clairement séparés de la gouille.

Par ailleurs, le projet global lié à la MPAZ et au PAD prévoit une amélioration de la qualité paysagère de l'ensemble du site des Vernays et du périmètre concerné, et non uniquement de la gouille et de ses abords immédiats. L'objectif est de profiter de cette modification partielle du PAZ afin de requalifier les secteurs destinés aux activités artisanales, notamment par la mise en place de transitions paysagères et d'aménagements favorisant une meilleure intégration de ces activités dans le site, en particulier dans les espaces de transition entre les surfaces destinées à la population et celles vouées à l'artisanat.

En termes de programmation, un cheminement est prévu sur l'ensemble du pourtour de la gouille, permettant à la population de profiter pleinement de ces aménagements. Une zone de

détente et de loisirs, avec un accès à l'eau pour la baignade, est également prévue. Des études techniques approfondies ont été réalisées et un suivi est assuré afin de concilier les dimensions paysagères et les usages récréatifs (détente, baignade, pêche, promenade).

Il est dès lors important de souligner que la mise à disposition temporaire d'une zone de baignade, objet du présent postulat, ne saurait être considérée comme une préfiguration de l'état futur du site dans le cadre de la MPAZ et du PAD. En effet, cette dernière repose sur un concept global fondé sur des études techniques approfondies (environnementales, territoriales, etc.). À titre d'exemple, la zone de baignade envisagée à long terme se situera à l'Est du site, et non à l'Ouest comme dans l'aménagement prévue pour cet été. L'aménagement provisoire ne saurait dès lors être considéré comme une phase de préfiguration du projet futur.

Position du Conseil municipal

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil municipal reconnaît la pertinence des préoccupations exprimées dans le postulat, notamment en matière d'offre de baignade et de qualité de vie.

Il constate toutefois que la mise en place d'une zone de baignade non-surveillée provisoire à la gouille des Vernays implique des contraintes importantes, en particulier sur les plans de la sécurité, de la responsabilité et des délais de réalisation. Dans ce contexte, une mise en service effective pour l'échéance du 20 juin 2026 apparaît difficile à garantir à ce stade. Malgré ces réserves, la Commune entreprend les démarches nécessaires afin de permettre une mise en œuvre dans les meilleurs délais et dans des conditions conformes aux exigences légales et sécuritaires. Bien que la date du 20 juin ait été identifiée comme le début possible de la mise en œuvre, celle-ci ne constitue pas une échéance stricte qui empêcherait une ouverture ultérieure durant l'été, notamment au cours du mois de juillet.

Il rappelle en parallèle que :

- une offre de baignade extérieure sera maintenue durant les travaux du Centre sportif ;
- un projet de fond est en cours pour l'aménagement pérenne de la gouille des Vernays, incluant la possibilité d'une baignade adaptée, dans le cadre de la procédure de MPAZ et de PAD.

Conclusion

Pour conclure, le Conseil municipal :

- reconnaît la pertinence des préoccupations soulevées dans le postulat ;
- constate que la mise en place d'une zone de baignade provisoire implique des contraintes importantes en matière de sécurité, de responsabilité et de délais ;
- poursuit néanmoins les démarches nécessaires afin de permettre une ouverture du site dans les meilleurs délais et dans le respect des exigences légales et sécuritaires ;
- rappelle qu'une offre de baignade extérieure sera maintenue durant les travaux du Centre sportif ;
- souligne qu'un projet pérenne d'aménagement de la gouille des Vernays est en cours dans le cadre de la MPAZ et du PAD.

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Le Conseil municipal remercie les auteurs du postulat pour leur contribution à la réflexion menée autour du site des Vernays.

Message approuvé par le Conseil municipal en date du 26.05.2026.

Conseil municipal

CP 1, 1934 Le Châble VS

Tél. +41 27 777 11 00 - secretairegeneral@valdebagnes.ch

www.valdebagnes.ch





DEMANDE DE CRÉDIT AU CONSEIL GÉNÉRAL

Mise en place d'une zone de baignade à la Gouille des Vernays (Eté 2026)

21.04.2026



1. Contexte

Le site de la Gouille des Vernays est situé sur le territoire de la commune de Val de Bagnes, à une altitude d'environ 800 mètres. Il s'étend de part et d'autre de la Dranse de Bagnes, à mi-distance entre les localités de Vollèges et du Châble, entre le flanc du Mont Brun et la route cantonale menant à Verbier, au lieu-dit « Gouille des Vernays ». Ce secteur fait l'objet de réflexions territoriales approfondies depuis de nombreuses années, en raison de son positionnement stratégique et de la diversité des usages qui s'y déploient.

Procédure de MPPAZ et PAD

Au début des années 2000, la Commune a engagé une procédure de modification partielle du plan d'affectation des zones (MPPAZ), accompagnée de l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail (PAD) pour ce secteur. L'objectif général de cette démarche est de réorganiser les différents espaces et les activités humaines présentes afin de les rendre compatibles avec les exigences légales en matière d'environnement, cohérentes du point de vue de l'aménagement du territoire et adaptées aux potentialités de revitalisation de la Dranse ainsi que de la gouille. Cette planification vise également à répondre aux besoins des activités artisanales, dont les utilisations actuelles et effectives ne sont pas conformes à l'affectation en vigueur, tout en valorisant les fonctions de détente et de loisirs du site.

Sur le plan procédural, la MPPAZ et le PAD du secteur des Vernays sont menés en parallèle de la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Toutefois, ces démarches n'évoluent pas au même rythme. Alors que la révision globale n'a pas encore franchi l'étape de l'avis de principe auprès du Canton, la procédure spécifique à la Gouille des Vernays est plus avancée et devrait atteindre prochainement la phase de mise à l'enquête publique, avec un objectif fixé à l'automne 2026.

À ce jour, la gouille, ainsi que ses abords, sont propriété de l'entreprise Vaudan SA, dont les activités, incluant la circulation de camions et l'exploitation de machines, se poursuivent sur le site. À terme, et une fois la procédure de MPPAZ et PAD homologuée, la propriété de la gouille et de ses alentours sera transférée à la Commune. L'ambition poursuivie est de restituer ce site à la fois à la nature et à la population, à travers des aménagements paysagers de qualité. Ceux-ci visent à renforcer la biodiversité du site tout en valorisant son attractivité paysagère. Un cheminement est prévu sur l'ensemble du pourtour de la gouille, permettant à la population de profiter pleinement de ces aménagements. Une zone de détente et de loisirs, avec un accès à l'eau pour la baignade, est également prévue. Des études techniques approfondies ont été réalisées et un suivi est assuré afin de concilier les dimensions paysagères et les usages récréatifs (détente, baignade, pêche, promenade).

Traitement du postulat

Parallèlement à ces démarches de planification, un postulat a été déposé le 14 novembre 2025 auprès du bureau du Conseil général. Celui-ci exprime la volonté de mettre à disposition une zone de baignade à la Gouille des Vernays dès l'été 2026, sous la forme d'une phase test, sans attendre l'aboutissement de la procédure de modification du plan de zones. Lors de sa séance plénière du 1^{er} avril 2026, le Conseil général a accepté ce postulat (41 voix pour, 2 contre et 5 abstentions).

Dans ce contexte, il s'agit désormais d'évaluer les besoins ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre d'une telle phase test. Le présent rapport a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à cette appréciation, en tenant compte des contraintes existantes et des conditions cadres propres au site.

2. Besoins du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du postulat accepté le 1^{er} avril 2026, il est nécessaire d'évaluer les différents besoins liés à l'ouverture d'une zone de baignade provisoire à la Gouille des Vernays, afin de s'assurer de la faisabilité d'une telle démarche, tant sur les plans technique, organisationnel que financier.

Il convient toutefois de préciser que les éléments présentés ci-après reposent sur des estimations approximatives. En effet, cette évaluation a été réalisée dans un laps de temps particulièrement court, compte tenu de la récente acceptation du postulat (1^{er} avril). Dans ce contexte, il n'a pas été possible de traiter de manière exhaustive l'ensemble des problématiques soulevées. Certains aspects nécessiteront ainsi d'être approfondis dans le cadre d'analyses complémentaires. Les besoins présentés ci-après correspondent dès lors à un premier état des lieux, établi sur la base des informations disponibles et du temps à disposition.

Par ailleurs, plusieurs contraintes structurelles encadrent cette réflexion. À l'été 2026, la gouille et ses abords demeureront la propriété de l'entreprise Vaudan SA. Dès lors, une mise à disposition anticipée du site au public ne pourrait être envisagée que sous certaines conditions, notamment l'accord du propriétaire ainsi qu'une entente avec le club de pêche, titulaire d'un droit d'affermage avec le Canton et lié contractuellement à Vaudan SA.

Les éléments développés ci-après ont été coordonnés avec ces différents acteurs, en particulier en ce qui concerne la séparation des usages, les périodes d'exploitation et la localisation des activités. Néanmoins, la question de la sécurité et des responsabilités demeure un point sensible, suscitant des réserves de la part de l'entreprise. Un accord formel devra par ailleurs être conclu avec le propriétaire foncier et exploitant Vaudan SA à cet égard.

Localisation et délimitation

Dans le cadre de cette phase test, la zone de baignade envisagée se limiterait à une portion restreinte des abords de la gouille. Seule la partie ouest ainsi que certains segments des rives nord et sud seraient rendus accessibles au public, conformément au périmètre présenté en annexe (fig.1). Cet emplacement est celui qui présente le moins de conflits avec les activités de l'entreprise.

Toutefois, des machines et des camions empruntent quotidiennement le pont situé au nord de la gouille et longent la rive ouest afin d'y déposer du matériel. Dès lors, cette configuration implique la mise en place d'une séparation physique stricte entre les zones ouvertes au public et les espaces d'exploitation.

Cette séparation devrait prendre la forme d'une paroi continue, et non de simples clôtures, afin d'assurer une distinction claire entre les différents usages (baignade et activités industrielles). En effet, de simples clôtures ne permettraient pas de protéger efficacement les baigneurs, notamment face aux nuisances telles que les projections de poussière ou de gravier générées par le passage des machines et des camions. Par ailleurs, une paroi continue présente d'autres avantages, notamment en garantissant une séparation visuelle nette avec les activités artisanales et en instaurant une délimitation plus stricte, de nature à améliorer les conditions de travail des employés.

Une coordination est en cours avec Vaudan SA ainsi qu'avec le Services des Travaux Publics afin de délimiter exactement le périmètre. Une première visite sur site a déjà été organisée.



Figure 1 : Surface orange correspondant approximativement au périmètre rendu accessible au public



Figure 2 : Vision sur site (P de la fig. 1). La bande terreuse correspond à l'espace dédiée aux usagers. La flèche étant la délimitation et la bande sableuse correspond au passage utilisé par les machines de l'exploitation.

Période d'exploitation

Concernant la période d'exploitation, une phase test pourrait être envisagée du 20 juin au 31 août, avec des horaires d'ouverture compris entre 10h00 et 20h00, selon les indications de Vaudan SA. Une fréquentation quotidienne du site serait théoriquement possible, y compris durant les périodes d'activité de l'entreprise. Néanmoins, une telle cohabitation nécessiterait d'autant plus la mise en place d'une séparation physique particulièrement stricte entre les zones de baignade et les zones de travail.

Une alternative consisterait à restreindre les horaires d'accès au public en dehors des périodes d'activité de l'entreprise. Cette option permettrait de limiter les conflits d'usage, mais réduirait significativement l'accessibilité du site pour la population. Dans ce cas, une ouverture élargie pourrait être envisagée durant les week-ends, les jours fériés ainsi que pendant la période d'arrêt des chantiers, soit du 25 juillet au 9 août.

Aménagements temporaires

Dans le cadre de cette phase test, les aménagements envisagés se limiteront strictement au minimum nécessaire. Il s'agit en effet d'interventions légères, facilement réalisables et réversibles, en cohérence avec le caractère temporaire de la zone de baignade. Par ailleurs, des aménagements trop importants pourraient entraîner la nécessité d'une autorisation de construire.

À ce stade, et à titre indicatif, les éléments suivants apparaissent comme nécessaires pour permettre la mise en place d'une zone de baignade sur le périmètre mentionné :

- une signalétique spécifique permettant d'indiquer la localisation de la zone de baignade ainsi que les principales règles et restrictions en vigueur sur le site ;
- des barrières et dispositifs de séparation clairs, notamment sous la forme d'une paroi lisse continue assurant une distinction nette entre les différents usages ;
- l'aménagement d'une surface en matériau de type sable sur la partie ouest de la gouille, afin d'améliorer à minima les abords de l'eau ;
- l'installation de poubelles et la mise en place d'un dispositif d'entretien du site ;
- des éléments de délimitation du plan d'eau, si nécessaire.

Accès et mobilité

La question de l'accessibilité du site constitue un enjeu central dans la perspective d'une ouverture au public. À ce stade, deux scénarios principaux peuvent être envisagés.

1. Ce scénario prévoit l'utilisation d'un espace appartenant à la commune, situé à proximité de la gouille, permettant l'aménagement d'une dizaine de places de parc temporaires pour la période estivale. Depuis cet emplacement, un cheminement piéton sécurisé jusqu'à la gouille serait aménagé et complété par une signalétique adéquate. Une coordination est en cours avec les autres Services afin d'évaluer deux parcelles potentielles situées à proximité du site.
2. En l'absence de solution de stationnement formalisée, un deuxième scénario verrait les usagers stationner de manière informelle le long de la route existante. Une telle situation présenterait toutefois des inconvénients notables en termes de sécurité, d'organisation et d'image du site.

Entretien du site

L'ouverture, même temporaire, d'une zone de baignade impliquerait la mise en place d'un dispositif d'entretien adapté et continu. Celui-ci comprendrait notamment la gestion des déchets, le nettoyage régulier des abords ainsi que le maintien des installations en bon état. Des équipements de base, tels que des poubelles, devraient également être installés afin de garantir la propreté du site.

L'ensemble de ces mesures engendre des coûts de fonctionnement récurrents, qui devraient être assumés par la Commune.

Responsabilité

La question de la responsabilité constitue le facteur déterminant n°1 pour la mise en œuvre du projet.

L'analyse juridique (avis de droit) met en évidence une exposition à la responsabilité civile tant pour la Commune que pour la société Vaudan SA dans le cadre de l'ouverture au public d'un espace de baignade temporaire situé sur un site à vocation industrielle. Deux régimes principaux sont applicables : la responsabilité du propriétaire d'ouvrage (art. 58 CO) et la responsabilité délictuelle pour faute (art. 41 CO).

S'agissant de l'art. 58 CO, la responsabilité incombe à l'entité exerçant la maîtrise effective des installations. Bien que le terrain appartienne à Vaudan SA, la Commune, en aménageant, finançant et entretenant les infrastructures (accès, signalisation, dispositifs de sécurité), peut être considérée comme propriétaire d'ouvrage au sens fonctionnel. Elle répond ainsi de manière objective des défauts de conception ou d'entretien, notamment en cas d'insuffisance des mesures de sécurisation.

Par ailleurs, en vertu du principe de la création d'un état de fait dangereux (art. 41 CO), la Commune assume un devoir accru de diligence en tant qu'organisatrice d'un espace ouvert au public à proximité d'activités à risques. Elle doit garantir une séparation efficace des usages et une signalisation irréprochable et complète. En l'espèce, la sécurité doit prioritairement reposer sur une séparation physique stricte, notamment au moyen de clôtures conformes aux normes techniques, compte tenu de la gravité potentielle des dommages., tels que la noyade ou l'écrasement.

En conclusion, la Commune et l'entreprise Vaudan SA pourraient faire face à une responsabilité partagée. La Commune assume la responsabilité du gestionnaire d'un espace public, tandis que l'entreprise assume celle d'un exploitant industriel. Il est impératif de formaliser cette répartition par une convention de droit privé (bail) précisant les sphères de responsabilité respectives et les obligations d'entretien. Sur le plan technique, la conformité aux directives du Bureau de prévention des accidents (BPA) en matière de pièces d'eau et de zones de baignade est essentielle pour démontrer le respect du devoir de diligence et minimiser l'exposition judiciaire en cas de sinistre.

Travaux et calendrier

La réalisation des aménagements s'inscrit dans un calendrier particulièrement contraint. Dans l'hypothèse où la demande de crédit complémentaire serait acceptée lors du plénum du 10 juin 2026, le délai restant jusqu'à la date d'ouverture envisagée serait extrêmement court.

Dans ces conditions, la mise en œuvre complète des infrastructures dans les temps impartis apparaît incertaine. Dès lors, des réserves doivent être émises quant à une mise en service pour l'été 2026.

3. Coûts du projet

La demande de crédit porte sur les aménagements suivants, dont le montant a été estimé en consultation avec le Service des travaux publics :

- Ganivelles/parois séparatives d'environ 2 mètres de hauteur, destinées à séparer les usagers (baigneurs, etc.) des zones d'activités de Vaudan SA ;
- Apport de sable, afin de rendre les berges a minima convenables et accessibles au public ;
- Poubelles de rue et conteneurs pour déchets ;
- Signalétique et panneaux d'information ;
- Installation de quelques bancs ;
- Aménagement d'un accès pour la mobilité, incluant :
 - une dizaine de places de parc avec un revêtement en tout-venant ;
 - un cheminement piéton sécurisé jusqu'à la gouille, accompagné d'une signalétique adéquate.

Le coût total de ces aménagements est estimé à **CHF 90'000.-**. À ce stade, et compte tenu des délais entre l'acceptation du postulat et la présente demande de crédit, aucune offre d'entreprise n'a encore été sollicitée.

Approuvé par le Conseil municipal en date du 28 avril 2026.



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 10 juin 2026

Réuni en séance le 10 juin 2026, en présence de 47 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, par 43 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, les comptes 2025 de la Municipalité de Val de Bagnes.
2. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques »
3. Il accepte, par 43 voix pour et 4 abstentions, le crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 10 août 2026.

Fait à Val de Bagnes, le 11 juin 2026

Le Conseil général



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de la Comba, Verbier

Mercredi 10 juin 2026, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite

Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes
Valais

Gold



1. Contrôle des présences

Nomination :

- Mme Olivia Heinis en remplacement de Mme Pauline Picchio



Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026**
4. **Approbation des comptes 2025 de la Commune**
5. **Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)**
6. **Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)**
7. **Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)**
8. **Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)**
9. **Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)**
10. **Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)**
11. **PAD du domaine skiable – dossier pour information publique**
12. **Information sur la situation d'ALTIS**
13. **Information sur le Centre culturel de Verbier**
14. **Divers**

Conseil général de Val de Bagnes

Organisation 2025-2028

Bureau

Président Vice-président Secrétaire		Scrutatrice Scrutateur		Mane Oreiller Christophe Vaudan	
Julien Vaudan	Guillaume Amos	Emily Vaudan			
Gestion et contributions	Aménagement du territoire, constructions et mobilité	Culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale	Sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie	Bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population	
Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	PAZ - RCCZ
Célia Chevrier	Alexis Melly	Fanny Vaudan	Lionel Saillen	Mane-Gabrielle Luisier	Félix Besson
Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e
Gaelan Rossier	Sacha Martin	Ludovic Sauthier	Myriam Bouverat	Michel Carron	Sacha Martin
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Jan Jelinek	Pierre-Henri Bovsovers	Armand Alter	Célien Bruchez	Yael Mento
Fanny Fellay	Thierry Joris	Anne-Claude Corthay Durrer	Félix Besson	Alain Frossard	Sophie Deslarzes
Olivier Filliez	Stéphane Roserens	Pierre-André Gard	Sophie Deslarzes	Stève Léger	Mane-Gabrielle Luisier
Alain Michellod	Simon Vaudan	Olivier Moser	Sarah Farquet	Mathieu Tissières	Stéphane Roserens
Emmanuel Troillet	Romain Fournier	Yael Mento	Gérald Maret	Leyla Daragon	Cédric Besse
Sébastien Fellay	Maliko Schraner	Samuel Amos	Patrick Michellod	Benjamin Pasche	Christine Oakman Rossier
Christine Oakman Rossier	Fabien Carron	Sari Bruchez	Cédric Terrettaz	Colette Pembe Tornay	Maliko Schraner
Olivia Heims	Anthony Corthay	Valérie Maret	Cédric Besse		Gaelan Rossier
Delphine Monnard	Jean-Henri Filliez	Patrice Burcher	Gabriel Déltroz		Myriam Bouverat
			Julian Ferraudin		
			Christophe Gailand		



1. Contrôle des présences
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026**

Approuvez-vous le procès-verbal du 1^{er} avril 2026 ?



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. **Approbation des comptes 2025 de la Commune**
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Chiffres-clés (en CHF)

	Comptes 2025	Budget 2025	Variation %	Comptes 2024	Variation %
▪ Charges maîtrisées	133'791'068	124'255'960	7.67%	124'214'142	7.71%
▪ Revenus exceptionnels	188'470'022	149'605'300	25.98%	174'232'595	8.17%

- Evénements exceptionnels 2024-2025
- Marge d'autofinancement
- Réévaluation d'actifs
- Degré d'autofinancement des investissements
- Fortune nette par habitant

9'848'899
54'678'955
-24'949'998
> à 100%
7'329

Chiffres-clés (en CHF)

	Comptes 2025	Budget 2025	Variation %	Comptes 2024	Variation %	
1	Revenus financiers	188'470'022	149'605'300	25.98%	174'232'595	8.17%
2	Charges financières	133'791'068	124'255'960	7.67%	124'214'142	7.71%
3 = 1 - 2	Marge d'autofinancement	54'678'955	25'349'340	115.70%	50'018'453	9.32%
4a	Amortissements	27'086'897	28'656'900	-5.48%	26'611'897	1.78%
4b	Réévaluation	24'949'998	0	n/a	0	n/a
5	Prélèvement (-) / Attrib. (+) sur financements spéciaux	-6'517'771	-1'181'500	451.65%	1'875'093	-447.60%
6 = 3 - 4a - 4b - 5	Excédent de revenus (charges)	9'159'830	-2'126'060	-530.84%	21'531'463	-57.46%
7	Investissements nets	40'747'596	59'281'800	-31.26%	49'189'675	-17.16%
8 = 3 - 7	Excédent (+) / Insuffisance de financement (-)	13'931'359	-33'932'460	-141.06%	828'778	1580.95%



Investissements principaux (en CHF)



Investissements corporels et incorporels

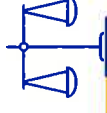
▪ Centre sportif	7'477'916
▪ Aménagements routiers et tapis divers	5'137'775
▪ Maison de la Santé (MS4) à Sembrancher	3'455'000
▪ Remise en état des torrents	2'489'189
▪ Maison de commune du Châble	1'900'000
▪ Rénovation du Cycle d'Orientation	903'789
▪ Participation au réseau des routes cantonales	866'161
▪ Chalet Orny	800'000
▪ Cure du Châble	686'445
▪ Sécurité informatique	669'274
▪ Maison de la raclette	600'000
▪ Dépenses liées à l'eau potable et l'eau usée (nettes des taxes de raccordement)	480'640
▪ Grange de Moay	480'000
▪ Laiterie de Lourtier	396'285
Sous-total investissements corporels	26'342'474

Investissements financiers (prêts et participations)

▪ GECAL SA	3'700'000
▪ ALTIS Groupe SA	2'000'000
▪ Paroisse de Bagnes	900'000
Sous-total investissements financiers	6'600'000

Valeurs nettes des investissements

32'942'474



Bilan (en millions CHF)

Actifs

Passifs

2025 2024

PATRIMOINE FINANCIER

CAPITAUX DE TIERS

185.74 165.88

100. Disponibilités et placements à courts terme

200. Engagements courants

101. Créances

204. Passifs de régularisation

102. Placements financiers à court terme

205. Provision à court terme

104. Actifs de régularisation

206. Engagements financiers à long terme

106. Stock, fournitures et travaux en cours

208. Provisions à long terme

107. Placements financiers

209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers

108. Immobilisations corporelles PF

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

CAPITAUX PROPRES

424.42 415.88

140. Immobilisations corporelles PA

290. Financements spéciaux, engagements et avances

142. Immobilisations incorporelles

291. Fonds enregistrés sous capital propre

144. Prêts

294. Réserves

145. Participations, capital social

299. Excédent/découvert au bilan

146. Subventions d'investissements

2999 Résultats cumulés des années précédentes

Résultat de l'exercice

Total actifs

Total passifs

610.16 581.76

Détail des frais – sinistre Fregnoley (en CHF)

	Charges	Revenus
Frais de personnel	46'540.80	5'509.75
		Frais facturés à des tiers
Prestations de tiers	9'340'265.19	1'213'414.10
		Subvention cantonale
Indemnités versées à des tiers	427'183.20	274'810.00
		Indemnités reçues
Indemnités camping de Champsec	34'909.55	
Total des charges	9'848'898.74	1'493'733.85
		Total des revenus
Charge nette	8'355'164.89	

Conclusion

Résultats 2025

- Un niveau de recettes fiscales plus que réjouissant
- Des dépenses urgentes nettes liées aux intempéries du Fregnoley pour CHF 8.4 millions
- Des corrections de valeurs liées à ALTIS et GECAL pour CHF 24,9 millions
- Une marge d'autofinancement qui permet de couvrir ces réévaluations
- Haut niveau d'investissement maintenu, malgré une dissolution comptable de provisions
- Excellente santé financière de la Commune confirmée

Approuvez-vous les comptes 2025 de la Municipalité de Val de Bagnes ?



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. **Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)**
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)

Recommandation de la Municipalité, par M. François Veuthey



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. **Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)**
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)

Développement de l'interpellation par Mme Célia Chevrier



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. **Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)**
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

Constat :

Sur une année scolaire d'observations et de retours terrain, le réseau apparaît globalement fiable et bien maîtrisé, toutefois, ce suivi met en évidence chaque année quelques lignes sous tension.

Projet pilote :

La prévention menée avec un éducateur de proximité a démontré son efficacité, mais reste limitée par des ressources insuffisantes

Vision du Conseil municipal :

Une intervention ciblée, déployée là où les besoins sont identifiés, fondée sur une approche flexible et réactive.

Décision :

Le Conseil municipal décide de recourir à un mandat externe pour des interventions ponctuelles et ciblées, testé sur deux ans afin d'en évaluer l'efficacité, avec un budget maximal de CHF 10'000 par année.



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. **Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)**
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communication ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Contenu du postulat

Phase 1:

- Mettre en place, dès que possible, un service de navettes en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée pour garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population
- Revoir la politique de parking (besoins, dimensionnement, localisation et tarification)

Phase 2:

- Etudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée

Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Réponse au postulat - Phase 1

Service de navettes en boucle pour garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population

80% de la population réside déjà à <300m (ou moins de 5 minutes à pied) d'un arrêt de transports publics

- **L'enjeu du postulat réside donc plutôt sur le « 20 minutes » et non sur le « 80% »**

Un réseau de navettes cadencées toutes les 20 minutes au sens strict du postulat ne permet plus de remplir les 20% de couverture minimum exigé par l'OFT.

- **Sans subventions, les coûts à la charge de la commune se montent à CHF 6'890'754.-**

La ligne ferroviaire Martigny-Châble est rythmée à la demi-heure

- **Une cadence des bus à 20min péjorerait les correspondances avec le rail, rythmé à la demi-heure.**

Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Réponse au postulat - Phase 1

Service de navettes en boucle pour garantir un accès à Curala en 20 minutes pour 80% de la population

Il y a principalement une seule route d'accès permettant la circulation des bus en aller-retour. Lorsqu'un réseau secondaire existe, il n'est pas adapté à la circulation de gros véhicules.

- **Un schéma en boucle n'est pas applicable à notre territoire.**

Politique de stationnement

Une analyse de la fréquentation et du roulement des usagers sur l'ensemble des parking communaux est en cours

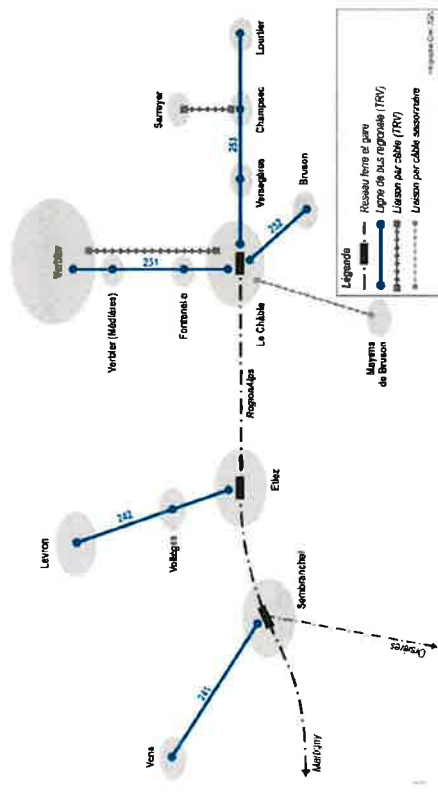
L'objectif est d'encourager un report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics et la mobilité douce.

Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Phase 2 : Transport public – Câblé

Aucun couloir (autre que les existants) ne répond aux caractéristiques nécessaires

	12.252	12.253	12.241	12.242
Forte pente à franchir	~	-	+	+
Plusieurs arrêts intermédiaires	+	-	+	~
Tracés avec des angles	+	~	+	~
Minimum 100 habitants à l'année	+	+	-	+
Contraintes d'intégration et de survol du bâti	+	~	+	~
Pas de double desserte TRV	+	+	~	~



Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Position du Conseil municipal et proposition

Le système de transport actuel est efficace, il correspond à la fréquentation et s'approche du maximum permis par les critères OFT.

- Desservir 80% de la population à une cadence de 20 minutes n'est ni adapté en termes de correspondance, ni soutenable financièrement, ni écologiquement.
- Le remplacement des lignes de bus par des téléphériques à l'échelle de la vallée est techniquement irréaliste.

Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Position du Conseil municipal et proposition

- Une optimisation du réseau actuel semble possible, mais devra faire l'objet d'une concertation avec le Canton et le fournisseur de prestations (TMR SA), dans le but de tendre vers :
 - Une cadence à 30 ou 60 minutes à certains horaires et sur certaines lignes, en maintenant au maximum les critères de l'OFT en termes de taux de couverture ;
 - Une extension des horaires (amplitude) sur un certain nombre de lignes ;
 - Des renforts de cadences en haute période touristique.

Ces améliorations pourraient intervenir au plus tôt pour le changement d'horaire 2029-2030.

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Currala) » du 08.05.25 (P08)
9. **Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)**
Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
10. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
11. Information sur la situation d'ALTIS
12. Information sur le Centre culturel de Verbier
13. Divers
- 14.

Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)

Eléments de réponse:

1. Offre de baignade – Centre sportif à Verbier
2. Aménagement d'une zone de baignade non-surveillée à la gouille des Vernays dès l'été 2026
3. Perspectives d'aménagement du site des Vernays – Projet de MPAZ et PAD

Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)

2. Aménagement d'une zone de baignade non-surveillée à la gouille des Vernays dès l'été 2026

Contraintes principales

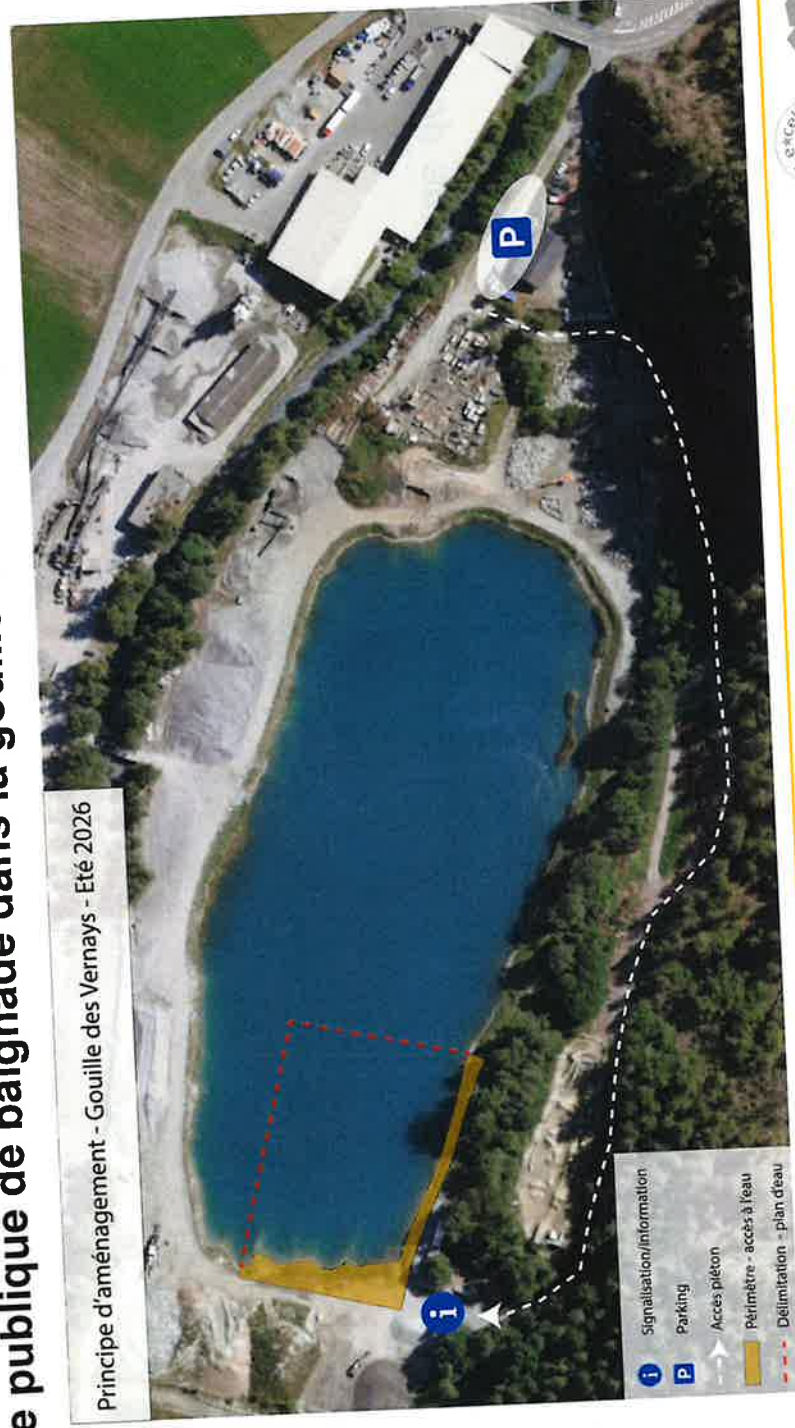
- Sécurité du site
- Responsabilités juridiques
- Coactivité avec Vaudan SA
- Délais de mise en œuvre



Mesures prévues

- Zone limitée (rive Ouest)
- Séparation physique stricte
- Signalétique complète
- Horaires encadrés
- Surveillance du périmètre
- Entretien du site

Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)



3. Perspectives d'aménagement du site des Vernays – Projet de MPAZ et PAD





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Plenum du Conseil général – 10 juin 2026

Val de Bagnes
Municipalité





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



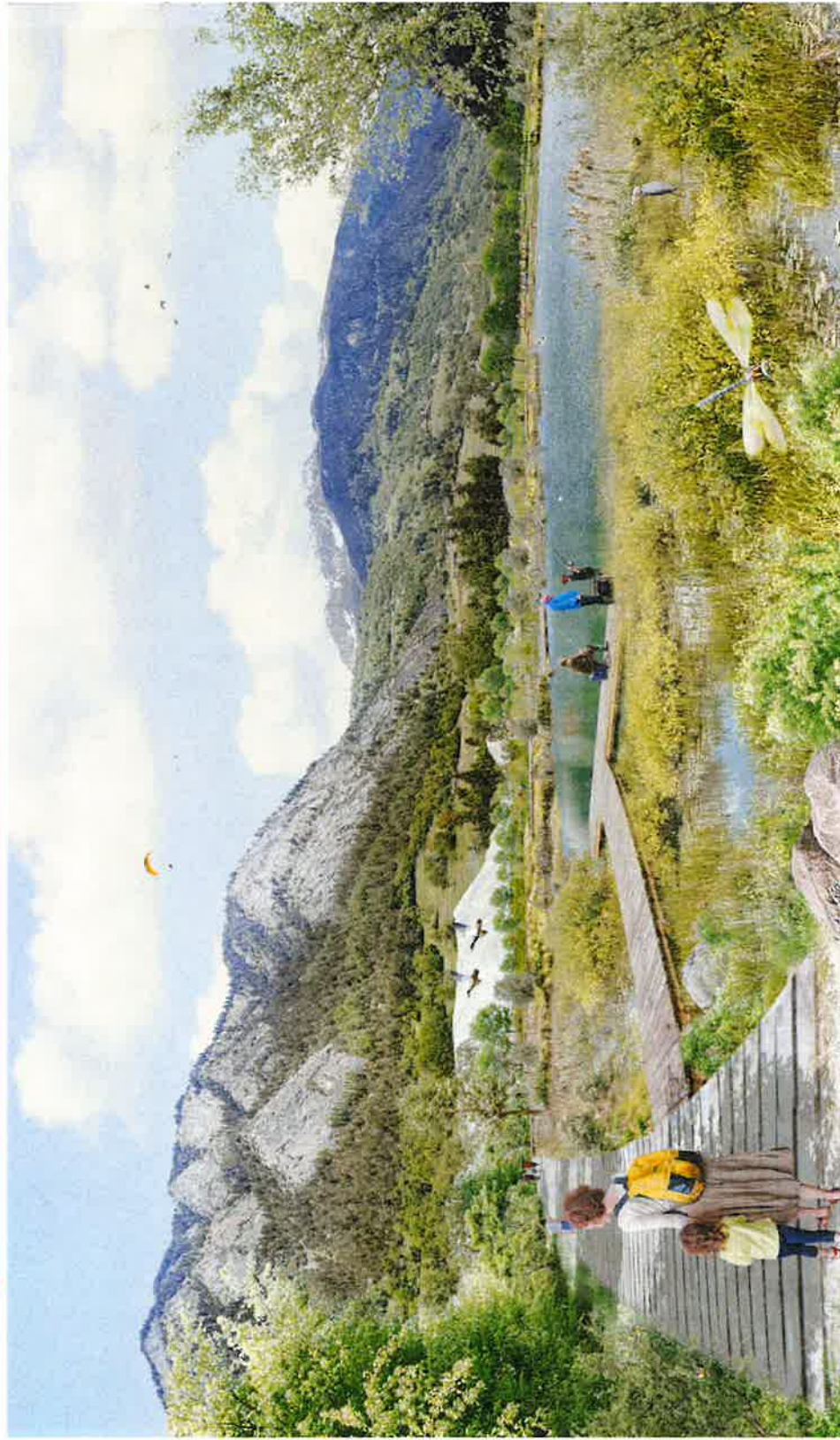
Plenum du Conseil général – 10 juin 2026

Val de Bagnes
Natures et Patrimoine





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES





Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curata) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. **Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)**
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade à la Gouille des Vernays de CHF 90'000.- (rubrique 790.529042).

- Ganivelles/parois destinées à séparer les usagers (baigneurs, etc.) des zones d'activités de Vaudan SA ;
- Apport de sable, afin de rendre les berges a minima convenables et accessibles au public ;
- Poubelles de rue et conteneurs pour déchets ;
- Signalétique et panneaux d'information ;
- Installation de quelques bancs ;
- Aménagement d'un accès pour la mobilité, incluant :
 - une dizaine de places de parc avec un revêtement en tout-venant ;
 - un cheminement piéton sécurisé jusqu'à la gouille, accompagné d'une signalétique adéquate.



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. **PAD du domaine skiable – dossier pour information publique**
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

PAD du domaine skiable – dossier pour information publique



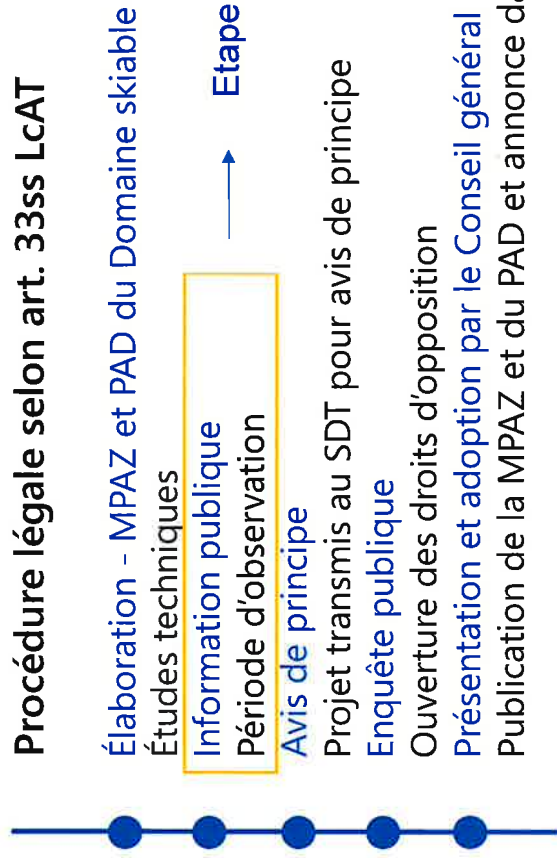



Révision de la planification globale du domaine skiable de TVSA

Modification partielle du PAZ/PAD et du RCCZ

Information publique, selon art. 33 al. 1 LcAT

Document	Date	Version	Statut
PAZ/PAD	15.06.2016	1.0	Adopté
RCCZ	15.06.2016	1.0	Adopté
PAZ/PAD	15.06.2016	1.0	Adopté
RCCZ	15.06.2016	1.0	Adopté





Modification du PAD du domaine skiable de Téléverbier

Planification globale-TVSA 2026

Sommaire

1. Objectifs de la modification du PAD
2. Comparaison des versions du PAD global et par secteur
3. Conclusion

Objectifs de la modification du PAD

- **Amélioration qualitative des infrastructures** pour assurer la compétitivité à l'international
- **Adapter ou optimiser** le domaine skiable en conformité avec l'aménagement du territoire et la protection de la nature et du paysage
- **Limiter et concentrer les projets** d'extension et de liaisons sur les sites les plus aptes
- **Optimiser les nouvelles infrastructures** en termes d'implantation, de dimensionnement, d'intégration dans le paysage et de performance énergétique
- **Coordonner l'enneigement technique** en garantissant l'utilisation durable de l'eau et de l'énergie

Sous objectif A

Rationaliser l'ensemble du domaine skiable

Sous objectif B

Rationaliser les surfaces de pistes enneigées naturellement

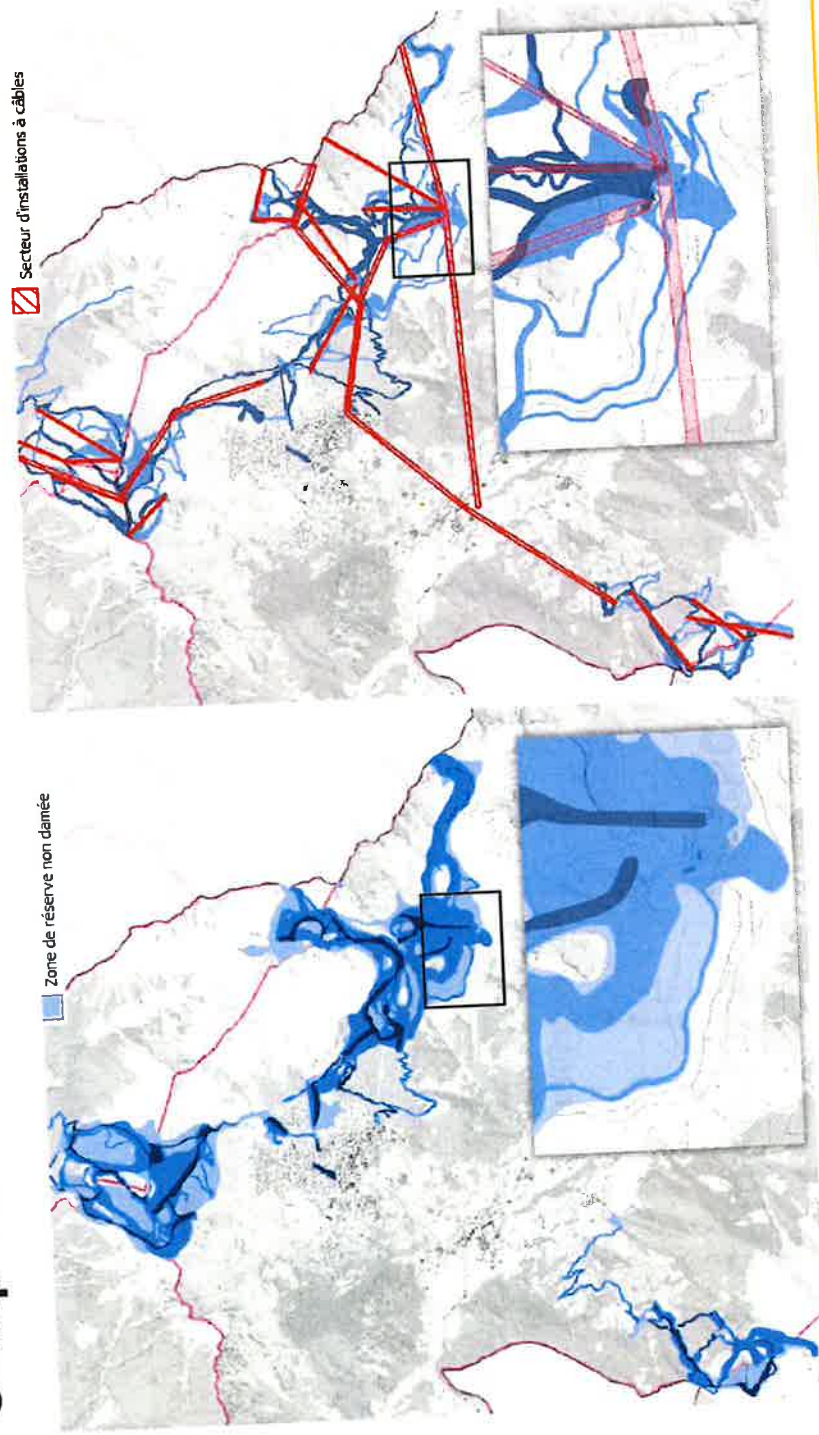
Sous objectif C

Rationaliser les surfaces de pistes enneigées techniquement

Sous objectif D

Optimiser les nouvelles infrastructures de remontées mécaniques

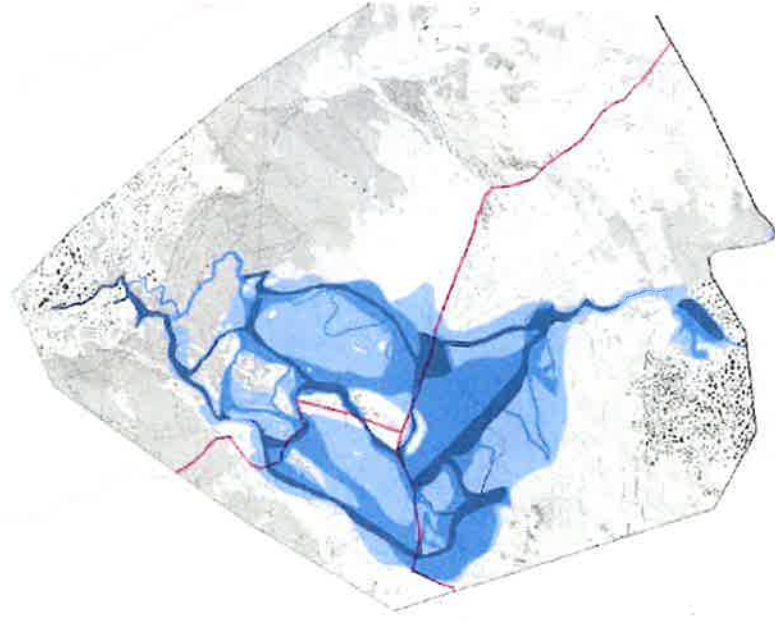
Comparaison des versions du PAD



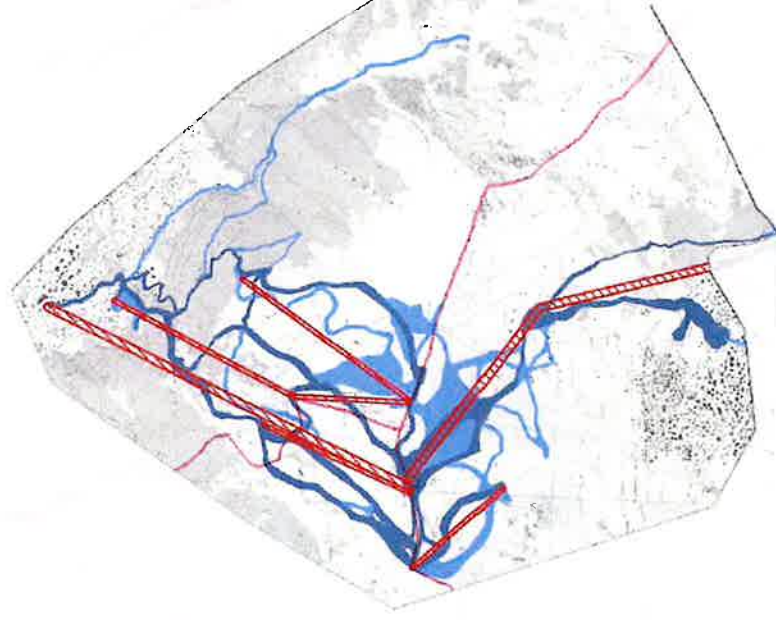
Suppression de la
zone de réserve non
damée

Ajout du «Secteur de
transport à câbles»

Comparaison des versions du PAD_S (secteur Savoleyres)



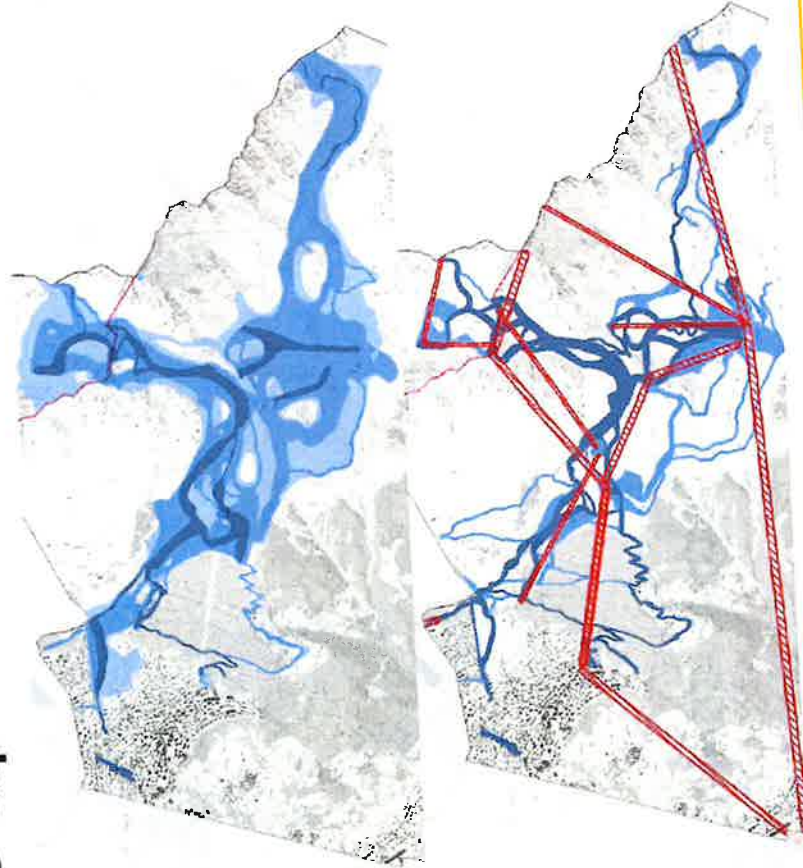
Secteur pistes enneigées naturellement
Avant: 96.1 ha
Après 56.6 ha ↓ - 41%



Secteur pistes enneigées techniquement
Avant: 74.4 ha
Après 73.6 ha ↓ - 1%

Surface de zone de réserve supprimée
Avant: 154.9 ha

Comparaison des versions du PAD (secteur Ruinettes)



Secteur pistes enneigées naturellement

Avant: 221.7 ha
Après 91.8 ha - 59%

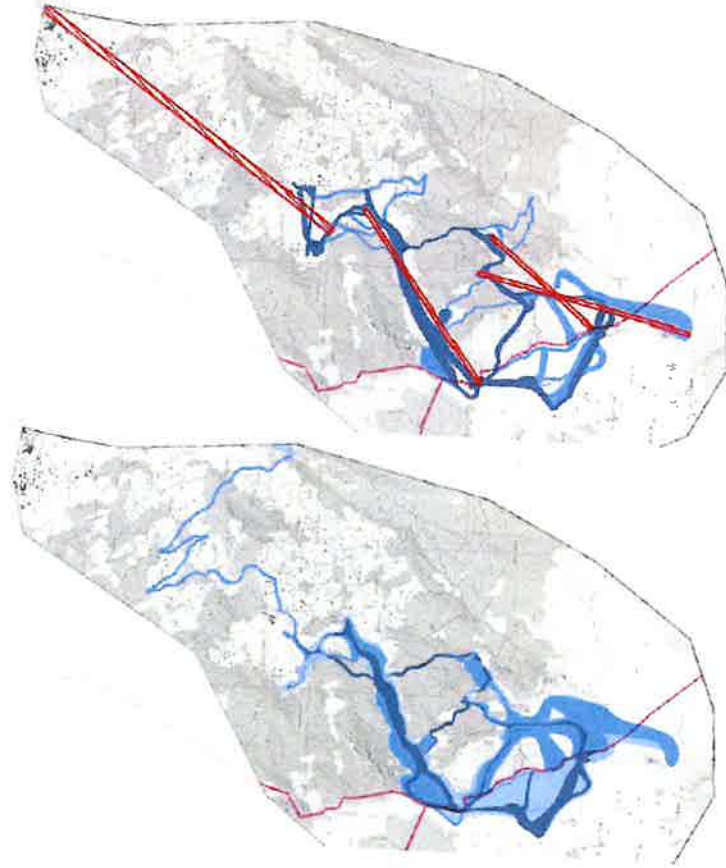
Secteur pistes enneigées techniquement

Avant: 90.4 ha
Après 108.9 ha + 20%

Surface de zone de réserve supprimée

Avant: 163.8 ha

Comparaison des versions du PAD (secteur Brusson)



Secteur pistes enneigées naturellement

Avant: 47.1 ha
Après 26.4 ha - 44%

Secteur pistes enneigées techniquement

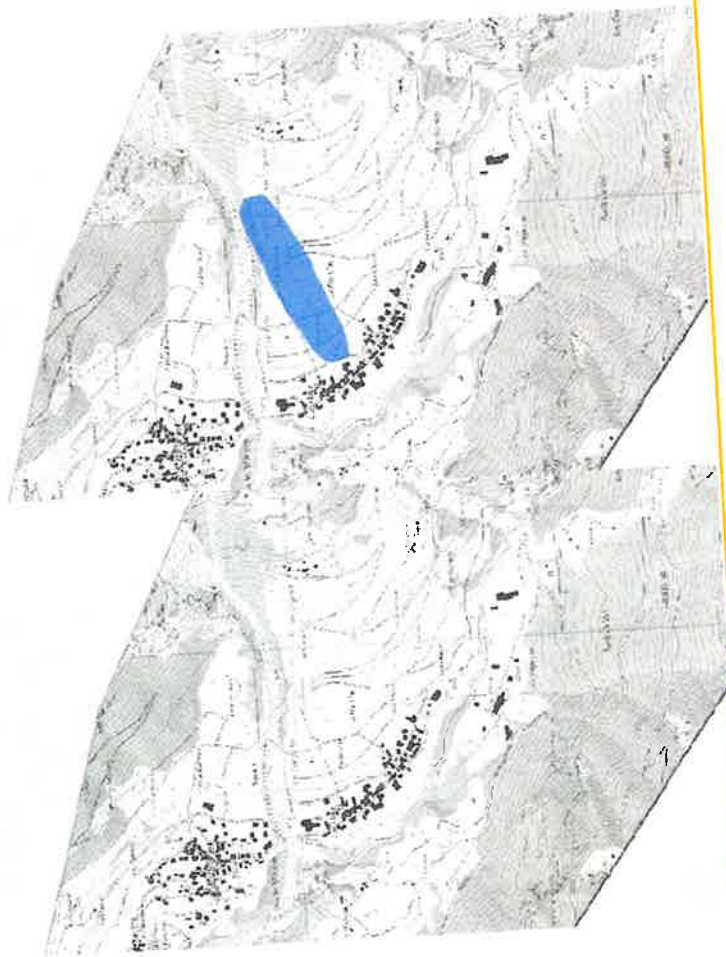
Avant: 32.7 ha
Après 30.8 ha - 6%

Surface de zone de réserve supprimée

Avant: 23.6 ha



Comparaison des versions du PAD (secteur Haut Val de Bagnes)



Secteur pistes enneigées naturellement

Avant: 0 ha
Après 4.6 ha

+ 100%



Bilan global des surfaces du PAD



Diminution de plus de la moitié du secteur de pistes enneigées naturellement

Légère augmentation de la surface de pistes enneigées techniquement (+8%)

Suppression totale (342 ha) de piste non damée

Ajout du secteur d'installations à câbles (163 ha)

Bilan global

Diminution de plus de la moitié (-39%) de la surface de pistes allouées au domaine skiable

Bilan du PAD projeté: zones de pistes

Atteinte des objectifs d'optimisation du domaine skiable (selon lignes directrices fiche «B.4 Domaines skiables»)

- Diminution globale de la surface du domaine skiable, en particulier du secteur de pistes enneigées naturellement
- Malgré la légère augmentation du secteur de pistes enneigées techniquement, toutes les dispositions ont été prises pour limiter cette expansion (mesures de réduction et d'optimisation)



Bilan des remontées mécaniques

Atteinte des objectifs de modernisation du domaine skiable et d'optimisation des infrastructures (selon lignes directrices fiche «B.4 Domaines skiables»)

- Les nouveaux projets sont justifiés par le besoin d'améliorer qualitativement l'infrastructure et fluidifier les déplacements en points stratégiques
- Toutes les opportunités d'optimisation ont été prises en compte avec la suppression d'installations vétustes, sous-fréquentées ou remplacées



MERCI pour votre attention



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. **Information sur la situation d'ALTIS**
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. Divers

Information sur la situation d'ALTIS

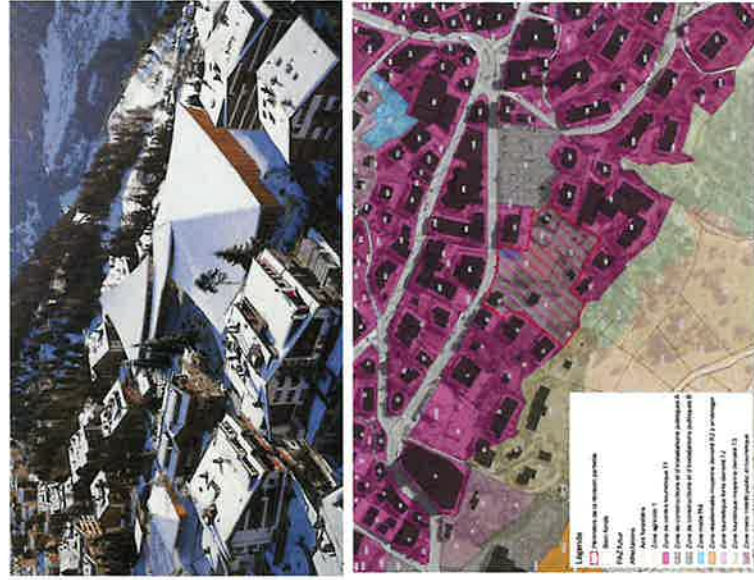
Prise de parole par M. Fabien Sauthier



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information du règlement d'aide à la personne
14. **Information sur le Centre culturel de Verbier**
15. Divers

Modification partielle du plan de zone – MPAZ



Procédure légale selon art. 33ss LcAT

Élaboration - MPAZ et du PAD
Études techniques

Information publique
Période d'observation

→ fait

Avis de principe

Projet transmis au SDT pour avis de principe

Enquête publique

→ Planifié en septembre 2026

Ouverture des droits d'opposition
Présentation et adoption par le Conseil général

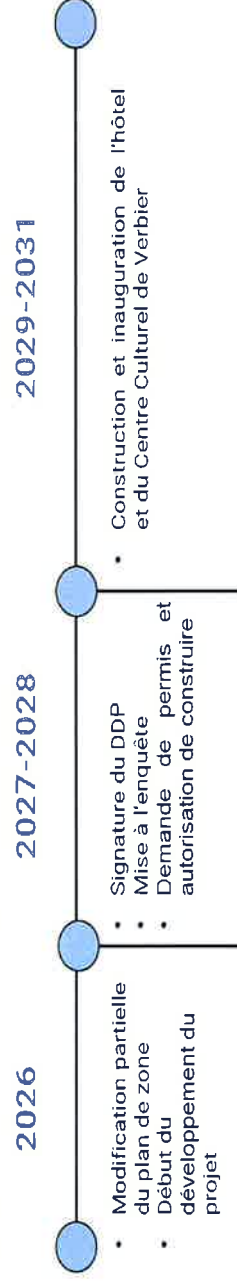
Publication de la MPAZ et du PAD et annonce dans le bulletin officiel

Projet hôtelier - appel à investisseurs et exploitants

Calendrier général intentionnel de la procédure du concours

Etape	Description	Date
1	Mise à disposition de la documentation d'investissement d'appel d'offres investisseurs/exploitants aux candidats	Fin juin 2026
2	Transmission et réponses aux questions des candidats	Juillet – août 2026
3	Rendu des offres des candidats	Fin septembre 2026
4	Evaluation des candidatures et potentielle convocation de candidats	Octobre – décembre 2026
5	Désignation du lauréat	Fin janvier 2027
6	Signature de la promesse de DDP et des différentes conventions	Février 2027
7	Début du développement du projet par le candidat retenu	Février 2027
8	Dépôt de l'autorisation/permis de construire	Q3 2027
9	Signature du DDP final (à la suite de l'entrée en force de l'autorisation/permis de construire) et démarrage des travaux	2028
10	Construction et inauguration de l'hôtel et du Centre Culturel	2029 – 2031

** Toutes les dates exposées sur le calendrier général intentionnel sont sujettes à modification en vue de potentiels recours et oppositions, retard dans le financement du Centre Culturel ou autres retards inattendus.



Plenum du Conseil général – 10 juin 2026





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Centre culturel de Verbier

Le projet

- Auditorium à l'acoustique exceptionnelle
- Salles dédiées aux musiques actuelles
- Studios de pratique artistique et d'éducation
- Espaces dédiés aux enfants
- Deux galeries d'exposition
- Espaces MICE pour congrès, séminaires et événements



Centre culturel

Engagement 1 : Une ambition culturelle pour Verbier et toute sa région

- Master Plan Tourisme : 2 piliers, sport et culture
- Plus de 30 ans de rayonnement international avec le Verbier Festival
- Un projet au service des habitants et des visiteurs
- Culture, tourisme et qualité de vie réunis dans une même vision





Centre culturel

Engagement 2 : Un projet 100 % financé par le privé

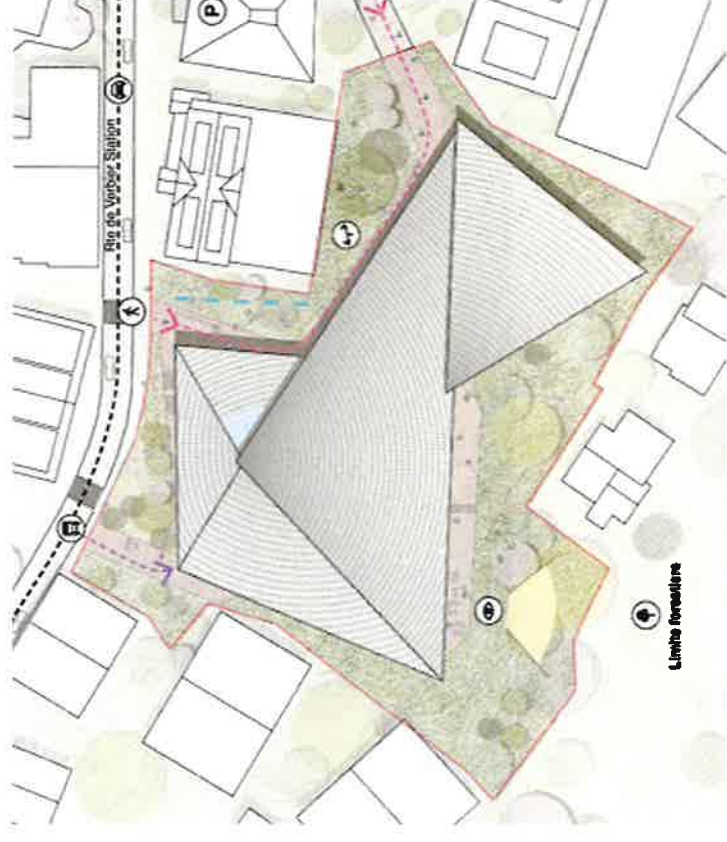
- Projet porté par une Fondation indépendante d'utilité publique
- Mobilisation du mécénat, de la philanthropie et des partenaires privés
- Fonds de dotation garantissant 15 ans d'exploitation
- Un modèle diversifié pour assurer la pérennité du projet
Musique + Art + Education + MICE
- Une vision à long terme pour le territoire



Centre culturel

Engagement 3 : Préserver les jardins et les loisirs

- Près de 30 % du site sanctuarisé en espaces verts, maintenus en mains communales
- Espaces de détente, de sport et de jeux préservés, en coordination avec l'ESS et la Commune
- Jardins et promenades accessibles toute l'année
- Connexion et synergie avec la future Place de l'Ermitage
- Une cohabitation harmonieuse entre architecture, nature et usages quotidiens

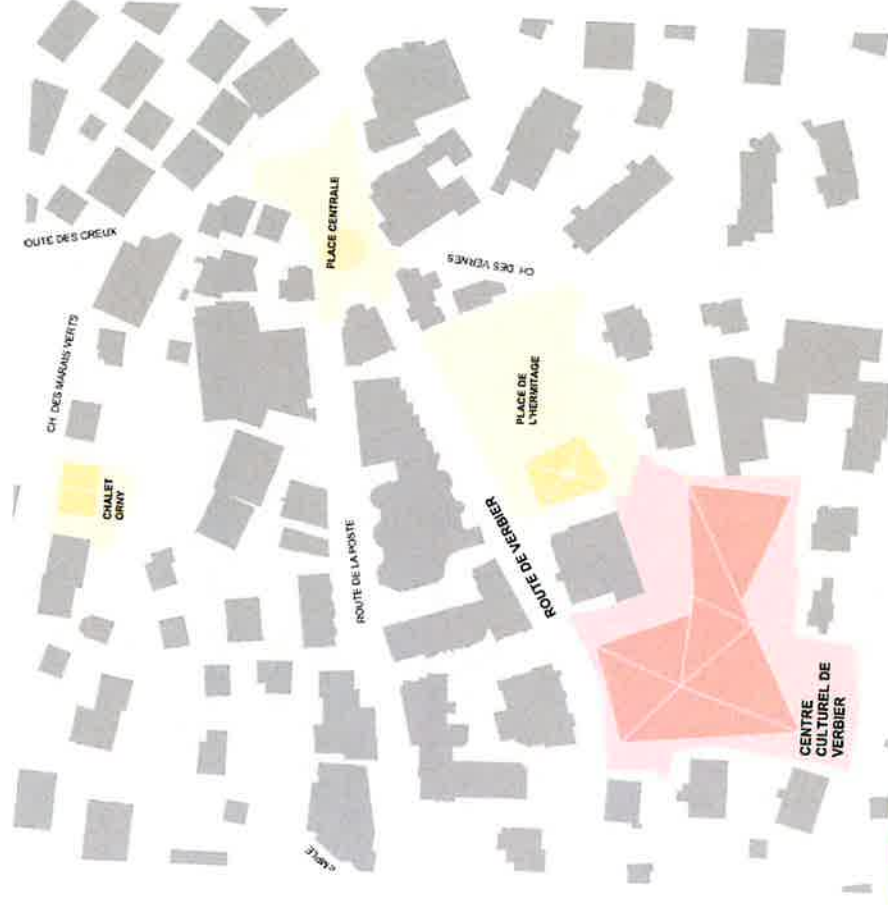


Centre culturel

Engagement 4 : Un projet intégré à l'écosystème du Val de Bagnes

- En partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels et associatifs locaux
- Nouvel hôtel pour renforcer l'offre d'hébergement
- Accueil de congrès, séminaires et événements internationaux
- Création d'emplois et retombées économiques
- Une vision durable pour les générations futures

Plenum du Conseil général - 1er avril 2026





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 1^{er} avril 2026
4. Approbation des comptes 2025 de la Commune
5. Développement et vote du postulat de M. Mathieu Tissières « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques ? » (P13)
6. Développement de l'interpellation de la COGEST « Crise d'ALTIS – devoir de diligence » (I02)
7. Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. Réponse au postulat de M. Martin et Mme Bruchez intitulé « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernays dès l'été 2026 » (P11)
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026 (montant et rubrique communiqués ultérieurement)
11. PAD du domaine skiable – dossier pour information publique
12. Information sur la situation d'ALTIS
13. Information sur le Centre culturel de Verbier
14. **Divers**

Pétition pour le respect des traditions rurales et la vie villageoise à Val de Bagnes

- Pétition adressée au Conseil général
- Traitée dans les différents dicastères concernés
 - Une liste des soutiens existants et projetés notamment les règlements et directives en lien avec les points soulevés dans la pétition a été établie
- Rencontre avec les pétitionnaires
- Mandat a été donné au dicastère «jeunesse, formation et cohésion sociale» d'étudier la mise en place d'un outil de médiation



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



La charte du bon voisinage en milieu rural

La commune de Val de Bagnes porte une attention toute particulière à la qualité de vie de ses habitants. La charte du bon voisinage met en avant les engagements des agriculteurs, des citoyens et des élus pour maintenir et respecter le vivre-ensemble.



Nos engagements en tant qu'agriculteurs

Vivre-ensemble

- Donner une belle image de l'agriculture
- Être à l'écoute des particuliers qui ne connaissent pas la réalité du métier et ignorent les contraintes
- Maintenir le dialogue avec mes voisins, prévenir en cas de nuisances sonores
- Informer la commune, par son service de l'agriculture, en cas de projet d'agrandissement
- Utiliser le matériel agricole dans le respect des prescriptions réglementaires
- Respecter les distances lors d'épandages de produits organiques (par rapport aux habitations et cours d'eau)

Sur la route

- Respecter l'état des chemins publics
- Ne pas arroser la chaussée afin de ne pas endommager les chemins et contribuer à la sécurité routière
- Ne pas fermer des chemins publics ou des sentiers pédestres
- Éviter au maximum de gêner la circulation

Environnement

- Utiliser les produits de traitement des fosses mises à disposition par la commune
- Ne pas brûler les déchets verts sans autorisation



Je suis Sophie, agricultrice à Val de Bagnes. J'aime vivre et travailler avec passion au contact de mes animaux, au rythme des saisons, en harmonie avec la nature.



Cité de l'énergie

Gold



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Nos engagements en tant que citoyens et hôtes

Je suis Jules,
vendeur d'un jean et
j'aime le contact
avec la nature.
Il est primordial de
préserver ce qui nous
entoure.

Vivre-ensemble

- Déguster et consommer de préférence les produits du terroir
- Tenir son chien en laisse pour ne pas effrayer les troupeaux et ramasser les excréments
- Adopter une conduite douce et faciliter le passage des véhicules agricoles

Respect

- Respecter les champs et les prés même sans clôture. Ce sont des lieux de production qui doivent être respectés
- Ne pas jeter nos déchets dans la nature
- Emprunter les chemins et sentiers balisés et observer la signalisation sur place
- Ne pas marcher dans les cultures et les prés dès la reprise de la végétation

Information

- Se renseigner sur la proximité avec des activités agricoles avant de s'installer
- Chercher à comprendre les abords et contraintes de la ruralité
- S'informer sur les pratiques agricoles et suivre les us et coutumes locaux

L'agriculture à travers les saisons



Printemps
Labours, travail du sol et semis - Fertilisation des sols - Épandage des lisiers, purin et fumier - Entretien des cultures - Mise à l'étable et soins des animaux



Été
Inalpe - Récolte des foin et des cultures - Soins aux animaux - Arrasages - Moissons - Tourisme rural



Automne
Décape - Semis - Enlèvement de maïs - Épandage des lisiers, purin et fumier - Soins aux animaux (parcs) - Déplacement du bétail



Hiver
Naissances - Nourrissage et sevrage des animaux

Avez-vous des questions ?
Faites-nous en part !

027 564 66 64 ou
agriculture@valdebagnes.ch

Commune de Val de Bagnes
Service de l'agriculture
Chemin du Paquet 2 1941 Vollèges



en savoir plus

Plenum du Conseil général - 1er avril 2026



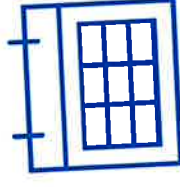
Val de Bagnes
NOM et COGNOM

Gold



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Prochains plenums



Dates 2026 :

- 9 septembre 2026 à 19h30
Espace Saint-Marc
- 18 novembre 2026 à 19h30
Salle polyvalente de Bruson
- 9 décembre 2026 à 19h30
Salle polyvalente de Vollèges

Plenum du Conseil général – 10 juin 2026



Val de Bagnes
Valais et France

Gold